



Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy



Plan d'intervention en milieux humides et hydriques

Novembre 2025

Pesca

Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy Inc.

Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy

Plan d'intervention des milieux humides et hydriques

2025-12-19

Document réalisé pour : Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc.

Document destiné au : Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

N° de dossier ministériel 3211-12-260

N/Réf. : 3746

Pesca Environnement

Marjolaine Castonguay, biologiste, M. Sc.
Directrice de projet

Simon Haché, biologiste (B. Sc.) et ingénieur
forestier (ing. f.)
Chargé de projet

Tableau des versions

Version	Date	Contexte du dépôt	Description
01	2025-11-28	Dépôt initial – Volume 10	Déclaration de conformité de la réalisation du déboisement insérée dans le décret ministériel
02	2025-12-19	Volume 11	Déclaration de conformité de la réalisation du déboisement insérée dans le décret ministériel

☐ **TABLE DES MATIÈRES**

1	MISE EN CONTEXTE	1
2	JUSTIFICATIFS DES CONTRAINTES LIEES AU POSITIONNEMENT DES INFRASTRUCTURES	1
2.1	Conditions du milieu	2
2.2	Distance à respecter entre les infrastructures du projet et certains bâtiments	2
2.3	Exigences techniques du fabricant des éoliennes	2
2.4	Contraintes techniques associées à la ligne de transport privée d'électricité.....	4
2.5	Conception des chemins et du réseau collecteur	5
2.6	Évitement total.....	5

☐ **LISTE DES FIGURES**

Figure 1	Exemple de rayon de courbure serré à 70 degrés.....	3
Figure 2	Exemple de rayon de courbure large à 90 degrés.	3
Figure 3	Schéma du transport d'une pale d'éolienne.....	3

☐ **LISTE DES ANNEXES**

Annexe A	Plan d'intervention
Annexe B	Justificatifs détaillés par zone d'intervention

1 Mise en contexte

Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc. (ci-après désigné « l'initiateur ») développe le projet éolien Saint-Paul-de-Montminy.

Le parc éolien Saint-Paul-de-Montminy sera situé dans la municipalité régionale de comté (MRC) de Montmagny, sur le territoire des municipalités de Saint-Paul-de-Montminy, de Notre-Dame-du-Rosaire et de Sainte-Apolline-de-Patton. Il se trouvera en milieu agroforestier, majoritairement sur des terres privées et quelques portions sur des terres du domaine de l'État. Le parc éolien aura une puissance totale maximale de 196 MW, fournie par 28 éoliennes de 7 MW chacune. Les infrastructures et équipements incluent les éoliennes, un réseau de chemins d'accès, un réseau collecteur d'énergie souterrain de 34,5 kV, une ligne de transport privée d'électricité de 230 kV, un poste de sectionnement, un poste élévateur et un bâtiment de service.

Dans le contexte de la déclaration de conformité (DC) pour le déboisement du projet en vertu de l'article 31.6 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), l'initiateur a mandaté Pesca Environnement afin d'élaborer un plan d'intervention des activités qui seront effectuées en milieux humides et hydriques.

Ce plan d'intervention a pour objectif d'illustrer les atteintes portées aux milieux humides et hydriques durant les travaux de déboisement ainsi que les mesures d'atténuation qui seront appliquées pendant les travaux. L'atlas cartographique de l'annexe A détaille ces informations pour chaque zone d'intervention en milieux humides ou hydriques. Les mesures d'atténuation sont détaillées dans le programme de surveillance environnementale et dans le document complémentaire soumis au MELCCFP le 17 octobre 2025. Les mesures présentées reflètent les engagements pris par l'initiateur au cours du processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Les explications techniques justifiant les empiétements dans les milieux humides et hydriques, et les optimisations réalisées pour réduire les impacts sont présentées au tableau de l'annexe B. Ce dernier détaille également les efforts d'évitement réalisés par l'initiateur ayant mené, dans plusieurs cas, à l'évitement complet de ces milieux sensibles.

Le programme remise en état des milieux humides et hydriques joint à la présente déclaration de conformité permettra de confirmer que les travaux effectués atteignent l'objectif d'aucune perte nette de milieu humide ou hydrique.

Les informations mises à jour depuis le dernier dépôt de ce document au ministère ont été grisées.

2 Justificatifs des contraintes liées au positionnement des infrastructures

Cette section détaille les différentes explications techniques ayant mené au positionnement des infrastructures du projet. Le tableau de l'annexe B présente les justifications du positionnement actuel des infrastructures par rapport aux milieux humides, afin de démontrer que les empiétements actuels sont minimisés et ne peuvent pas être évités lors de la construction du parc éolien. Le tableau de l'annexe B présente les zones d'intervention dans le même ordre que celui du plan d'intervention.

2.1 Conditions du milieu

2.1.1 Milieu physique et biologique

Les infrastructures du projet ont été positionnées de manière à éviter au maximum les milieux humides et hydriques, les pentes fortes, les lots assujettis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et les érablières (CPTAQ). Des superficies requises pour l'installation souterraine d'une section de réseau collecteur en territoire assujetti à la réglementation de la CPTAQ ont été autorisées et sont les seules superficies du parc éolien positionnées en territoire agricole. Ces superficies seront déboisées pour l'installation du réseau collecteur et seront remises en état une fois les travaux complétés.

Pour chaque zone d'intervention, la localisation de l'une de ces contraintes a été notée et le positionnement des infrastructures par rapport à ces contraintes a été justifié au tableau de l'annexe B.

2.1.2 Accessibilité de lots selon les ententes avec les propriétaires

Depuis le début du développement de ce projet, l'initiateur a effectué des campagnes de signatures d'entente avec des propriétaires privés présents sur la zone de projet pour permettre la construction du parc éolien. Dans un objectif d'harmonisation, ces ententes comprennent des conditions spécifiques exigées par les propriétaires. Par exemple, certaines conditions peuvent encadrer le positionnement précis des infrastructures sur les lots ou encore l'identification de zones où les propriétaires ne permettent pas de travaux. L'optimisation de la configuration du parc éolien a été effectuée de manière à respecter les conditions de chaque entente avec les propriétaires, tout en évitant les lots sans entente conclues. L'évitement des lots pour lesquels des ententes n'ont pas été conclues peut limiter les possibilités de déplacement des infrastructures pour éviter certains empiètements dans les milieux humides et hydriques.

Les lots avec entente sont illustrés à l'annexe A et un résumé des conditions sur le positionnement des infrastructures présentes dans les ententes est présenté à l'annexe B.

2.2 Distance à respecter entre les infrastructures du projet et certains bâtiments

La proximité de certaines habitations a également été considérée lors de l'optimisation de la configuration du parc éolien. Dans certains cas, des empiètements en milieux humides ou hydriques n'ont pas pu être évités, afin de respecter ces distances prescrites.

2.3 Exigences techniques du fabricant des éoliennes

2.3.1 Rayon de courbure

Les chemins doivent respecter un rayon de courbure minimal déterminé par un angle de virage prédéterminé. Plus l'angle de virage est serré, plus le rayon de courbure sera petit, ce qui exige le déboisement de superficies plus grandes pour permettre au véhicule transportant les pales d'éolienne de 80 m de longueur de circuler (figures 1 et 2). L'augmentation de la largeur de l'emprise s'explique par le comportement de la pale dans le virage et la configuration du véhicule de transport (voir schéma à la

figure 3). La pale est transportée par un camion suivi d'un chariot situé à 57 m derrière. La configuration des chemins dans les virages prévoit que la cargaison empruntera un rayon plus étroit que le camion. Cette configuration prévoit que le bout de la pale, qui se trouve en porte-à-faux, effectuera un balayage à l'extérieur de la surface de roulement. Ainsi, même en déplaçant certains tronçons de chemins, la réduction du rayon de courbure qui en résulte augmente le dégagement nécessaire au passage des composantes et peut causer un empiètement supplémentaire en MHH.

Un schéma du véhicule de transport ainsi que deux exemples de rayon de courbure et des empiètements nécessaires pour effectuer les virages avec les véhicules de transport sont présentés ci-dessous.

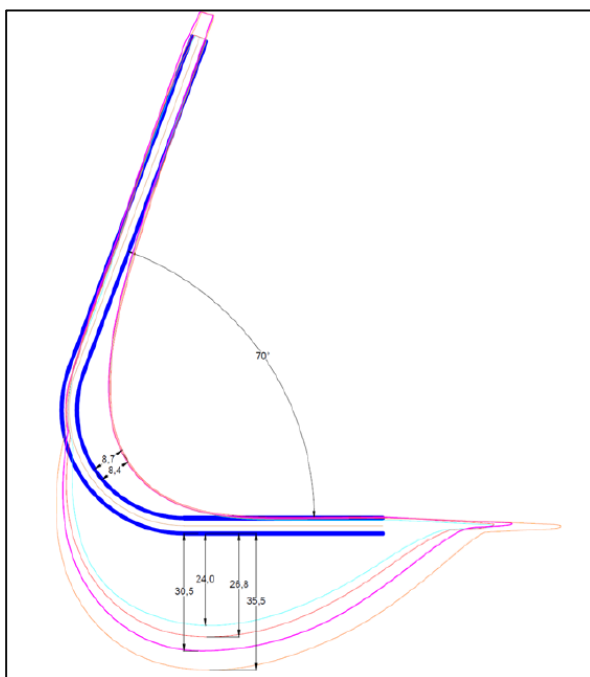


Figure 1 Exemple de rayon de courbure serré à 70 degrés

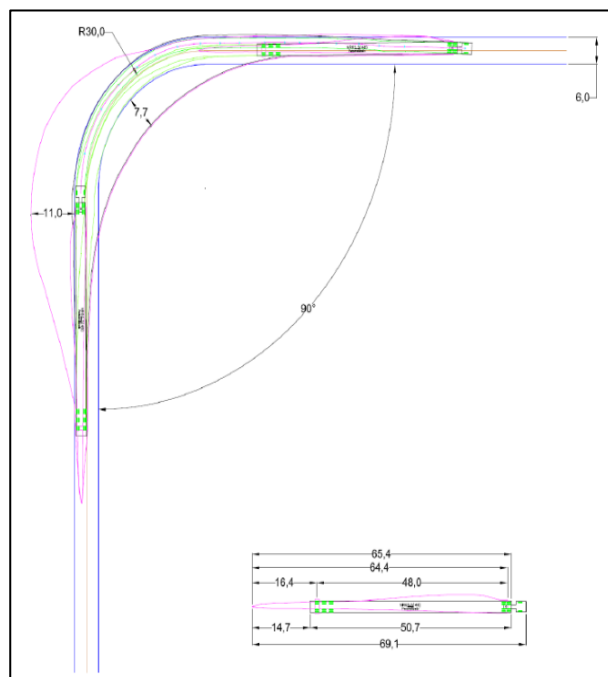


Figure 2 Exemple de rayon de courbure large à 90 degrés.

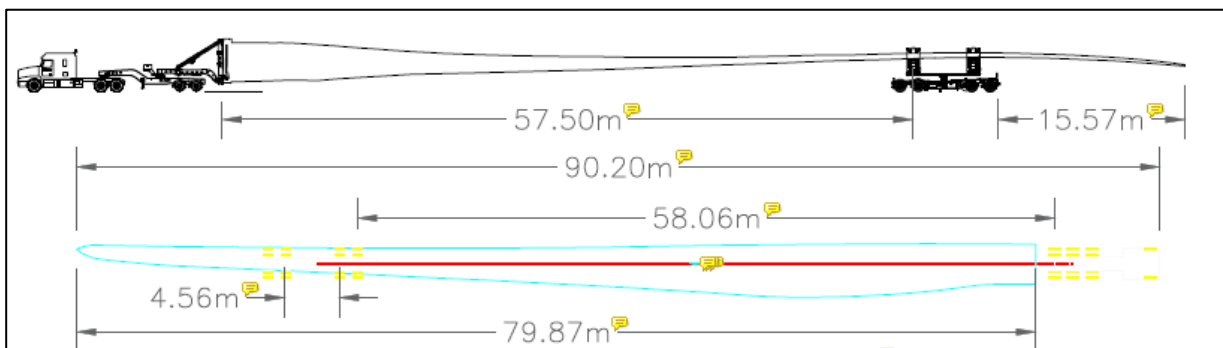


Figure 3 Schéma du transport d'une pale d'éolienne

2.3.2 Intersection des chemins:

Les intersections de chemins doivent permettre la manœuvre sécuritaire des véhicules transportant les composantes d'éoliennes. En raison de la longueur des pales d'éolienne (80 m), les jonctions requièrent une emprise élargie pour accommoder le balayage de la pale lors des changements de direction. L'aménagement de jonctions conformes aux exigences techniques peut occasionner des empiètements sur les milieux humides et hydriques lorsque les chemins existants sont situés à proximité de ces milieux.

2.3.3 Pente longitudinale maximale :

Pour permettre aux véhicules transportant des composantes lourdes d'effectuer des livraisons, la pente longitudinale des chemins ne peut dépasser 10 %. Cette contrainte limite les options de déplacement du tracé du chemin, car modifier le tracé pourrait augmenter le nombre de courbes de niveau à traverser sur une longueur donnée, risquant de dépasser la pente maximale autorisée. Des corrections de pentes peuvent être effectuées dans certains cas précis pour respecter une pente maximale de 10 %. Ces corrections impliquent d'augmenter la hauteur et la largeur des remblais du chemin pour limiter l'effet des pentes naturelles du site sur la pente du chemin et conserver les ratios de pente de talus prévus (p. ex : 1V : 1.5H), ce qui implique des augmentations des superficies de l'emprise du projet.

2.3.4 Empiètements déjà minimisés dans les limites des contraintes permettant la construction des infrastructures

Les contraintes techniques exigées par le fabricant d'éoliennes définissent les zones constructibles des chemins du parc éolien. Le processus d'évitement et de minimisation des superficies d'empiètements en milieux humides et hydriques devait donc être effectué à l'intérieur de cette zone constructible.

2.4 Contraintes techniques associées à la ligne de transport privée d'électricité

2.4.1 Linéarité

La principale contrainte technique influençant la conception de la ligne de transport privée d'électricité est de maintenir un tracé aussi linéaire que possible. Chaque changement de direction de plus de 10 % sur le tracé implique l'installation de portiques de plus grande dimension, ce qui augmente l'emprise au sol. La linéarité du tracé permet de minimiser les superficies à déboiser, minimiser les coûts de construction, faciliter l'installation des pylônes et des câbles et répondre aux demandes des propriétaires des lots.

2.4.2 Espacement entre les portiques

L'espacement entre les portiques est déterminé en fonction des exigences techniques du fournisseur, des caractéristiques du terrain et de la présence de milieux humides et hydriques. Les portiques ont été positionnés hors des milieux humides et hydriques. L'espacement entre deux portiques est généralement de 80 à 150 m.

2.4.3 Distance à respecter avec le réseau routier existant

Une distance de 20 m doit être respectée entre le tracé de la ligne de transport privée d'électricité et l'emprise des routes régionales, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec (MTQ).

2.5 Conception des chemins et du réseau collecteur

2.5.1 Chemins existants

Le tracé des chemins a été planifié de manière à inclure le plus possible les chemins existants à l'intérieur de l'emprise du projet.

Lorsque des milieux humides ou hydriques sont présents en bordure du chemin existant, l'élargissement du chemin est planifié autant que possible du côté opposé pour préserver les milieux humides ou hydriques. L'utilisation des chemins existants a également permis d'éviter l'installation de nouvelles traverses de cours d'eau.

2.5.2 Réseau collecteur et cours d'eau

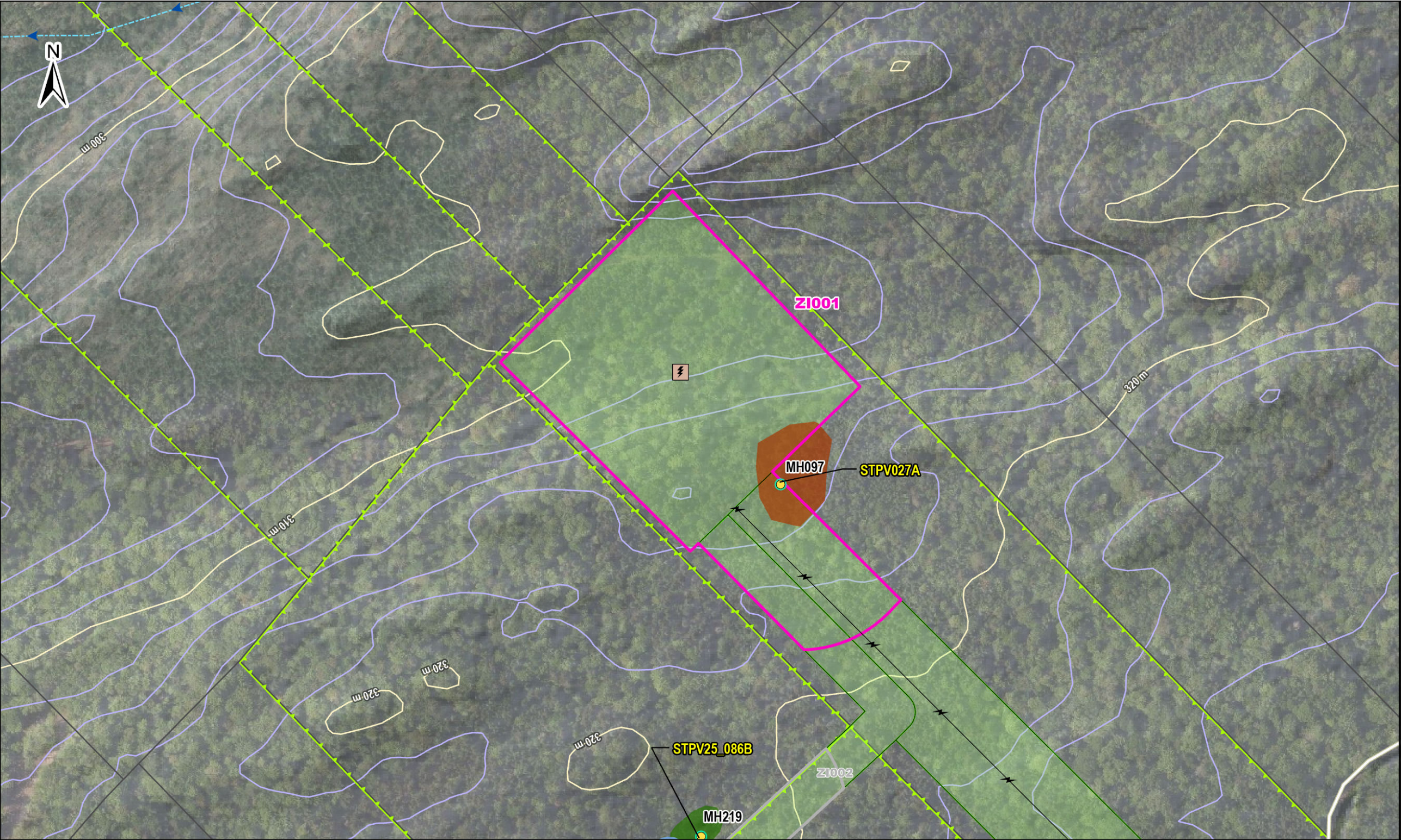
Le réseau collecteur sera généralement enfoui dans les remblais des chemins du parc éolien, y compris aux sites de traversées de cours d'eau. Pour une section du parc éolien, le réseau collecteur sera installé hors de l'emprise des chemins et la mise en place des conducteurs sera réalisée sous le littoral des cours d'eau au moyen d'un forage directionnel. Cette méthode de travail permet de minimiser les empiétements dans les milieux hydriques, en éliminant le besoin de construire un chemin et d'installer une traverse de cours d'eau pour cette portion du tracé, non nécessaire au transport des composantes d'éolienne. Un pont temporaire sera utilisé pour traverser certains cours d'eau le long de cette emprise (voir annexe B). Les travaux d'installation du réseau collecteur feront l'objet de la première demande d'autorisation présentée au MELCCFP.

2.6 Évitement total

L'initiateur s'est engagé à appliquer la séquence « éviter – minimiser – compenser » afin d'atteindre l'objectif d'aucune perte nette de milieux humides ou hydriques. Plusieurs milieux ont effectivement pu être évités totalement lors de la configuration et de l'optimisation des chemins même si le présent document met en évidence les situations où l'évitement n'a pas été possible.

Le plan d'intervention à l'annexe A ainsi que le tableau de l'annexe B présentent les milieux humides et hydriques qui ont été évités grâce à cette optimisation du tracé du projet.

Annexe A Plan d'intervention



Résultats d'inventaire

Station de caractérisation écologique humide

Poste de sectionnement

Ligne de transport privée d'électricité

Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

Présentée

Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

Lot avec signature d'entente

Milieux humides

Marécage

Tourbière

Milieux hydriques

Rive

Hydrographie et sens d'écoulement

Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

Chemin

Courbes de niveau

Principales (équid. 10 m)

Supplémentaires (équid. 2 m)

Limites municipales

Limites de lot

Superficie des empiètements en milieu sensible

MH097: 992,06 m²

MESURES D'ATTÉNUATION

Zone d'intervention : 001

Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
H - Restreindre le débroussaillage dans les milieux humides et hydriques aux zones de travaux requises pour l'installation des portiques et des conducteurs.

Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy

**Zone d'intervention
001 sur 96**

Zones d'interventions et
mesures d'atténuation en
milieu sensible

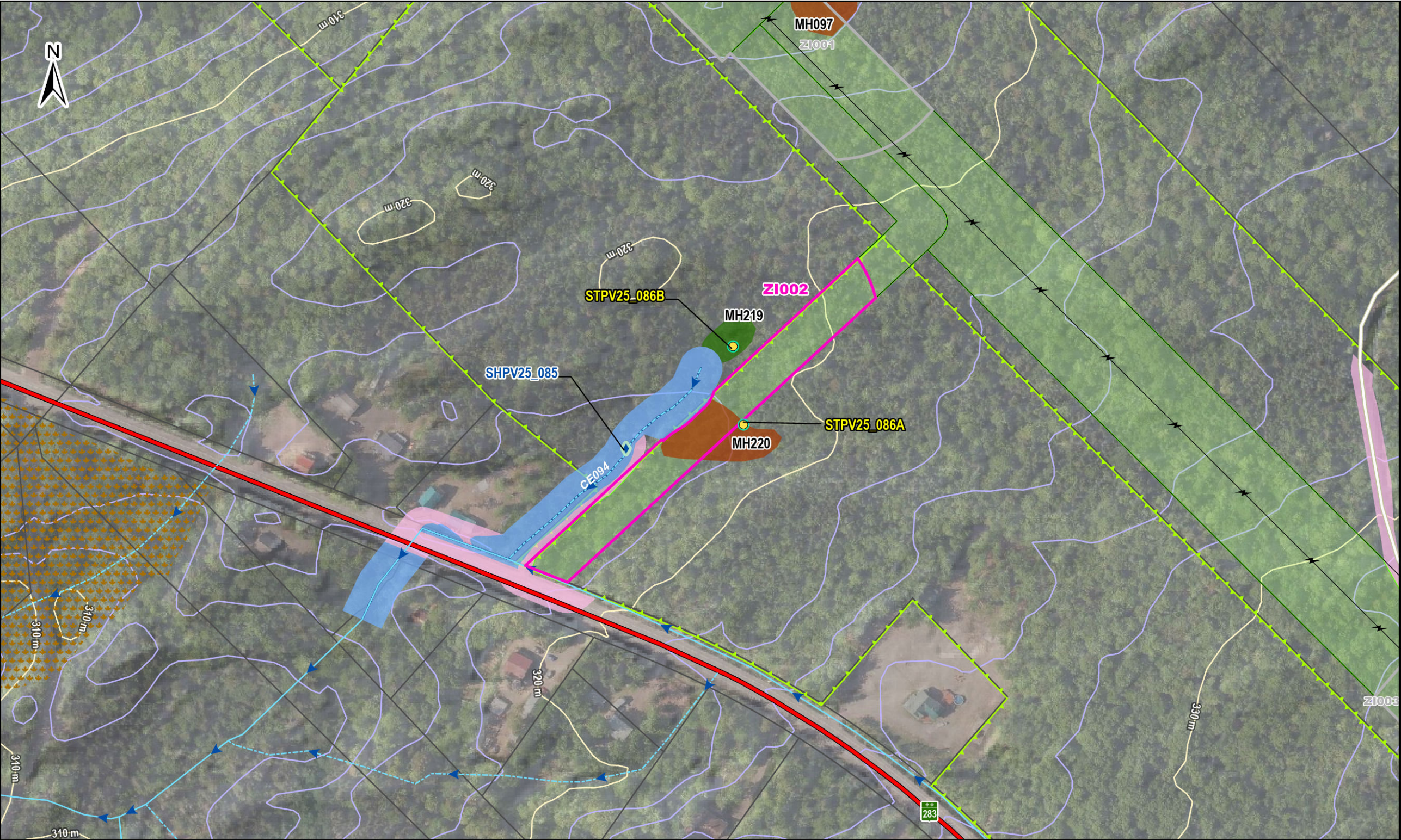
Sources :
AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m
Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

19/12/2025

Pesca

N/Réf.: KGRSPDM_Atlas_PlanInterventions_20251219



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

- Ligne de transport privée d'électricité
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée
- Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente
- Limites de lot

Zones sensibles

- Érable à potentiel acéricole (DDE)

Milieux humides

- Marécage
- Tourbière

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Autres milieux

- Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement permanent
- Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

- Autoroute, route nationale et régionale
- Chemin

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)
- Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible

MH220: 605,15 m²

MESURES D'ATTÉNUATION

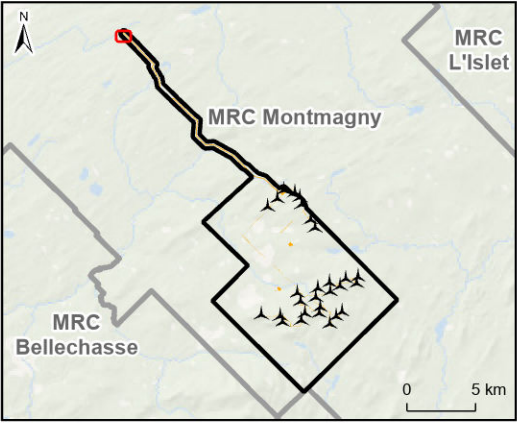
Zone d'intervention : 002

Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
H - Restreindre le débroussaillage dans les milieux humides et hydriques aux zones de travaux requises pour l'installation des portiques et des conducteurs.



Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc.

Zone d'intervention 002 sur 96

Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

0 20 40 m

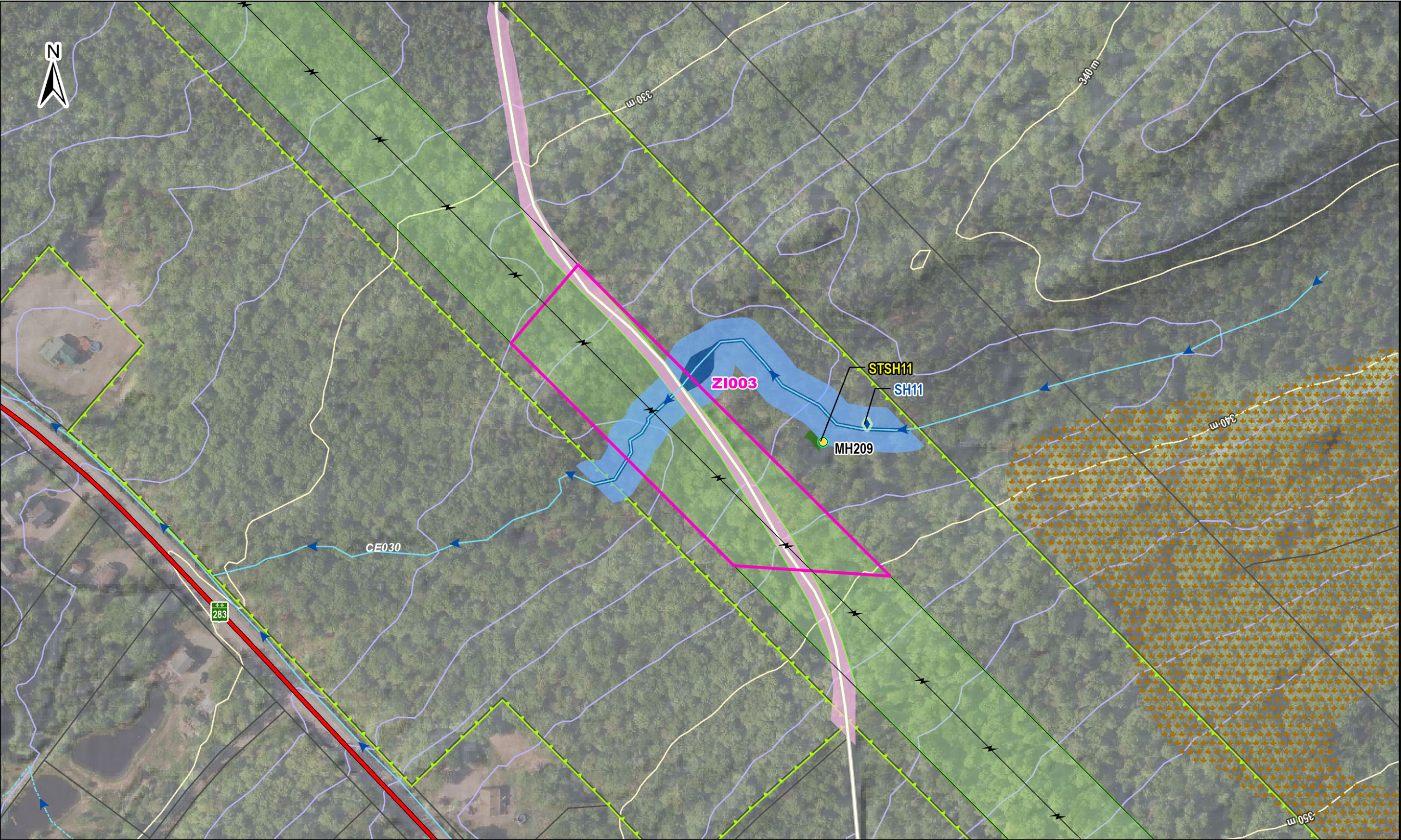
Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

Sources :

- AQréseau+, 2022
- GRHQ, 2019
- SDA, 2023
- Configuration 29

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

- Ligne de transport privée d'électricité
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente
- Limites de lot

Zones sensibles

- Érablière à potentiel acéricole (DDE)

Milieux humides

- Marécage

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Autres milieux

- Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement permanent
- Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

- Autoroute, route nationale et régionale
- Chemin

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)
- Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible

CE030 (Littoral): 131,51 m²
CE030 (Rive): 925,41 m²

MESURES D'ATTÉNUATION

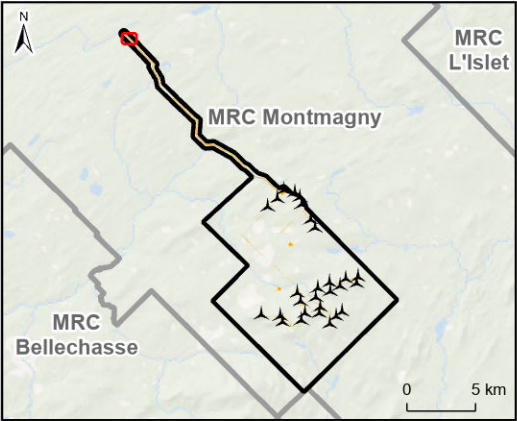
Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
F - Limiter le passage de la machinerie dans le lit des cours d'eau à un aller-retour et aucun travail à partir du cours d'eau ne sera réalisé.
G - Utiliser un chemin de contournement pour déboiser de part et d'autre du milieu hydrique.
H - Restreindre le débroussaillage dans les milieux humides et hydriques aux zones de travaux requises pour l'installation des portiques et des conducteurs.

Zone d'intervention : 003



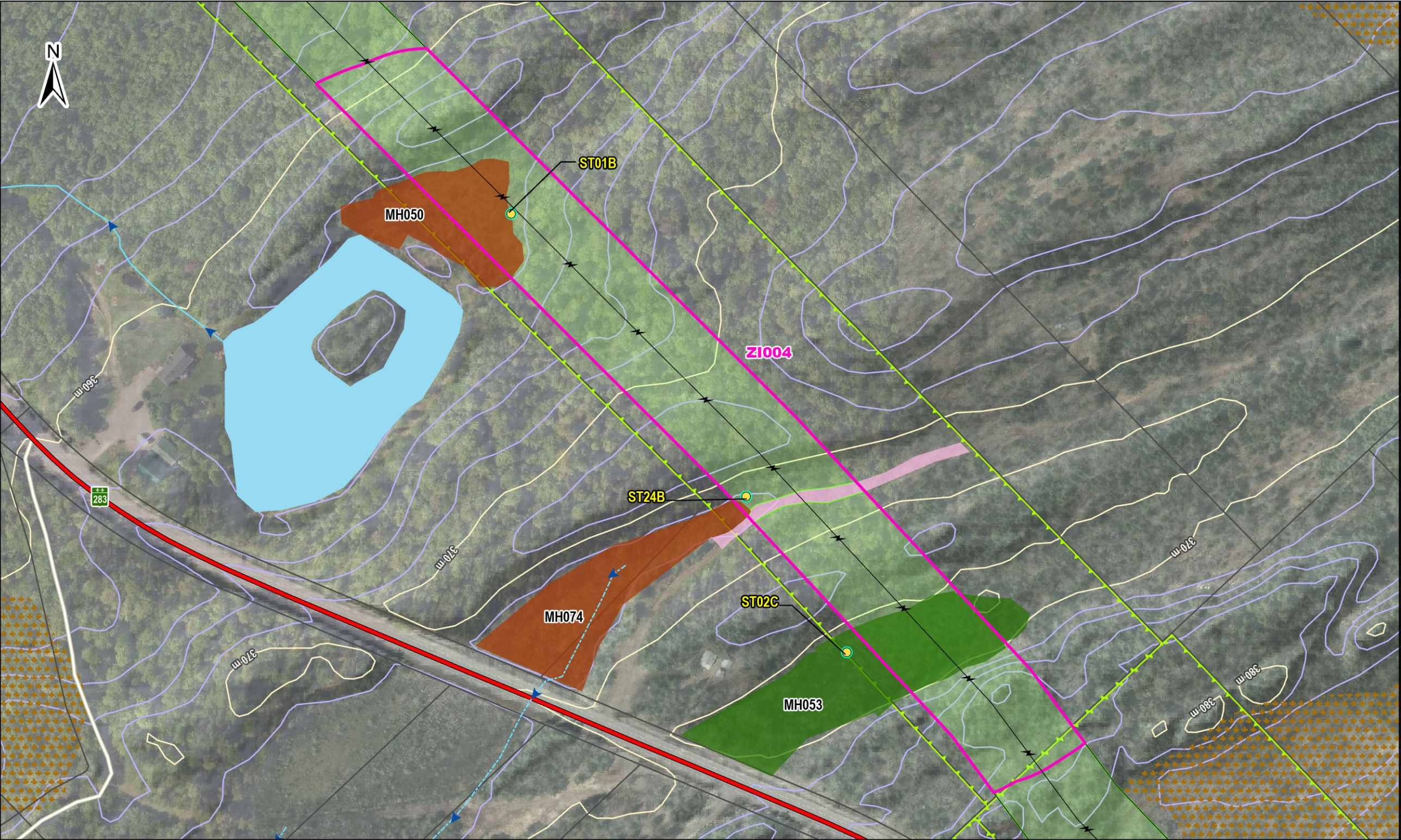
Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc.

Zone d'intervention 003 sur 96

Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

0 20 40 m
Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

Sources :
AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29



Résultats d'inventaire

- Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

- Ligne de transport privée d'électricité
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente
- Limites de lot

Zones sensibles

- Érablière à potentiel acéricole (DDE)

Milieux humides

- Marécage
- Tourbière

Autres milieux

- Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement permanent
- Cours d'eau à écoulement intermittent
- Plan d'eau

Autres éléments

- Autoroute, route nationale et régionale
- Chemin

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)
- Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible	
MH050:	1,510,24 m ²
MH053:	2,053,37 m ²
MH074:	23,75 m ²

MESURES D'ATTÉNUATION

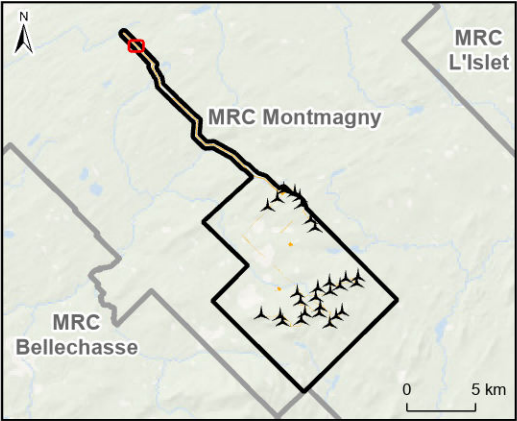
Mesures générales:

- A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
- B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
- C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

- D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
- E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
- H - Restreindre le débroussaillage dans les milieux humides et hydriques aux zones de travaux requises pour l'installation des portiques et des conducteurs.

Zone d'intervention : 004



Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy

**Zone d'intervention
004 sur 96**

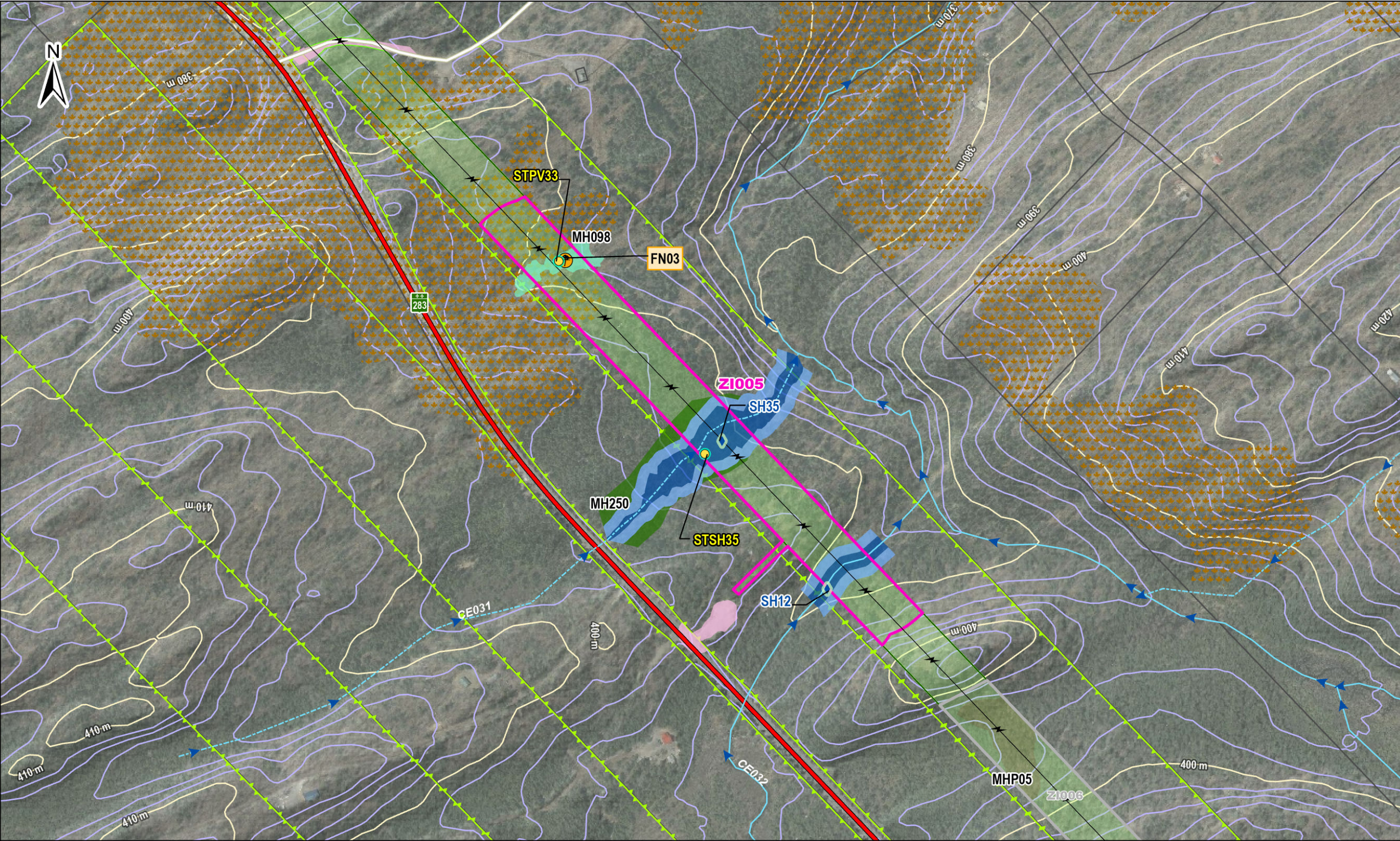
Zones d'interventions et
mesures d'atténuation en
milieu sensible

Sources :
AQréseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m
Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Station de caractérisation écologique humide

Espèces floristiques en situation précaire

- Frêne noir

Infrastructures du projet – config. 29

- Ligne de transport privée d'électricité
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée
- Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente
- Limites de lot

Zones sensibles

- Érablière à potentiel acéricole (DDE)

Milieux humides

- Marais
- Marécage

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Autres milieux

- Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement permanent
- Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

- Autoroute, route nationale et régionale
- Chemin

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)
- Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible	
CE031 (Littoral):	1,964,40 m ²
CE031 (Rive):	1,077,45 m ²
CE032 (Littoral):	812,12 m ²
CE032 (Rive):	1,050,36 m ²
MH098:	923,37 m ²
MH250:	637,54 m ²

MESURES D'ATTÉNUATION

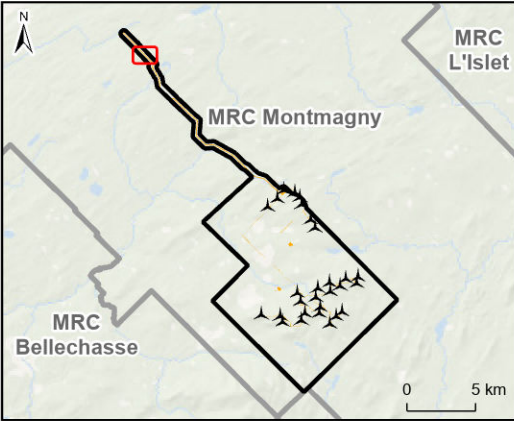
Mesures générales:

- A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
- B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
- C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

- D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
- E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
- F - Limiter le passage de la machinerie dans le lit des cours d'eau à un aller-retour et aucun travail à partir du cours d'eau ne sera réalisé.
- G - Utiliser un chemin de contournement pour déboiser de part et d'autre du milieu hydrique.
- H - Restreindre le débroussaillage dans les milieux humides et hydriques aux zones de travaux requises pour l'installation des portiques et des conducteurs.

Zone d'intervention : 005



Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy

Zone d'intervention 005 sur 96

Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

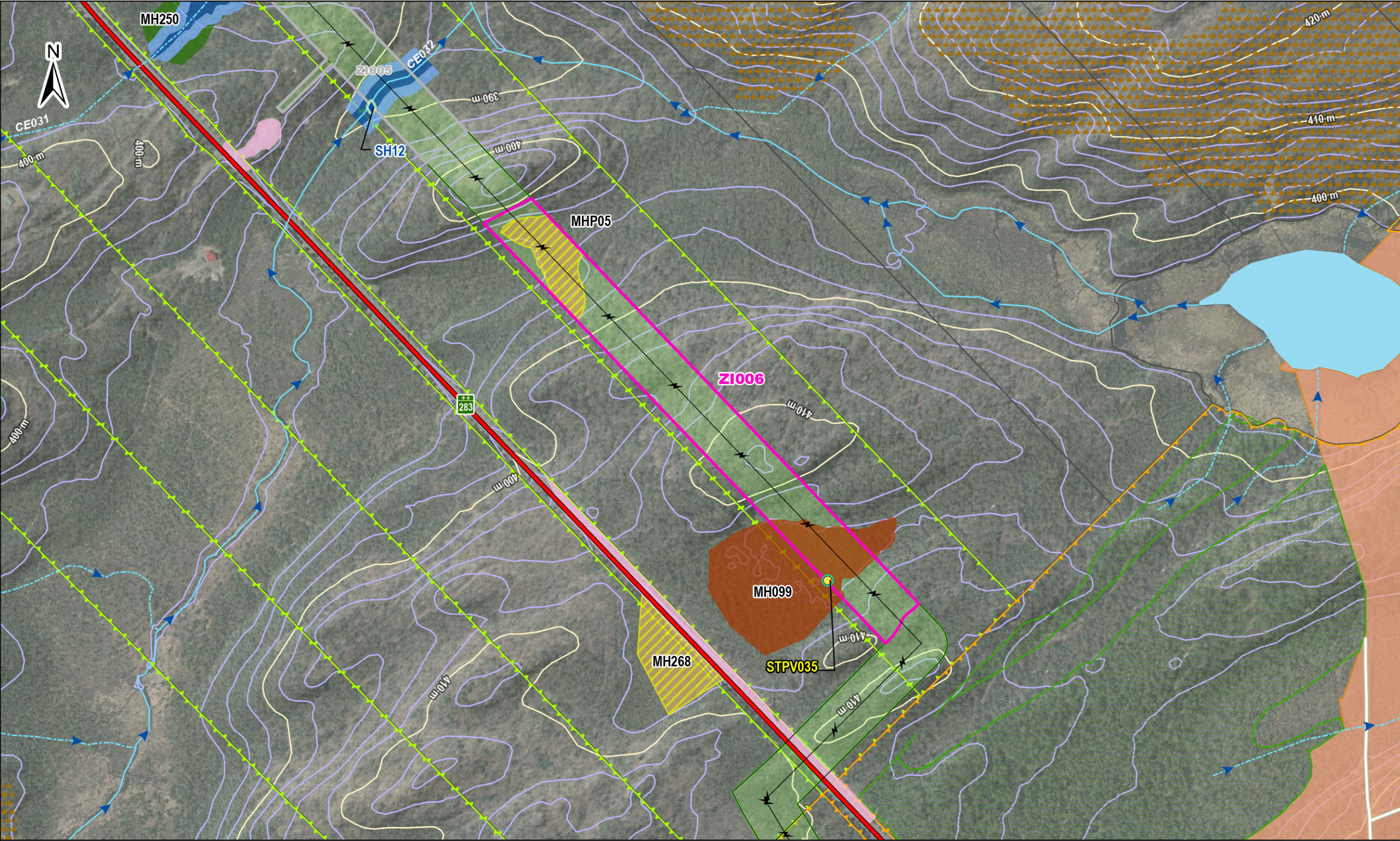
Sources : AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 40 80 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

- Ligne de transport privée d'électricité
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée
- Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente
- Lot du MTQ, public ou municipal
- Limites de lot

Zones sensibles

- Îlot de vieillissement (CRECA)
- Refuge biologique
- Érablière à potentiel acéricole (DDE)

Milieux humides

- Marécage
- Tourbière
- Photointerprété

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Autres milieux

- Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement permanent
- Cours d'eau à écoulement intermittent
- Plan d'eau

Autres éléments

- Autoroute, route nationale et régionale
- Chemin

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)
- Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible

MH099 : 3,533,53 m²
MHP05 : 3,697,25 m²

MESURES D'ATTÉNUATION

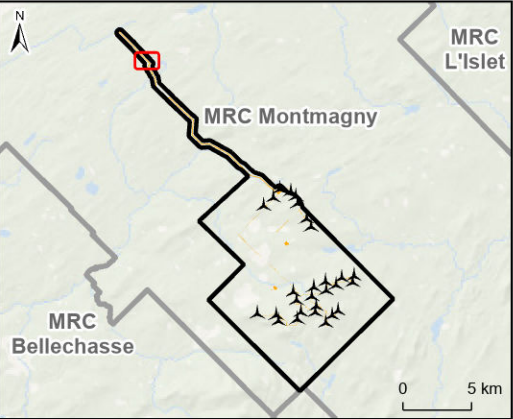
Mesures générales:

- A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
- B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
- C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

- D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
- E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
- H - Restreindre le débroussaillage dans les milieux humides et hydriques aux zones de travaux requises pour l'installation des portiques et des conducteurs.

Zone d'intervention : 006



Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy

**Zone d'intervention
006 sur 96**

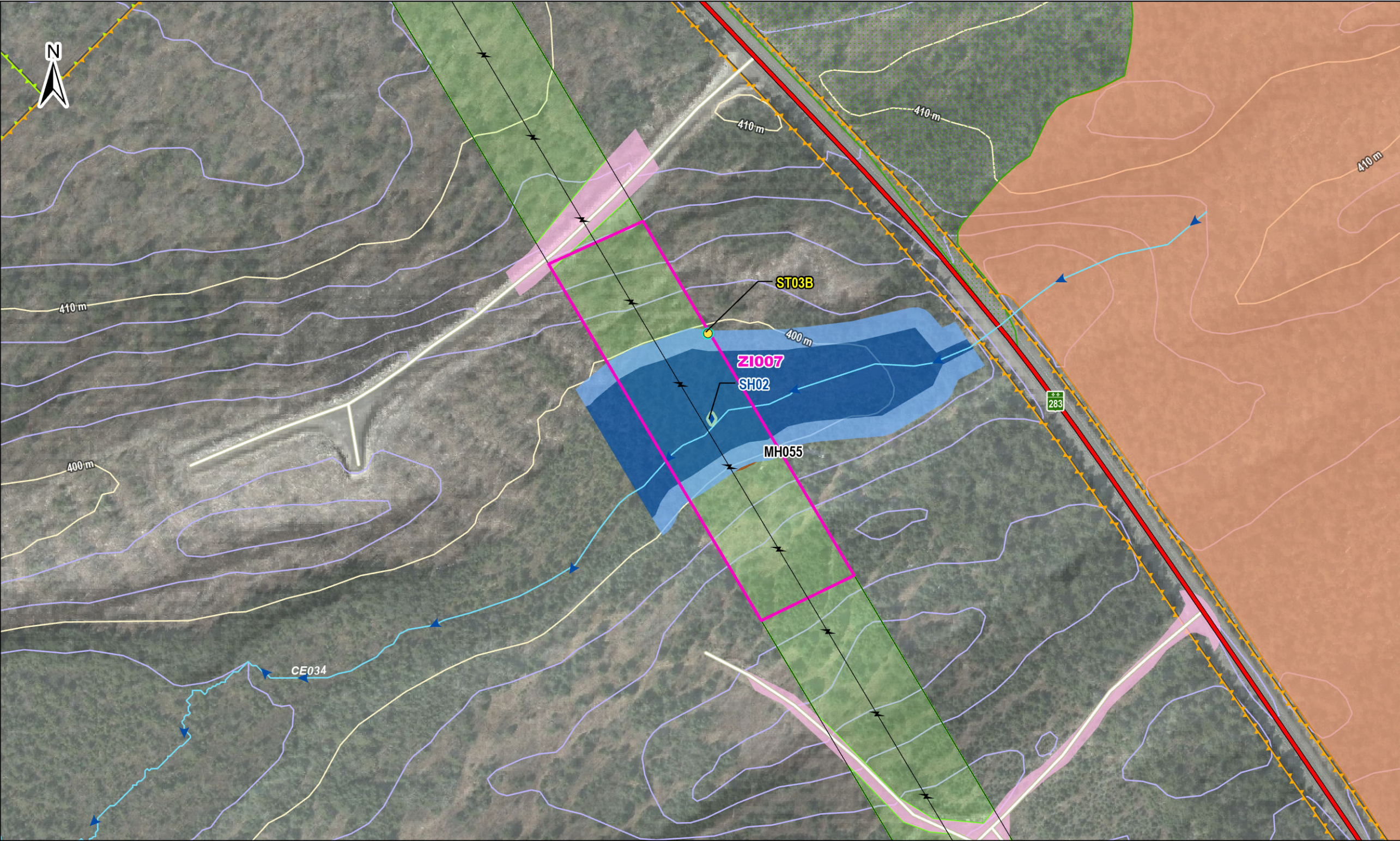
Zones d'interventions et
mesures d'atténuation en
milieu sensible

Sources :
AQ Réseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 40 80 m
Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

- Ligne de transport privée d'électricité
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente
- Lot du MTQ, public ou municipal
- Limites de lot

Zones sensibles

- Îlot de vieillissement (CRECA)
- Refuge biologique

Milieux humides

- Tourbière

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Autres milieux

- Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement permanent

Autres éléments

- Autoroute, route nationale et régionale
- Chemin

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)
- Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible
CE034 (Littoral): 2,733,37 m²
CE034 (Rive): 1,036,24 m²
MH055: 9,47 m²

MESURES D'ATTÉNUATION

Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
F - Limiter le passage de la machinerie dans le lit des cours d'eau à un aller-retour et aucun travail à partir du cours d'eau ne sera réalisé.
G - Utiliser un chemin de contournement pour déboiser de part et d'autre du milieu hydrique.
H - Restreindre le débroussaillage dans les milieux humides et hydriques aux zones de travaux requises pour l'installation des portiques et des conducteurs.

Zone d'intervention : 007

Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy

Zone d'intervention 007 sur 96

Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

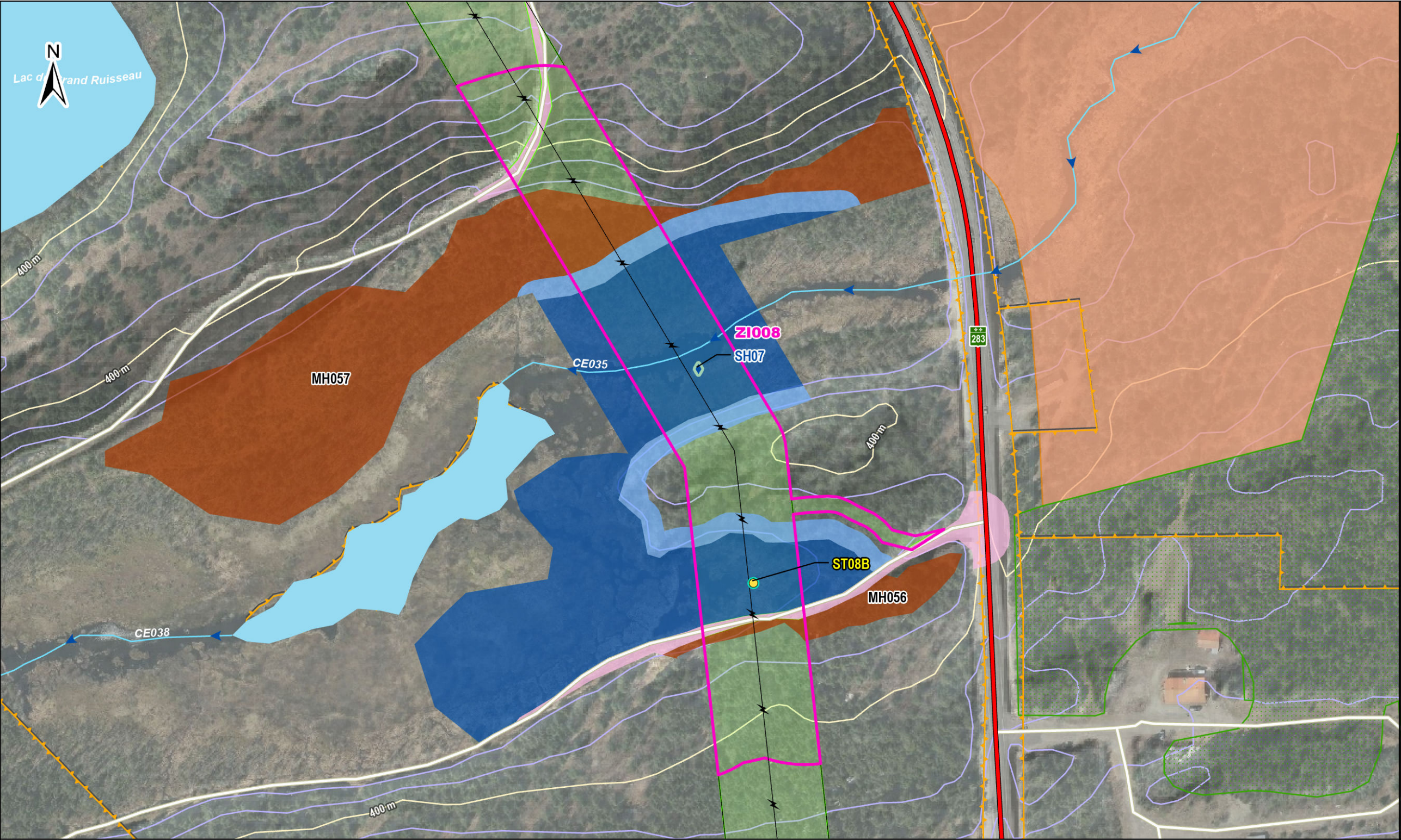
0 20 40 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

Sources :
AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

- Ligne de transport privée d'électricité
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot du MTQ, public ou municipal
- Limites de lot

Zones sensibles

- Îlot de vieillissement (CRECA)
- Refuge biologique

Milieux humides

- Tourbière

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Autres milieux

- Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement permanent
- Plan d'eau

Autres éléments

- Autoroute, route nationale et régionale
- Chemin

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)
- Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible
CE035 (Littoral): 5,939,52 m ²
CE035 (Rive): 1,536,30 m ²
MH056: 249,74 m ²
MH057: 1,528,91 m ²

MESURES D'ATTÉNUATION

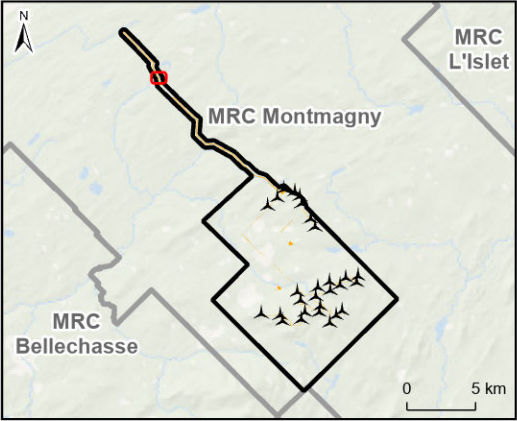
Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
F - Limiter le passage de la machinerie dans le lit des cours d'eau à un aller-retour et aucun travail à partir du cours d'eau ne sera réalisé.
G - Utiliser un chemin de contournement pour déboiser de part et d'autre du milieu hydrique.
H - Restreindre le débroussaillage dans les milieux humides et hydriques aux zones de travaux requises pour l'installation des portiques et des conducteurs.

Zone d'intervention : 008



Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc.

Zone d'intervention 008 sur 96

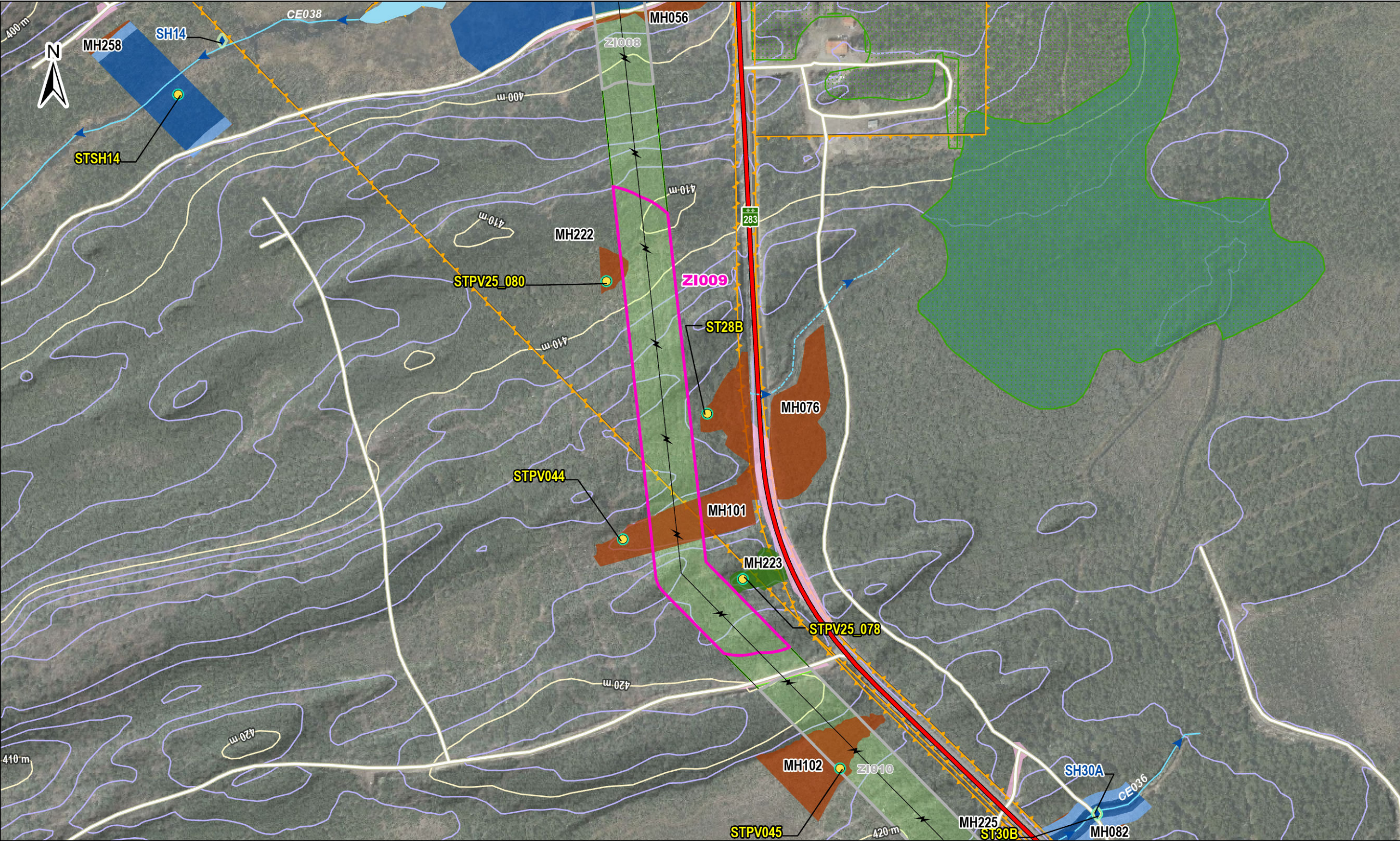
Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

0 20 40 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

Sources :

AQréseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29



Résultats d'inventaire

Station hydrique

Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

Ligne de transport privée d'électricité

Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

Présentée

Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

Lot du MTQ, public ou municipal

Limites de lot

Zones sensibles

Îlot de vieillissement (CRECA)

Vieux témoins écologiques (CRECA)

Milieux humides

Marécage

Tourbière

Milieux hydriques

Littoral

Rive

Autres milieux

Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

Cours d'eau à écoulement permanent

Cours d'eau à écoulement intermittent

Plan d'eau

Autres éléments

Autoroute, route nationale et régionale

Chemin

Courbes de niveau

Principales (équid. 10 m)

Supplémentaires (équid. 2 m)

Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible

MH101: 1,880,48 m²
MH222: 108,40 m²

MESURES D'ATTÉNUATION

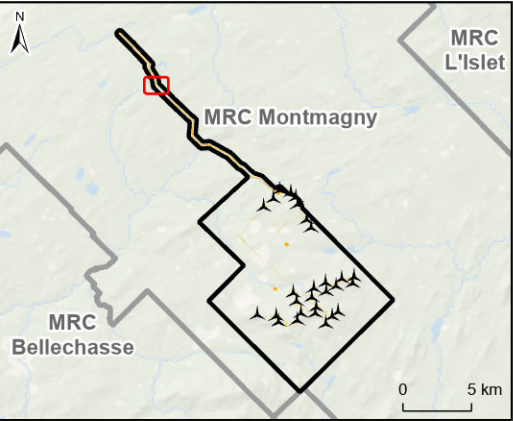
Mesures générales:

- A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
- B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
- C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

- D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
- E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
- H - Restreindre le débroussaillage dans les milieux humides et hydriques aux zones de travaux requises pour l'installation des portiques et des conducteurs.

Zone d'intervention : 009



Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc. Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy

Zone d'intervention 009 sur 96

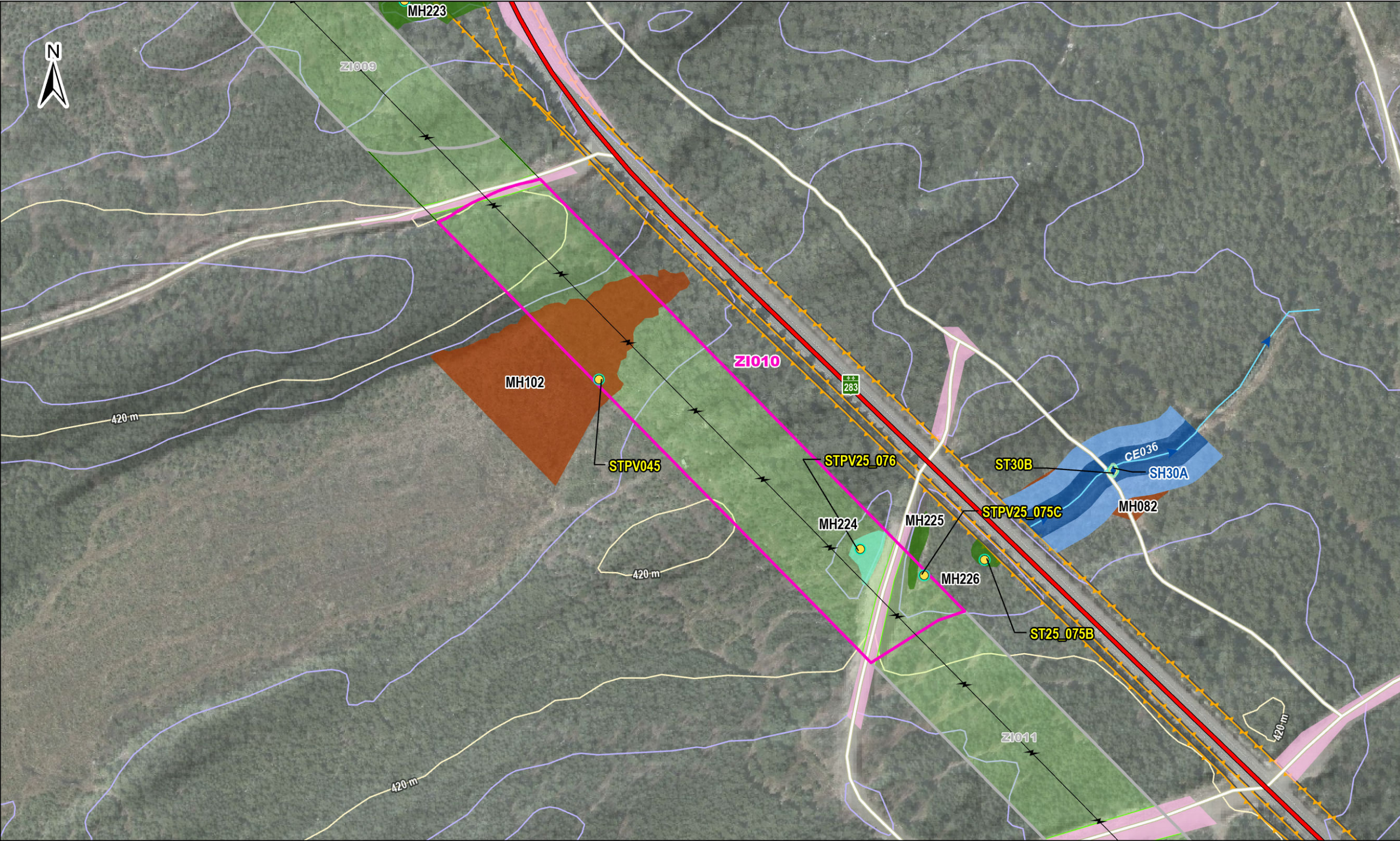
Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

0 40 80 m
Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

Sources :
AQréseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

- Ligne de transport privée d'électricité
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée
- Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot du MTQ, public ou municipal
- Limites de lot

Milieux humides

- Marais
- Marécage
- Tourbière

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Autres milieux

- Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement permanent

Autres éléments

- Autoroute, route nationale et régionale
- Chemin

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)
- Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible

MH102: 1,784,28 m²
MH224: 268,59 m²
MH225: 58,94 m²

MESURES D'ATTÉNUATION

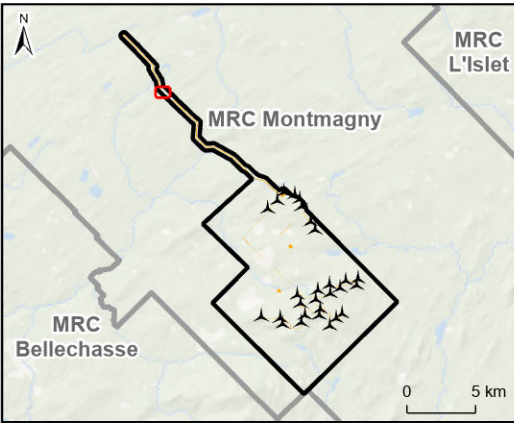
Mesures générales:

- A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
- B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
- C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

- D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
- E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
- H - Restreindre le débroussaillage dans les milieux humides et hydriques aux zones de travaux requises pour l'installation des portiques et des conducteurs.

Zone d'intervention : 010



Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy

**Zone d'intervention
010 sur 96**

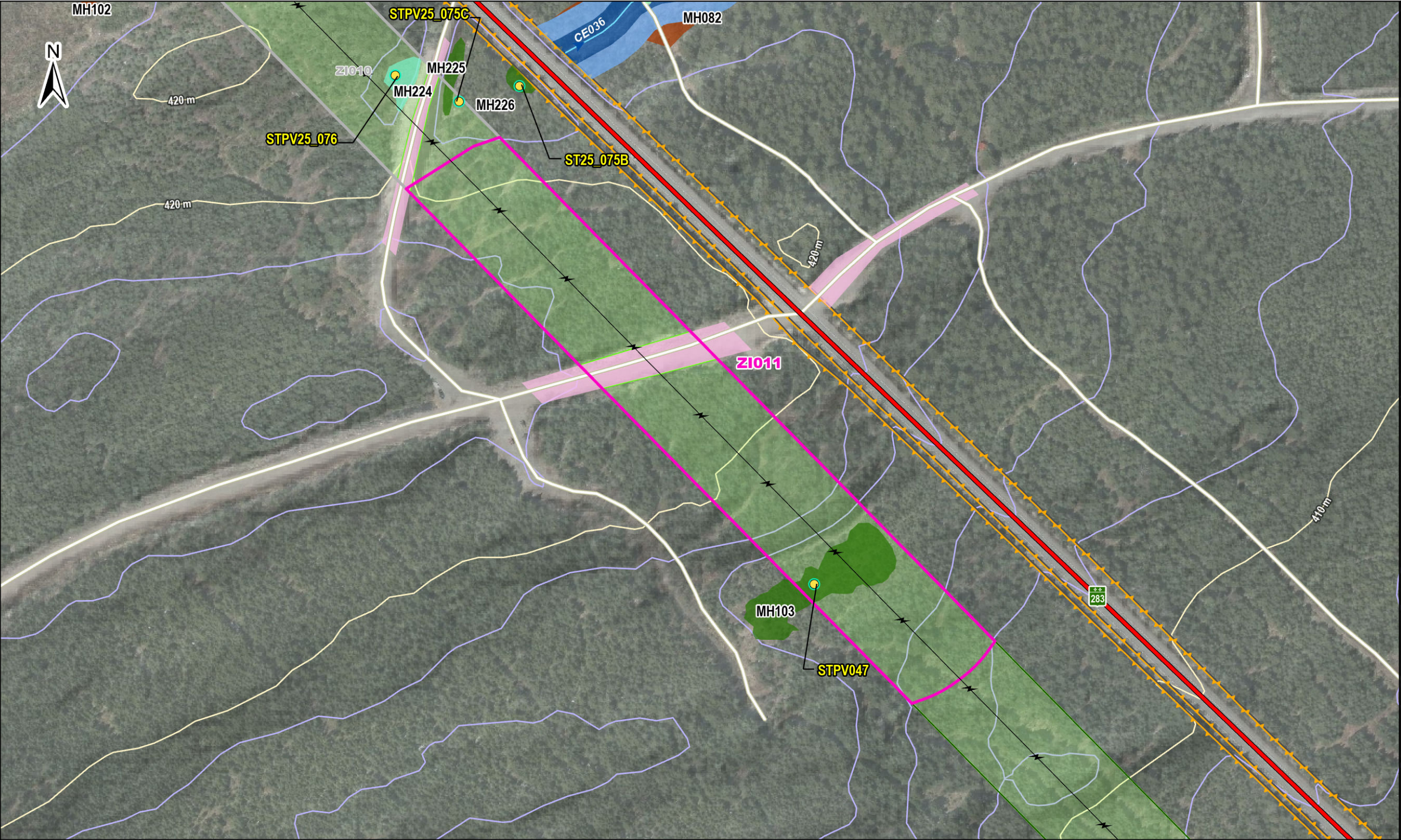
Zones d'interventions et
mesures d'atténuation en
milieu sensible

Sources :
AQréseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m
Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

- Ligne de transport privée d'électricité
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée
- Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot du MTQ, public ou municipal
- Limites de lot

Milieux humides

- Marais
- Marécage
- Tourbière

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Autres milieux

- Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement permanent

Autres éléments

- Autoroute, route nationale et régionale
- Chemin

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)
- Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible

MH103: 1,042,51 m²

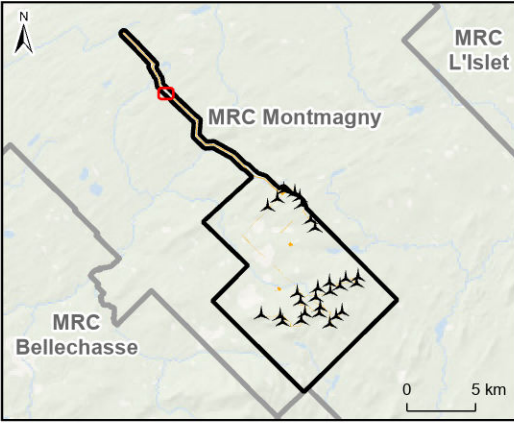
MESURES D'ATTÉNUATION Zone d'intervention : 011

Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
H - Restreindre le débroussaillage dans les milieux humides et hydriques aux zones de travaux requises pour l'installation des portiques et des conducteurs.



Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

*Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy*

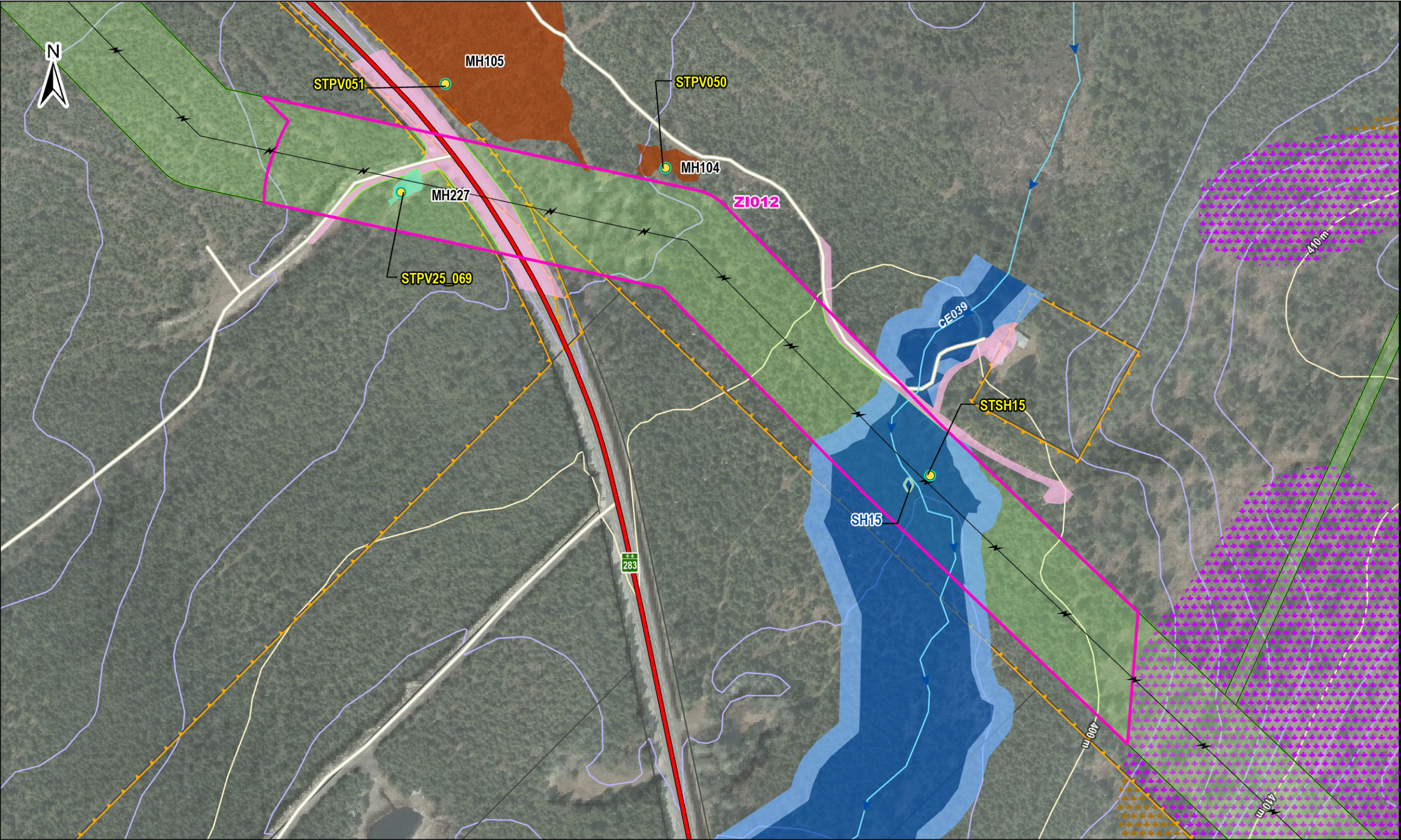
Zone d'intervention
011 sur 96

Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

Sources :
AQréseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

- Ligne de transport privée d'électricité
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot du MTQ, public ou municipal
- Limites de lot

Zones sensibles

- Érable à potentiel acéricole (MRNF)
- Érable à potentiel acéricole (DDE)

Milieux humides

- Marais
- Tourbière

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Autres milieux

- Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement permanent

Autres éléments

- Autoroute, route nationale et régionale
- Chemin

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)
- Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible
CE039 (Littoral): 3,062,82 m²
CE039 (Rive): 1,361,76 m²
MH105: 6,38 m²
MH227: 144,40 m²

MESURES D'ATTÉNUATION

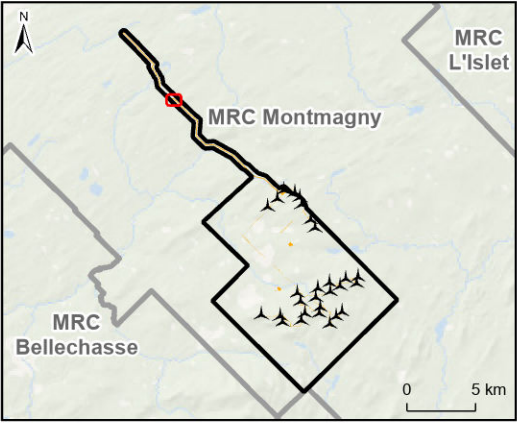
Zone d'intervention : 012

Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
F - Limiter le passage de la machinerie dans le lit des cours d'eau à un aller-retour et aucun travail à partir du cours d'eau ne sera réalisé.
G - Utiliser un chemin de contournement pour déboiser de part et d'autre du milieu hydrique.
H - Restreindre le débroussaillage dans les milieux humides et hydriques aux zones de travaux requises pour l'installation des portiques et des conducteurs.



Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy

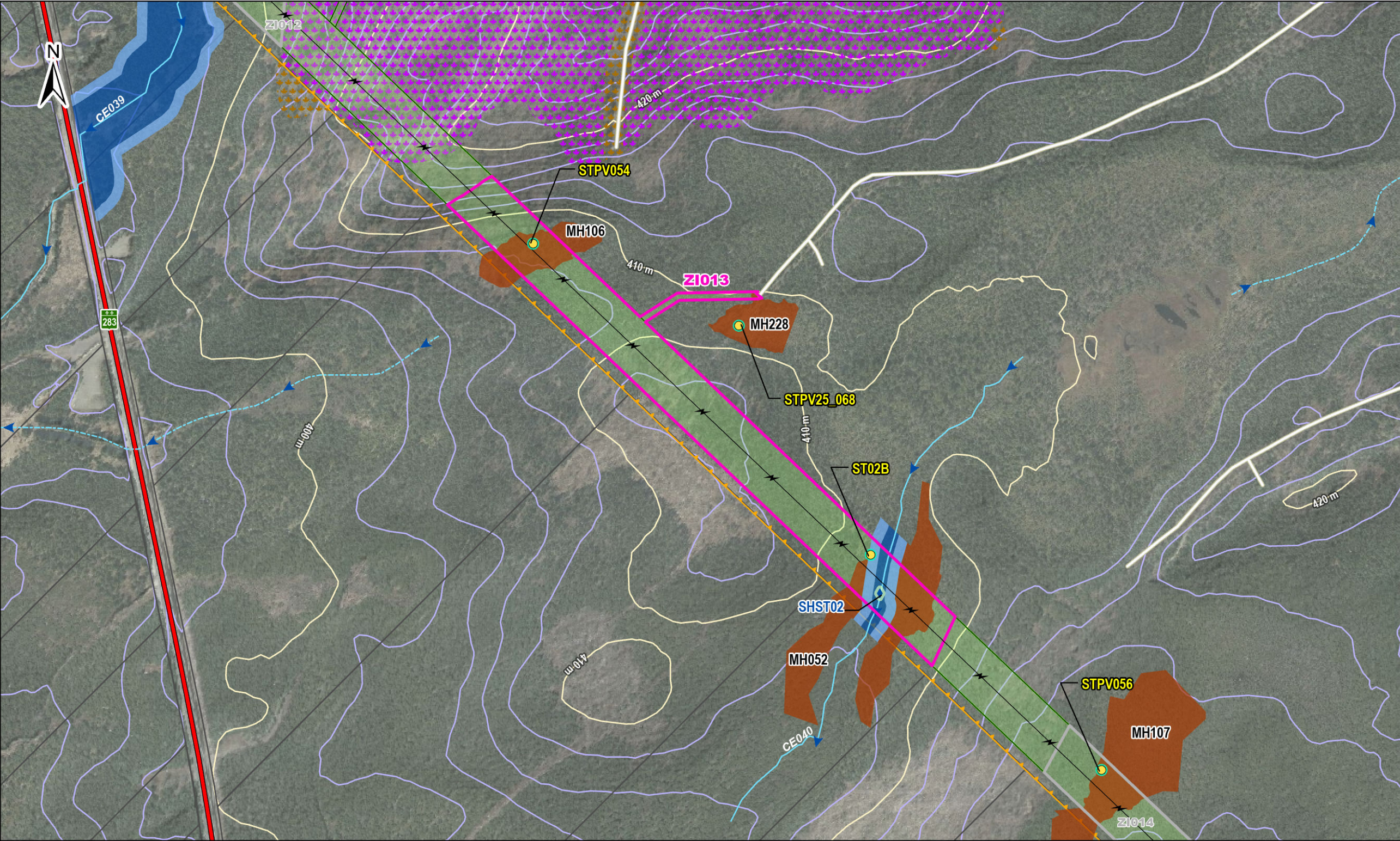
Zone d'intervention 012 sur 96

Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

Sources :
AQréseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

- Ligne de transport privée d'électricité
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée
- Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot du MTQ, public ou municipal
- Limites de lot

Zones sensibles

- Érablière à potentiel acéricole (MRNF)

Érablière à potentiel acéricole (DDE)

Milieux humides

- Tourbière

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement permanent
- Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

- Autoroute, route nationale et régionale
- Chemin

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)
- Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible
CE040 (Littoral): 752,24 m ²
CE040 (Rive): 1,215,93 m ²
MH052: 2,284,82 m ²
MH106: 2,081,49 m ²
MH228: 33,83 m ²

MESURES D'ATTÉNUATION

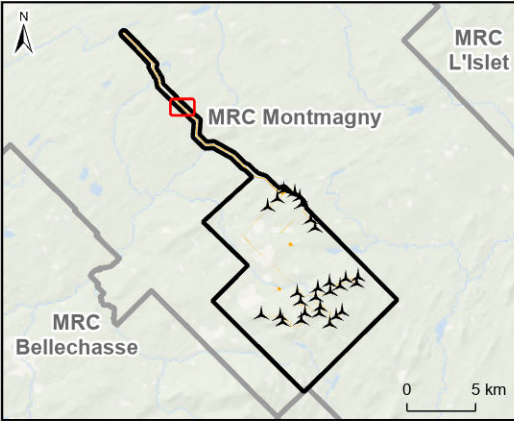
Mesures générales:

- A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
- B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
- C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

- D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
- E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
- F - Limiter le passage de la machinerie dans le lit des cours d'eau à un aller-retour et aucun travail à partir du cours d'eau ne sera réalisé.
- G - Utiliser un chemin de contournement pour déboiser de part et d'autre du milieu hydrique.
- H - Restreindre le débroussaillage dans les milieux humides et hydriques aux zones de travaux requises pour l'installation des portiques et des conducteurs.

Zone d'intervention : 013



Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy

Zone d'intervention 013 sur 96

Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

Sources : AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 40 80 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7



Résultats d'inventaire

Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

Ligne de transport privée d'électricité

Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

Présentée

Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

Lot du MTQ, public ou municipal

Limites de lot

Milieux humides

Tourbière

Photointerprété

Hydrographie et sens d'écoulement

Cours d'eau à écoulement permanent

Autres éléments

Chemin

Courbes de niveau

Principales (équid. 10 m)

Supplémentaires (équid. 2 m)

Limites municipales

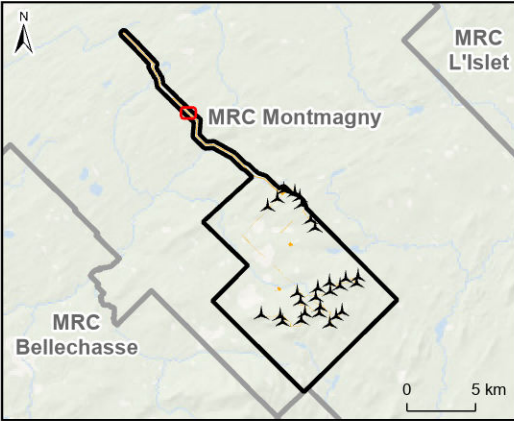
Superficie des empiètements en milieu sensible

MH107: 2,021,81 m²

MESURES D'ATTÉNUATION

Zone d'intervention : 014

- Mesures générales:**
- A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
 - B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
 - C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.
- Déboisement:**
- D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
 - E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
 - H - Restreindre le débroussaillage dans les milieux humides et hydriques aux zones de travaux requises pour l'installation des portiques et des conducteurs.



Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy

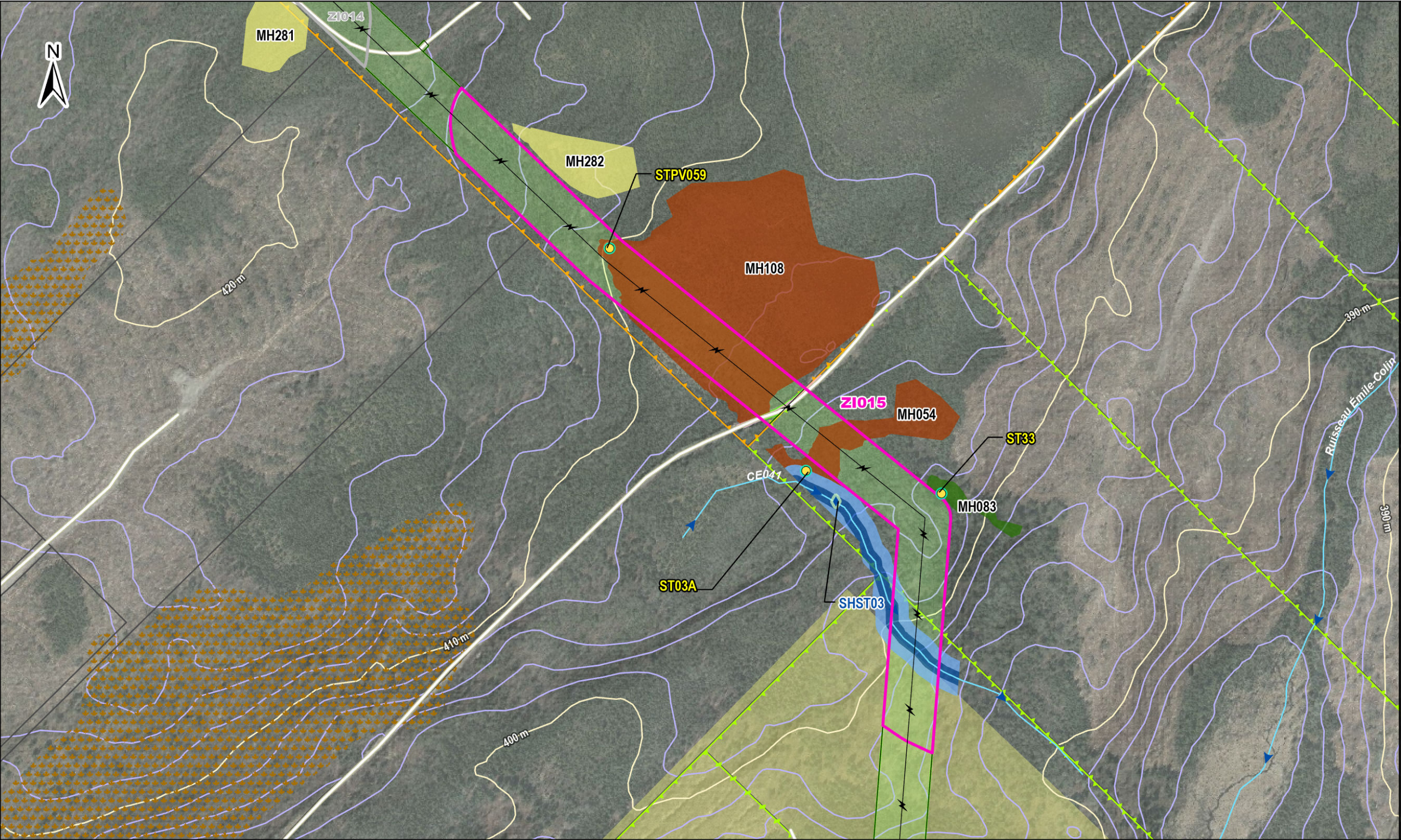
Zone d'intervention 014 sur 96

Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

02040

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

Sources :
AQréseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29



Résultats d'inventaire

Station hydrique

Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

Ligne de transport privée d'électricité

Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

Présentée

Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

Lot avec signature d'entente

Lot du MTQ, public ou municipal

Limites de lot

Territoire agricole protégé (CPTAQ)

Zone agricole

Zones sensibles

Érable à potentiel acéricole (DDE)

Milieux humides

Marécage

Tourbière

Photointerprété

Milieux hydriques

Littoral

Rive

Autres milieux

Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

Cours d'eau à écoulement permanent

Autres éléments

Chemin

Courbes de niveau

Principales (équid. 10 m)

Supplémentaires (équid. 2 m)

Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible
CE041 (Littoral): 919,07 m ²
CE041 (Rive): 1,520,75 m ²
MH054: 1,643,82 m ²
MH083: 14,64 m ²
MH108: 10,349,49 m ²

MESURES D'ATTÉNUATION

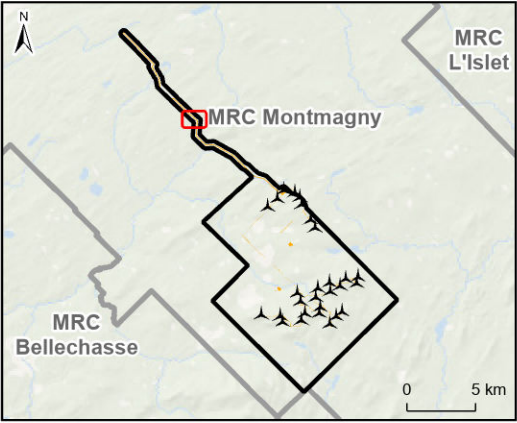
Mesures générales:

- A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
- B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
- C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

- D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
- E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
- F - Limiter le passage de la machinerie dans le lit des cours d'eau à un aller-retour et aucun travail à partir du cours d'eau ne sera réalisé.
- G - Utiliser un chemin de contournement pour déboiser de part et d'autre du milieu hydrique.
- H - Restreindre le débroussaillage dans les milieux humides et hydriques aux zones de travaux requises pour l'installation des portiques et des conducteurs.

Zone d'intervention : 015



Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy

Zone d'intervention 015 sur 96

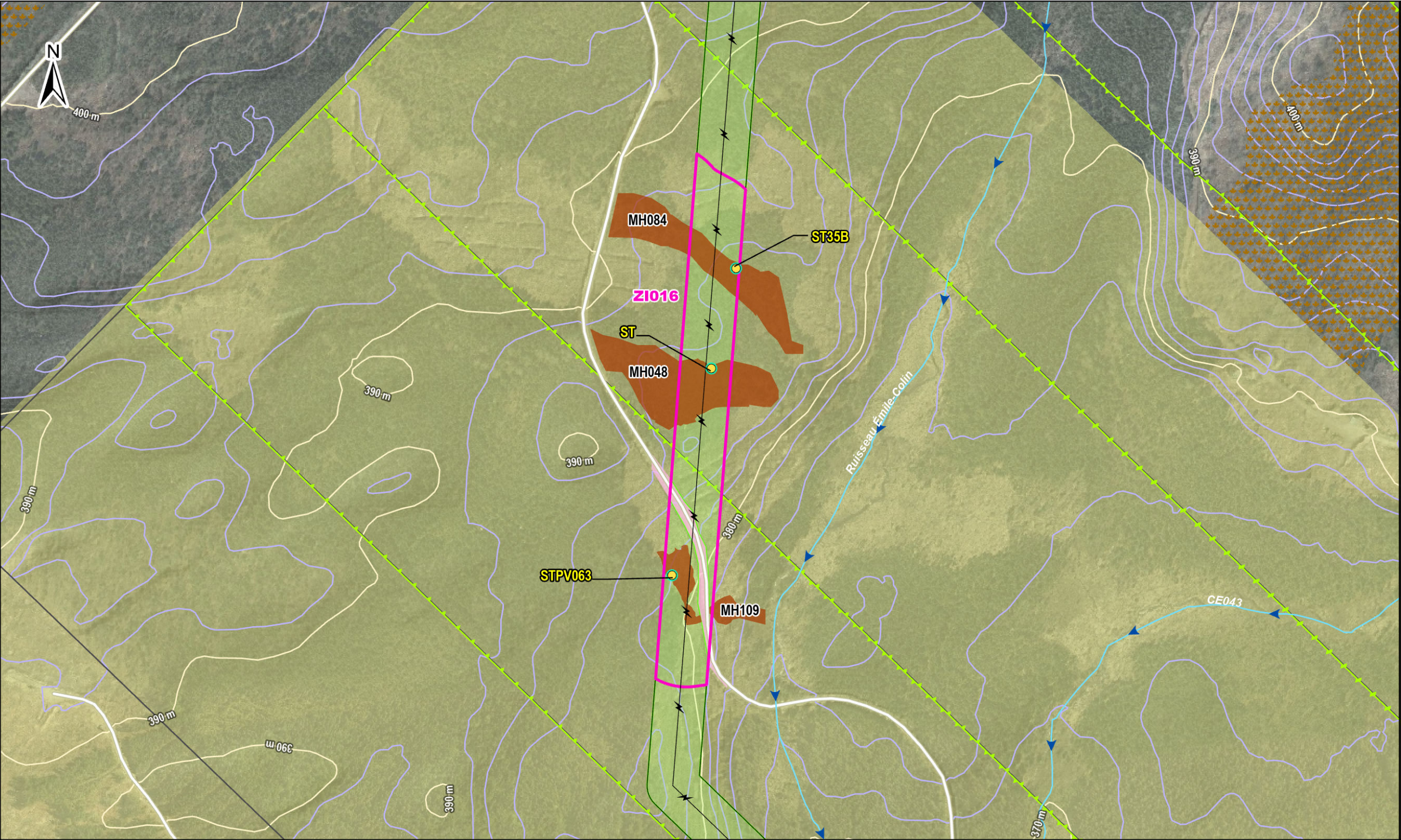
Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

Sources : AQRéseau+, 2022 GRHQ, 2019 SDA, 2023 Configuration 29

0 40 80 m Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

Ligne de transport privée d'électricité

Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

Présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

Lot avec signature d'entente

Limites de lot

Territoire agricole protégé (CPTAQ)

Zone agricole

Zones sensibles

Érablelière à potentiel acéricole (DDE)

Milieux humides

Tourbière

Autres milieux

Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

Cours d'eau à écoulement permanent

Autres éléments

Chemin

Courbes de niveau

Principales (équid. 10 m)

Supplémentaires (équid. 2 m)

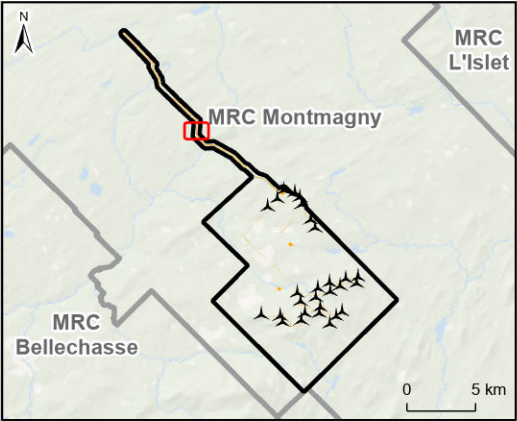
Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible	
MH048:	2,647,03 m ²
MH084:	1,507,70 m ²
MH109:	1,278,96 m ²

MESURES D'ATTÉNUATION

Zone d'intervention : 016

- Mesures générales:**
- A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
 - B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
 - C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.
- Déboisement:**
- D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
 - E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
 - H - Restreindre le débroussaillage dans les milieux humides et hydriques aux zones de travaux requises pour l'installation des portiques et des conducteurs.



Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy

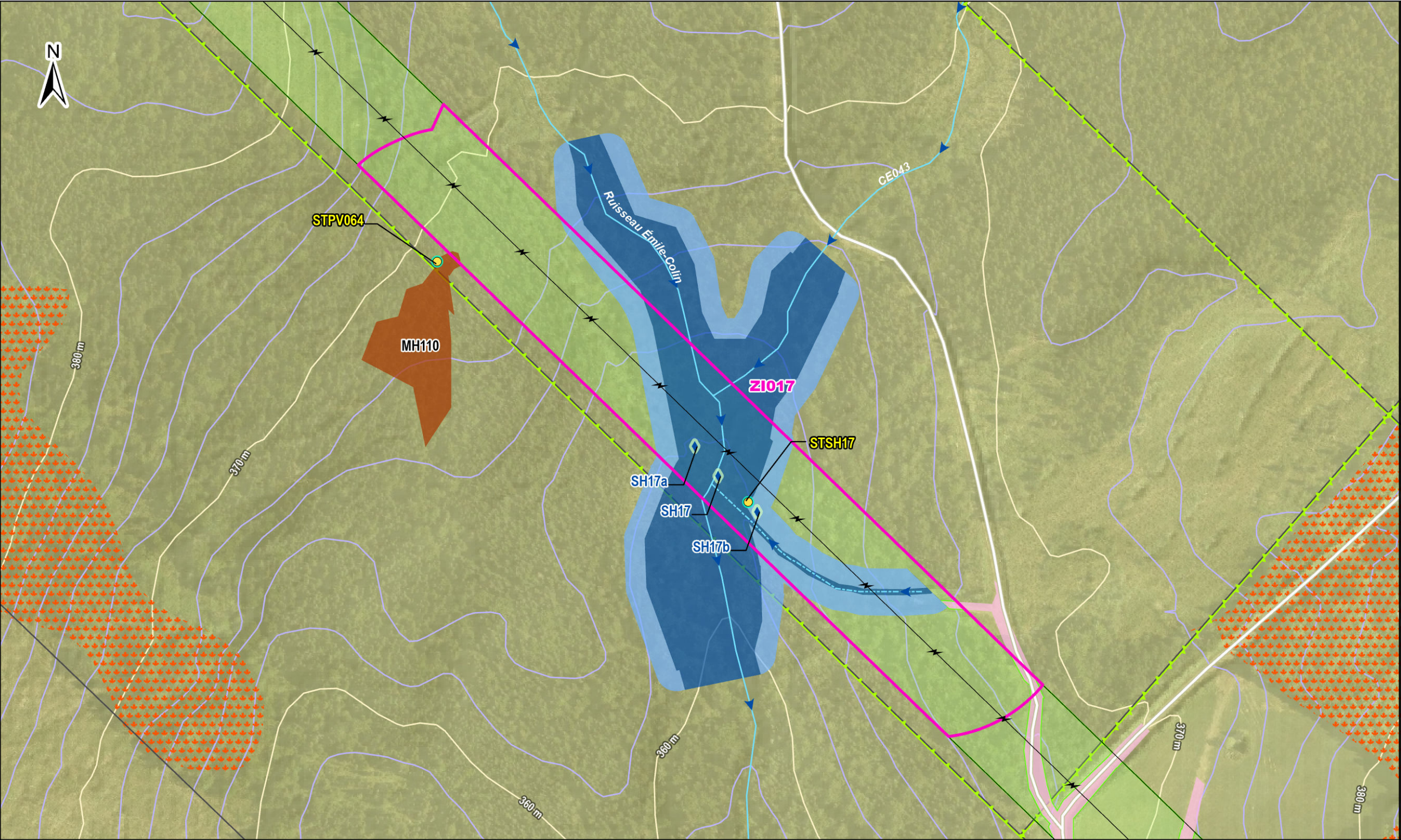
Zone d'intervention 016 sur 96

Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

0 40 80 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

Sources : AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

- Ligne de transport privée d'électricité
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente
- Limites de lot

Territoire agricole protégé (CPTAQ)

- Zone agricole

Zones sensibles

- Érablière à potentiel acéricole (CPTAQ)

Milieux humides

- Tourbière

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Autres milieux

- Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement permanent
- Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

- Chemin

Courbes de niveau

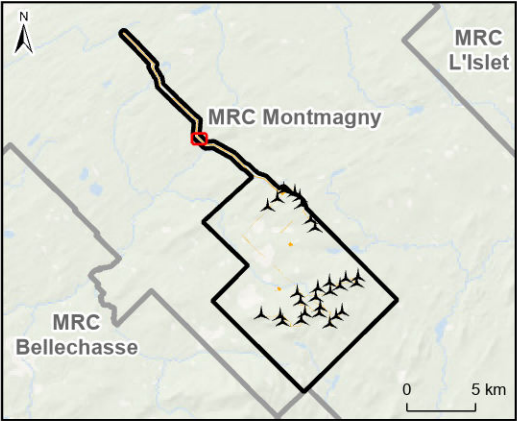
- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)
- Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible	
CE043 (Littoral):	3,218,13 m²
CE043 (Rive):	606,09 m²
CE044 (Littoral):	309,99 m²
CE044 (Rive):	1,600,10 m²
MH110:	15,11 m²
R.EmileC. (Rive):	1,151,73 m²

MESURES D'ATTÉNUATION

- Mesures générales:**
- A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
 - B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
 - C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.
- Déboisement:**
- D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
 - E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
 - F - Limiter le passage de la machinerie dans le lit des cours d'eau à un aller-retour et aucun travail à partir du cours d'eau ne sera réalisé.
 - G - Utiliser un chemin de contournement pour déboiser de part et d'autre du milieu hydrique.
 - H - Restreindre le débroussaillage dans les milieux humides et hydriques aux zones de travaux requises pour l'installation des portiques et des conducteurs.

Zone d'intervention : 017



Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy

Zone d'intervention 017 sur 96

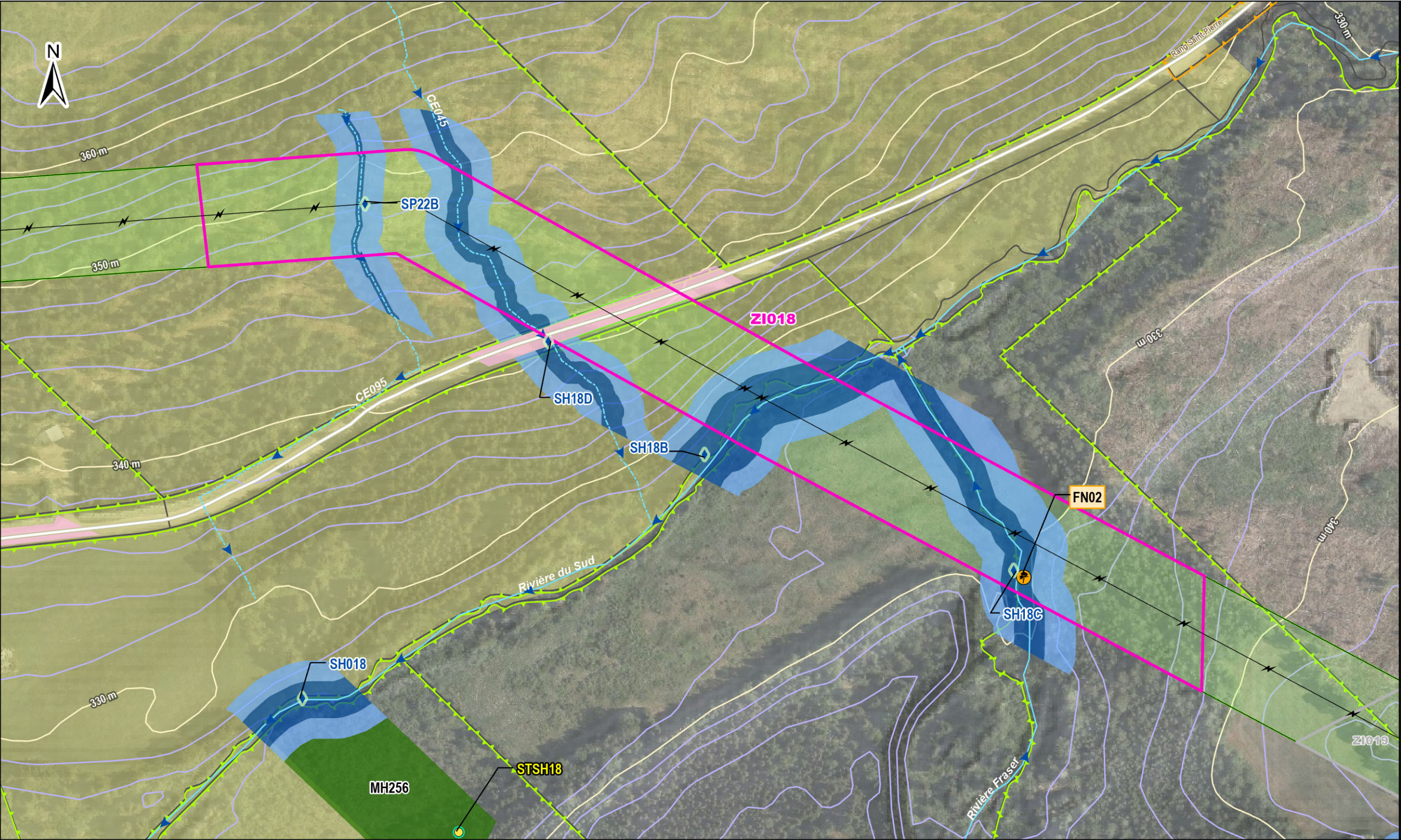
Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

Sources :

- AQréseau+, 2022
- GRHQ, 2019
- SDA, 2023
- Configuration 29

0 20 40 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Station de caractérisation écologique humide

Espèces floristiques en situation précaire

- Frêne noir

Infrastructures du projet – config. 29

- Ligne de transport privée d'électricité
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée
- Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente
- Lot du MTQ, public ou municipal
- Limites de lot

Territoire agricole protégé (CPTAQ)

- Zone agricole

Milieux humides

- Marécage

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Autres milieux

- Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement permanent
- Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

- Chemin

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)
- Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible			
CE045 (Littoral): 939,59 m ²	CE045 (Rive): 2,004,50 m ²	CE095 (Littoral): 156,66 m ²	CE095 (Rive): 1,030,89 m ²
R. du Sud (Littoral): 1,650,58 m ²	R. du Sud (Rive): 1,226,28 m ²	R. Fraser (Littoral): 2,461,04 m ²	R. Fraser (Rive): 4,536,75 m ²

MESURES D'ATTÉNUATION

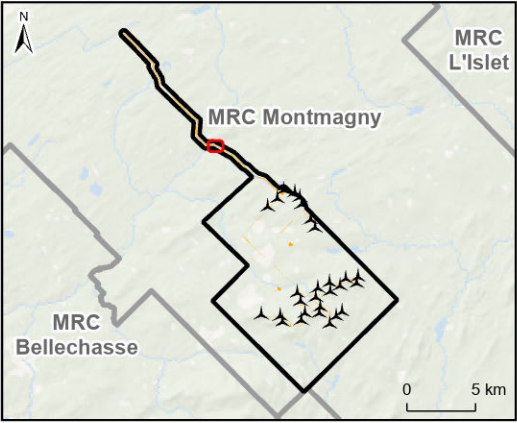
Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'ornièrage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
F - Limiter le passage de la machinerie dans le lit des cours d'eau à un aller-retour et aucun travail à partir du cours d'eau ne sera réalisé.
G - Utiliser un chemin de contournement pour déboiser de part et d'autre du milieu hydrique.
H - Restreindre le débroussaillage dans les milieux humides et hydriques aux zones de travaux requises pour l'installation des portiques et des conducteurs.

Zone d'intervention : 018



Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc.

Zone d'intervention 018 sur 96

Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

0 20 40 m

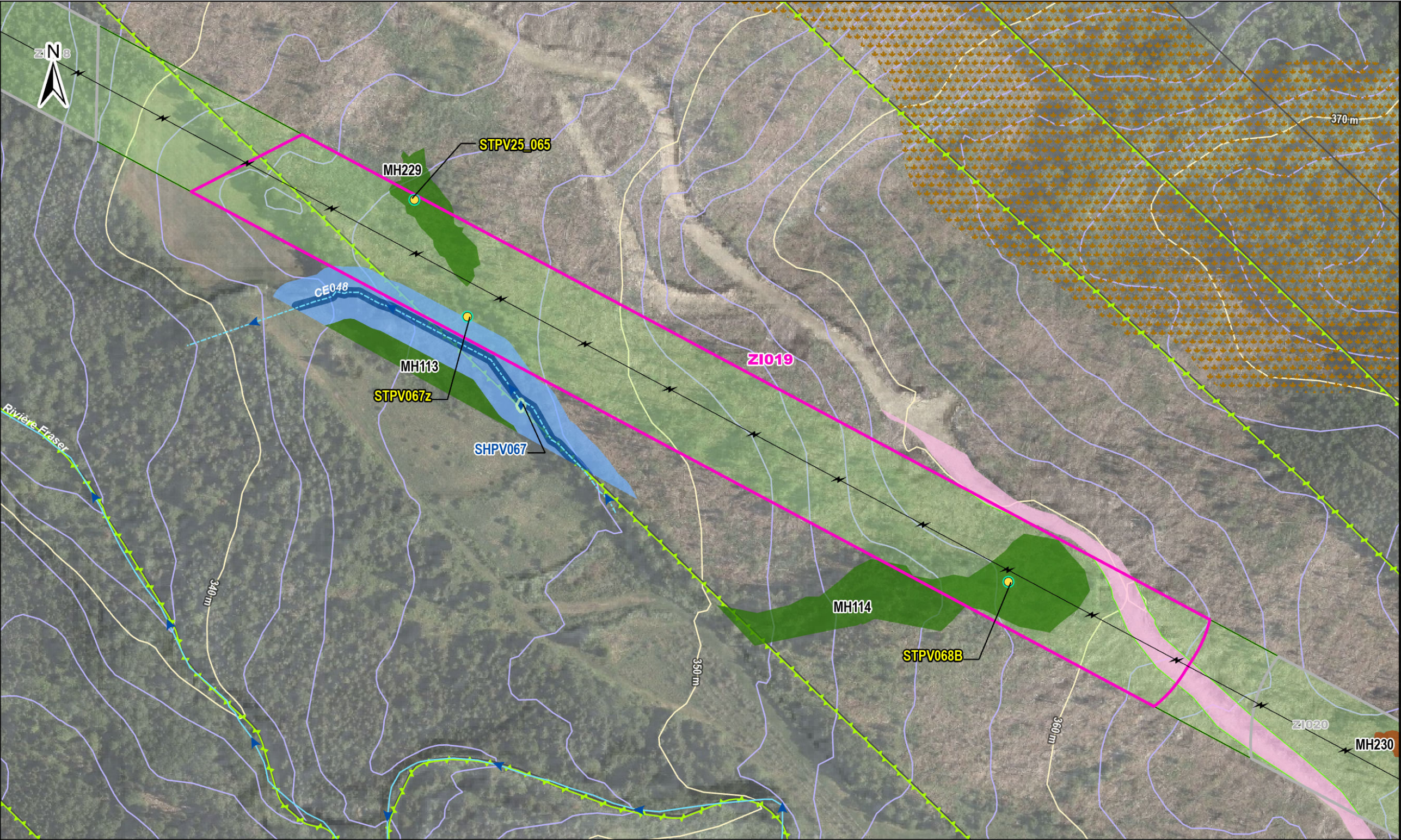
Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

Sources :

- AQréseau+, 2022
- GRHQ, 2019
- SDA, 2023
- Configuration 29

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

- Ligne de transport privée d'électricité
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée
- Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente
- Limites de lot

Zones sensibles

- Érablière à potentiel acéricole (DDE)

Milieux humides

- Marécage
- Tourbière

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Autres milieux

- Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement permanent
- Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)

Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible
CE048 (Rive): 820,75 m²
MH114: 2,155,40 m²
MH229: 724,70 m²

MESURES D'ATTÉNUATION

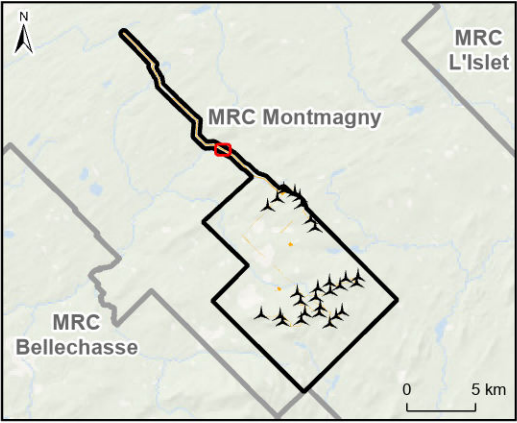
Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
H - Restreindre le débroussaillage dans les milieux humides et hydriques aux zones de travaux requises pour l'installation des portiques et des conducteurs.

Zone d'intervention : 019



Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy

Zone d'intervention 019 sur 96

Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

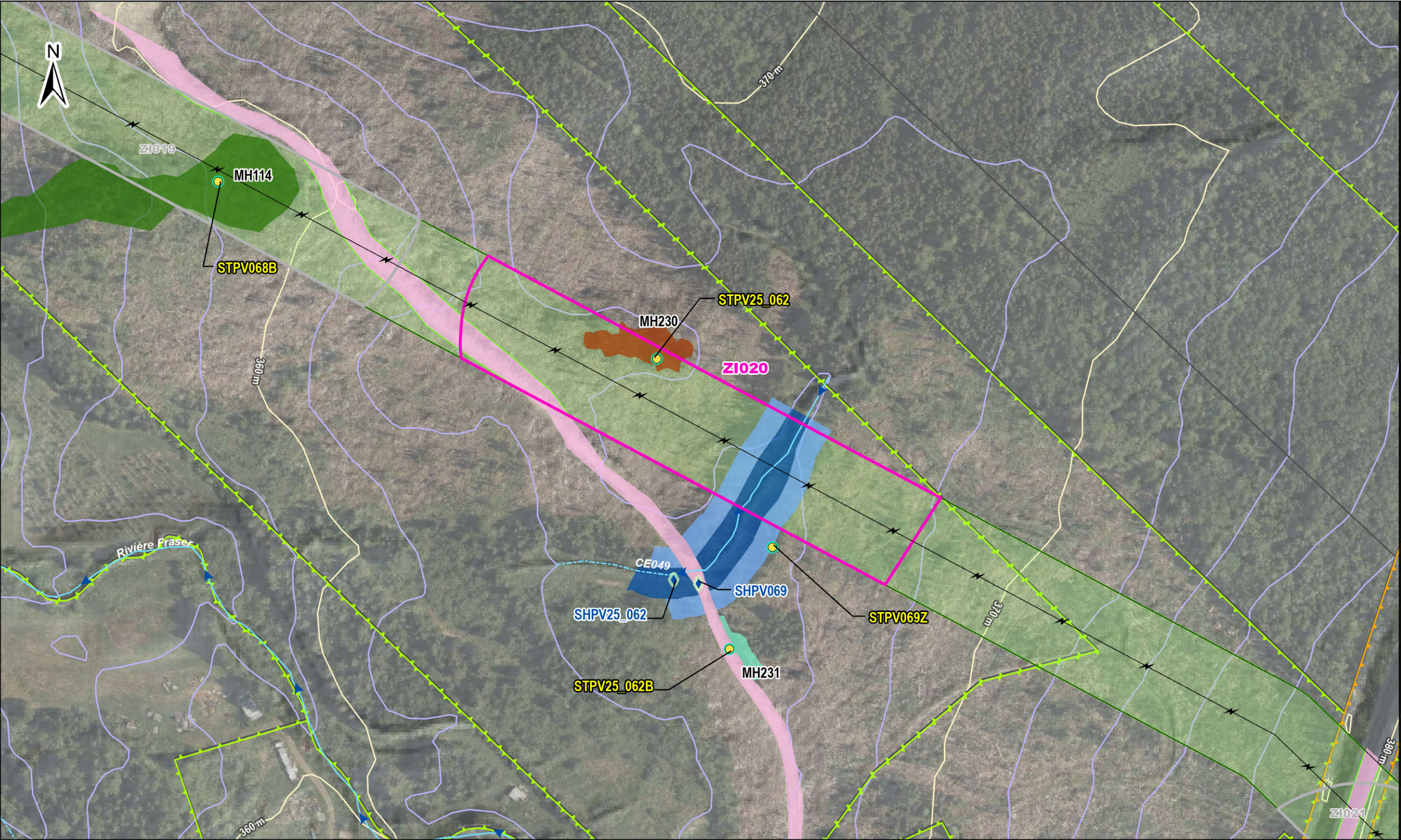
Sources : AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

- Ligne de transport privée d'électricité
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée
- Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente
- Lot du MTQ, public ou municipal
- Limites de lot

Milieux humides

- Marais
- Marécage
- Tourbière

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Autres milieux

- Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement permanent
- Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)
- Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible
CE049 (Littoral): 757,81 m ²
CE049 (Rive): 1,026,99 m ²
MH230: 474,71 m ²

MESURES D'ATTÉNUATION

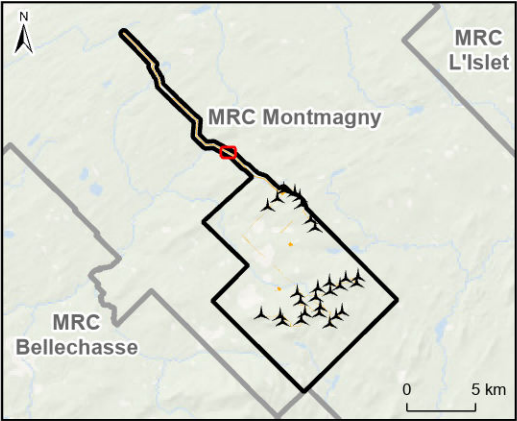
Mesures générales:

- A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
- B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
- C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

- D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
- E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
- F - Limiter le passage de la machinerie dans le lit des cours d'eau à un aller-retour et aucun travail à partir du cours d'eau ne sera réalisé.
- G - Utiliser un chemin de contournement pour déboiser de part et d'autre du milieu hydrique.
- H - Restreindre le débroussaillage dans les milieux humides et hydriques aux zones de travaux requises pour l'installation des portiques et des conducteurs.

Zone d'intervention : 020



Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy

**Zone d'intervention
020 sur 96**

Zones d'interventions et
mesures d'atténuation en
milieu sensible

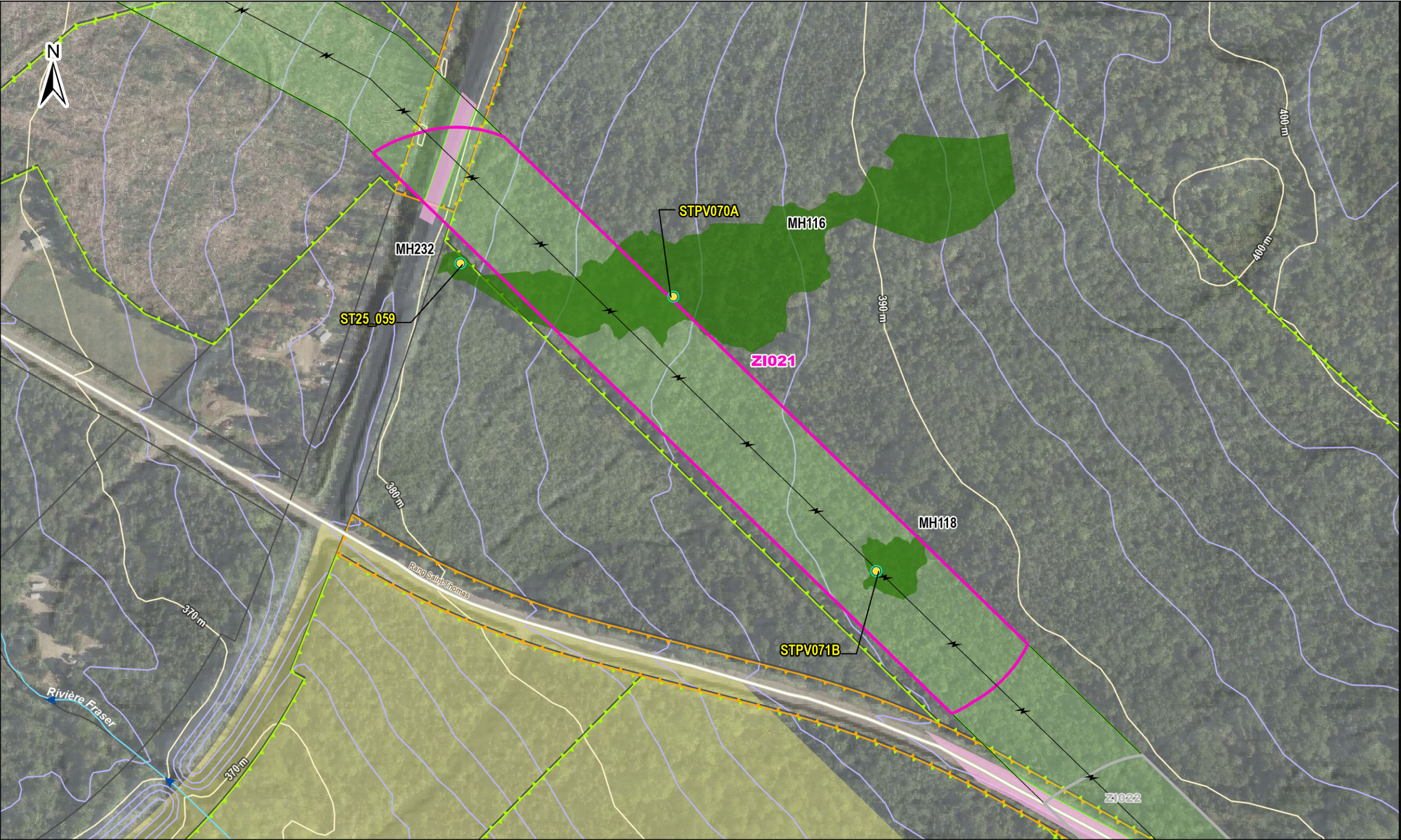
Sources :
AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

- Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

- Ligne de transport privée d'électricité
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée
- Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente
- Lot du MTQ, public ou municipal
- Limites de lot

Territoire agricole protégé (CPTAQ)

- Zone agricole

Milieux humides

- Marécage

Autres milieux

- Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement permanent

Autres éléments

- Chemin

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)
- Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible
MH116: 2,236,17 m²
MH118: 704,73 m²

MESURES D'ATTÉNUATION

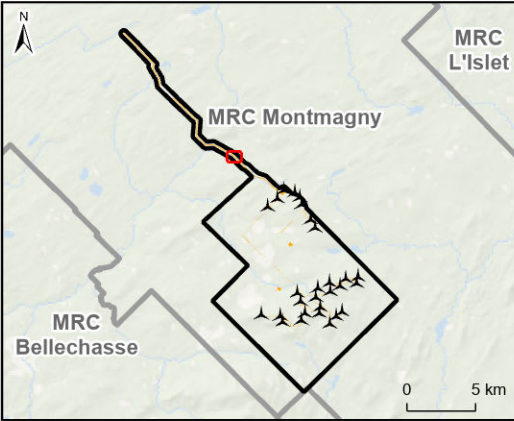
Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
H - Restreindre le débroussaillage dans les milieux humides et hydriques aux zones de travaux requises pour l'installation des portiques et des conducteurs.

Zone d'intervention : 021



Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy

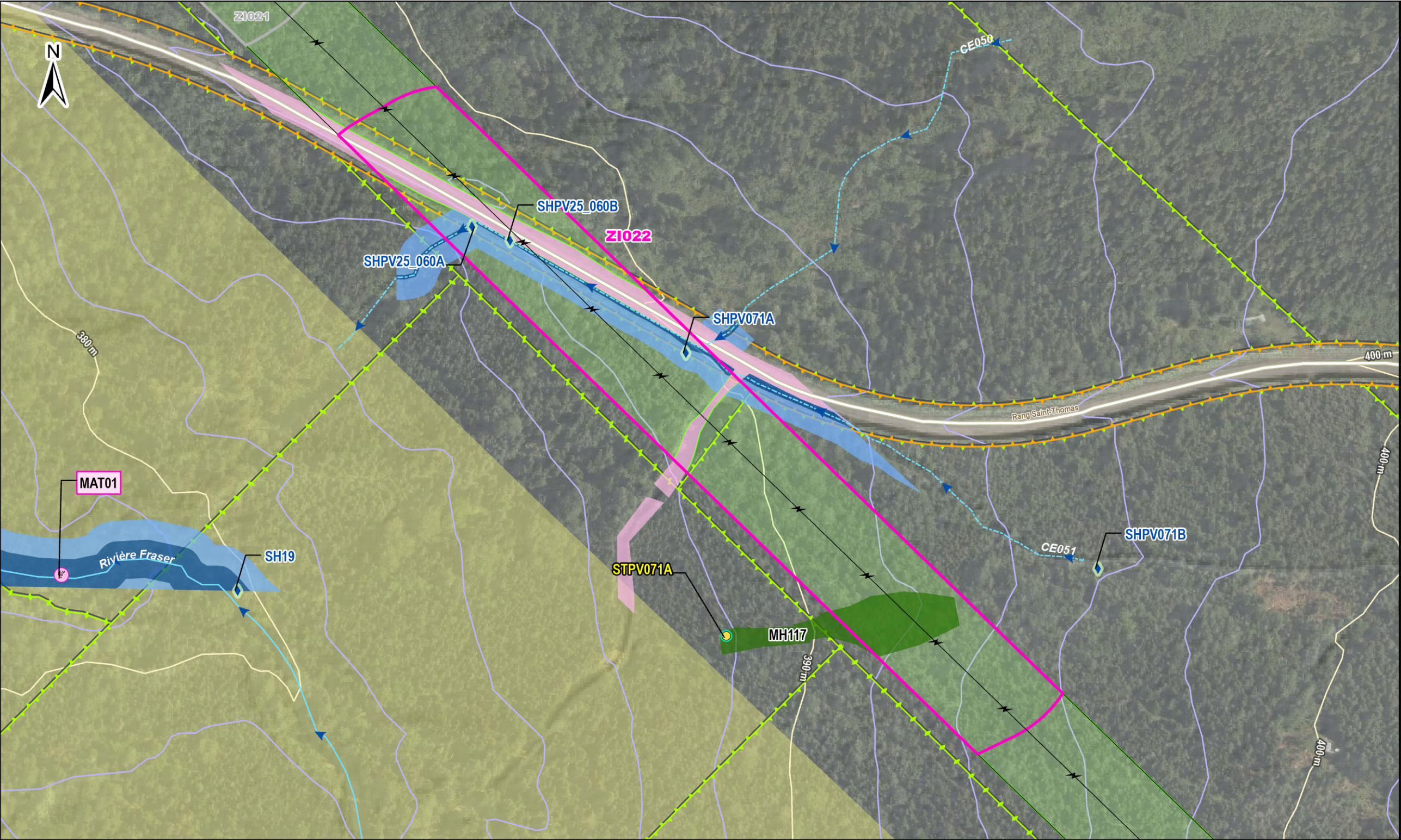
**Zone d'intervention
021 sur 96**

Zones d'interventions et
mesures d'atténuation en
milieu sensible

Sources :
AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Station de caractérisation écologique humide

Espèces floristiques en situation précaire

- Matteuccia fougère-à-l'autruche

Infrastructures du projet – config. 29

- Ligne de transport privée d'électricité
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée
- Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente
- Lot du MTQ, public ou municipal
- Limites de lot

Territoire agricole protégé (CPTAQ)

- Zone agricole

Milieux humides

- Marécage

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Autres milieux

- Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement permanent
- Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

- Chemin

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)
- Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible
CE050 (Littoral): 296,50 m ²
CE050 (Rive): 1,686,51 m ²
CE051 (Rive): 131,45 m ²
MH117: 1,287,20 m ²

MESURES D'ATTÉNUATION

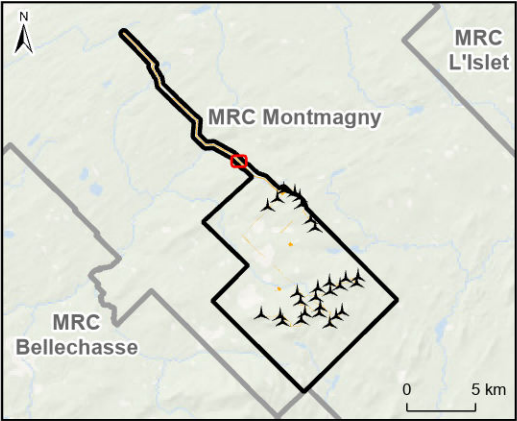
Zone d'intervention : 022

Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
F - Limiter le passage de la machinerie dans le lit des cours d'eau à un aller-retour et aucun travail à partir du cours d'eau ne sera réalisé.
G - Utiliser un chemin de contournement pour déboiser de part et d'autre du milieu hydrique.
H - Restreindre le débroussaillage dans les milieux humides et hydriques aux zones de travaux requises pour l'installation des portiques et des conducteurs.



Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy

**Zone d'intervention
022 sur 96**

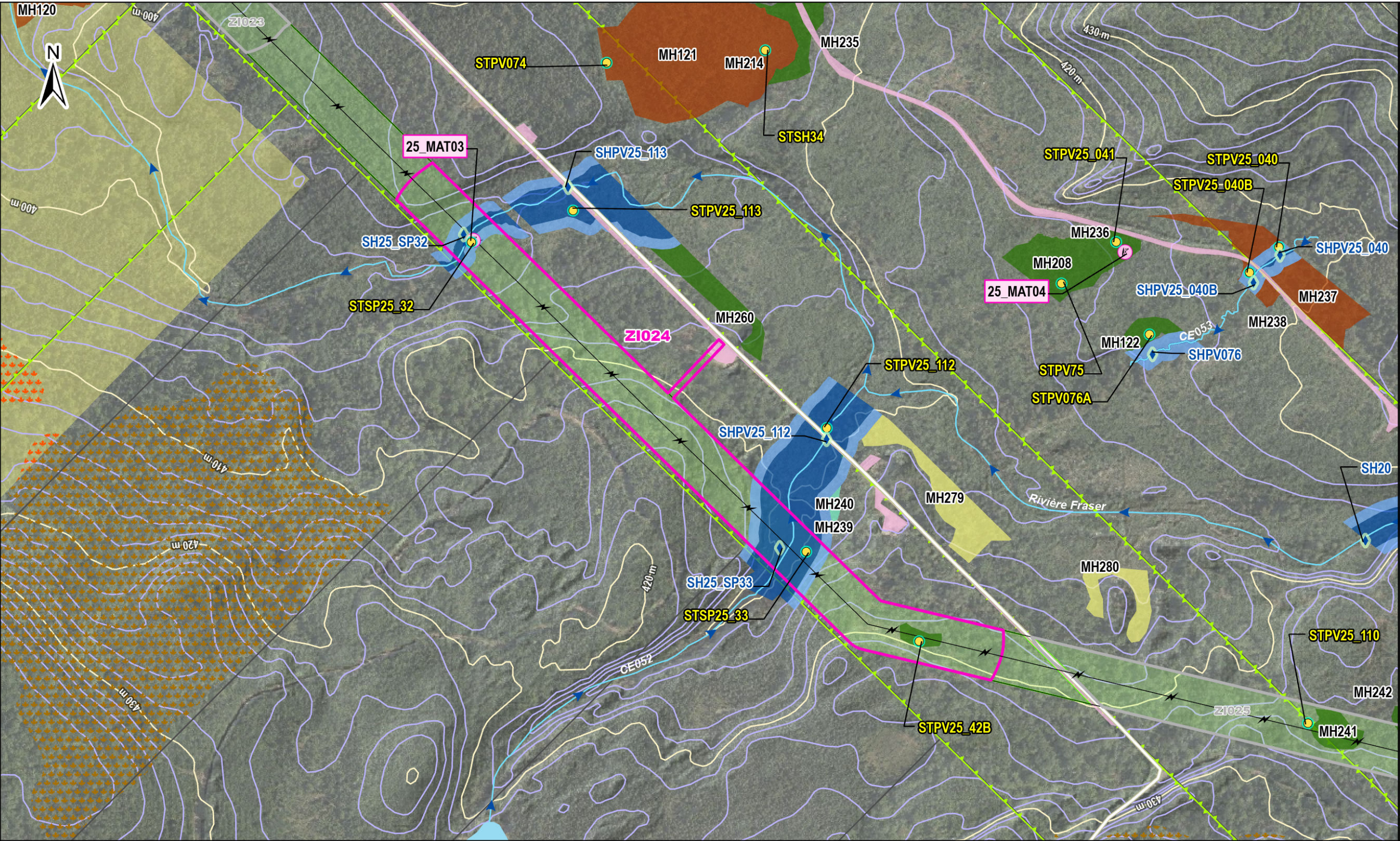
Zones d'interventions et
mesures d'atténuation en
milieu sensible

Sources :
AQréseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m
Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Station de caractérisation écologique humide
- Espèces floristiques en situation précaire
 - Matteuccia fougère-à-l'autruche
- Infrastructures du projet – config. 29
 - Ligne de transport privée d'électricité
- Emprise du projet
- Zone d'intervention en milieu sensible
 - Présentée
 - Non présentée
- Déboisement - Déclaration de conformité
 - Déboisement demandé en déclaration de conformité
- Lots
 - Lot avec signature d'entente
 - Limites de lot
- Territoire agricole protégé (CPTAQ)
 - Zone agricole
- Zones sensibles
 - Érable à potentiel acéricole (DDE)

Milieux humides

- Marais
- Marécage
- Tourbière
- Photointerprété

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Autres milieux

- Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement permanent
- Plan d'eau

Autres éléments

- Chemin

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)

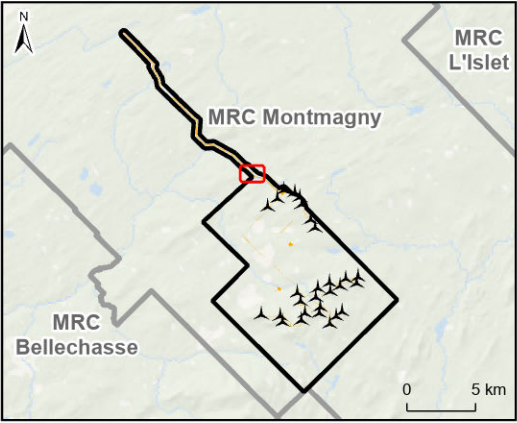
Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible	
CE052 (Littoral):	3,389,52 m²
CE052 (Rive):	1,170,17 m²
MH240:	605,70 m²
R. Fraser (Littoral):	2,461,04 m²
R. Fraser (Rive):	4,536,75 m²

MESURES D'ATTÉNUATION

- Mesures générales:**
- A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
 - B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
 - C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.
- Déboisement:**
- D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
 - E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
 - F - Limiter le passage de la machinerie dans le lit des cours d'eau à un aller-retour et aucun travail à partir du cours d'eau ne sera réalisé.
 - G - Utiliser un chemin de contournement pour déboiser de part et d'autre du milieu hydrique.
 - H - Restreindre le débroussaillage dans les milieux humides et hydriques aux zones de travaux requises pour l'installation des portiques et des conducteurs.

Zone d'intervention : 024



Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy

Zone d'intervention 024 sur 96

Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

Sources :
AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 40 80 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

Ligne de transport privée d'électricité

Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

Présentée

Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

Lot avec signature d'entente

Limites de lot

Milieux humides

Tourbière

Milieux hydriques

Littoral

Rive

Hydrographie et sens d'écoulement

Cours d'eau à écoulement permanent

Autres éléments

Courbes de niveau

Principales (équid. 10 m)

Supplémentaires (équid. 2 m)

Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible

MH123 : 1,840,99 m²

MESURES D'ATTÉNUATION

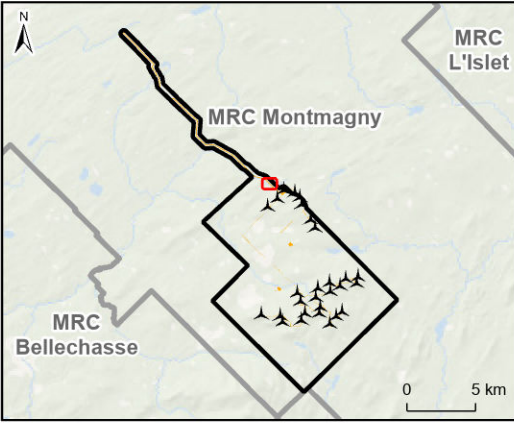
Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
H - Restreindre le débroussaillage dans les milieux humides et hydriques aux zones de travaux requises pour l'installation des portiques et des conducteurs.

Zone d'intervention : 027



Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy

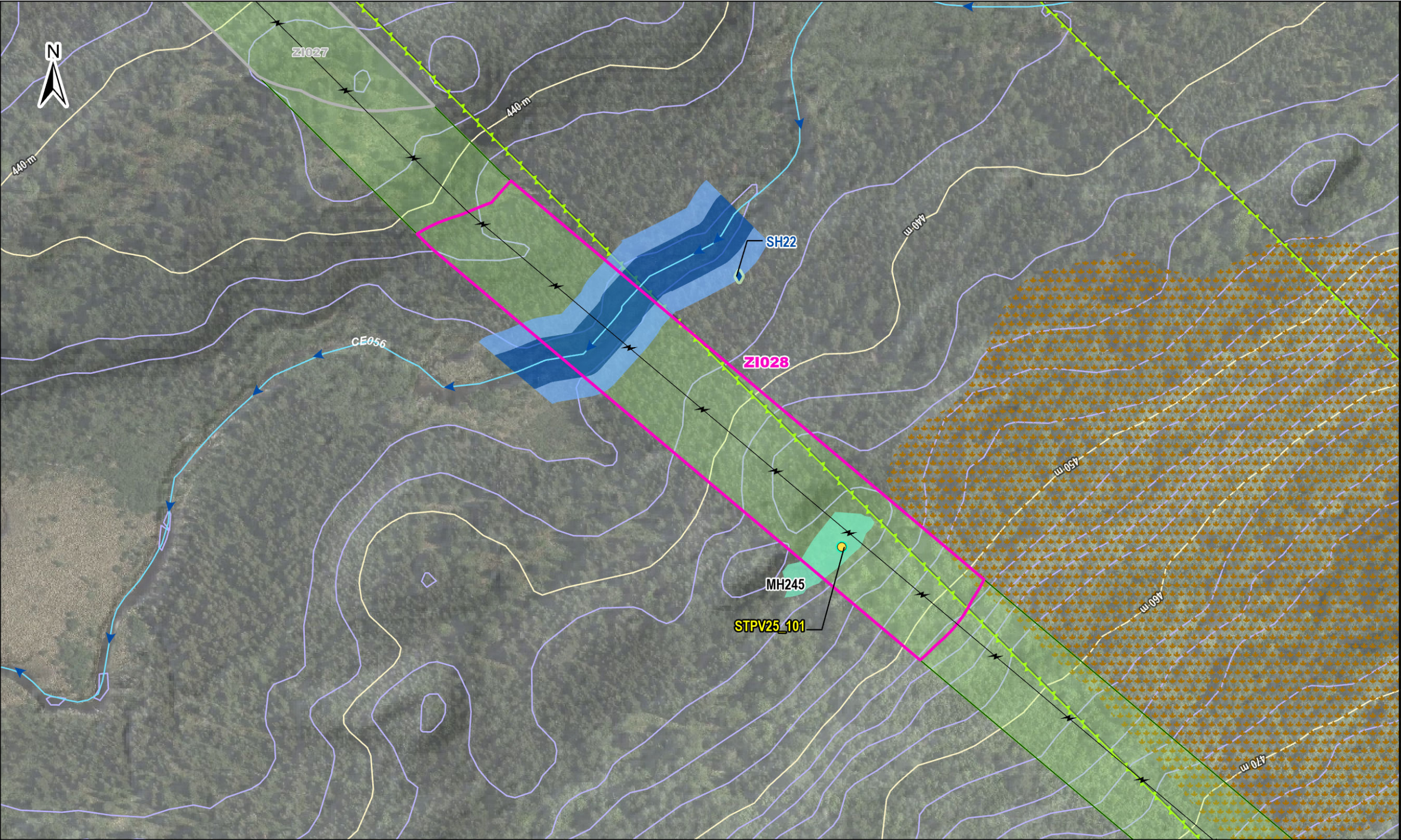
Zone d'intervention
027 sur 96

Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

Sources :
AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

- Ligne de transport privée d'électricité
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée
- Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente
- Limites de lot

Zones sensibles

- Érable à potentiel acéricole (DDE)

Milieux humides

- Marais

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement permanent

Autres éléments

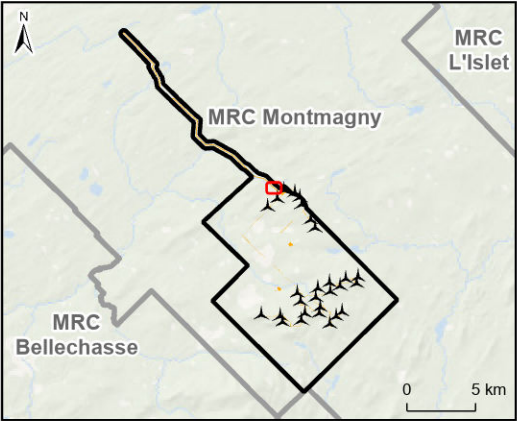
- Courbes de niveau
 - Principales (équid. 10 m)
 - Supplémentaires (équid. 2 m)
- Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible
CE056 (Littoral): 1,161,23 m²
CE056 (Rive): 1,047,61 m²
MH245: 627,53 m²

MESURES D'ATTÉNUATION

Zone d'intervention : 028

- Mesures générales:**
- A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
 - B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
 - C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.
- Déboisement:**
- D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
 - E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
 - F - Limiter le passage de la machinerie dans le lit des cours d'eau à un aller-retour et aucun travail à partir du cours d'eau ne sera réalisé.
 - G - Utiliser un chemin de contournement pour déboiser de part et d'autre du milieu hydrique.
 - H - Restreindre le débroussaillage dans les milieux humides et hydriques aux zones de travaux requises pour l'installation des portiques et des conducteurs.



Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy

Zone d'intervention 028 sur 96

Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

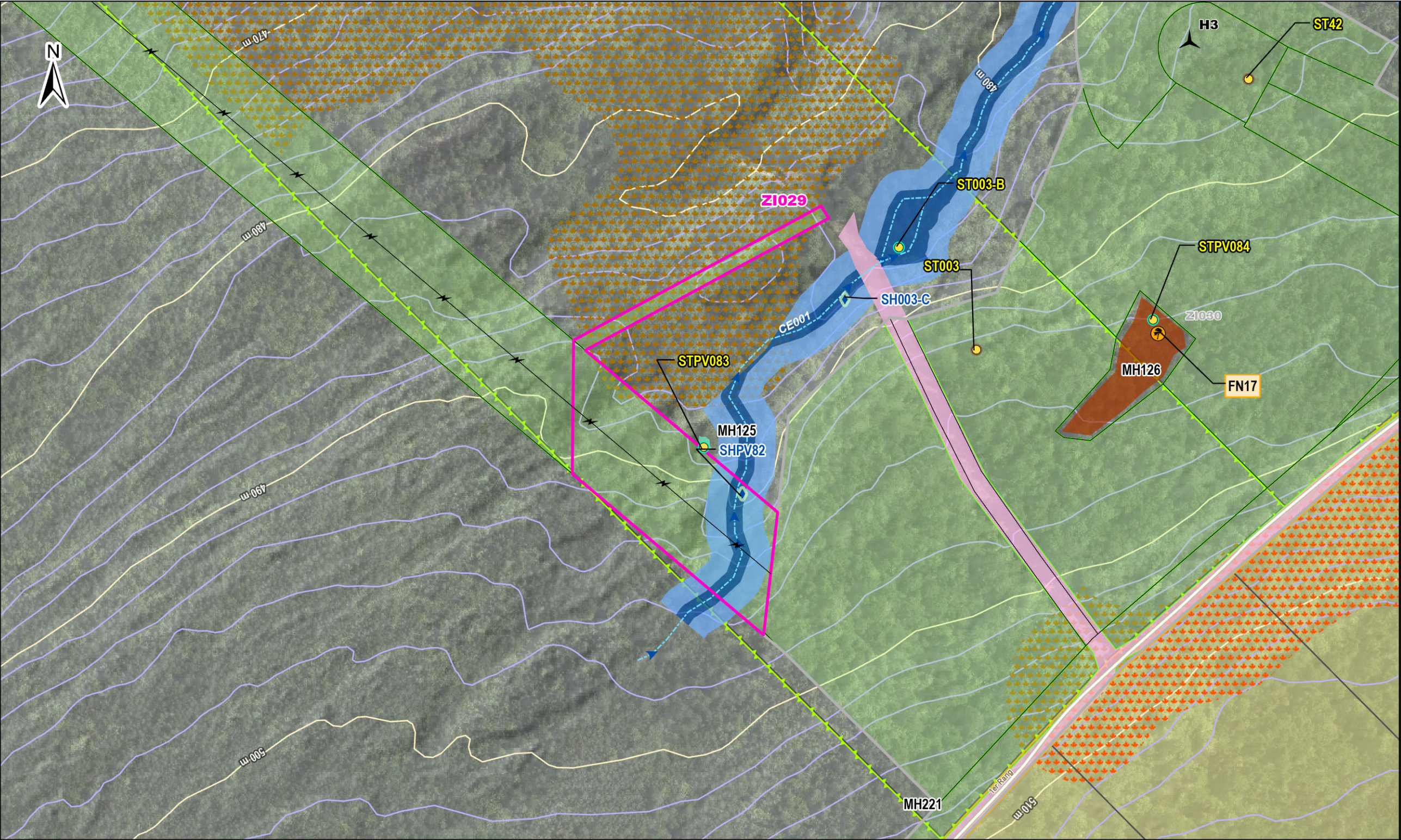
Sources :

- AQréseau+, 2022
- GRHQ, 2019
- SDA, 2023
- Configuration 29

0 20 40 m
Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Station de caractérisation écologique terrestre
- Station de caractérisation écologique humide
- Frêne noir

Espèces floristiques en situation précaire

- Étienné (28)
- Ligne de transport privée d'électricité
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée
- Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente
- Lot du MTQ, public ou municipal
- Limites de lot

Territoire agricole protégé (CPTAQ)

- Zone agricole

Zones sensibles

- Érable à potentiel acéricole (DDE)
- Érable à potentiel acéricole (CPTAQ)

Milieux humides

- Marais
- Marécage
- Tourbière

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Autres milieux

- Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

- Chemin

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)
- Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible
CE001 (Littoral): 485,36 m ²
CE001 (Rive): 1,212,08 m ²
MH125: 5,30 m ²

MESURES D'ATTÉNUATION

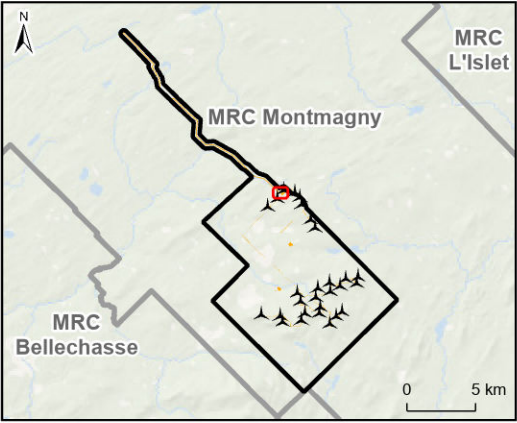
Zone d'intervention : 029

Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
F - Limiter le passage de la machinerie dans le lit des cours d'eau à un aller-retour et aucun travail à partir du cours d'eau ne sera réalisé.
G - Utiliser un chemin de contournement pour déboiser de part et d'autre du milieu hydrique.
H - Restreindre le débroussaillage dans les milieux humides et hydriques aux zones de travaux requises pour l'installation des portiques et des conducteurs.



Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc.

Zone d'intervention 029 sur 96

Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

0 20 40 m

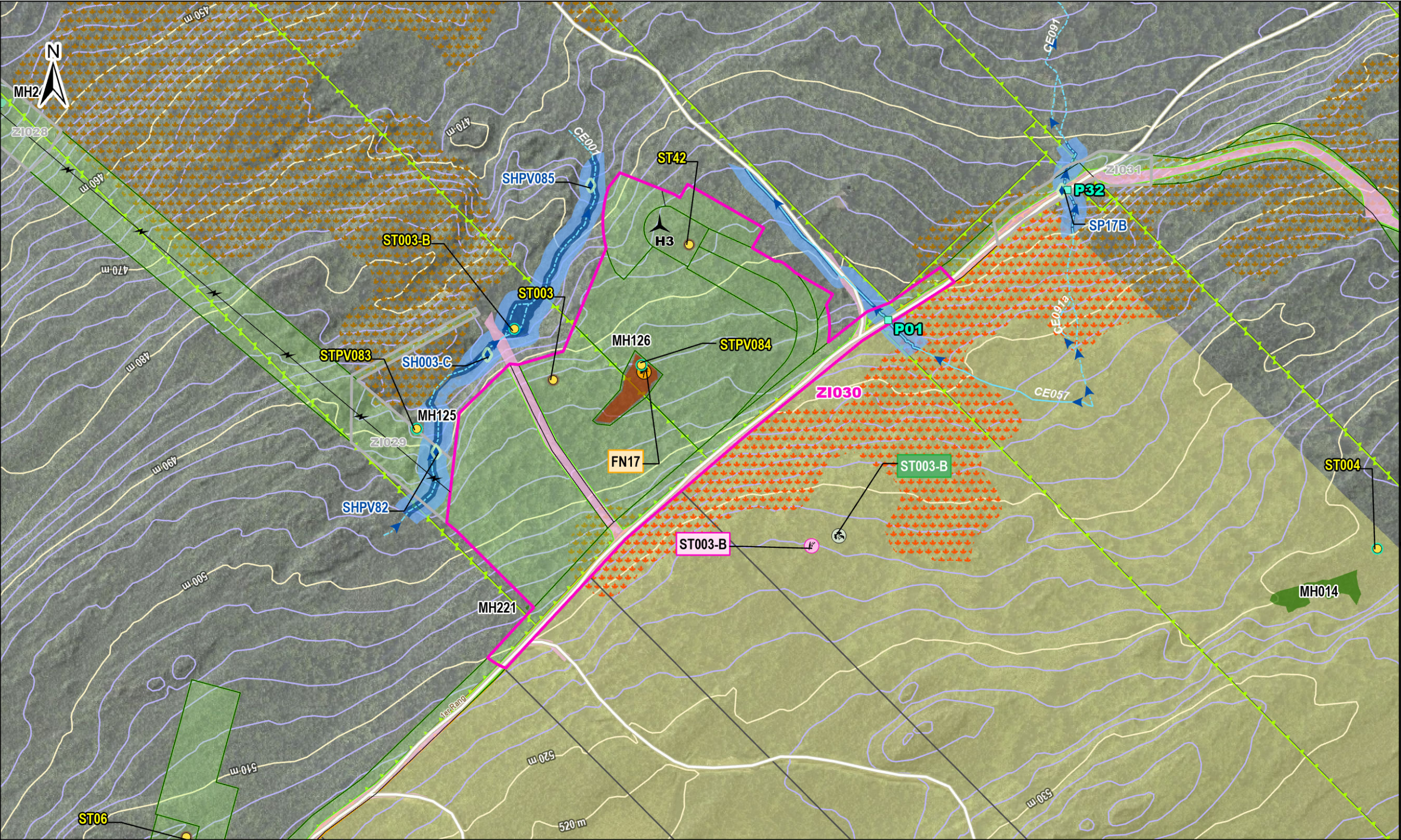
Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

Sources :

- AQréseau+, 2022
- GRHQ, 2019
- SDA, 2023
- Configuration 29

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Station de caractérisation écologique terrestre
- Station de caractérisation écologique humide
- Espèces floristiques en situation précaire**
 - Frêne noir
 - Matteuccie fougère-à-l'autruche
 - Dentaire à deux feuilles
- Infrastructures du projet – config. 29**
 - Éolienne (28)
 - Traverse de cours d'eau prévue à améliorer
 - Ligne de transport privée d'électricité
 - Emprise du projet
- Zone d'intervention en milieu sensible**
 - Présentée
 - Non présentée
- Déboisement - Déclaration de conformité**
 - Déboisement demandé en déclaration de conformité
- Lots**
 - Lot avec signature d'entente
 - Lot du MTQ, public ou municipal
 - Limites de lot

Territoire agricole protégé (CPTAQ)

- Zone agricole
- Zones sensibles**
 - Érable à potentiel acéricole (DDE)
 - Érable à potentiel acéricole (CPTAQ)
- Milieux humides**
 - Marais
 - Marécage
 - Tourbière
- Milieux hydriques**
 - Littoral
 - Rive
- Autres milieux**
 - Anthropique
- Hydrographie et sens d'écoulement**
 - Cours d'eau à écoulement permanent
 - Cours d'eau à écoulement intermittent
- Autres éléments**
 - Bâtiments
 - Chemin
- Courbes de niveau**
 - Principales (équid. 10 m)
 - Supplémentaires (équid. 2 m)
 - Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible
CE001 (Rive): 1,212,08 m²
CE057 (Littoral): 53,99 m²
CE057 (Rive): 297,57 m²

MESURES D'ATTÉNUATION

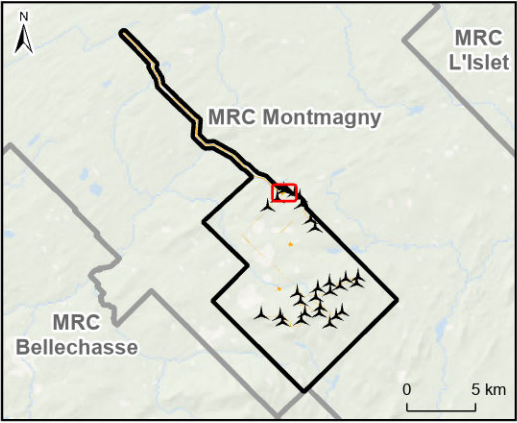
Zone d'intervention : 030

Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'ornièrage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
F - Limiter le passage de la machinerie dans le lit des cours d'eau à un aller-retour et aucun travail à partir du cours d'eau ne sera réalisé.



Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy

Zone d'intervention
030 sur 96

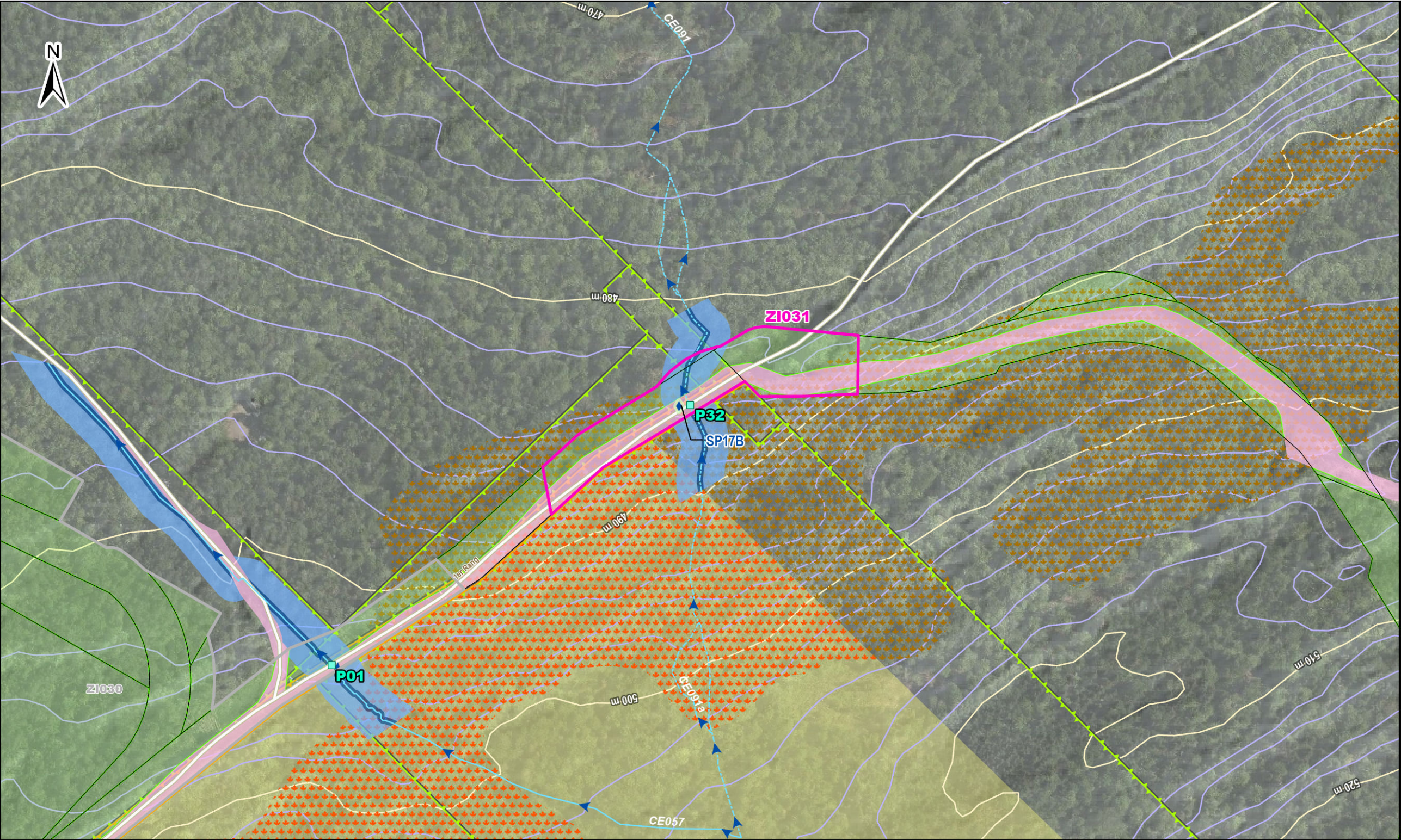
Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

Sources :
AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 40 80 m
Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Traverse de cours d'eau prévue à améliorer
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée
- Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente
- Lot du MTQ, public ou municipal
- Limites de lot

Territoire agricole protégé (CPTAQ)

- Zone agricole

Zones sensibles

- Érabièrre à potentiel acéricole (DDE)

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Autres milieux

- Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement permanent
- Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

- Bâtiments
- Chemin

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)
- Limites municipales

Érabièrre à potentiel acéricole (CPTAQ)

Superficie des empiètements en milieu sensible

CE091 (Littoral): 64,51 m²

CE091 (Rive): 376,95 m²

MESURES D'ATTÉNUATION

Zone d'intervention : 031

Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.

B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).

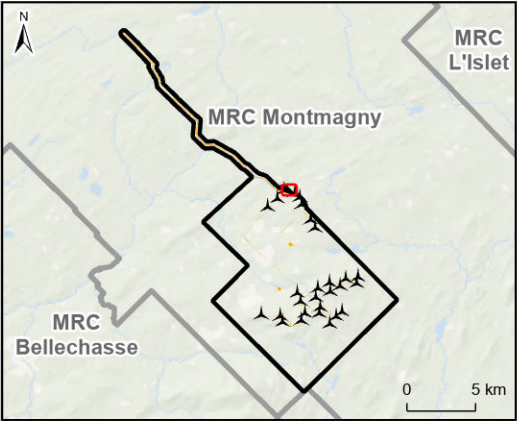
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.

E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.

F - Limiter le passage de la machinerie dans le lit des cours d'eau à un aller-retour et aucun travail à partir du cours d'eau ne sera réalisé.



Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy

Zone d'intervention 031 sur 96

Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

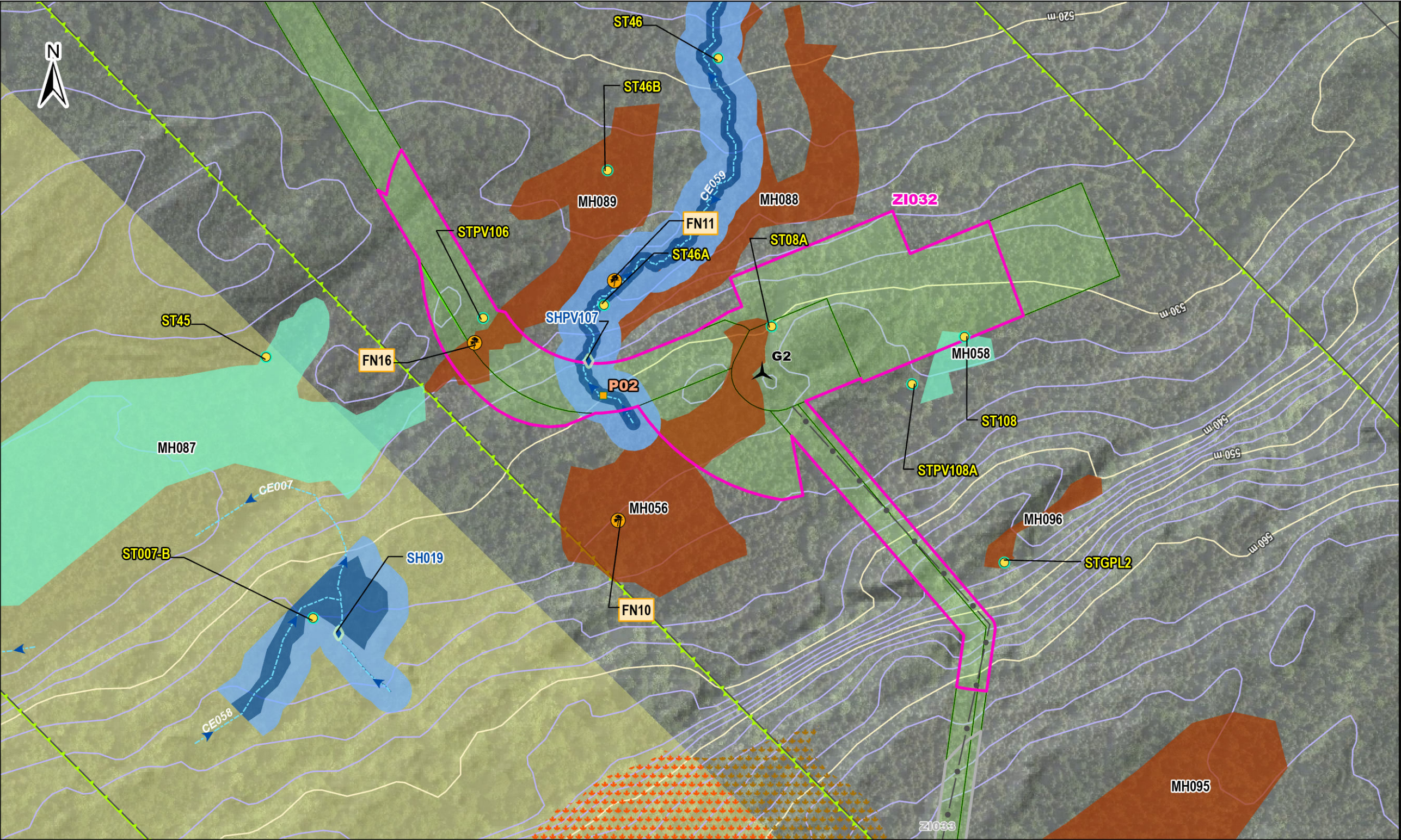
0 20 40 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

Sources : AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

Station hydrique

Station de caractérisation écologique humide

Espèces floristiques en situation précaire

Frêne noir

Infrastructures du projet – config. 29

Éolienne (28)

Traverse de cours d'eau prévue à construire

Reseau collecteur (RC)

Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

Présentée

Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

Lot avec signature d'entente

Limites de lot

Territoire agricole protégé (CPTAQ)

Zone agricole

Zones sensibles

Érable à potentiel acéricole (DDE)

Érable à potentiel acéricole (CPTAQ)

Milieux humides

Marais

Tourbière

Milieux hydriques

Littoral

Rive

Hydrographie et sens d'écoulement

Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

Courbes de niveau

Principales (équid. 10 m)

Supplémentaires (équid. 2 m)

Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible
CE059 (Littoral): 235,65 m ²
CE059 (Rive): 748,37 m ²
MH056: 3,864,02 m ²
MH058: 88,51 m ²
MH089: 577,64 m ²

MESURES D'ATTÉNUATION

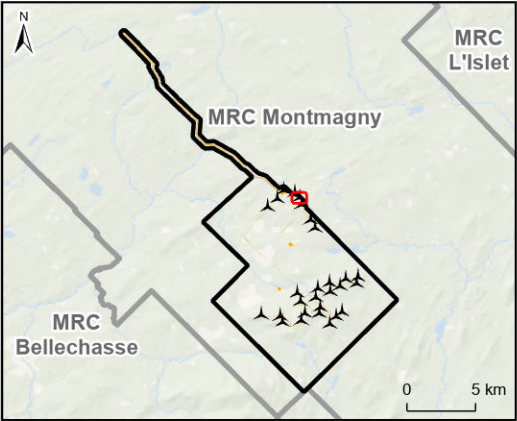
Zone d'intervention : 032

Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
F - Limiter le passage de la machinerie dans le lit des cours d'eau à un aller-retour et aucun travail à partir du cours d'eau ne sera réalisé.



Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy

Zone d'intervention 032 sur 96

Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

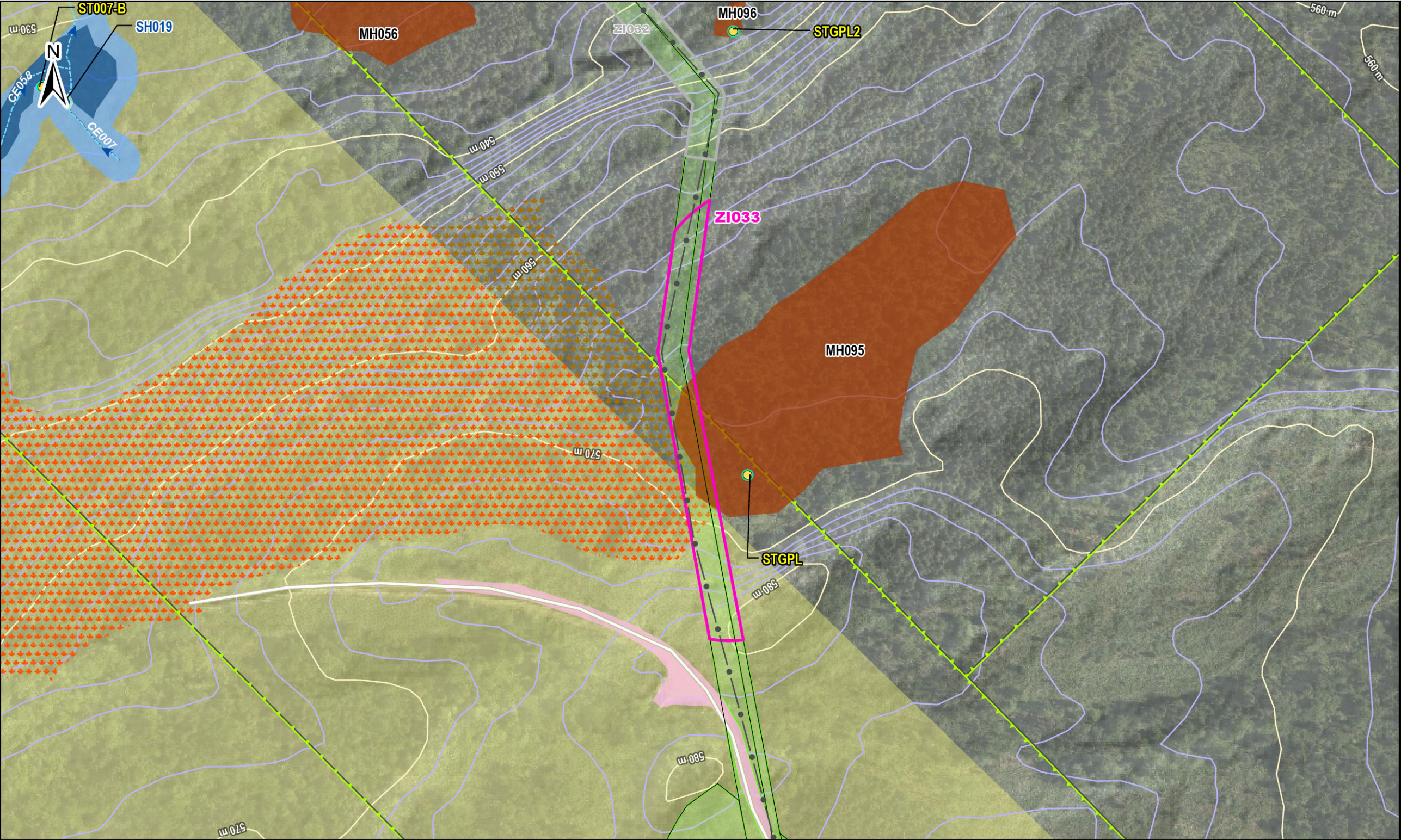
0 20 40 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

Sources : AQRéseau+, 2022 GRHQ, 2019 SDA, 2023 Configuration 29

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

- Reseau collecteur (RC)
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée
- Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente
- Limites de lot

Territoire agricole protégé (CPTAQ)

- Zone agricole

Zones sensibles

- Érable à potentiel acéricole (DDE)

Érable à potentiel acéricole (CPTAQ)

Milieux humides

- Tourbière

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Autres milieux

- Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

- Chemin

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)
- Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible

MH095: 601,96 m²

MESURES D'ATTÉNUATION

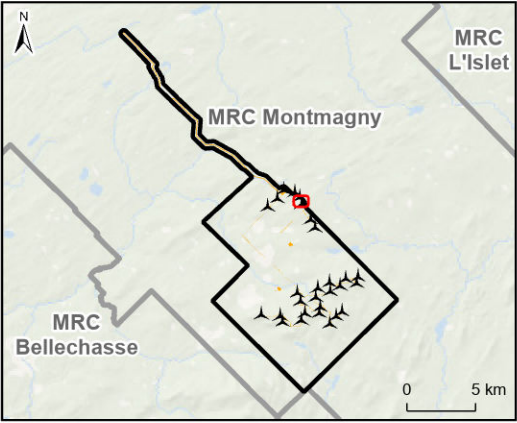
Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.

Zone d'intervention : 033



Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy

Zone d'intervention 033 sur 96

Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

Sources :

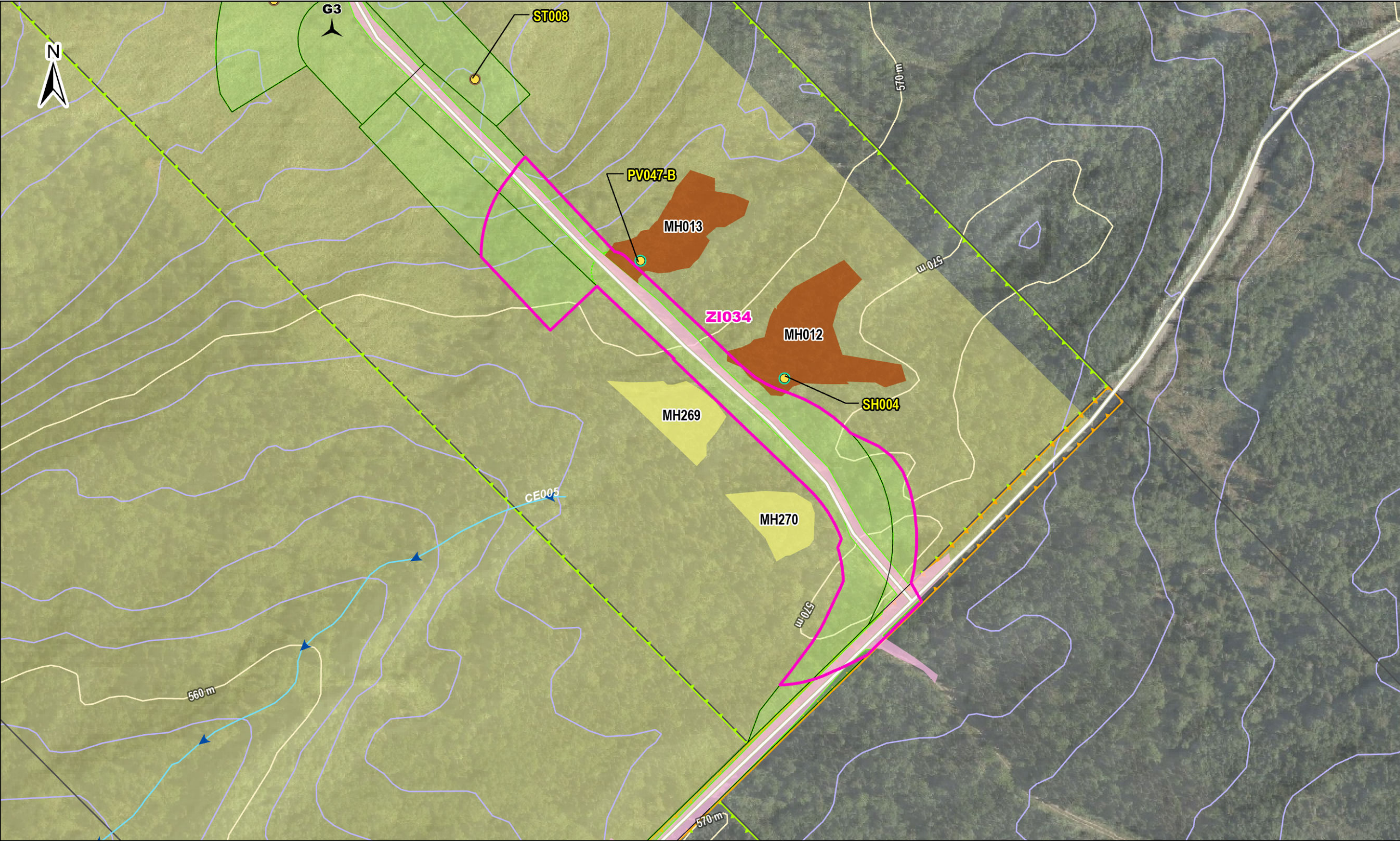
- AQréseau+, 2022
- GRHQ, 2019
- SDA, 2023
- Configuration 29

0 20 40 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

●

 Station de caractérisation écologique terrestre

●

 Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

▲

 Éolienne (28)

□

 Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

□

 Présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

□

 Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

□

 Lot avec signature d'entente

□

 Lot du MTQ, public ou municipal

□

 Limites de lot

Territoire agricole protégé (CPTAQ)

□

 Zone agricole

Milieux humides

□

 Tourbière

□

 Photointerprété

Autres milieux

□

 Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

→

 Cours d'eau à écoulement permanent

Autres éléments

—

 Chemin

Courbes de niveau

—

 Principales (équid. 10 m)

—

 Supplémentaires (équid. 2 m)

□

 Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible
MH012: 73,34 m²
MH013: 111,49 m²

MESURES D'ATTÉNUATION

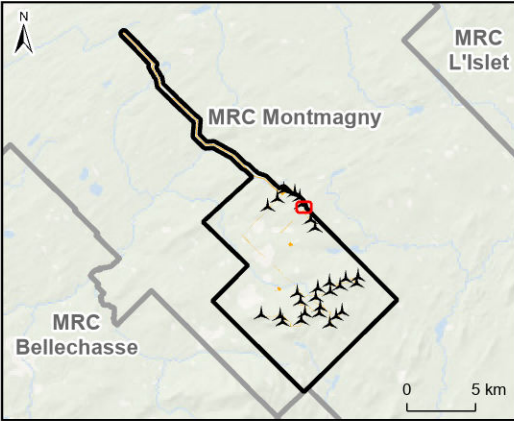
Zone d'intervention : 034

Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.



Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

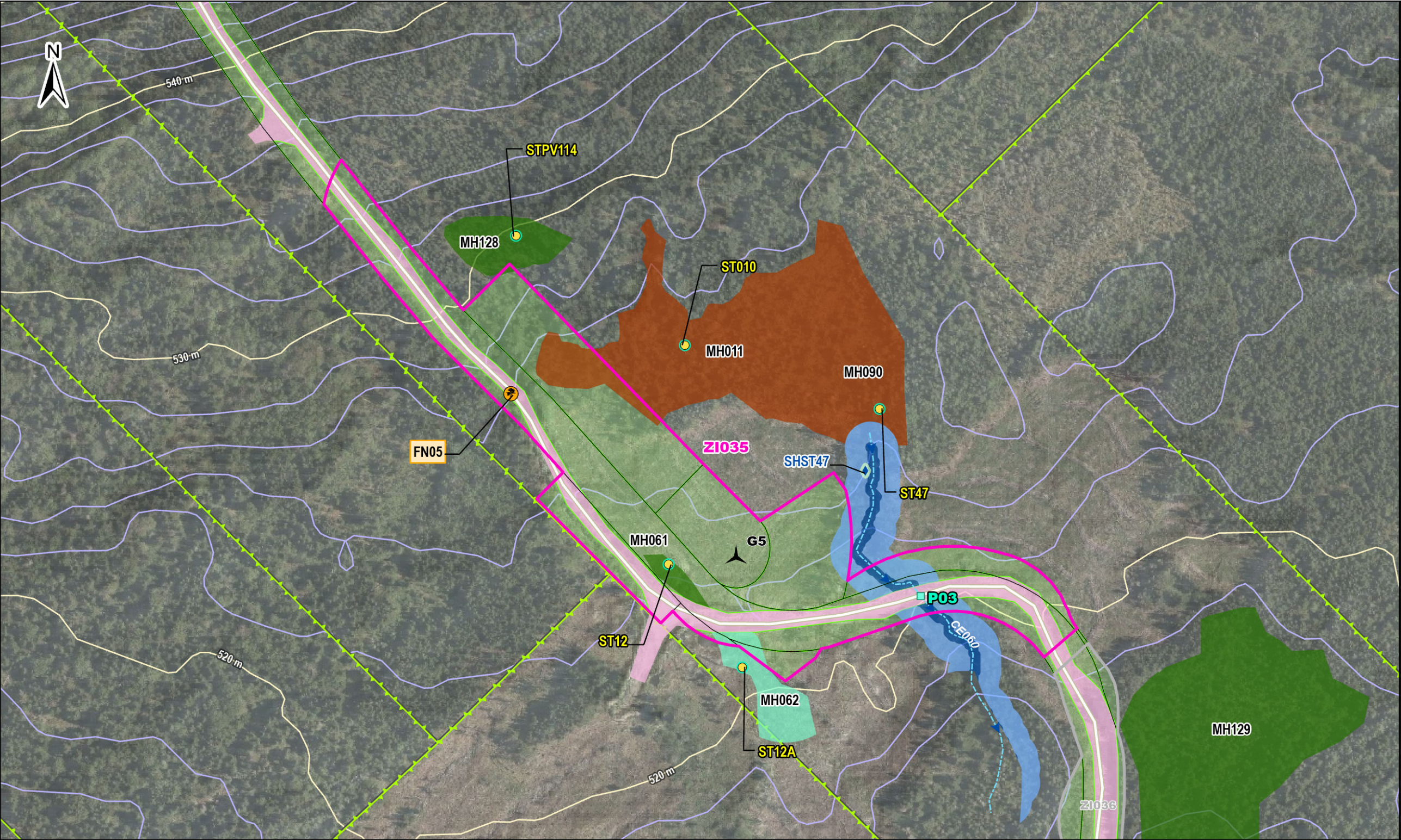
Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy

Zone d'intervention
034 sur 96

Zones d'interventions et
mesures d'atténuation en
milieu sensible

Sources :
AQréseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m
Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7



Résultats d'inventaire

Station hydrique

Station de caractérisation écologique humide

Espèces floristiques en situation précaire

Frêne noir

Infrastructures du projet – config. 29

Éolienne (28)

Traverse de cours d'eau prévue à améliorer

Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

Présentée

Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

Lot avec signature d'entente

Limites de lot

Milieux humides

Marais

Marécage

Tourbière

Milieux hydriques

Littoral

Rive

Autres milieux

Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

Chemin

Courbes de niveau

Principales (équid. 10 m)

Supplémentaires (équid. 2 m)

Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible
CE060 (Littoral): 155,90 m ²
CE060 (Rive): 842,51 m ²
MH011: 863,55 m ²
MH061: 287,89 m ²
MH062: 192,38 m ²
MH128: 18,82 m ²

MESURES D'ATTÉNUATION

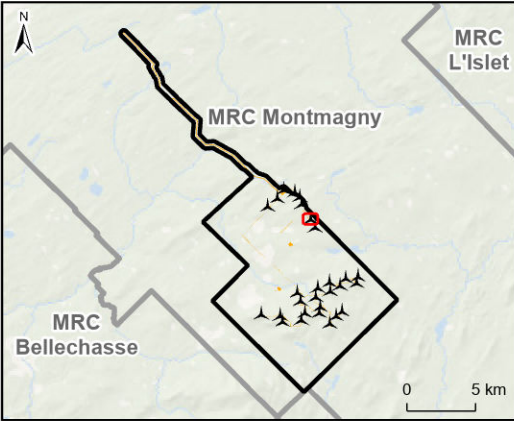
Zone d'intervention : 035

Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
F - Limiter le passage de la machinerie dans le lit des cours d'eau à un aller-retour et aucun travail à partir du cours d'eau ne sera réalisé.



Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy

Zone d'intervention
035 sur 96

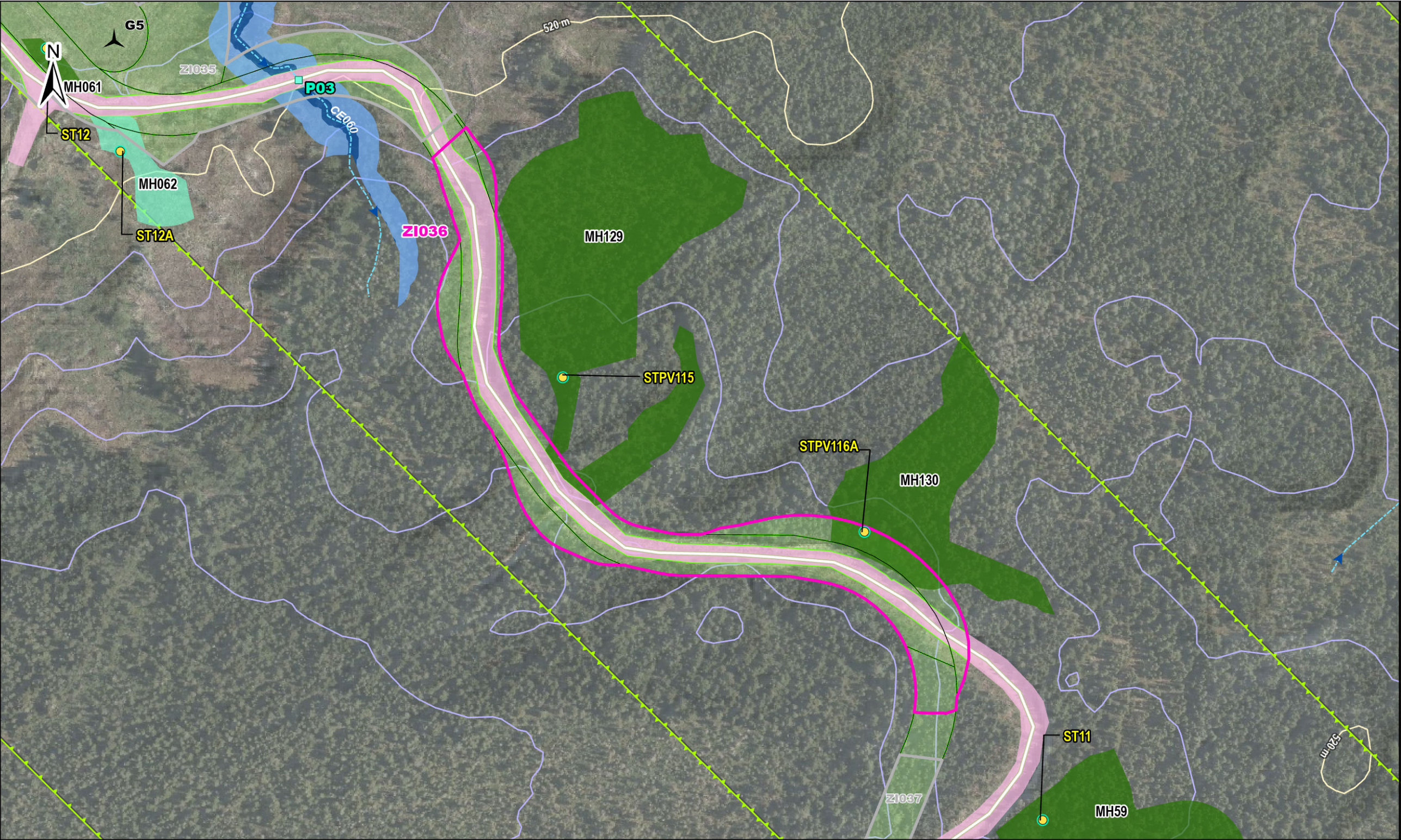
Zones d'interventions et
mesures d'atténuation en
milieu sensible

Sources :
AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m
Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

- Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

- Éolienne (28)
- Traverse de cours d'eau prévue à améliorer
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée
- Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente
- Limites de lot

Milieux humides

- Marais
- Marécage

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Autres milieux

- Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

- Chemin

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)
- Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible
MH129: 164,00 m ²
MH130: 711,50 m ²

MESURES D'ATTÉNUATION

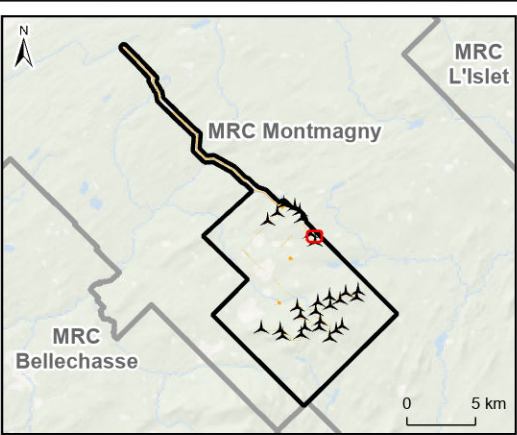
Zone d'intervention : 036

Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.



Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy

**Zone d'intervention
036 sur 96**

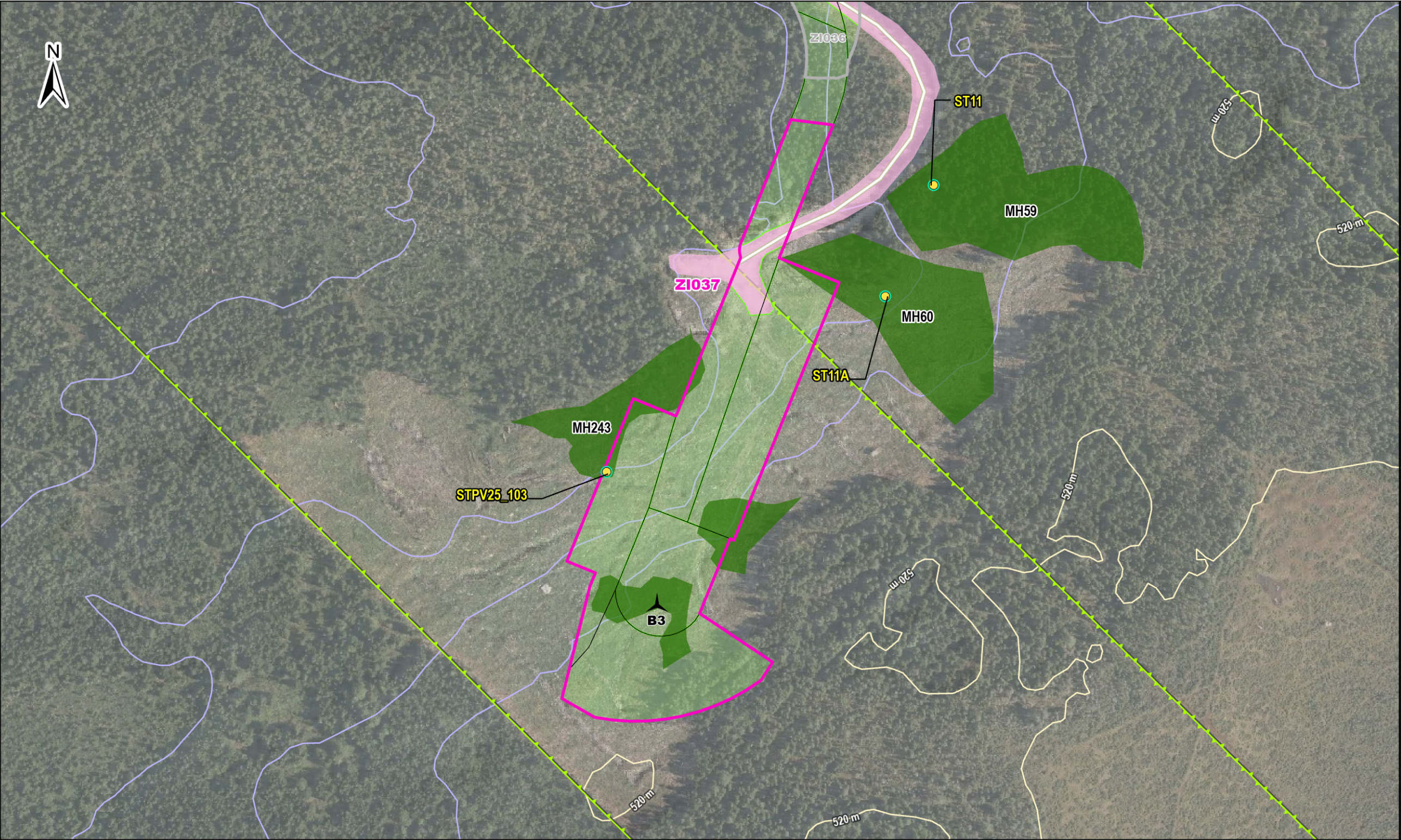
Zones d'interventions et
mesures d'atténuation en
milieu sensible

0 20 40 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

Sources :
AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

19/12/2025



Résultats d'inventaire

Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

Éolienne (28)

Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

Présentée

Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

Lot avec signature d'entente

Limites de lot

Milieux humides

Marécage

Autres milieux

Anthropique

Autres éléments

Chemin

Courbes de niveau

Principales (équid. 10 m)

Supplémentaires (équid. 2 m)

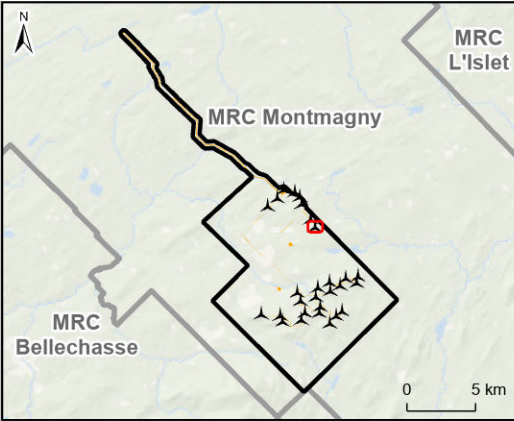
Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible
MH60: 117,43 m ²
MH243: 1,957,81 m ²

MESURES D'ATTÉNUATION

Zone d'intervention : 037

- Mesures générales:**
- A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
 - B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
 - C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.
- Déboisement:**
- D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
 - E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.



Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

*Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy*

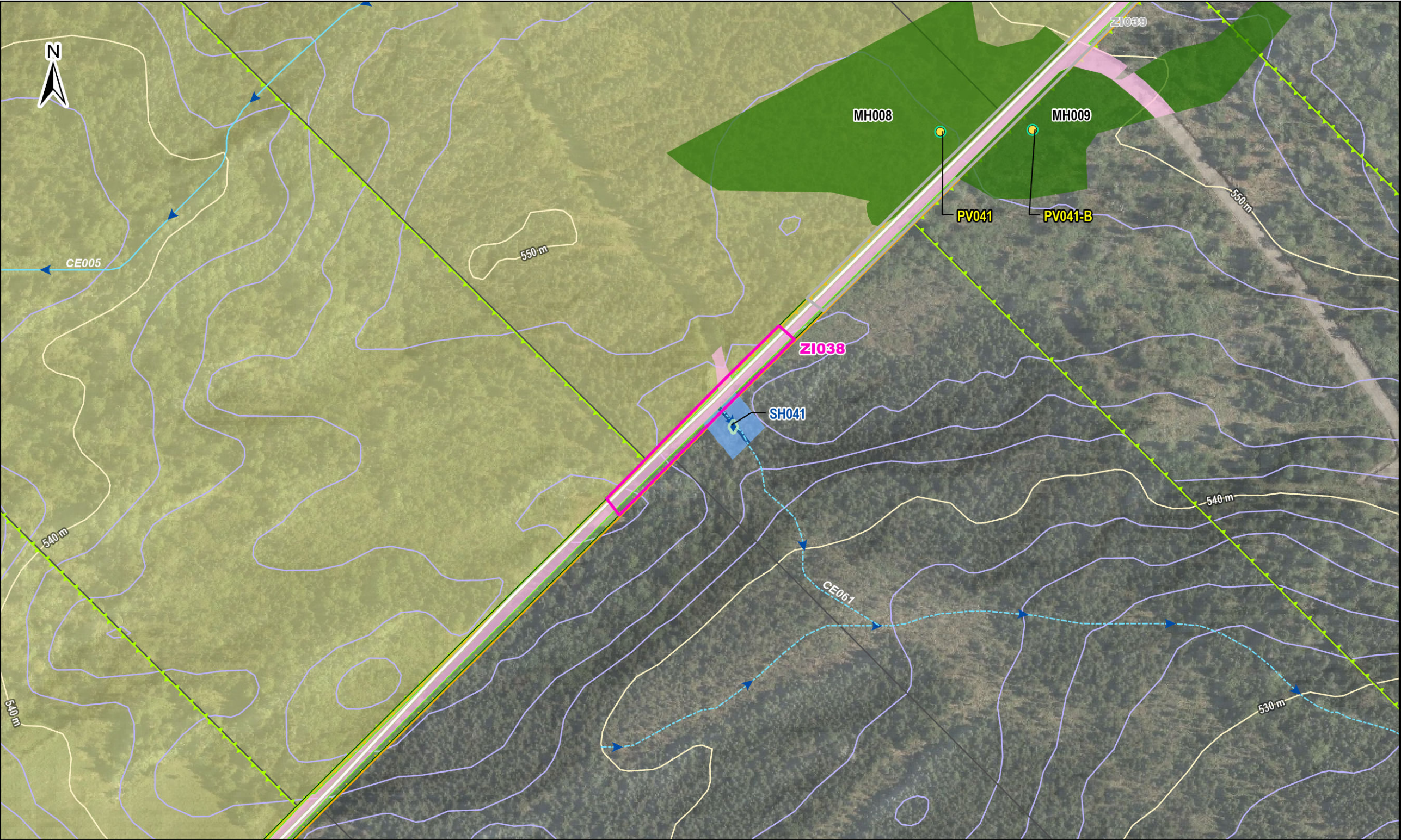
Zone d'intervention
037 sur 96

Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

0 20 40 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

Sources :
AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29



Résultats d'inventaire

Station hydrique

Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

Présentée

Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

Lot avec signature d'entente

Lot du MTQ, public ou municipal

Limites de lot

Territoire agricole protégé (CPTAQ)

Zone agricole

Milieux humides

Marécage

Milieux hydriques

Littoral

Rive

Autres milieux

Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

Cours d'eau à écoulement permanent

Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

Chemin

Courbes de niveau

Principales (équid. 10 m)

Supplémentaires (équid. 2 m)

Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible

CE061 (Littoral): 4,18 m²
CE061 (Rive): 40,74 m²

MESURES D'ATTÉNUATION

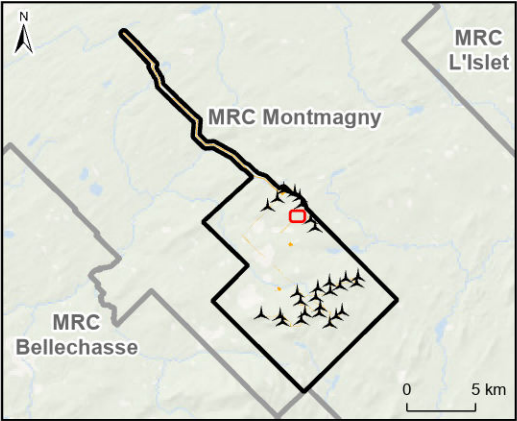
Mesures générales:

- A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
- B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
- C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

- D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
- E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
- F - Limiter le passage de la machinerie dans le lit des cours d'eau à un aller-retour et aucun travail à partir du cours d'eau ne sera réalisé.

Zone d'intervention : 038



Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy

Zone d'intervention
038 sur 96

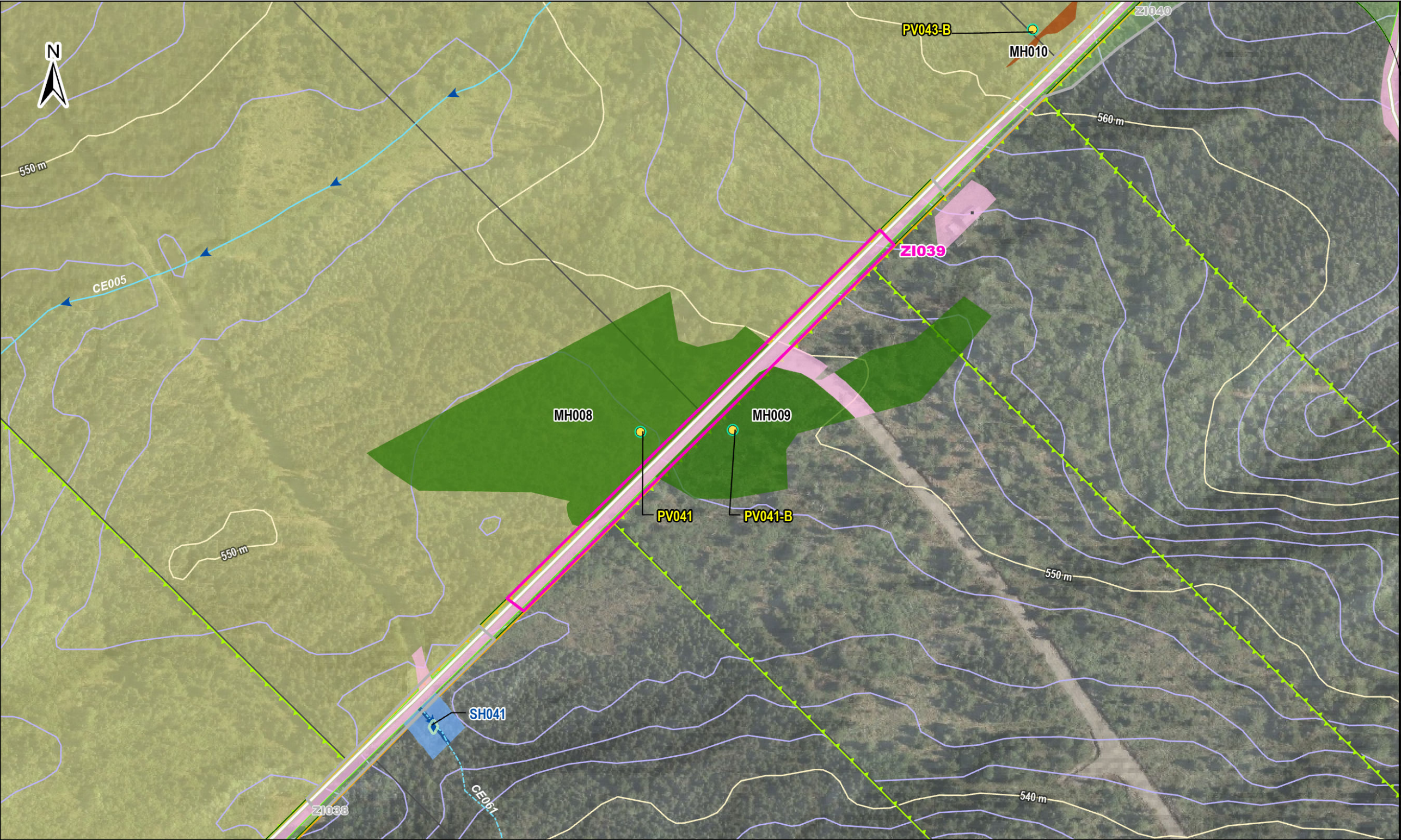
Zones d'interventions et
mesures d'atténuation en
milieu sensible

Sources :
AQréseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m
Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

Station hydrique

Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

Présentée

Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

Lot avec signature d'entente

Lot du MTQ, public ou municipal

Limites de lot

Territoire agricole protégé (CPTAQ)

Zone agricole

Milieux humides

Marécage

Tourbière

Milieux hydriques

Littoral

Rive

Autres milieux

Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

Cours d'eau à écoulement permanent

Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

Bâtiments

Chemin

Courbes de niveau

Principales (équid. 10 m)

Supplémentaires (équid. 2 m)

Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible
MH008: 301,39 m ²
MH009: 150,71 m ²

MESURES D'ATTÉNUATION

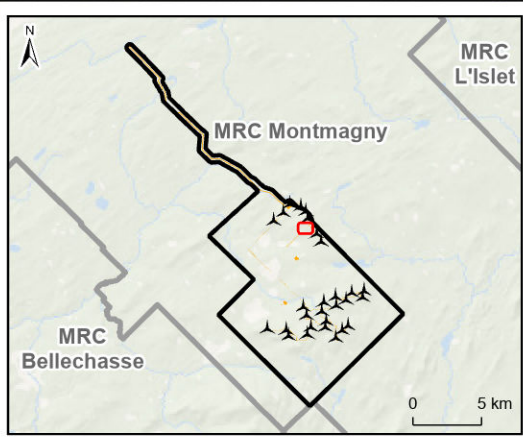
Zone d'intervention : 039

Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.



Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy

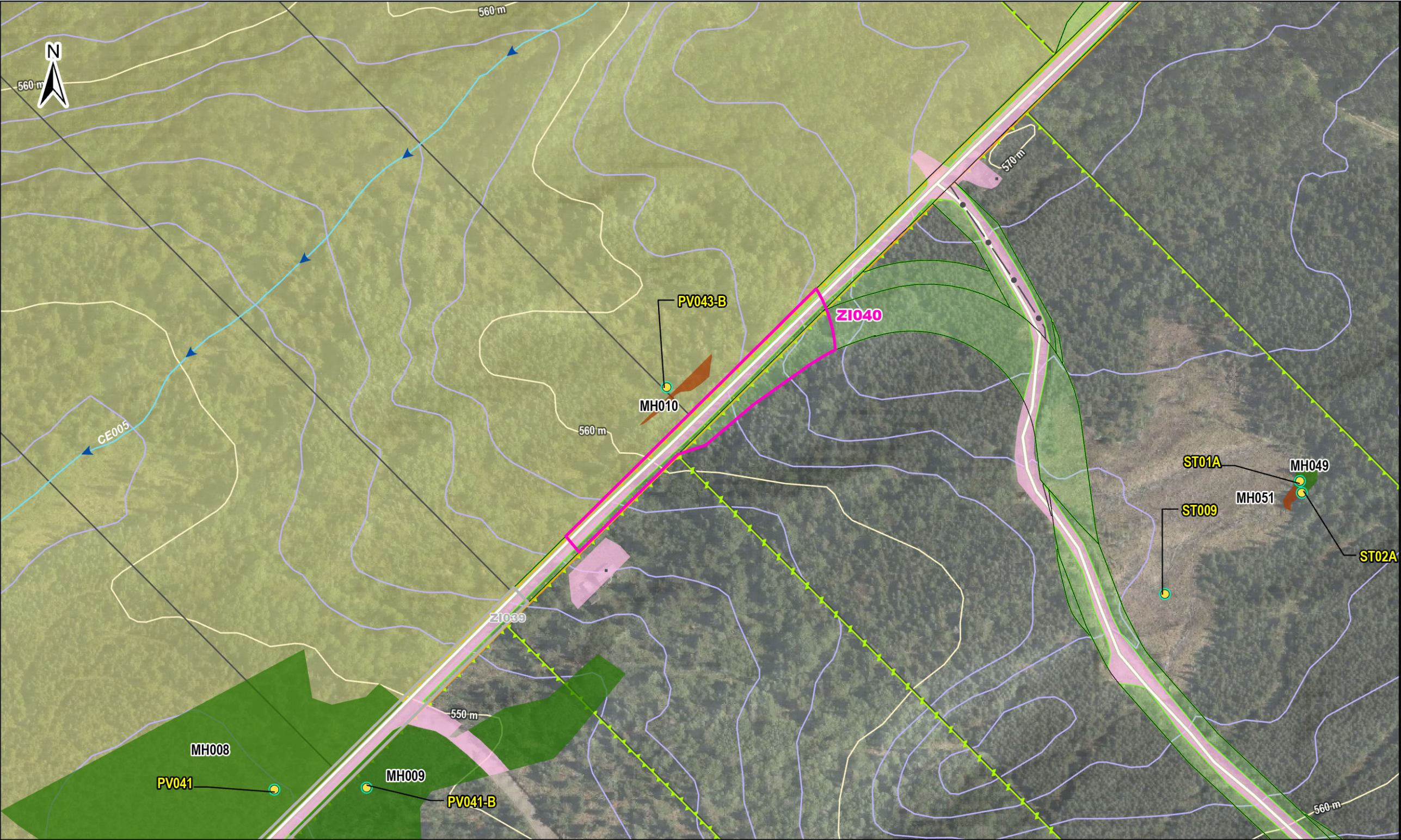
Zone d'intervention 039 sur 96

Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

Sources :
AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7



Résultats d'inventaire

- Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

- Reseau collecteur (RC)

Emprise du projet

- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée
- Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente
- Lot du MTQ, public ou municipal
- Limites de lot

Territoire agricole protégé (CPTAQ)

- Zone agricole

Milieux humides

- Marécage
- Tourbière

Autres milieux

- Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement permanent

Autres éléments

- Bâtiments
- Chemin

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)
- Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible

Aucun empiètement dans cette zone d'intervention

MESURES D'ATTÉNUATION

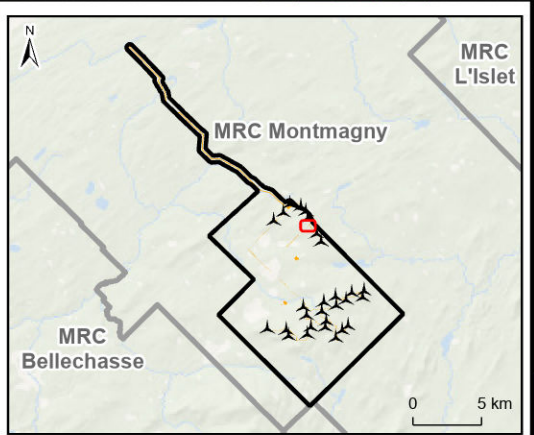
Zone d'intervention : 040

Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

Aucune mesure liée au déboisement dans cette zone d'intervention



Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy

**Zone d'intervention
040 sur 96**

Zones d'interventions et
mesures d'atténuation en
milieu sensible

Sources :
AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Station de caractérisation écologique terrestre
- Station de caractérisation écologique humide
- Forage directionnel sous littoral (RC)
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente
- Lot du MTQ, public ou municipal
- Limites de lot

Territoire agricole protégé (CPTAQ)

- Zone agricole

Milieux humides

- Marécage

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Autres milieux

- Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement permanent
- Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

- Bâtiments
- Chemin

Courbes de niveau

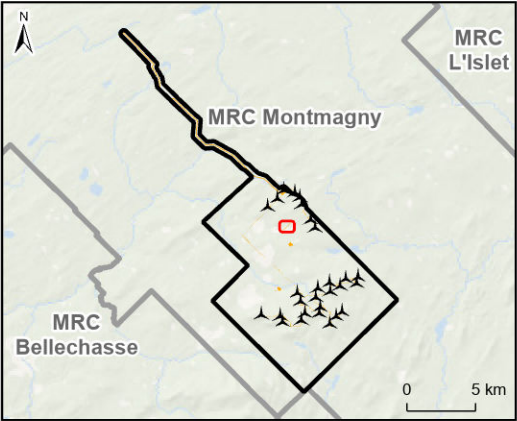
- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)
- Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible
CE008 (Littoral): 47,72 m²
CE008 (Rive): 158,10 m²
MH015: 104,98 m²

MESURES D'ATTÉNUATION

Zone d'intervention : 041

- Mesures générales:**
- A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
 - B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
 - C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.
- Déboisement:**
- D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
 - E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
 - F - Limiter le passage de la machinerie dans le lit des cours d'eau à un aller-retour et aucun travail à partir du cours d'eau ne sera réalisé.



Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy

**Zone d'intervention
041 sur 96**

Zones d'interventions et
mesures d'atténuation en
milieu sensible

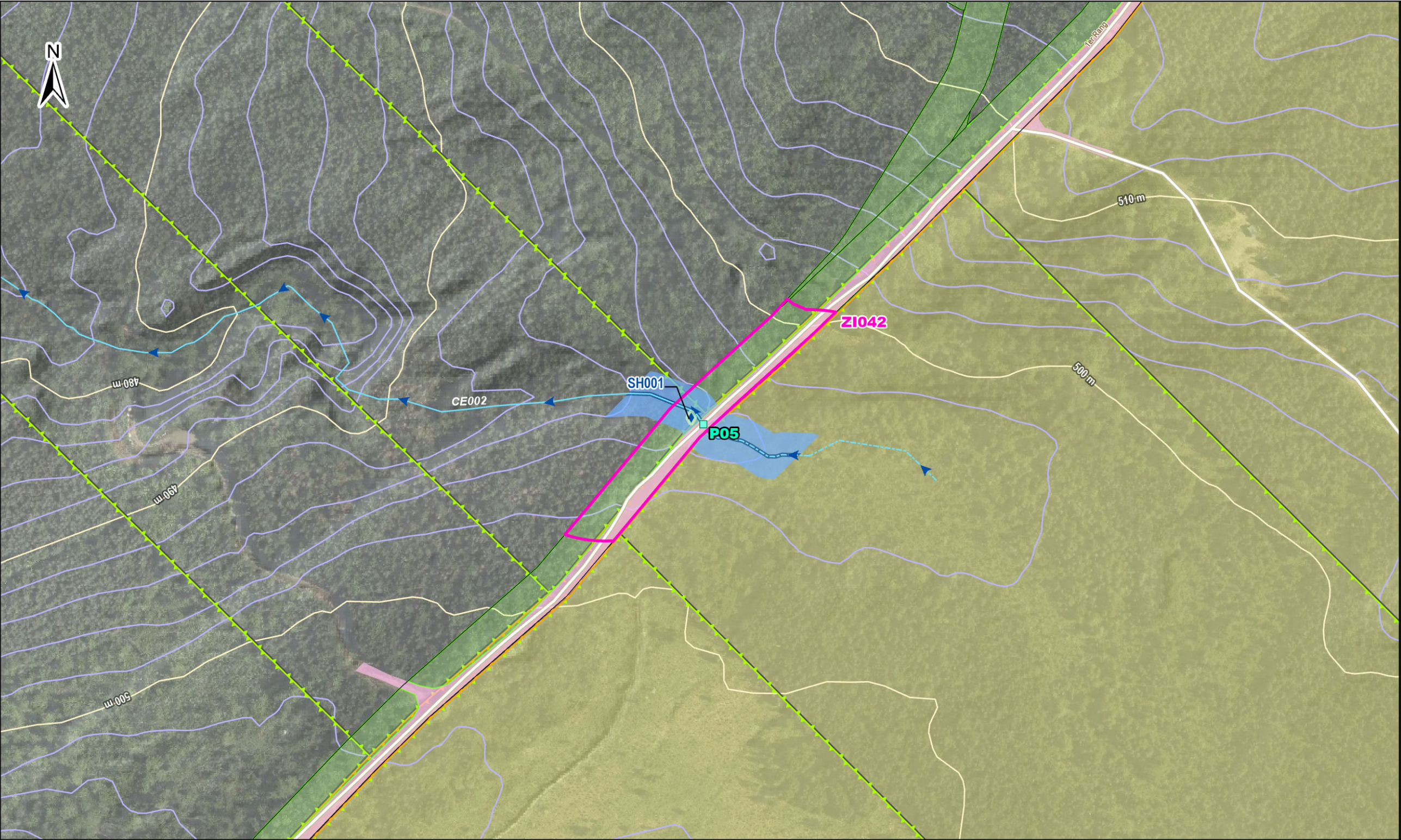
Sources :
AQréseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Traverse de cours d'eau prévue à améliorer
- Emprise du projet

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Autres milieux

- Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement permanent
- Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

- Chemin

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)

Limites municipales

- Limites municipales

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente
- Lot du MTQ, public ou municipal
- Limites de lot

Territoire agricole protégé (CPTAQ)

- Zone agricole

Superficie des empiètements en milieu sensible
CE002 (Littoral): 30,22 m²
CE002 (Rive): 296,22 m²

MESURES D'ATTÉNUATION

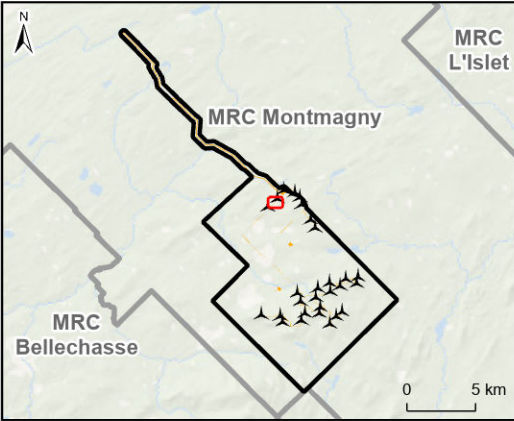
Zone d'intervention : 042

Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
F - Limiter le passage de la machinerie dans le lit des cours d'eau à un aller-retour et aucun travail à partir du cours d'eau ne sera réalisé.



Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc.

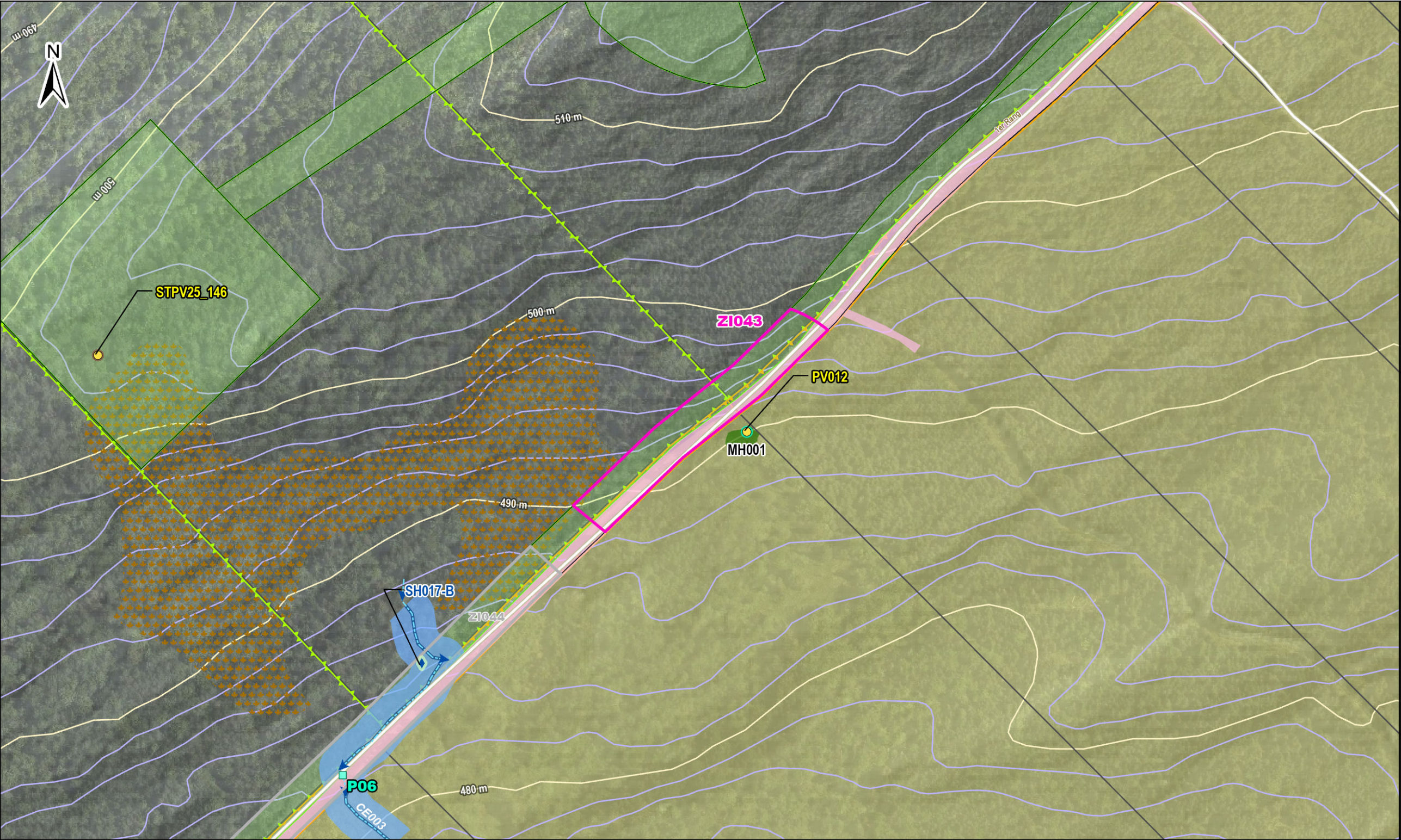
Zone d'intervention 042 sur 96

Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

Sources :

- AQréseau+, 2022
- GRHQ, 2019
- SDA, 2023
- Configuration 29

0 20 40 m
Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Station de caractérisation écologique terrestre
- Station de caractérisation écologique humide
- Traverse de cours d'eau prévue à améliorer
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée
- Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente
- Lot du MTQ, public ou municipal
- Limites de lot

Territoire agricole protégé (CPTAQ)

- Zone agricole

Zones sensibles

- Érable à potentiel acéricole (DDE)

Milieux humides

- Marécage

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Autres milieux

- Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

- Chemin

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)

Limites municipales

- Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible

Aucun empiètement dans cette zone d'intervention

MESURES D'ATTÉNUATION

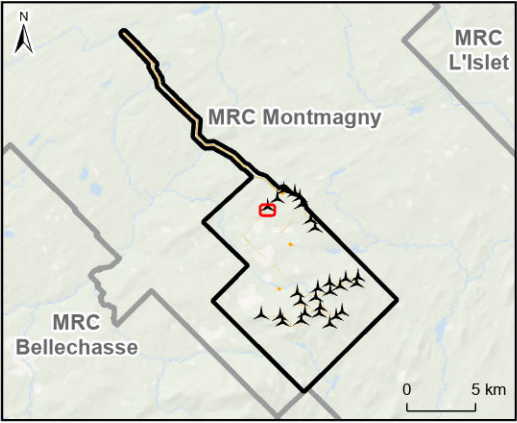
Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

Aucune mesure liée au déboisement dans cette zone d'intervention

Zone d'intervention : 043



Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc.

Zone d'intervention 043 sur 96

Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

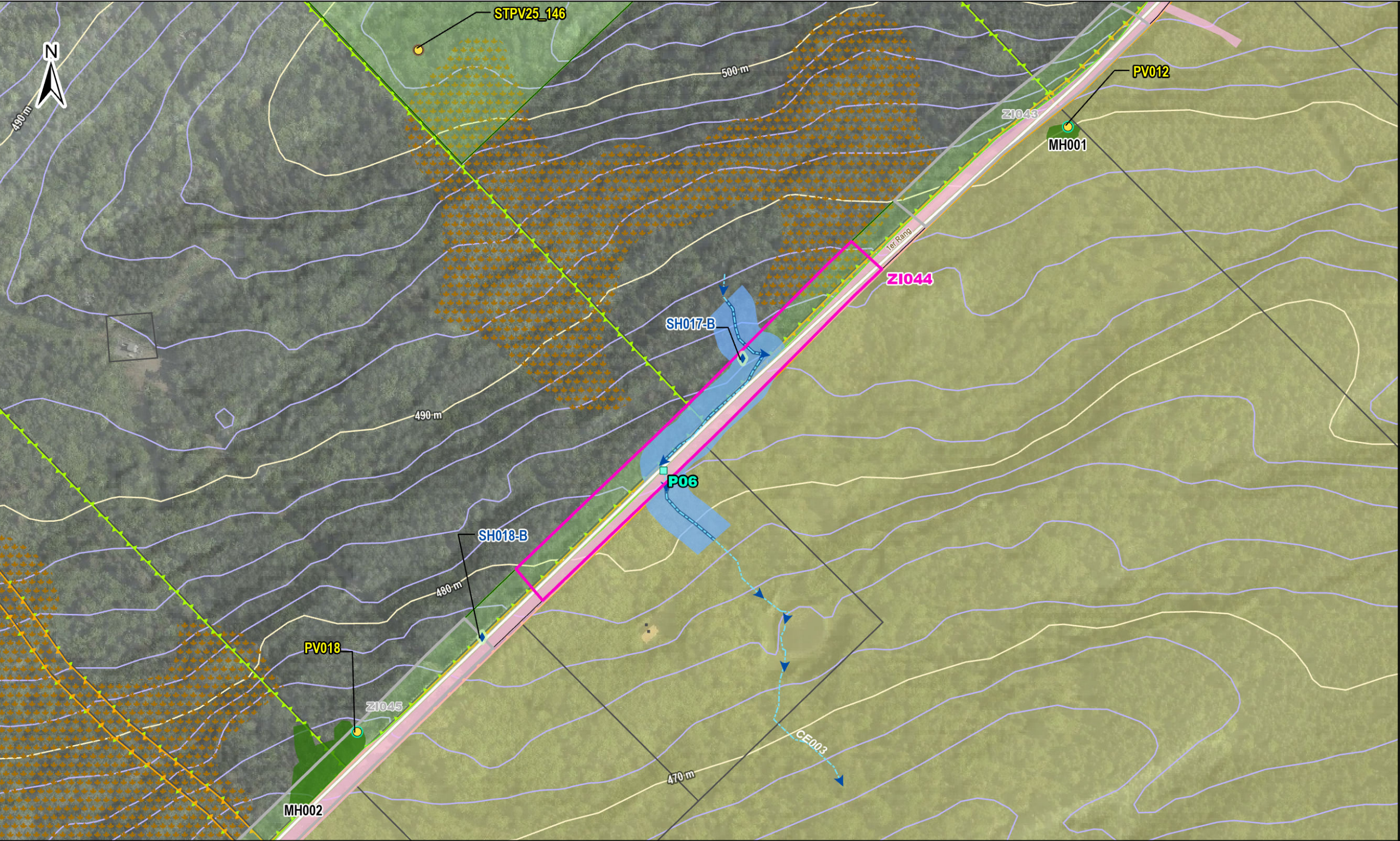
0 20 40 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

Sources :
AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

Station hydrique

Station de caractérisation écologique terrestre

Station de caractérisation écologique humide

Traverse de cours d'eau prévue à améliorer

Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

Présentée

Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

Lot avec signature d'entente

Lot du MTQ, public ou municipal

Limites de lot

Territoire agricole protégé (CPTAQ)

Zone agricole

Zones sensibles

Érabièrre à potentiel acéricole (DDE)

Milieux humides

Marécage

Milieux hydriques

Littoral

Rive

Autres milieux

Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

Bâtiments

Courbes de niveau

Principales (équid. 10 m)

Supplémentaires (équid. 2 m)

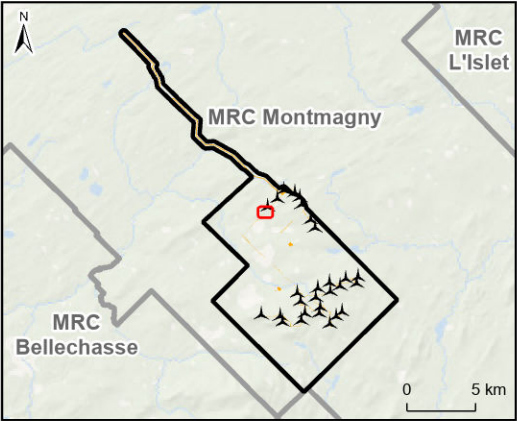
Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible

CE003 (Littoral): 146,34 m²
CE003 (Rive): 1,072,84 m²

MESURES D'ATTÉNUATION Zone d'intervention : 044

- Mesures générales:
- A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
 - B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
 - C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.
- Déboisement:
- D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
 - E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
 - F - Limiter le passage de la machinerie dans le lit des cours d'eau à un aller-retour et aucun travail à partir du cours d'eau ne sera réalisé.



Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy

Zone d'intervention 044 sur 96

Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

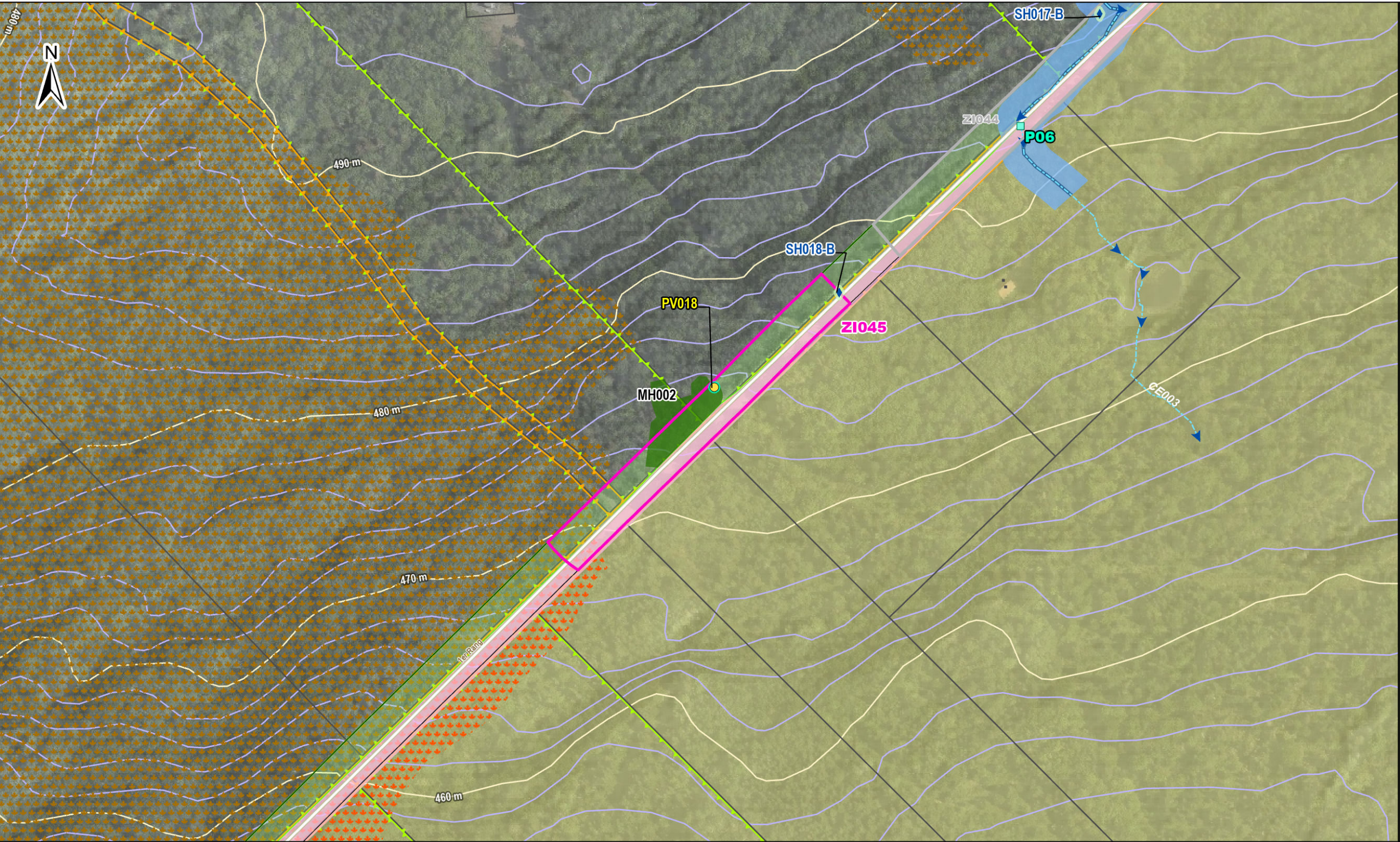
Sources : AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Station de caractérisation écologique humide
- Traverse de cours d'eau prévue à améliorer
- Emprise du projet
- Zone d'intervention en milieu sensible**
- Présentée
- Non présentée
- Déboisement - Déclaration de conformité**
- Déboisement demandé en déclaration de conformité
- Lots**
- Lot avec signature d'entente
- Lot du MTQ, public ou municipal
- Limites de lot
- Territoire agricole protégé (CPTAQ)**
- Zone agricole
- Zones sensibles**
- Érable à potentiel acéricole (DDE)

Érable à potentiel acéricole (CPTAQ)

Milieux humides

- Marécage

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Autres milieux

- Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

- Bâtiments
- Chemin

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)
- Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible

MH002: 532,14 m²

MESURES D'ATTÉNUATION

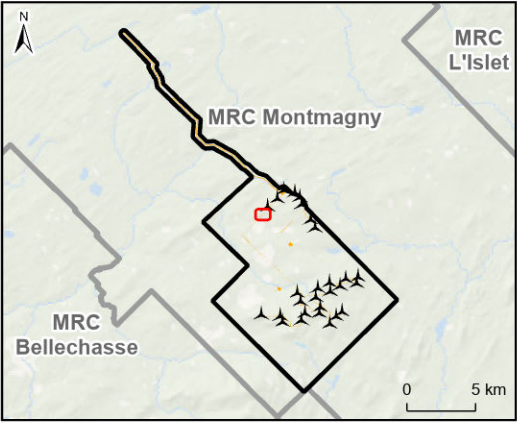
Zone d'intervention : 045

Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.



Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy

Zone d'intervention 045 sur 96

Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

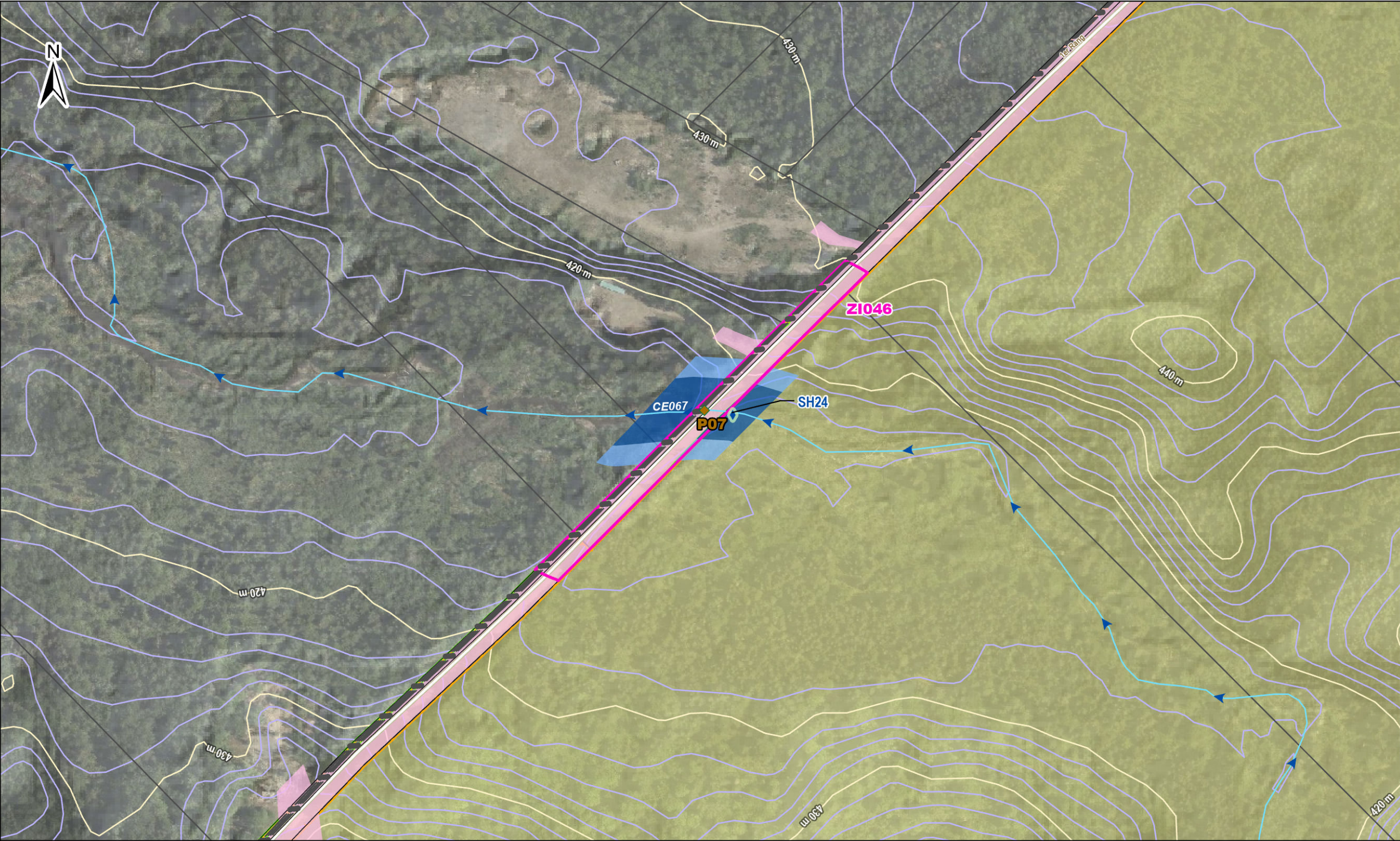
Sources : AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Forage directionnel sous littoral (RC)
- Reseau collecteur (RC)
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot du MTQ, public ou municipal
- Limites de lot

Territoire agricole protégé (CPTAQ)

- Zone agricole

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Autres milieux

- Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement permanent

Autres éléments

- Chemin

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)
- Limites municipales

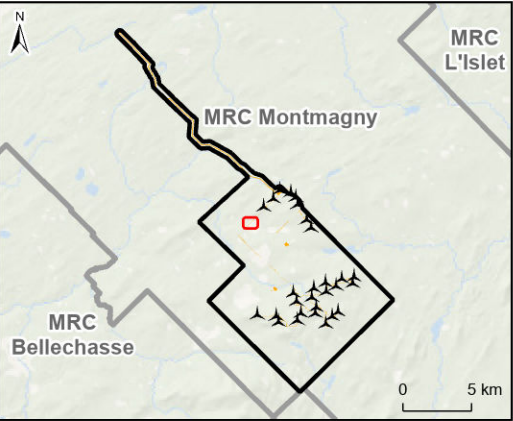
Superficie des empiètements en milieu sensible

CE067 (Littoral): 84,37 m²
CE067 (Rive): 39,18 m²

MESURES D'ATTÉNUATION

Zone d'intervention : 046

- Mesures générales:**
- A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
 - B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
 - C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.
- Déboisement:**
- D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
 - E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
 - F - Limiter le passage de la machinerie dans le lit des cours d'eau à un aller-retour et aucun travail à partir du cours d'eau ne sera réalisé.

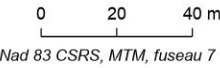


Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc. Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy

Zone d'intervention 046 sur 96

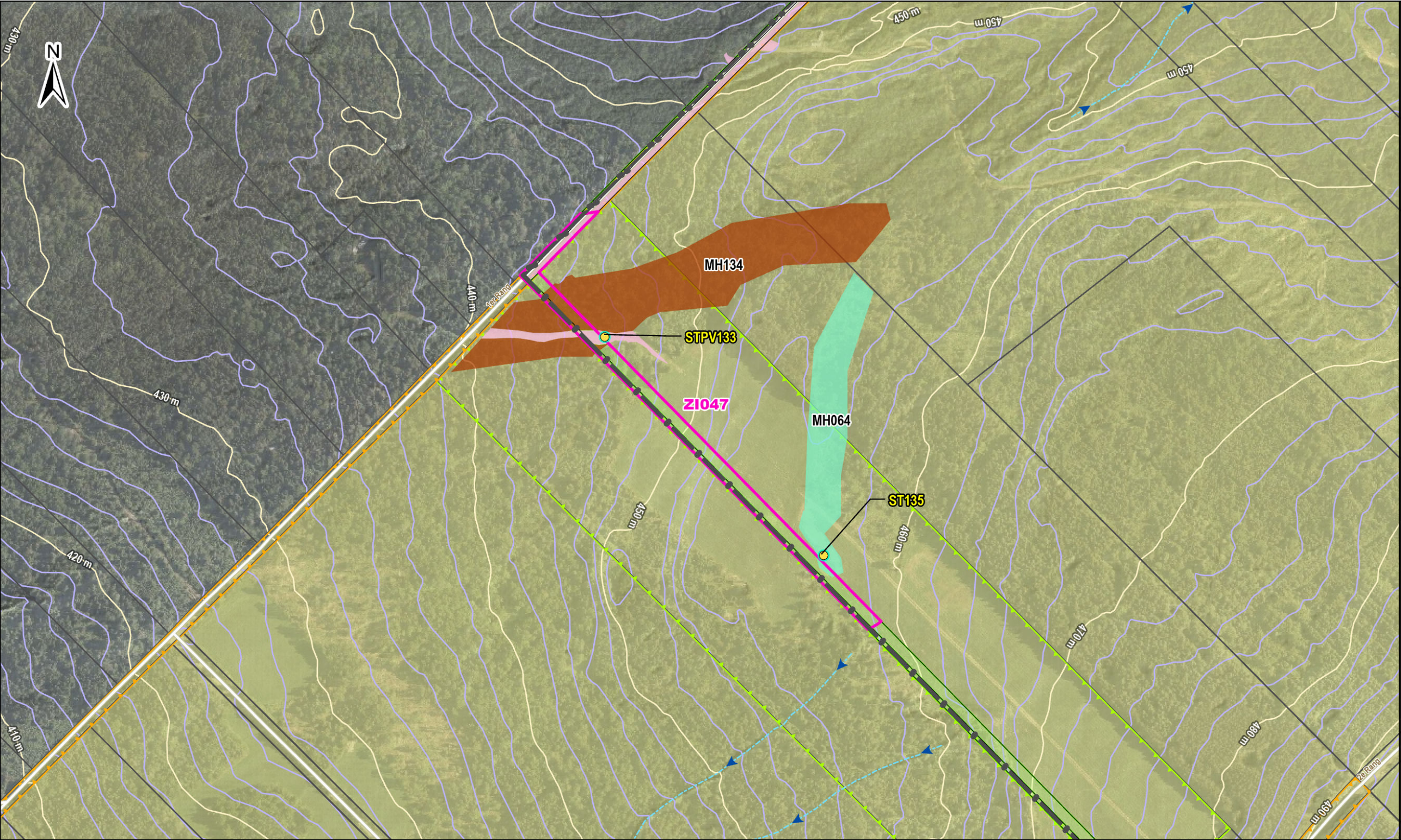
Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

Sources :
AQréseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29



19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

● Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

— Réseau collecteur (RC)

□ Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

■ Présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

■ Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

■ Lot avec signature d'entente

■ Lot du MTQ, public ou municipal

□ Limites de lot

Territoire agricole protégé (CPTAQ)

■ Zone agricole

Milieux humides

■ Marais

■ Tourbière

Autres milieux

■ Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

→ Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

— Chemin

Courbes de niveau

— Principales (équid. 10 m)

— Supplémentaires (équid. 2 m)

□ Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible

MH064: 122,89 m²
MH134: 897,66 m²

MESURES D'ATTÉNUATION

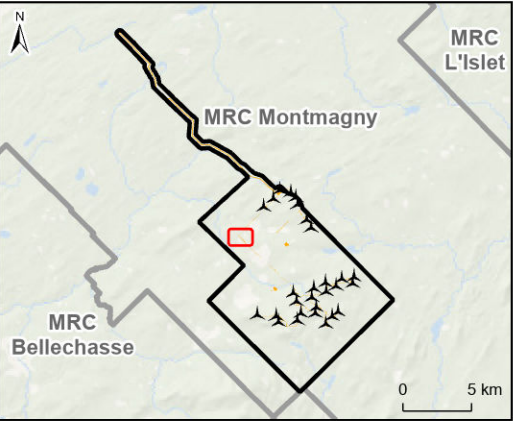
Mesures générales:

- A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
- B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
- C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

- D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
- E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.

Zone d'intervention : 047



Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy

**Zone d'intervention
047 sur 96**

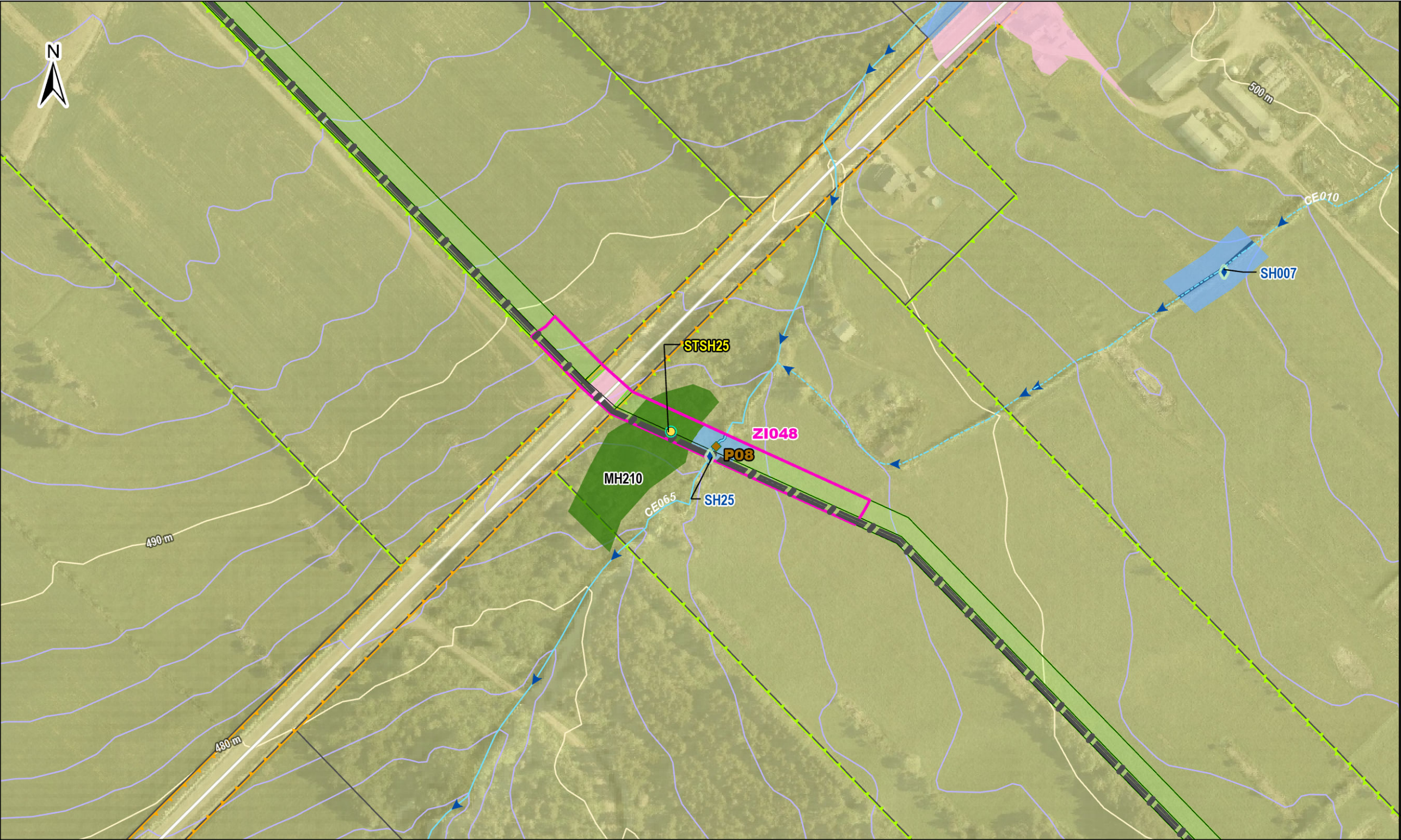
Zones d'interventions et
mesures d'atténuation en
milieu sensible

Sources :
AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 40 80 m
Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Station de caractérisation écologique humide
- Forage directionnel sous littoral (RC)
- Reseau collecteur (RC)
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente
- Lot du MTQ, public ou municipal
- Limites de lot

Territoire agricole protégé (CPTAQ)

- Zone agricole

Milieux humides

- Marécage

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Autres milieux

- Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement permanent
- Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

- Chemin

Courbes de niveau

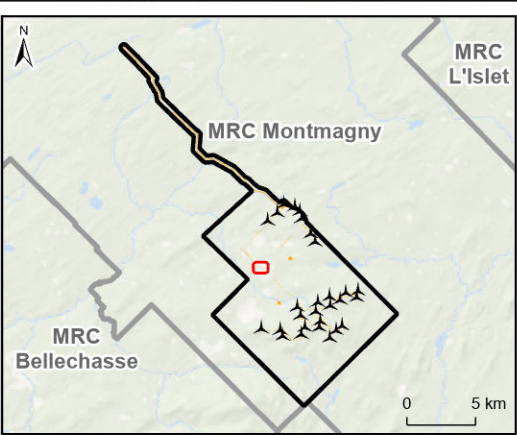
- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)
- Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible	
CE065 (Littoral):	0,00 m ²
CE065 (Rive):	0,00 m ²
MH210:	459,47 m ²

MESURES D'ATTÉNUATION

Zone d'intervention : 048

- Mesures générales:**
- A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
 - B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
 - C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.
- Déboisement:**
- D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
 - E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.



Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy

**Zone d'intervention
048 sur 96**

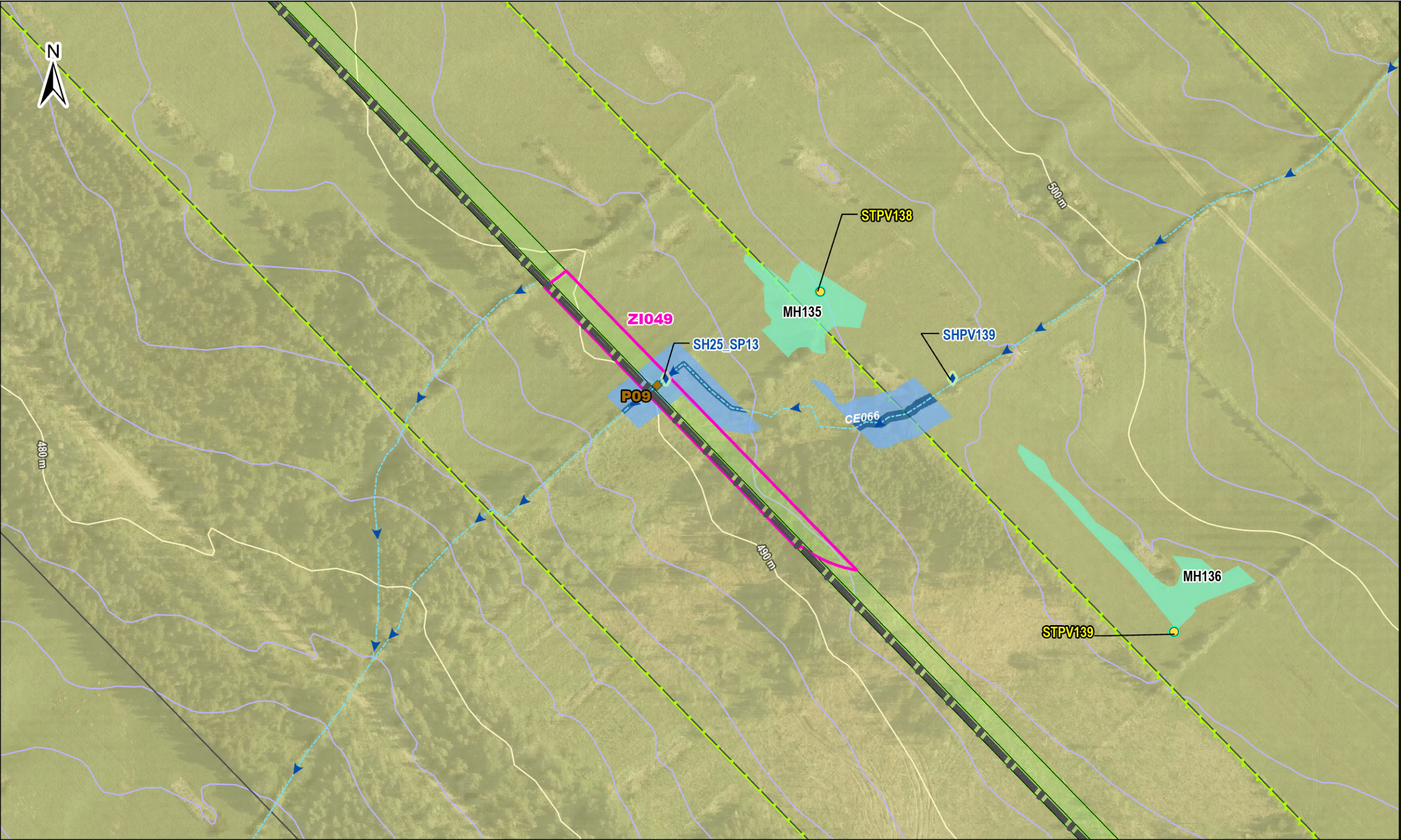
Zones d'interventions et
mesures d'atténuation en
milieu sensible

Sources :
AQréseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m
Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Station de caractérisation écologique humide
- Forage directionnel sous littoral (RC)
- Reseau collecteur (RC)
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente
- Limites de lot

Territoire agricole protégé (CPTAQ)

- Zone agricole

Milieux humides

- Marais

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

- Courbes de niveau
 - Principales (équid. 10 m)
 - Supplémentaires (équid. 2 m)
- Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible

CE066 (Littoral): 0,00 m²

CE066 (Rive): 0,00 m²

MESURES D'ATTÉNUATION

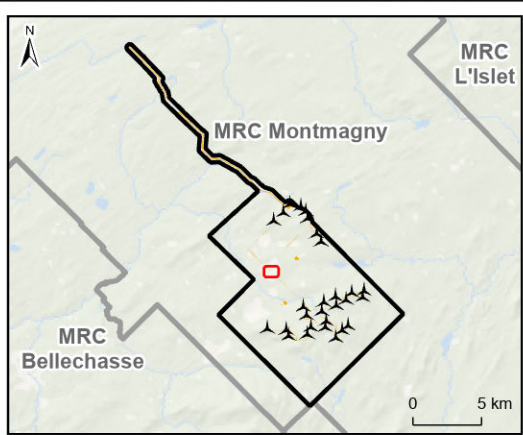
Zone d'intervention : 049

Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.



Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy

Zone d'intervention 049 sur 96

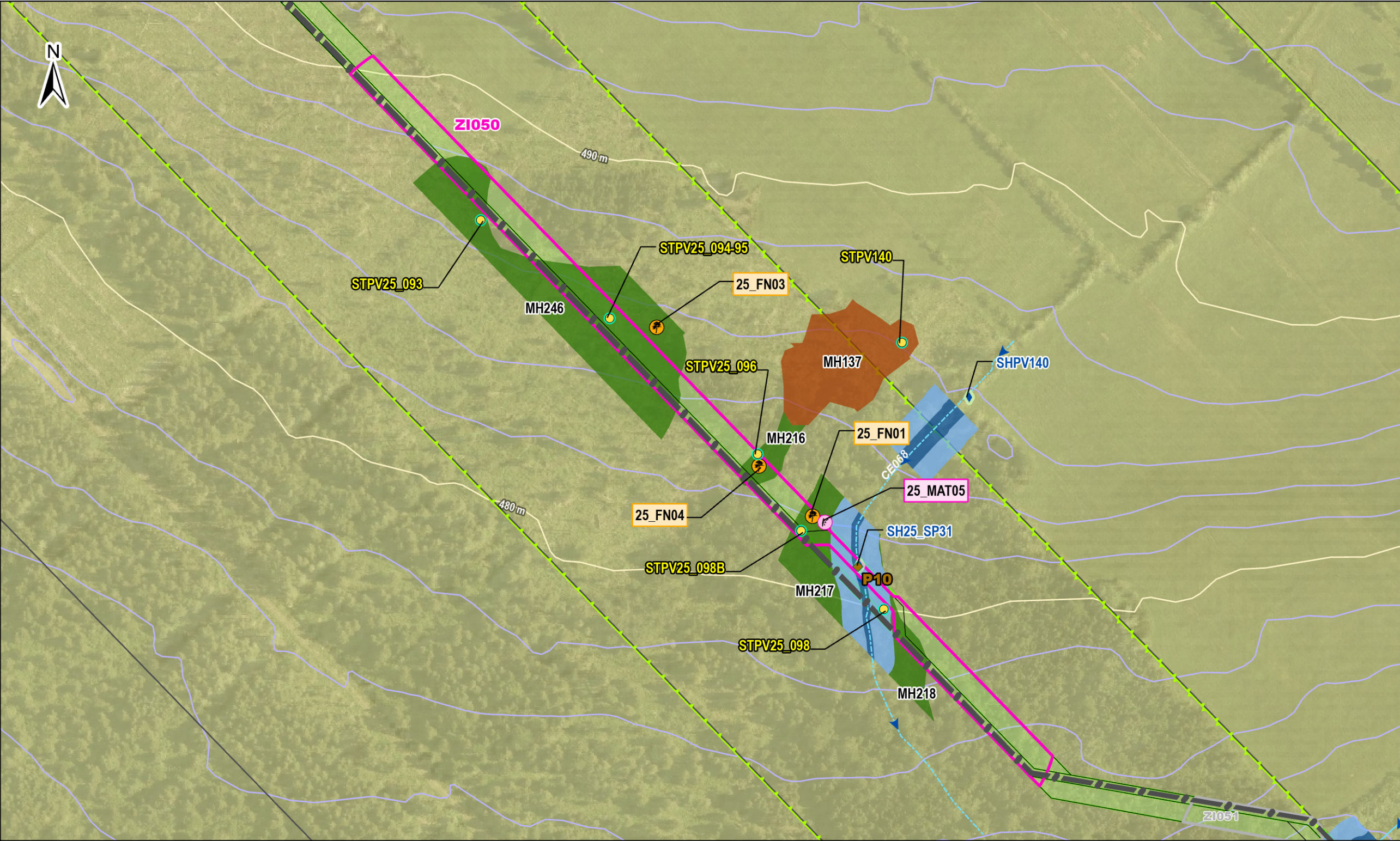
Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

Sources :

- AQréseau+, 2022
- GRHQ, 2019
- SDA, 2023
- Configuration 29

0 20 40 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7



Résultats d'inventaire

Station hydrique

Station de caractérisation écologique humide

Espèces floristiques en situation précaire

Frêne noir

Matteuccie fougère-à-l'autruche

Forage directionnel sous littoral (RC)

Reseau collecteur (RC)

Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

Présentée

Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

Lot avec signature d'entente

Limites de lot

Territoire agricole protégé (CPTAQ)

Zone agricole

Milieux humides

Marécage

Tourbière

Milieux hydriques

Littoral

Rive

Hydrographie et sens d'écoulement

Cours d'eau à écoulement permanent

Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

Courbes de niveau

Principales (équid. 10 m)

Supplémentaires (équid. 2 m)

Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible
CE068 (Littoral): 37,10 m ²
CE068 (Rive): 171,95 m ²
MH216: 190,65 m ²
MH217: 254,02 m ²
MH218: 190,92 m ²
MH246: 1,618,73 m ²

MESURES D'ATTÉNUATION

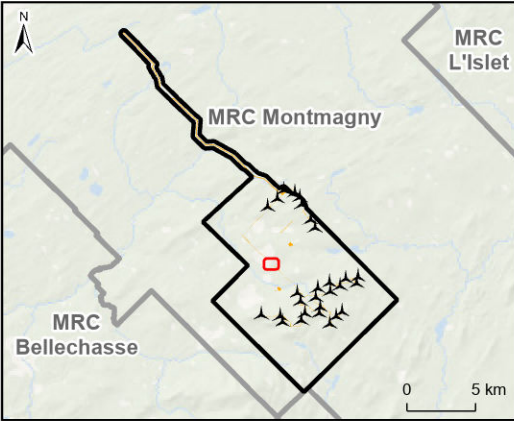
Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
F - Limiter le passage de la machinerie dans le lit des cours d'eau à un aller-retour et aucun travail à partir du cours d'eau ne sera réalisé.

Zone d'intervention : 050



Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy

Zone d'intervention 050 sur 96

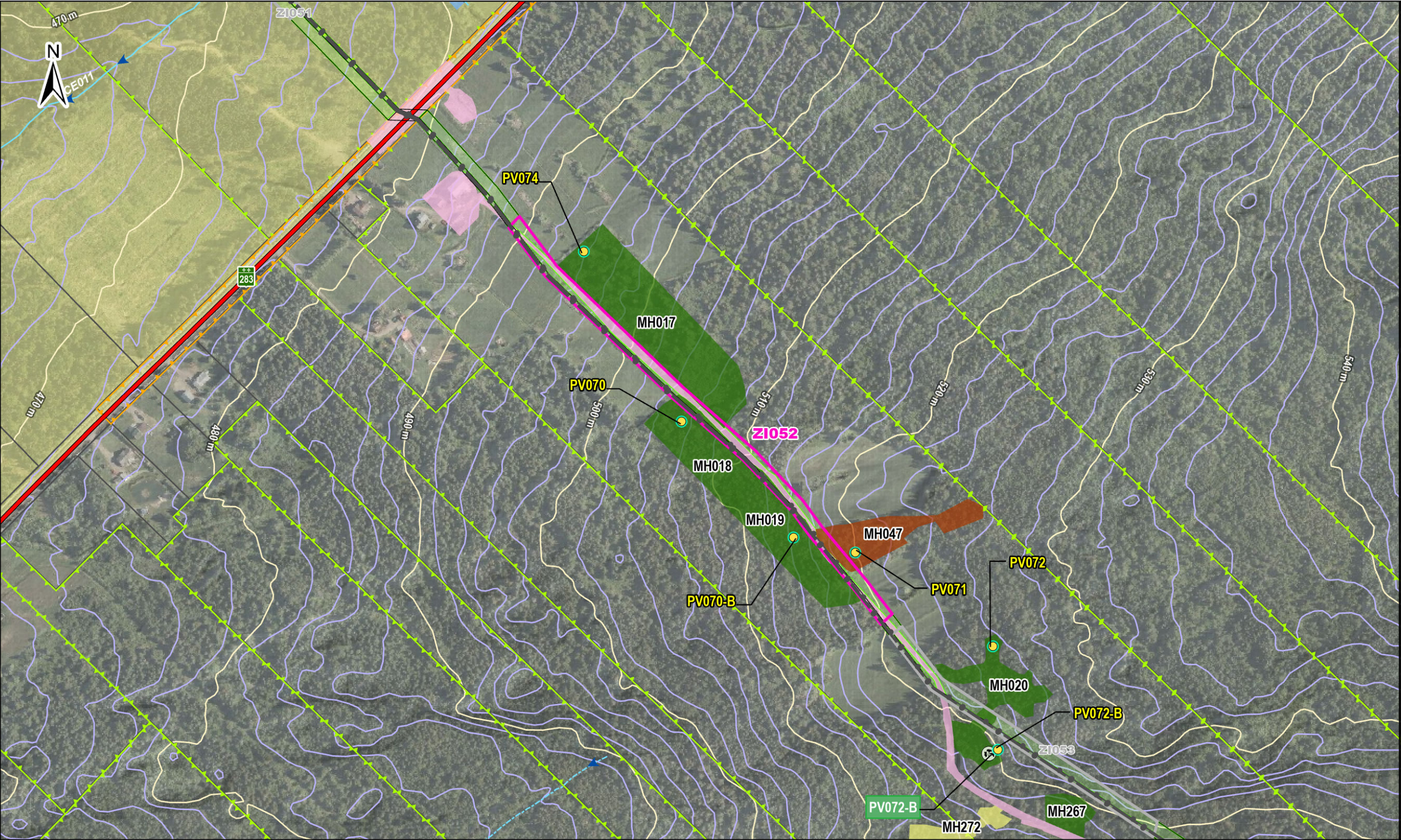
Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

Sources :
AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m
Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire
 Station de caractérisation écologique humide
Espèces floristiques en situation précaire
 Dentaire à deux feuilles
Infrastructures du projet – config. 29
 Réseau collecteur (RC)
 Emprise du projet
Zone d'intervention en milieu sensible
 Présentée
 Non présentée
Déboisement - Déclaration de conformité
 Déboisement demandé en déclaration de conformité
Lots
 Lot avec signature d'entente
 Lot du MTQ, public ou municipal
 Limites de lot
Territoire agricole protégé (CPTAQ)
 Zone agricole

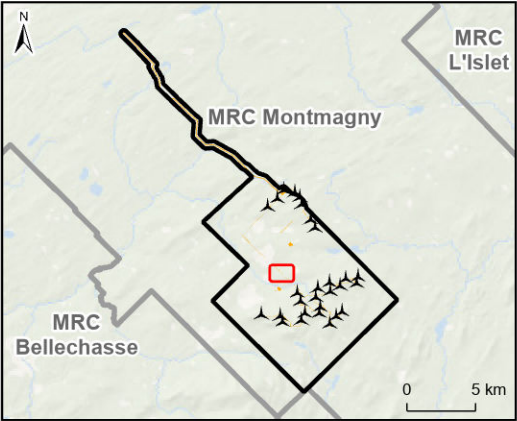
Milieux humides
 Marécage
 Tourbière
 Photointerprété
Milieux hydriques
 Littoral
 Rive
Autres milieux
 Anthropique
Hydrographie et sens d'écoulement
 Cours d'eau à écoulement permanent
 Cours d'eau à écoulement intermittent
Autres éléments
 Autoroute, route nationale et régionale
Courbes de niveau
 Principales (équid. 10 m)
 Supplémentaires (équid. 2 m)
 Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible
MH017: 162,04 m ²
MH018: 732,00 m ²
MH019: 405,22 m ²
MH047: 513,42 m ²

MESURES D'ATTÉNUATION

Zone d'intervention : 052

- Mesures générales:**
- A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
 - B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
 - C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.
- Déboisement:**
- D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
 - E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.



Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

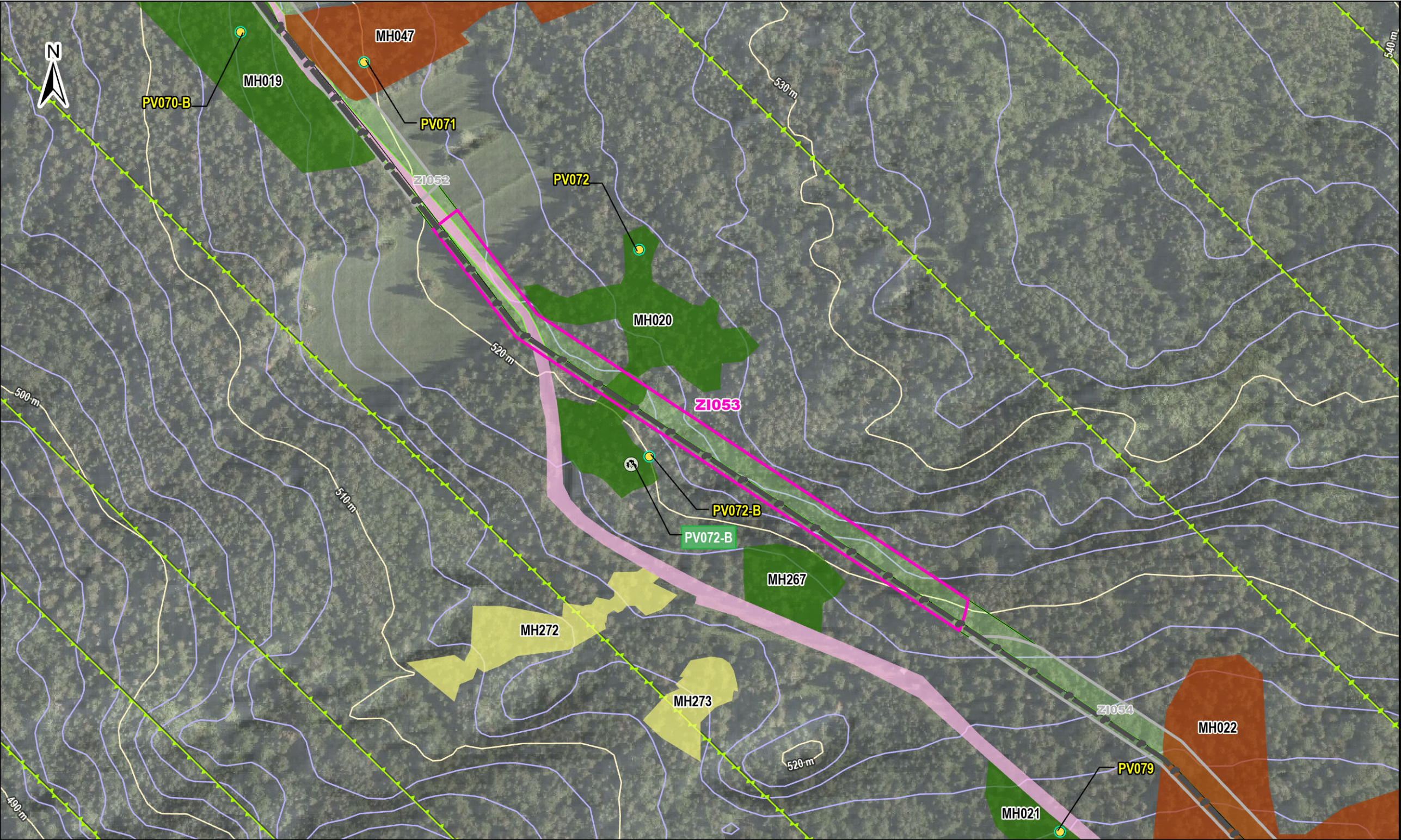
Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy

**Zone d'intervention
052 sur 96**

Zones d'interventions et
mesures d'atténuation en
milieu sensible

Sources :
AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 40 80 m
Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7



Résultats d'inventaire
Station de caractérisation écologique humide
Dentaire à deux feuilles
Réseau collecteur (RC)
Emprise du projet
Zone d'intervention en milieu sensible
Présentée
Non présentée
Déboisement - Déclaration de conformité
Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots
Lot avec signature d'entente
Limites de lot
Milieux humides
Marécage
Tourbière
Photointerprété
Autres milieux
Anthropique
Autres éléments
Courbes de niveau
Principales (équid. 10 m)
Supplémentaires (équid. 2 m)
Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible

MH020: 253,85 m²

MESURES D'ATTÉNUATION

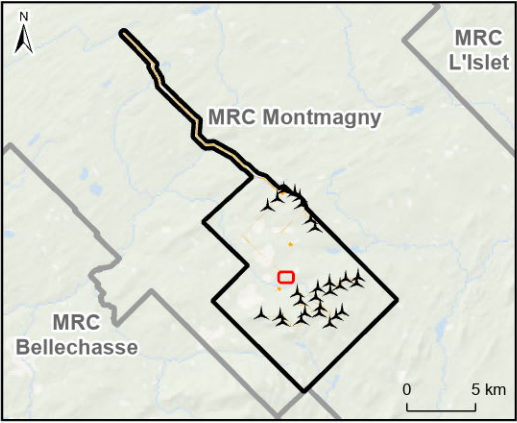
Zone d'intervention : 053

Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.



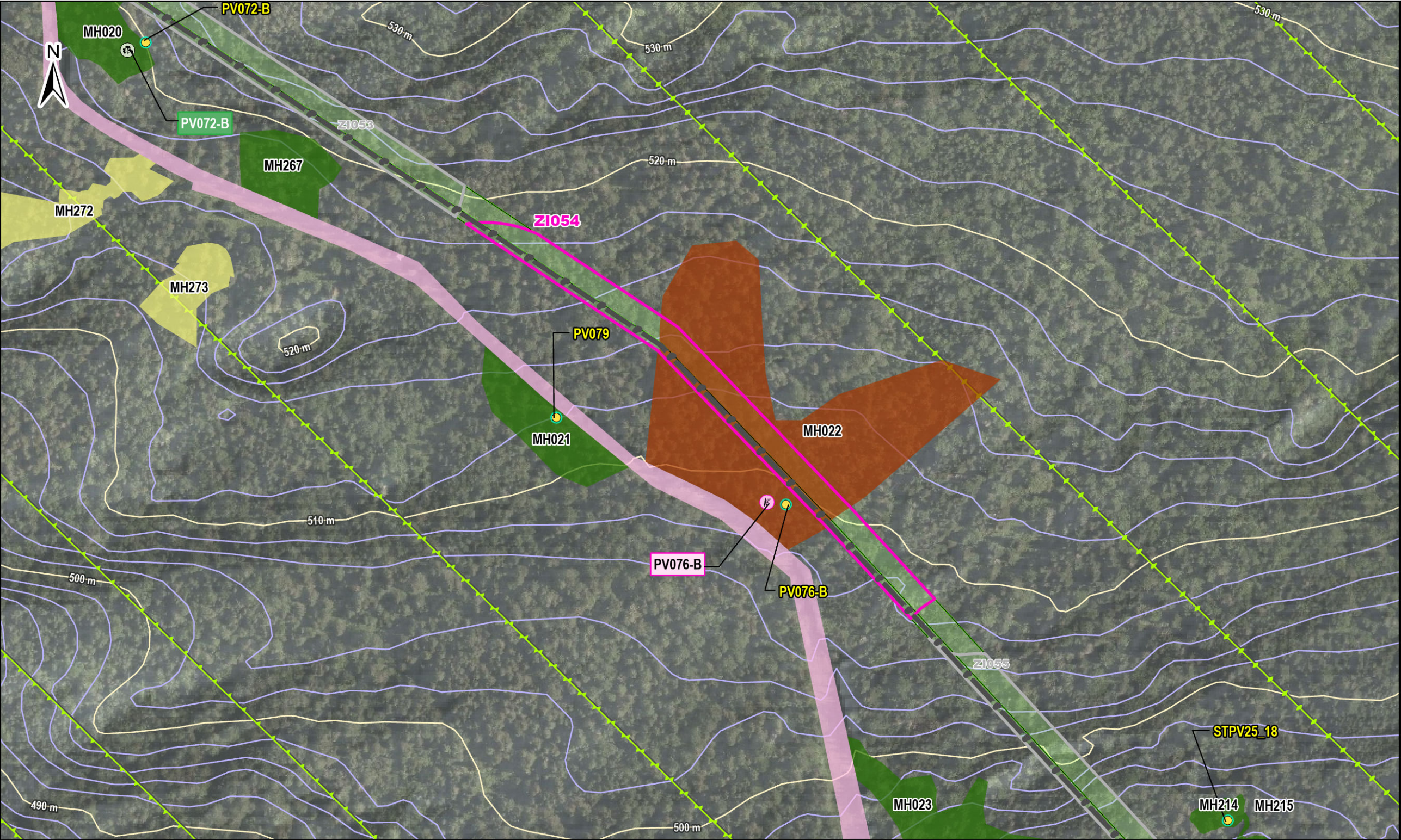
Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

Zone d'intervention
053 sur 96

Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

0 20 40 m
Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

Sources :
AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29



Résultats d'inventaire

Station de caractérisation écologique humide
 Matteuccie fougère-à-l'autruche
 Dentaire à deux feuilles

Espèces floristiques en situation précaire
 Réseau collecteur (RC)
 Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible
 Présentée
 Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité
 Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots
 Lot avec signature d'entente
 Limites de lot

Milieux humides
 Marécage
 Tourbière
 Photointerprété

Autres milieux
 Anthropique

Autres éléments
 Principales (équid. 10 m)
 Supplémentaires (équid. 2 m)

Courbes de niveau
 Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible

MH022: 1,857,34 m²

MESURES D'ATTÉNUATION

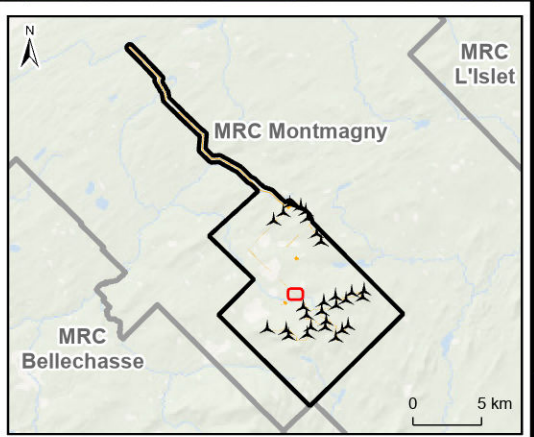
Zone d'intervention : 054

Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.



Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy

Zone d'intervention
054 sur 96

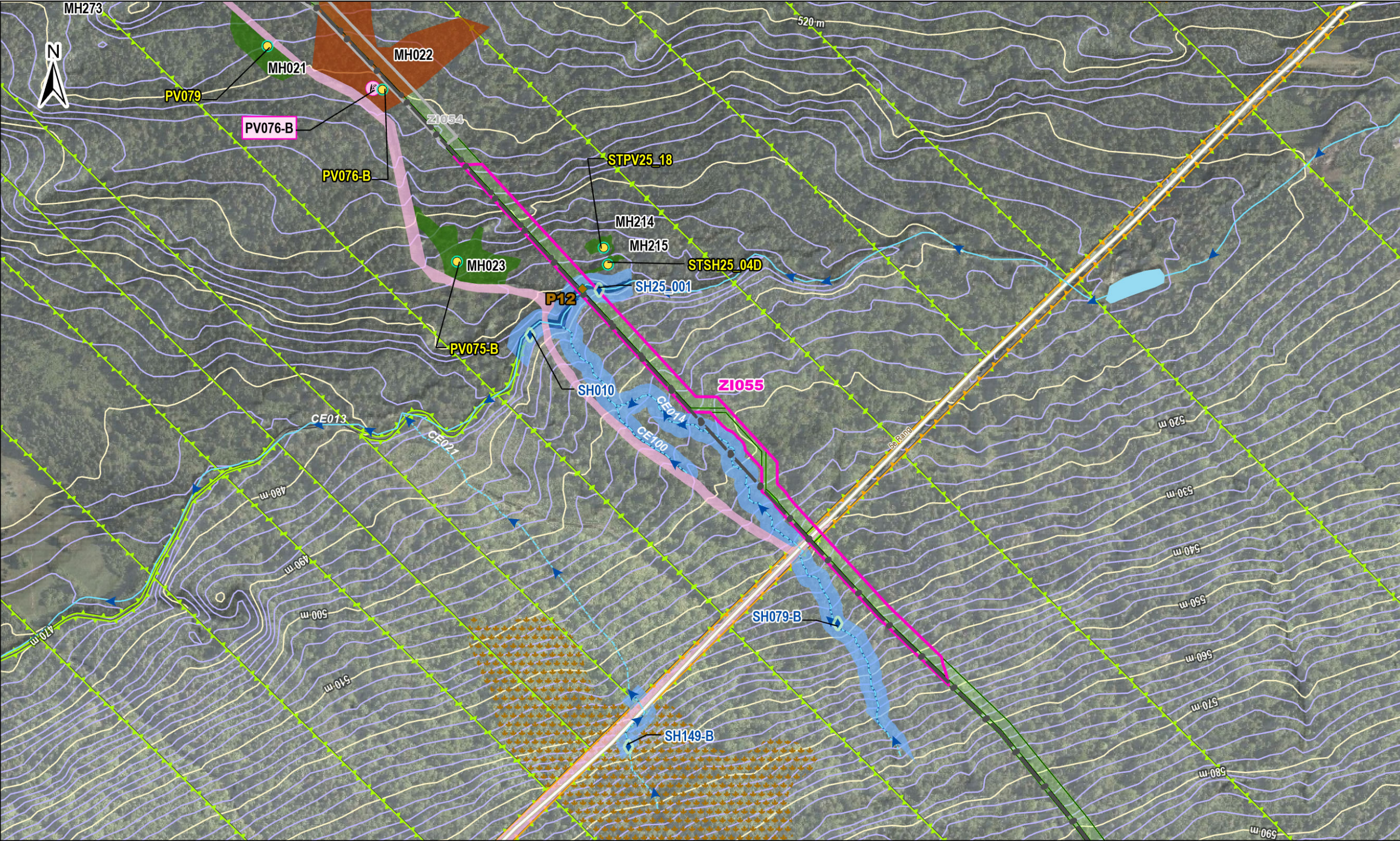
Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

Sources :
AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m
Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Station de caractérisation écologique humide

Espèces floristiques en situation précaire

- Matteuccia fougère-à-l'autruche
- Forage directionnel sous littoral (RC)

— Réseau collecteur (RC)

Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée
- Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente
- Lot du MTQ, public ou municipal

— Limites de lot

Zones sensibles

- Érable à potentiel acéricole (DDE)

Milieux humides

- Marécage
- Tourbière
- Photointerprété

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Autres milieux

- Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement permanent
- Cours d'eau à écoulement intermittent
- Plan d'eau

Autres éléments

- Bâtiments
- Chemin

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)

— Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible
CE013 (Littoral): 0,00 m ²
CE013 (Rive): 0,00 m ²
MH215: 0,00 m ²
Aucun empiètement dans cette zone d'intervention

MESURES D'ATTÉNUATION

Zone d'intervention : 055

Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.

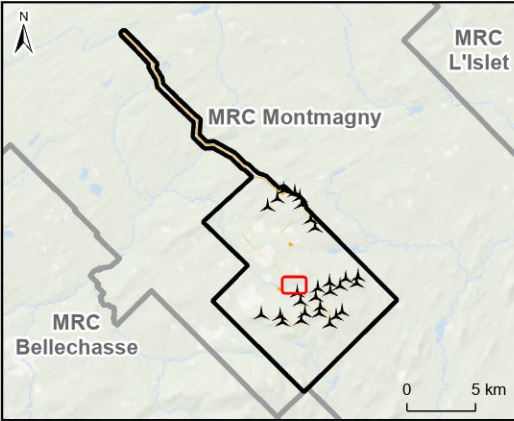
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).

C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.

E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.



Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy

Zone d'intervention 055 sur 96

Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

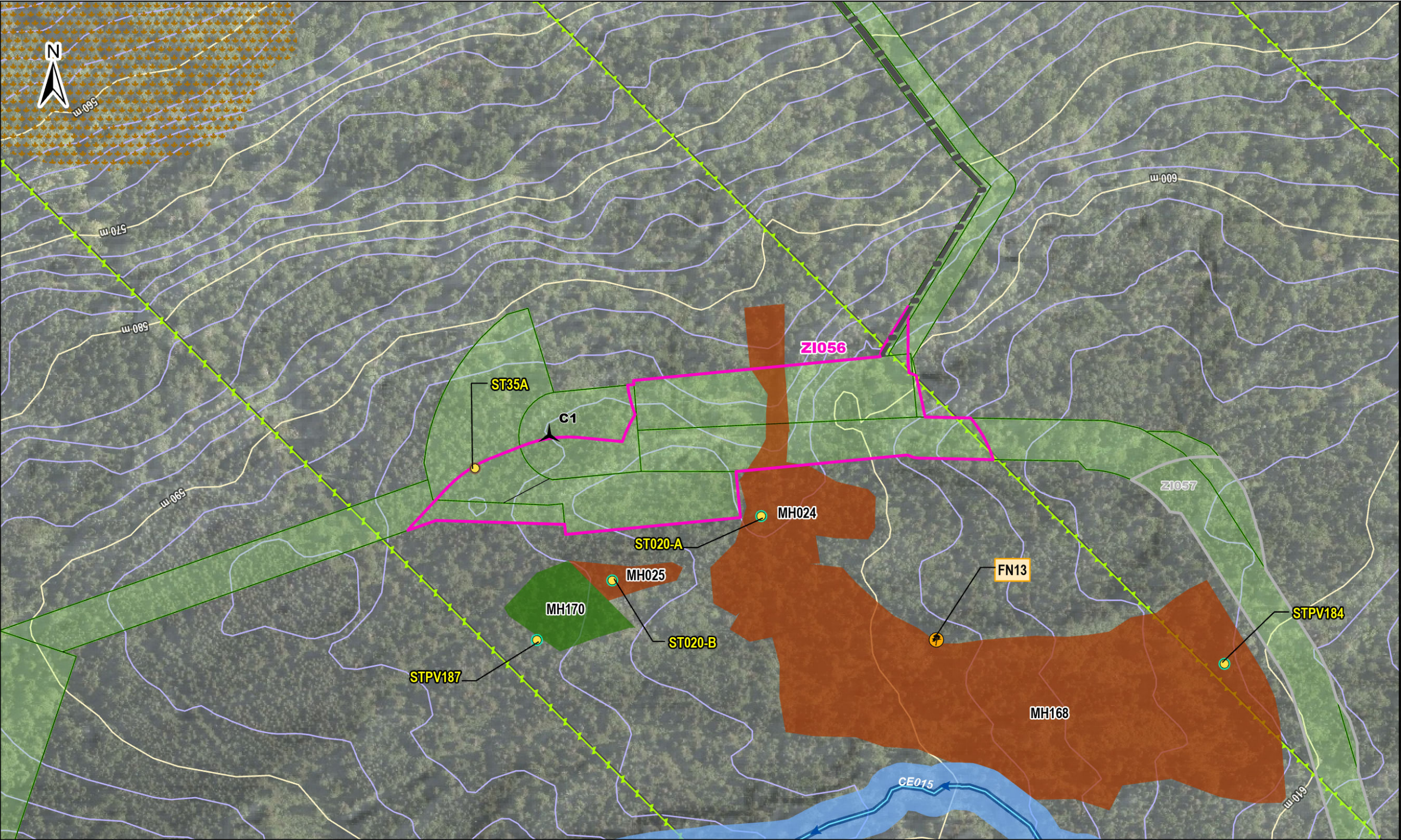
Sources : AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 40 80 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

- Station de caractérisation écologique terrestre
- Station de caractérisation écologique humide
- Espèces floristiques en situation précaire**
 - Frêne noir
- Infrastructures du projet – config. 29**
 - Éolienne (28)
 - Reseau collecteur (RC)
 - Emprise du projet
- Zone d'intervention en milieu sensible**
 - Présentée
 - Non présentée
- Déboisement - Déclaration de conformité**
 - Déboisement demandé en déclaration de conformité
- Lots**
 - Lot avec signature d'entente

Limites de lot

Zones sensibles

- Érablière à potentiel acéicole (DDE)

Milieux humides

- Marécage
- Tourbière

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement permanent

Autres éléments

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)

Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible

MH024: 620,20 m²

MESURES D'ATTÉNUATION

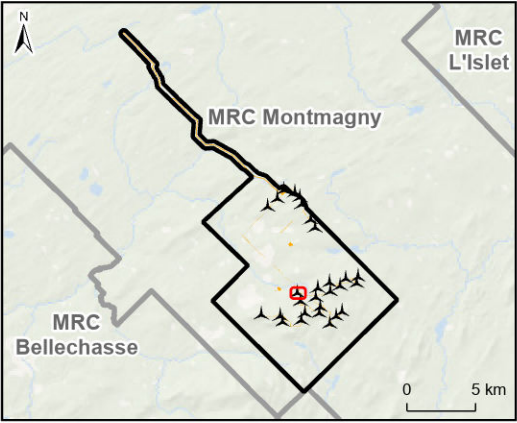
Zone d'intervention : 056

Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.



Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

*Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy*

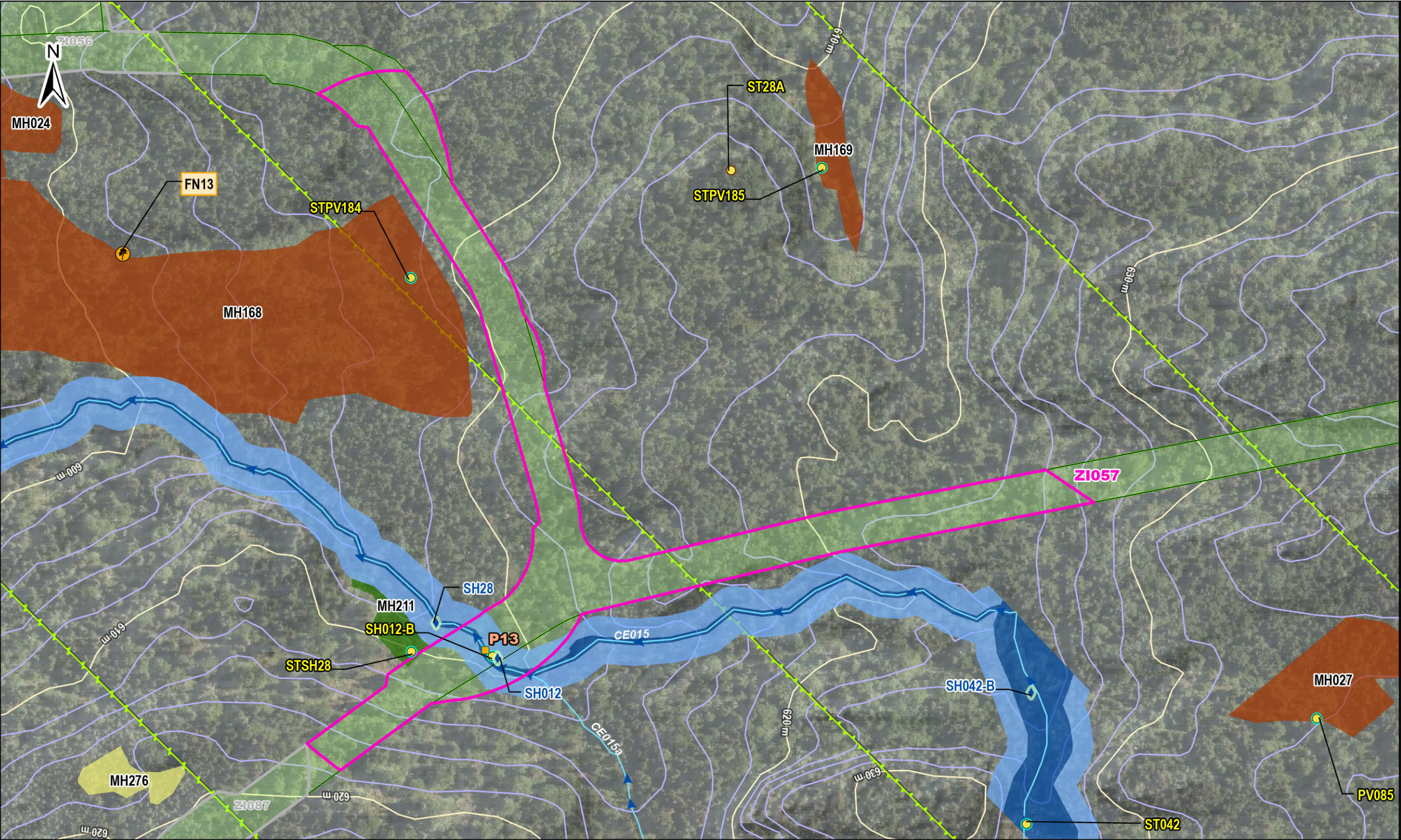
Zone d'intervention
056 sur 96

Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

Sources :
AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7



Résultats d'inventaire

Station hydrique

Station de caractérisation écologique terrestre

Station de caractérisation écologique humide

Espèces floristiques en situation précaire

Frêne noir

Traverse de cours d'eau prévue à construire

Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

Présentée

Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

Lot avec signature d'entente

Limites de lot

Milieux humides

Marécage

Tourbière

Photointerprété

Milieux hydriques

Littoral

Rive

Hydrographie et sens d'écoulement

Cours d'eau à écoulement permanent

Autres éléments

Courbes de niveau

Principales (équid. 10 m)

Supplémentaires (équid. 2 m)

Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible
CE015 (Littoral): 135,11 m ²
CE015 (Littoral): 147,14 m ²
CE015 (Rive): 1,210,13 m ²
CE015 (Rive): 729,12 m ²
MH211: 938,86 m ²

MESURES D'ATTÉNUATION

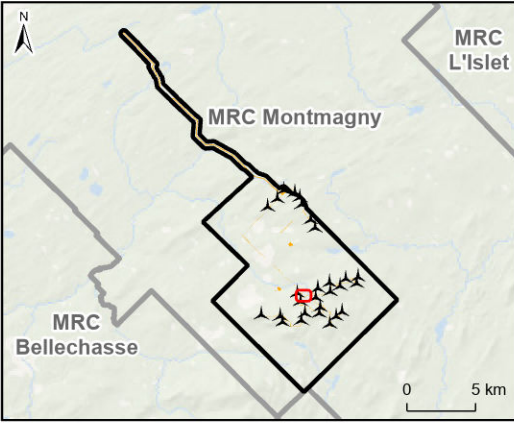
Mesures générales:

- A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
- B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
- C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

- D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
- E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
- F - Limiter le passage de la machinerie dans le lit des cours d'eau à un aller-retour et aucun travail à partir du cours d'eau ne sera réalisé.

Zone d'intervention : 057



Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy

Zone d'intervention 057 sur 96

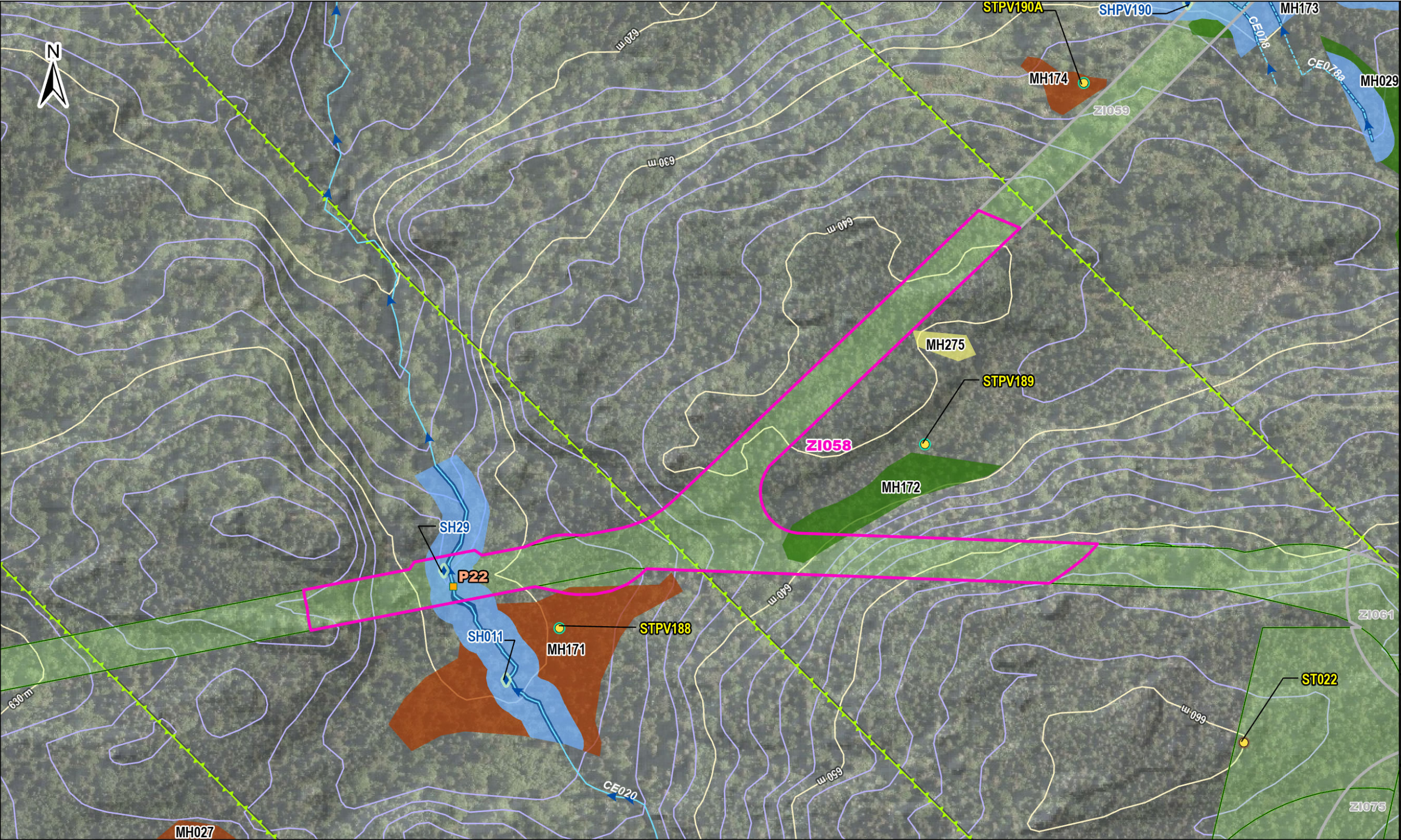
Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

Sources : AQRéseau+, 2022 GRHQ, 2019 SDA, 2023 Configuration 29

0 20 40 m Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Station de caractérisation écologique terrestre
- Station de caractérisation écologique humide
- Traverse de cours d'eau prévue à construire
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée
- Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente
- Limites de lot

Milieux humides

- Marécage
- Tourbière
- Photointerprété

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement permanent
- Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)
- Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible

CE020 (Littoral): 67,55 m²
CE020 (Rive): 515,07 m²
MH171: 84,59 m²
MH172: 281,53 m²

MESURES D'ATTÉNUATION

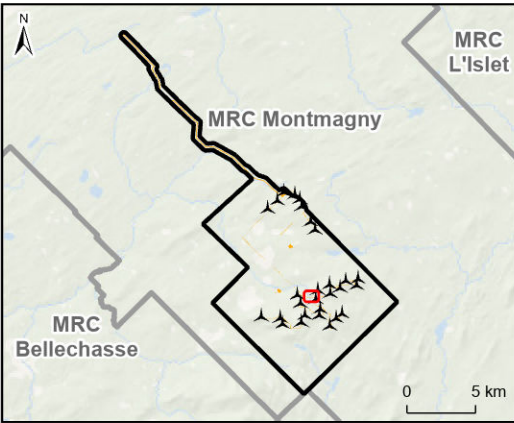
Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
F - Limiter le passage de la machinerie dans le lit des cours d'eau à un aller-retour et aucun travail à partir du cours d'eau ne sera réalisé.

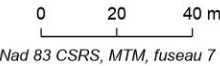
Zone d'intervention : 058



Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc. Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy

Zone d'intervention 058 sur 96

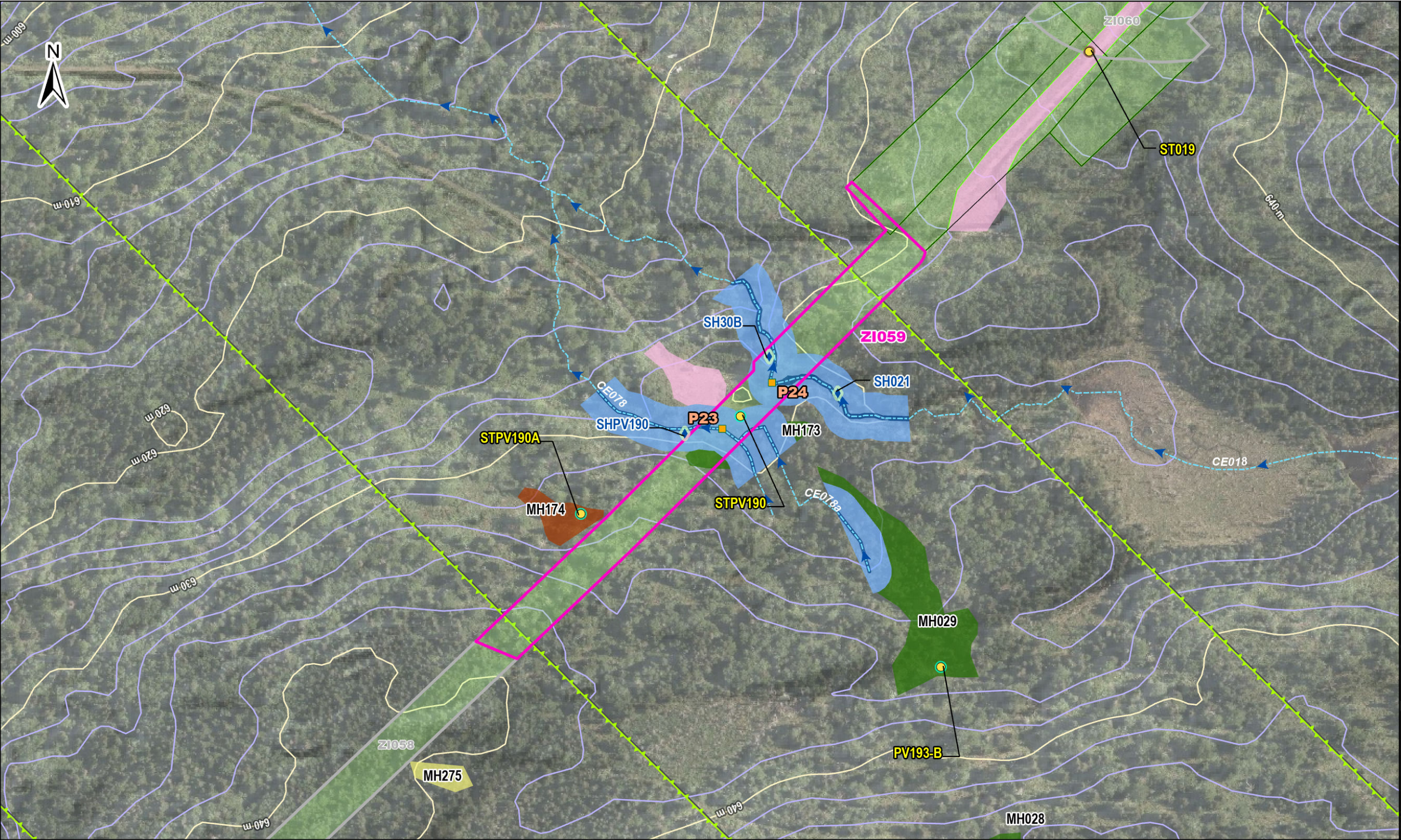
Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible



Sources :
AQréseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Station de caractérisation écologique terrestre
- Station de caractérisation écologique humide
- Traverse de cours d'eau prévue à construire
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée
- Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente
- Limites de lot

Milieux humides

- Marécage
- Tourbière
- Photointerprété

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Autres milieux

- Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)
- Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible			
CE018 (Littoral): 91,55 m²	CE078a (Littoral): 15,32 m²		
CE018 (Rive): 636,48 m²	CE078a (Rive): 102,78 m²		
CE078 (Littoral): 41,31 m²	MH173: 125,55 m²		
CE078 (Rive): 458,40 m²			

MESURES D'ATTÉNUATION

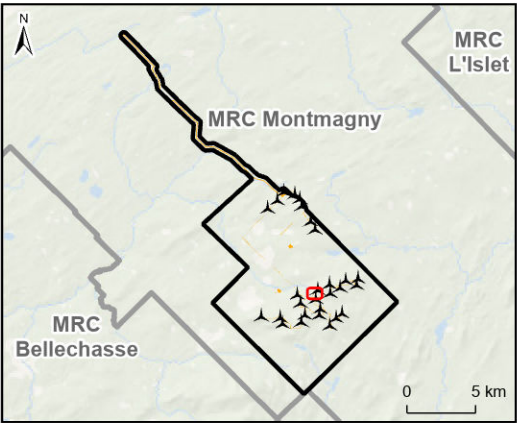
Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
F - Limiter le passage de la machinerie dans le lit des cours d'eau à un aller-retour et aucun travail à partir du cours d'eau ne sera réalisé.

Zone d'intervention : 059



Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

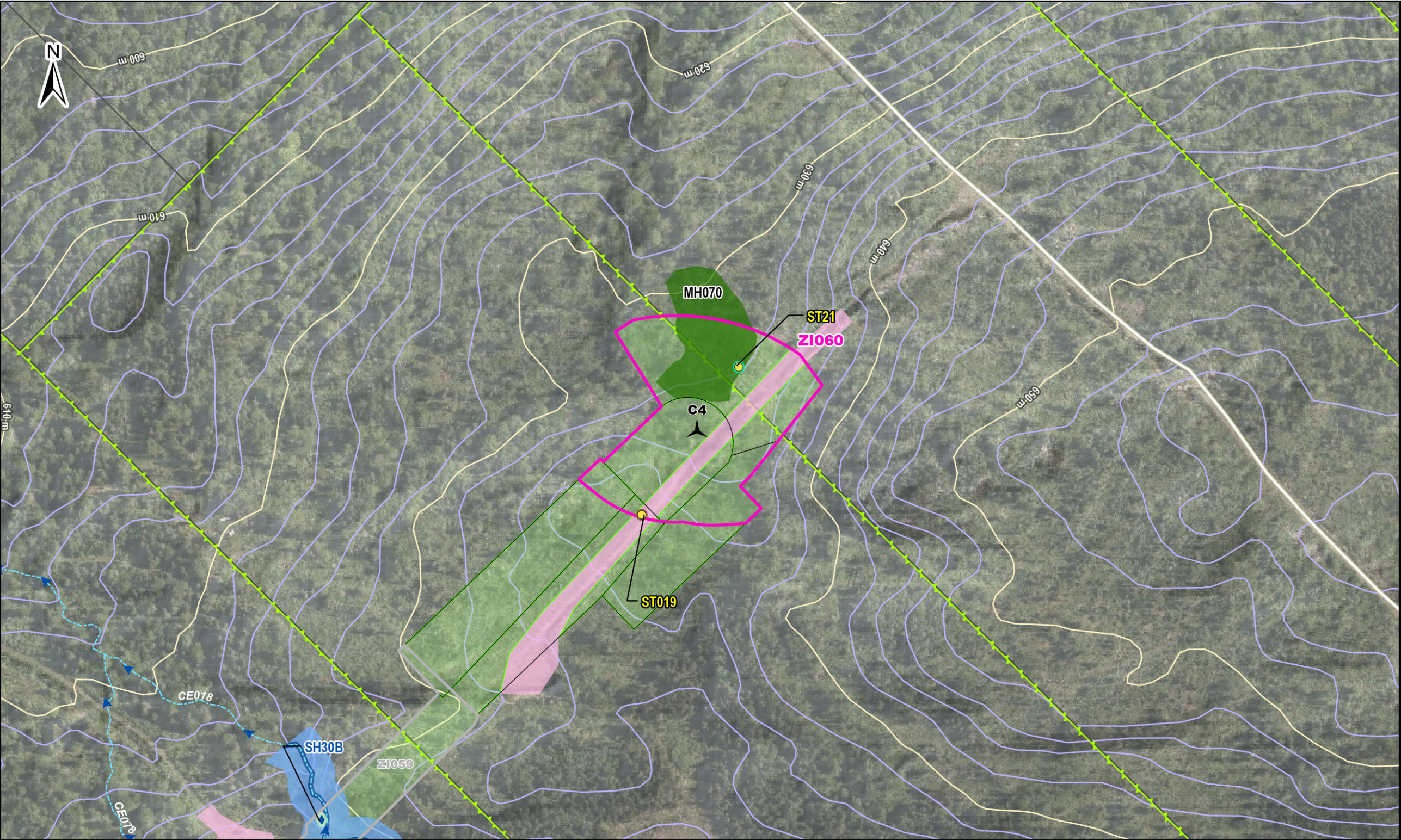
Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy

**Zone d'intervention
059 sur 96**

Zones d'interventions et
mesures d'atténuation en
milieu sensible

Sources :
AQréseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m
Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Station de caractérisation écologique terrestre
- Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

- Éolienne (28)
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée
- Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente
- Limites de lot

Milieux humides

- Marécage

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Autres milieux

- Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

- Chemin

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)

Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible

MH070: 1,365,82 m²

MESURES D'ATTÉNUATION

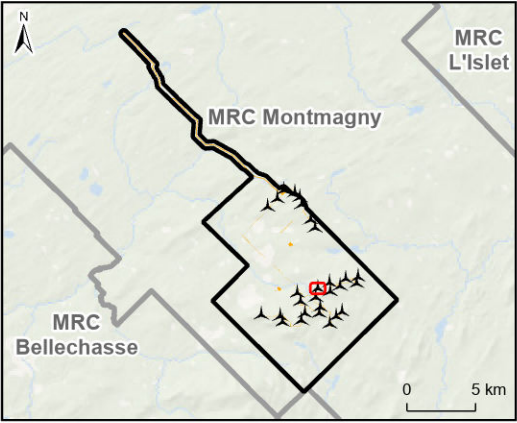
Zone d'intervention : 060

Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.



Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

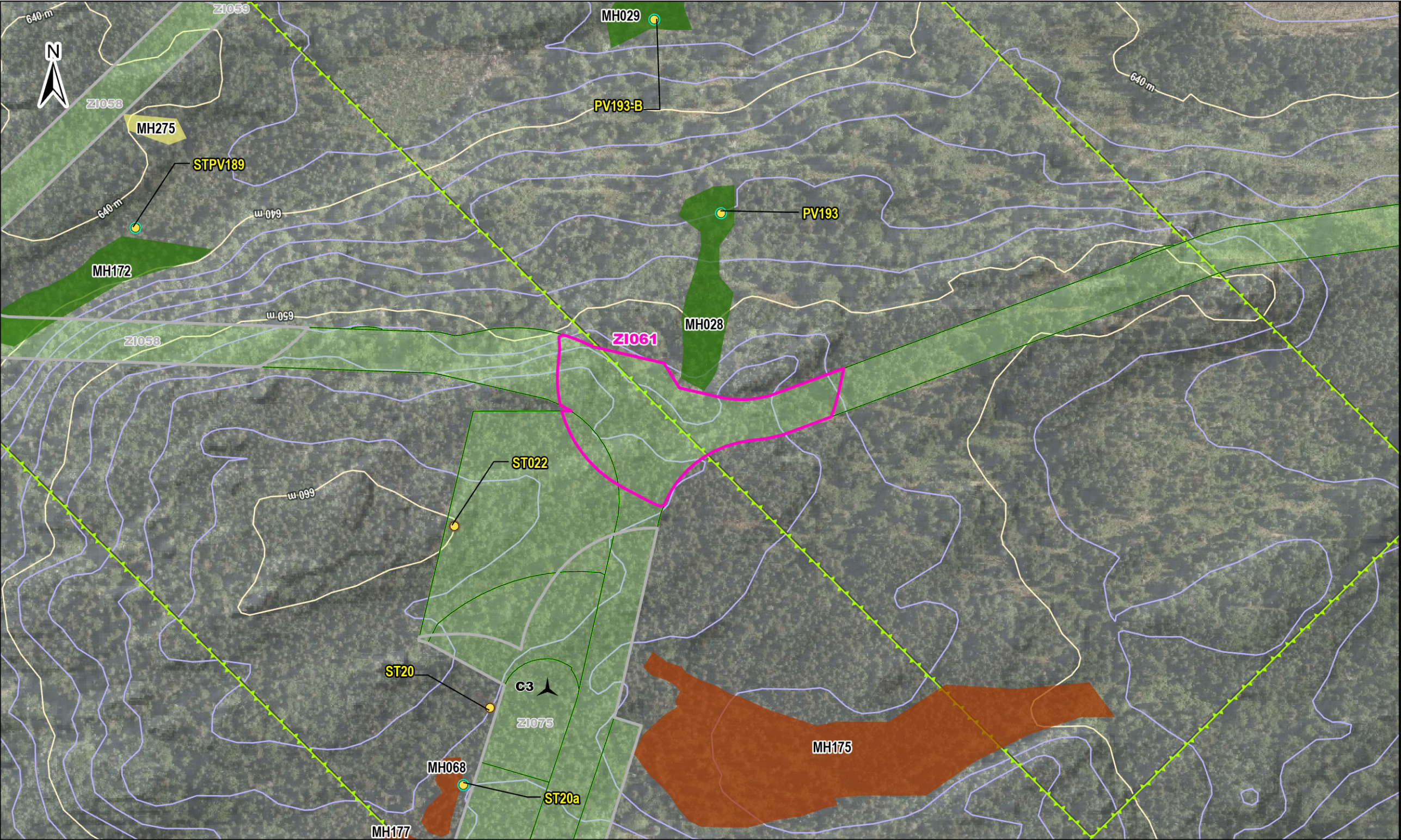
Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy

**Zone d'intervention
060 sur 96**

Zones d'interventions et
mesures d'atténuation en
milieu sensible

Sources :
AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m
Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7



Résultats d'inventaire

- Station de caractérisation écologique terrestre
- Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

- Éolienne (28)
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée
- Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente
- Limites de lot

Milieux humides

- Marécage
- Tourbière
- Photointerprété

Autres éléments

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)

Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible

Aucun empiètement dans cette zone d'intervention

MESURES D'ATTÉNUATION

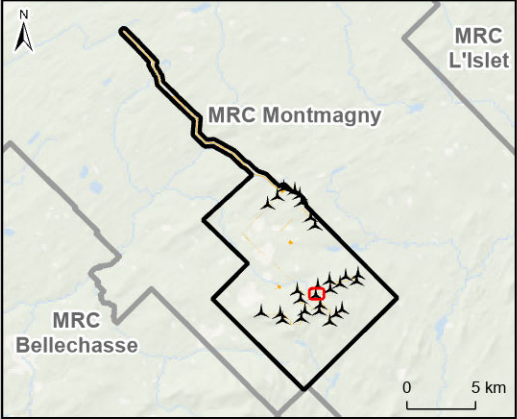
Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

Aucune mesure liée au déboisement dans cette zone d'intervention

Zone d'intervention : 061



Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy

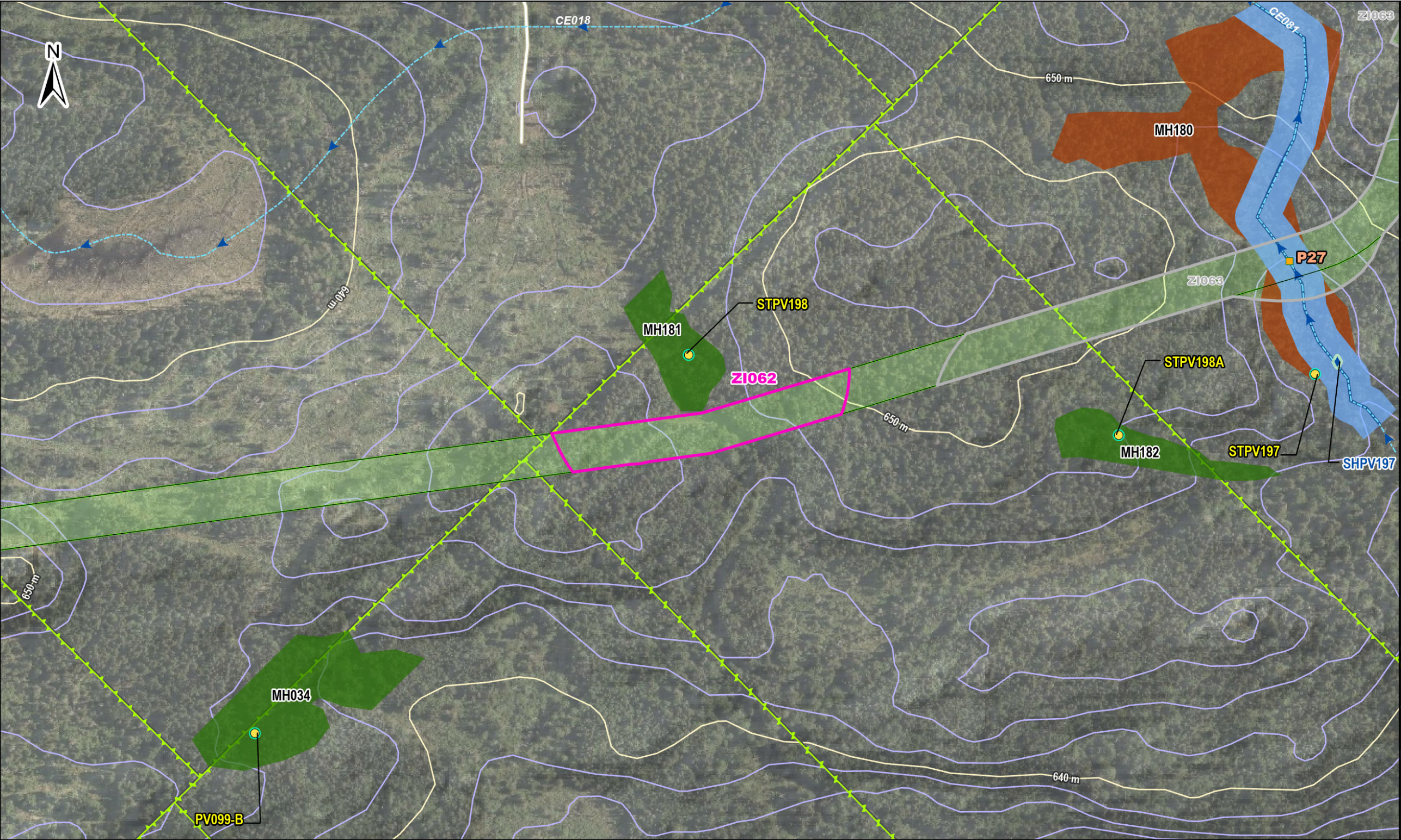
Zone d'intervention 061 sur 96

Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

Sources :
AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Station de caractérisation écologique humide
- Traverse de cours d'eau prévue à construire
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée
- Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente
- Limites de lot

Milieux humides

- Marécage
- Tourbière

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

- Chemin

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)
- Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible

Aucun empiètement dans cette zone d'intervention

MESURES D'ATTÉNUATION

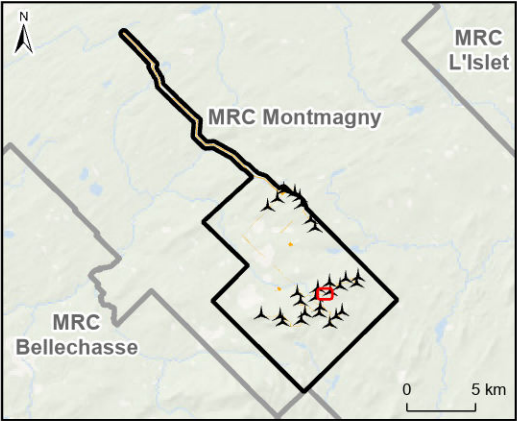
Zone d'intervention : 062

Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

Aucune mesure liée au déboisement dans cette zone d'intervention



Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy

**Zone d'intervention
062 sur 96**

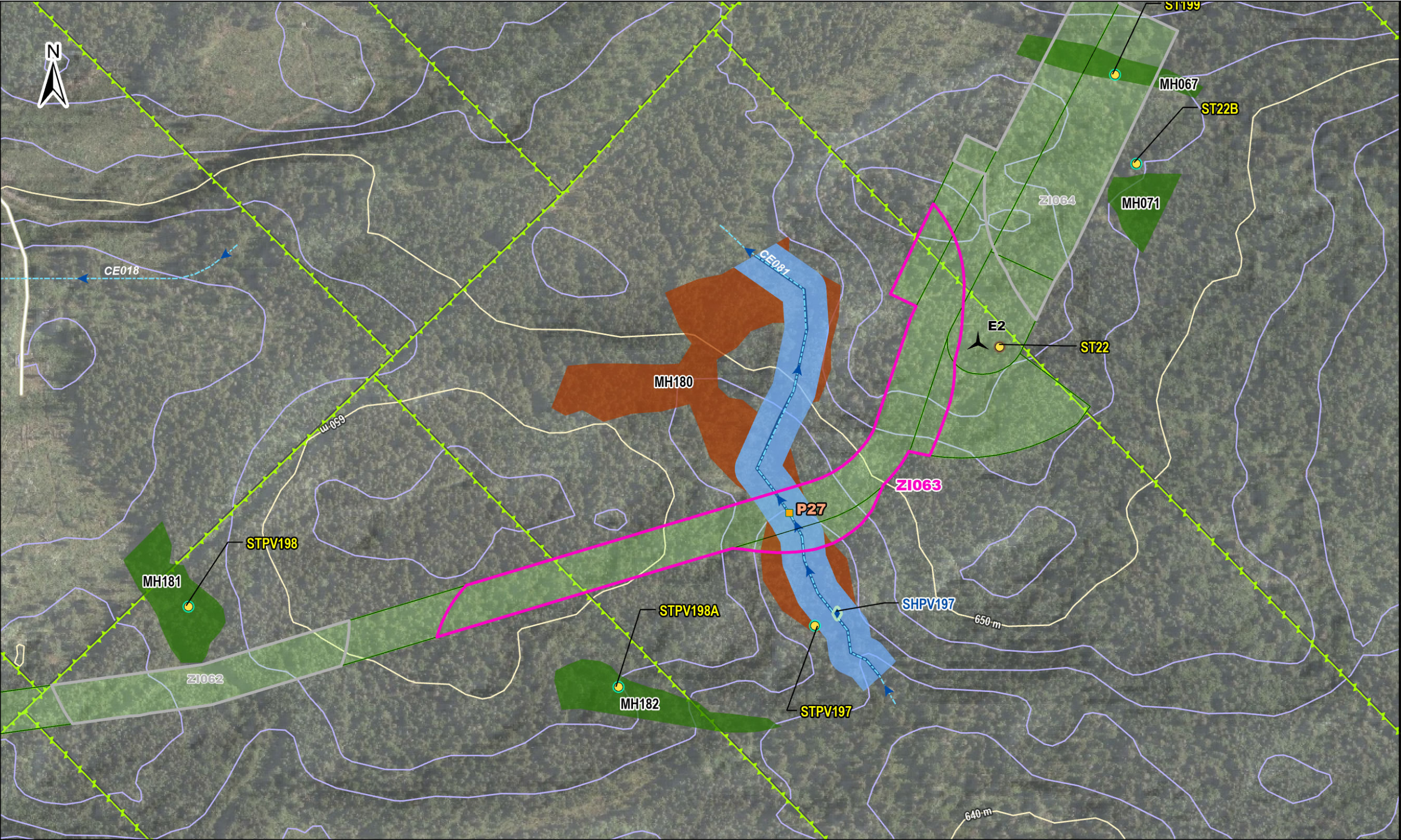
Zones d'interventions et
mesures d'atténuation en
milieu sensible

Sources :
AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m
Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Station de caractérisation écologique terrestre
- Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

- Éolienne (28)
- Traverse de cours d'eau prévue à construire
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée
- Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente

Limites de lot

Milieux humides

- Marécage
- Tourbière

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

- Chemin

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)

Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible
CE081 (Littoral): 48,38 m ²
CE081 (Rive): 639,46 m ²
MH180: 110,73 m ²

MESURES D'ATTÉNUATION

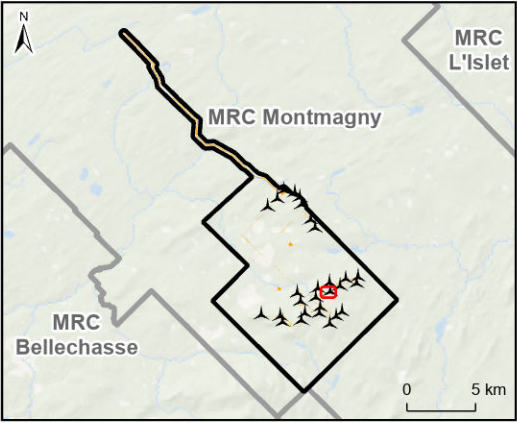
Zone d'intervention : 063

Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
F - Limiter le passage de la machinerie dans le lit des cours d'eau à un aller-retour et aucun travail à partir du cours d'eau ne sera réalisé.



Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy

**Zone d'intervention
063 sur 96**

Zones d'interventions et
mesures d'atténuation en
milieu sensible

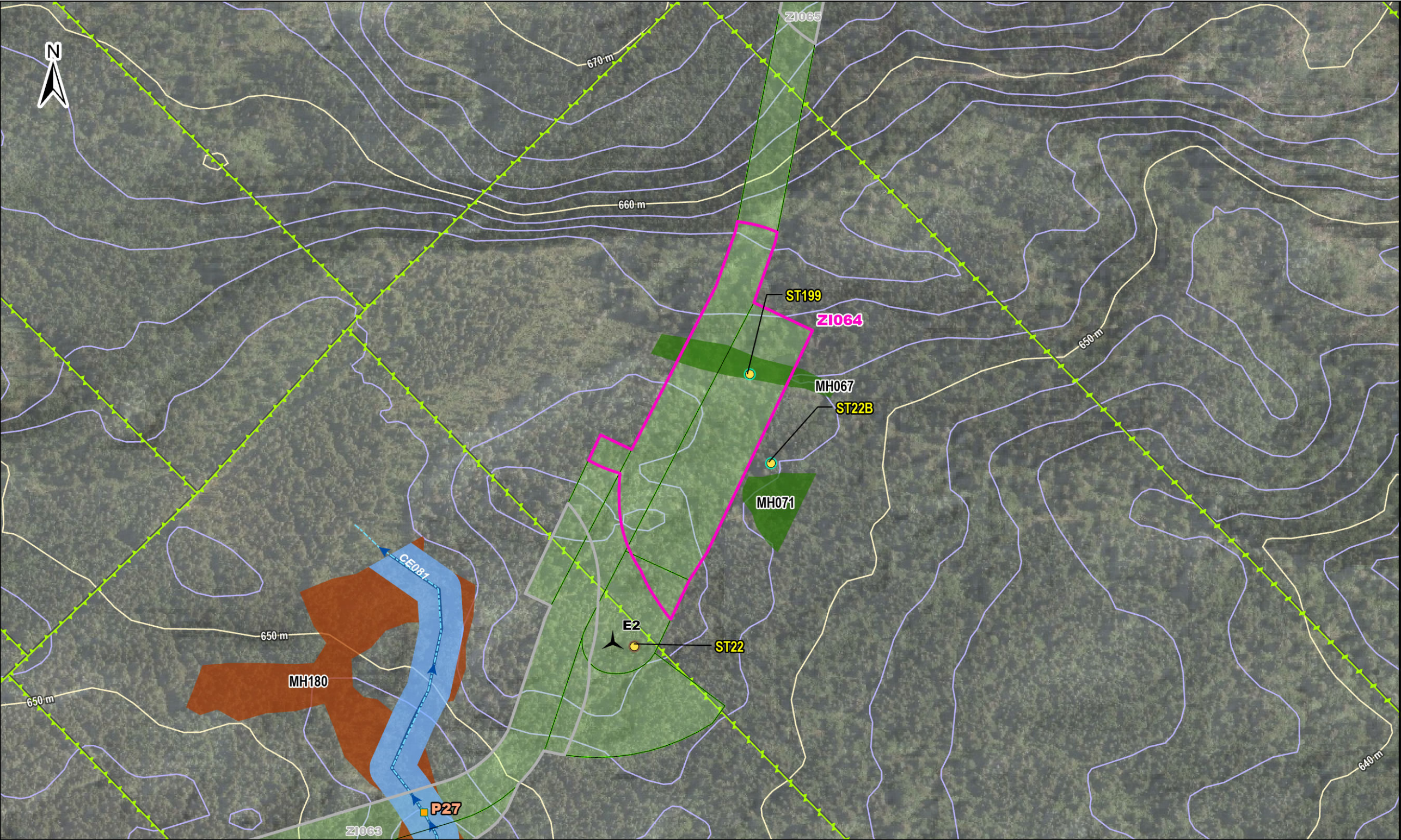
Sources :
AQréseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

- Station de caractérisation écologique terrestre
- Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

- Éolienne (28)
- Traverse de cours d'eau prévue à construire
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée
- Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente

Limites de lot

Milieux humides

- Marécage
- Tourbière

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)

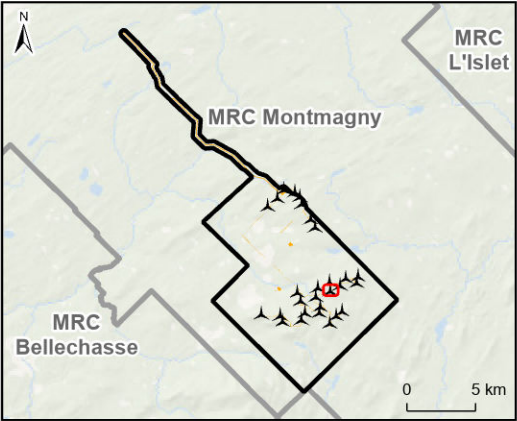
Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible

MH067: 660,80 m²

MESURES D'ATTÉNUATION Zone d'intervention : 064

- Mesures générales:**
- A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
 - B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
 - C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.
- Déboisement:**
- D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
 - E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
 - F - Limiter le passage de la machinerie dans le lit des cours d'eau à un aller-retour et aucun travail à partir du cours d'eau ne sera réalisé.



Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy

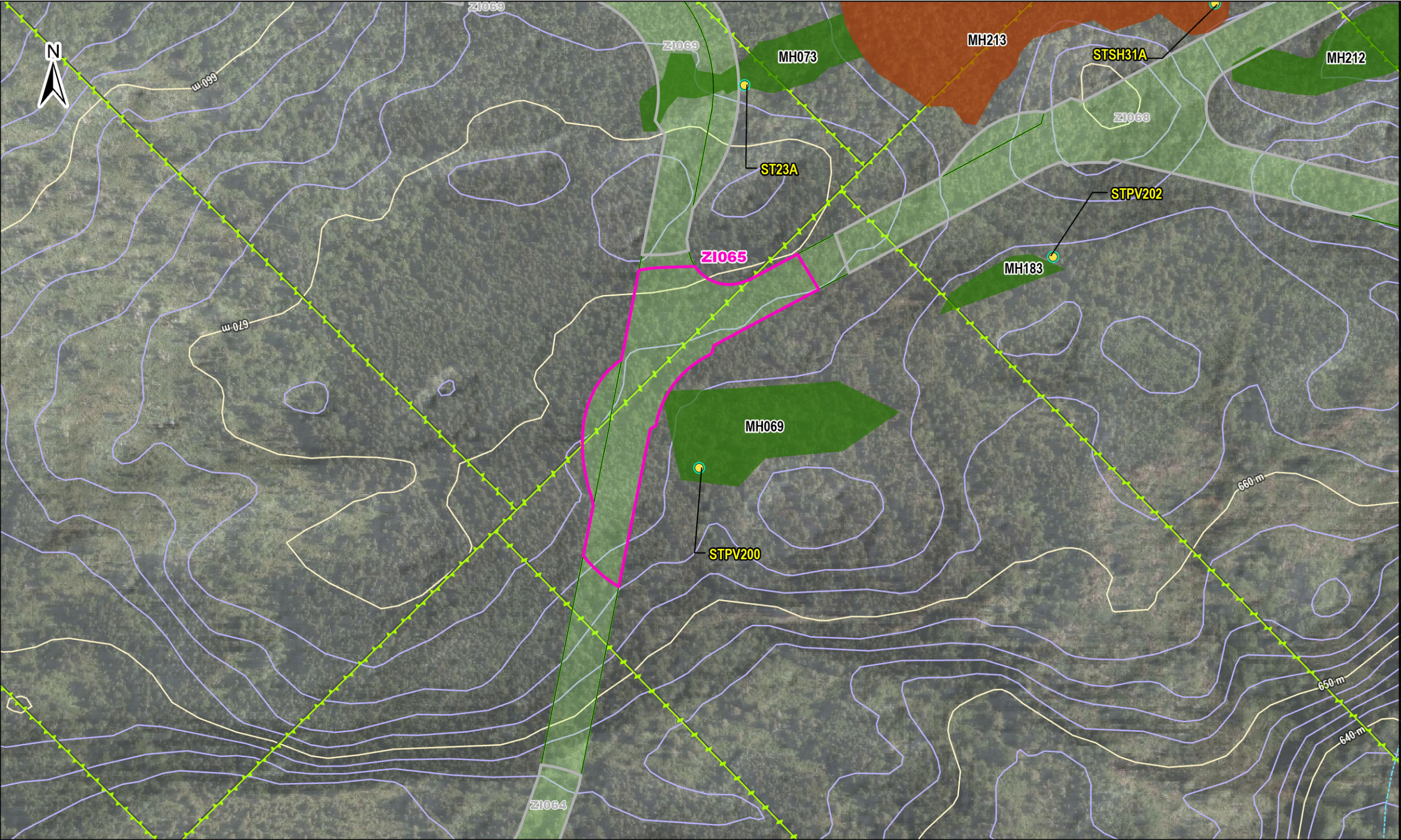
Zone d'intervention 064 sur 96

Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

Sources :
AQréseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7



Résultats d'inventaire

Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

Présentée

Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

Lot avec signature d'entente

Limites de lot

Milieus humides

Marécage

Tourbière

Hydrographie et sens d'écoulement

Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

Courbes de niveau

Principales (équid. 10 m)

Supplémentaires (équid. 2 m)

Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible

MH069 : 5,82 m²

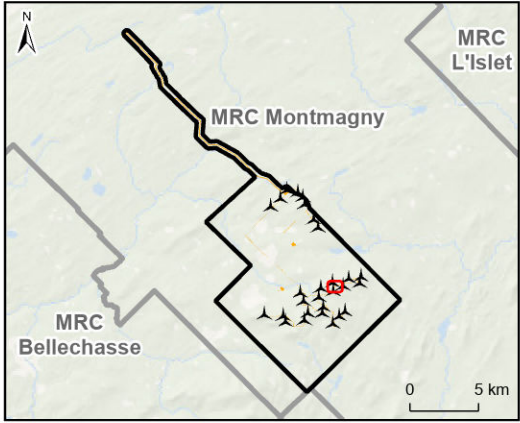
MESURES D'ATTÉNUATION Zone d'intervention : 065

Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.



Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy

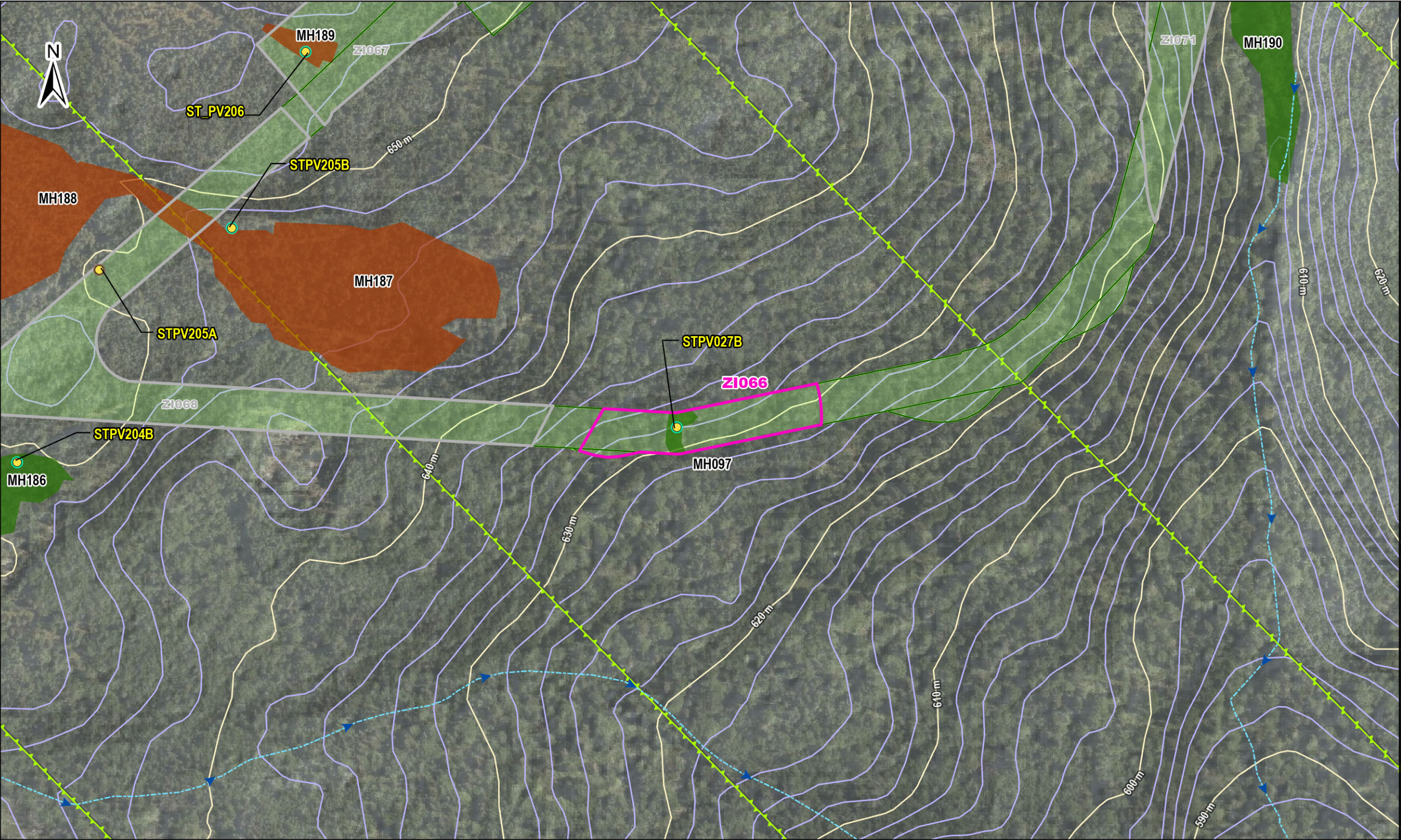
Zone d'intervention
065 sur 96

Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

Sources :
AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7



Résultats d'inventaire

Station de caractérisation écologique terrestre

Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

Présentée

Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

Lot avec signature d'entente

Limites de lot

Milieus humides

Marécage

Tourbière

Hydrographie et sens d'écoulement

Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

Courbes de niveau

Principales (équid. 10 m)

Supplémentaires (équid. 2 m)

Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible

MH097: 992,06 m²

MESURES D'ATTÉNUATION

Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.

Zone d'intervention : 066

Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy

Zone d'intervention 066 sur 96

Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

Sources :
AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

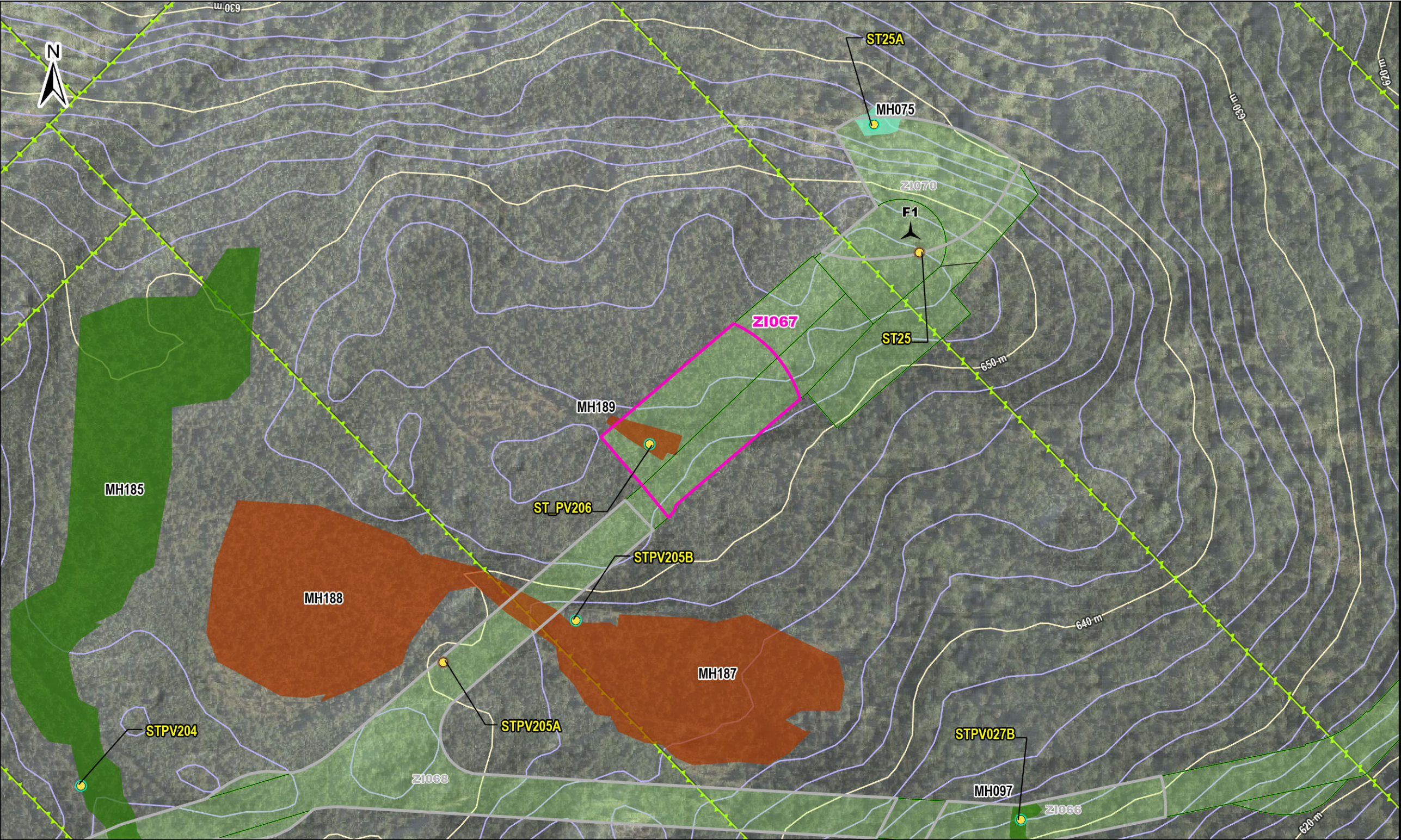
0 20 40 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

19/12/2025

Pesca

N/Réf.: KGRSPDM_Atlas_PlanInterventions_20251219



Résultats d'inventaire

- Station de caractérisation écologique terrestre
- Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

- Éolienne (28)
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée
- Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente
- Limites de lot

Milieux humides

- Marais
- Marécage
- Tourbière

Autres éléments

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)

Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible

MH189: 334,53 m²

MESURES D'ATTÉNUATION

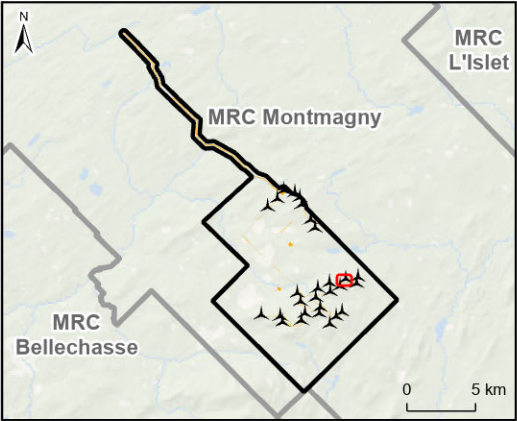
Zone d'intervention : 067

Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.



Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy

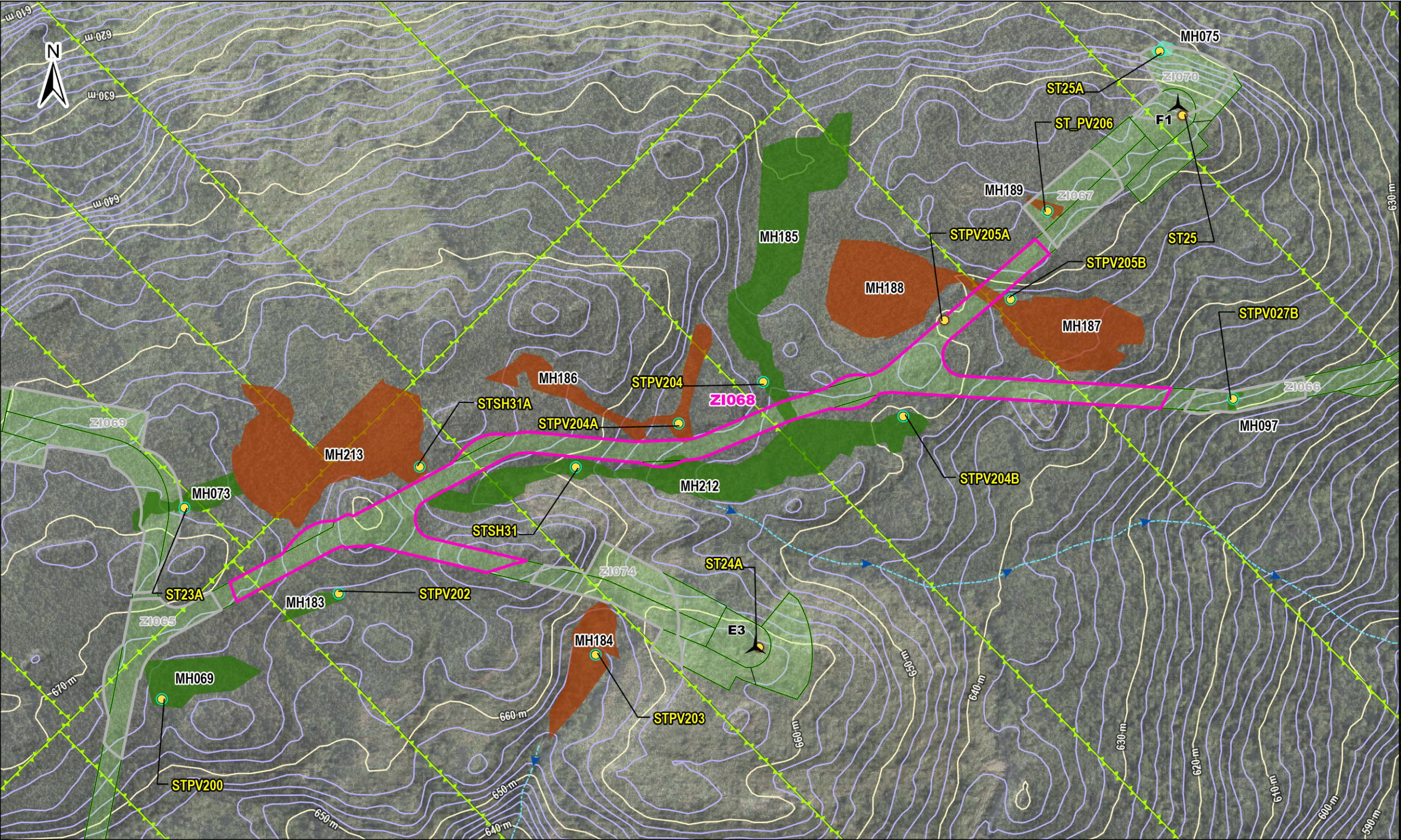
Zone d'intervention
067 sur 96

Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

Sources :
AQréseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7



Résultats d'inventaire

- Station de caractérisation écologique terrestre
- Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

- Éolienne (28)
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée
- Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente

Limites de lot

Milieux humides

- Marais
- Marécage
- Tourbière

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)

Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible
MH185: 277,47 m ²
MH186: 20,46 m ²
MH188: 283,86 m ²
MH212: 227,54 m ²
MH213: 0,13 m ²

MESURES D'ATTÉNUATION

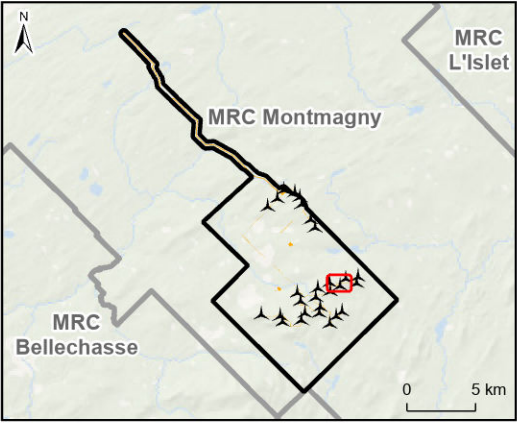
Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.

Zone d'intervention : 068



Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy

Zone d'intervention 068 sur 96

Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

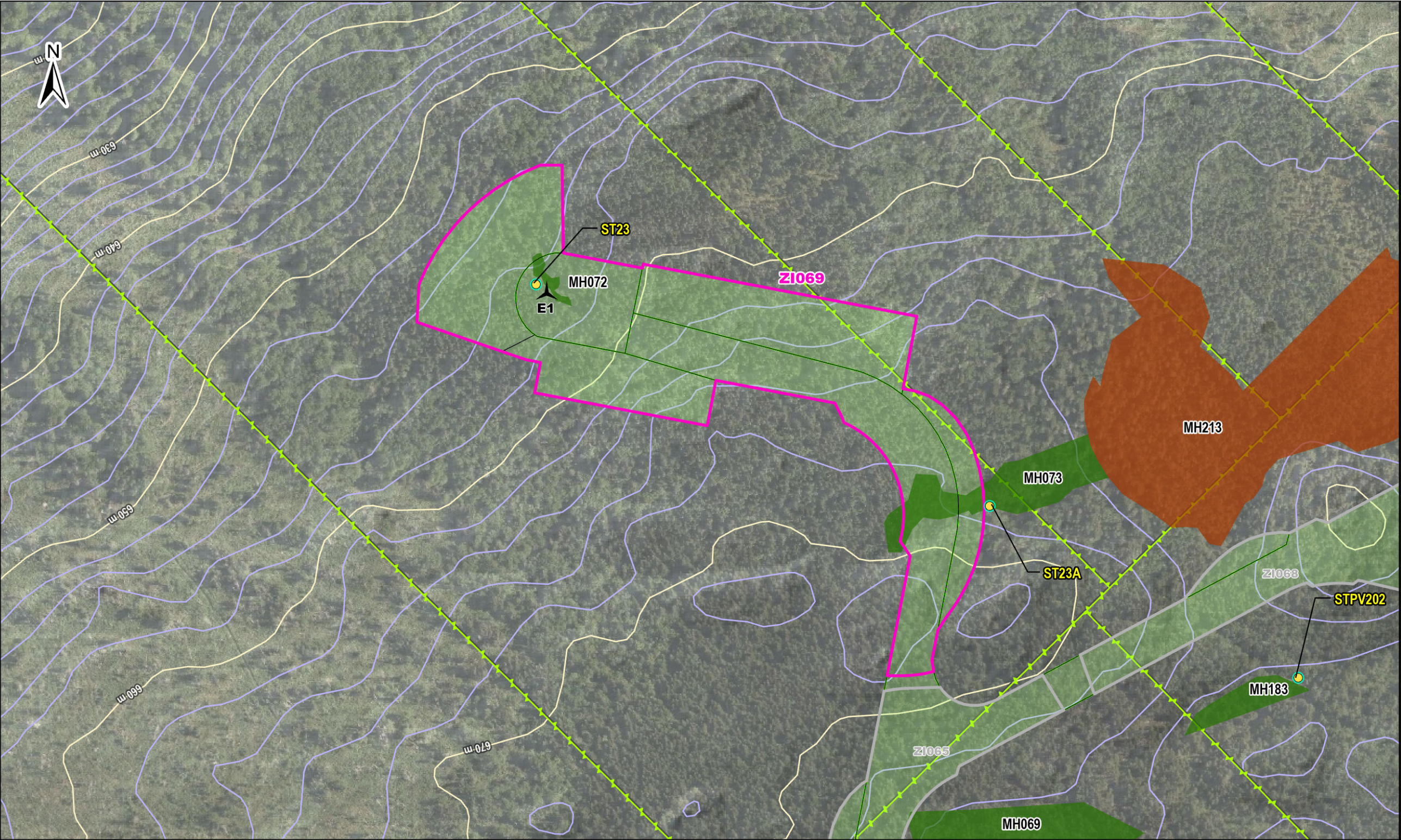
Sources :
AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 40 80 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

Éolienne (28)

Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

Présentée

Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

Lot avec signature d'entente

Limites de lot

Milieux humides

Marécage

Tourbière

Autres éléments

Courbes de niveau

Principales (équid. 10 m)

Supplémentaires (équid. 2 m)

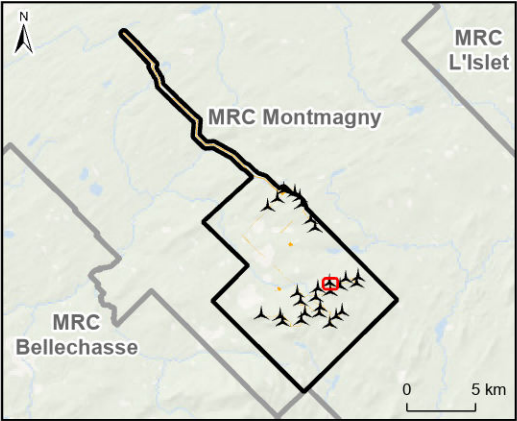
Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible
MH072: 136,95 m ²
MH073: 625,58 m ²

MESURES D'ATTÉNUATION

Zone d'intervention : 069

- Mesures générales:**
- A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
 - B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
 - C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.
- Déboisement:**
- D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
 - E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.



Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

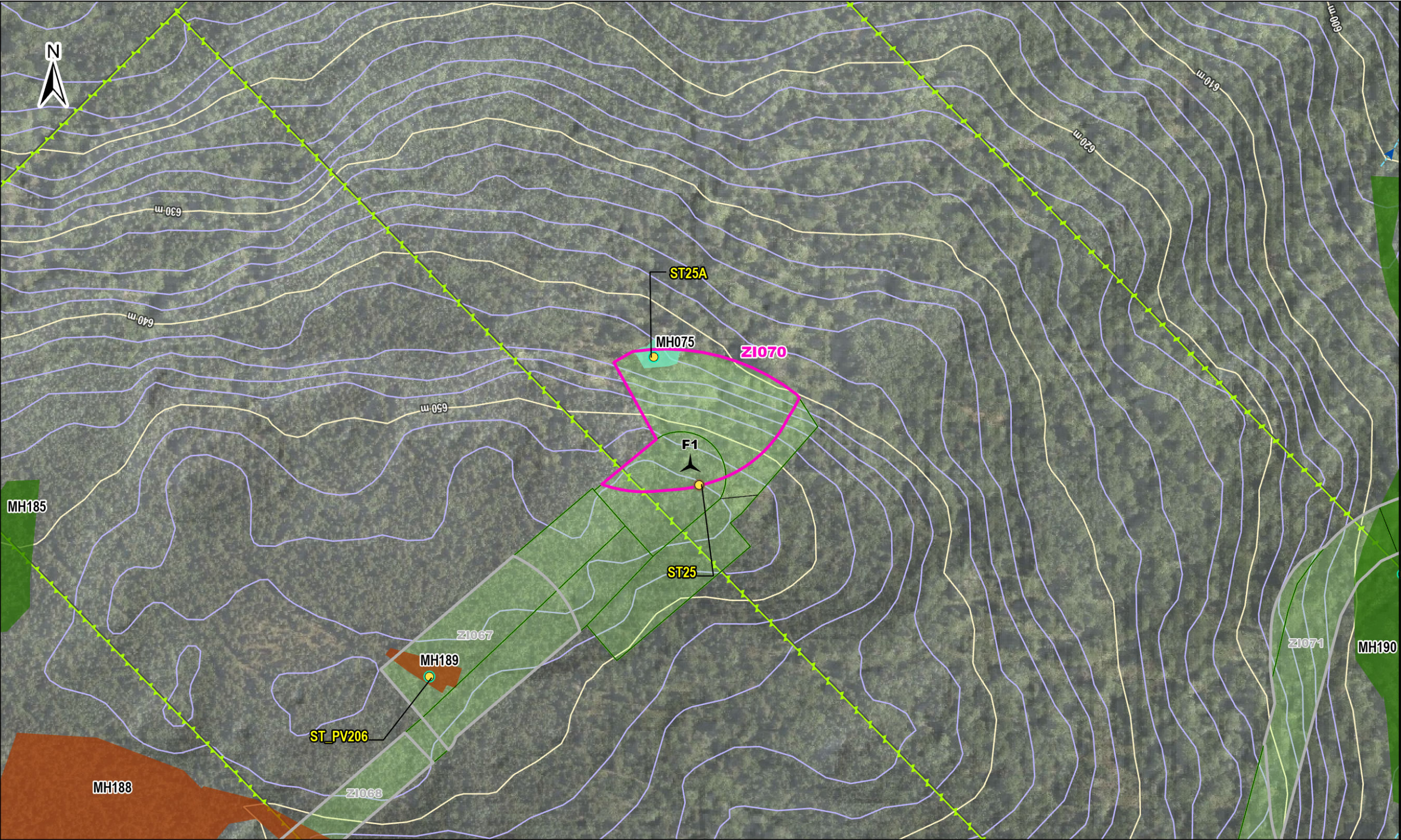
Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy

**Zone d'intervention
069 sur 96**

Zones d'interventions et
mesures d'atténuation en
milieu sensible

Sources :
AQréseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m
Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7



Résultats d'inventaire

- Station de caractérisation écologique terrestre
- Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

- Éolienne (28)
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée
- Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente

Limites de lot

Milieux humides

- Marais
- Marécage
- Tourbière

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)

Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible

MH075: 163,06 m²

MESURES D'ATTÉNUATION

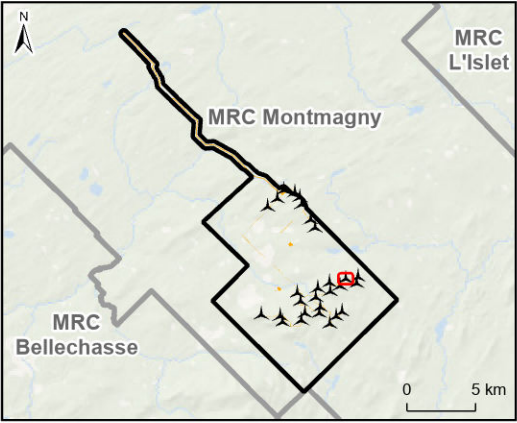
Zone d'intervention : 070

Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.



Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy

Zone d'intervention
070 sur 96

Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

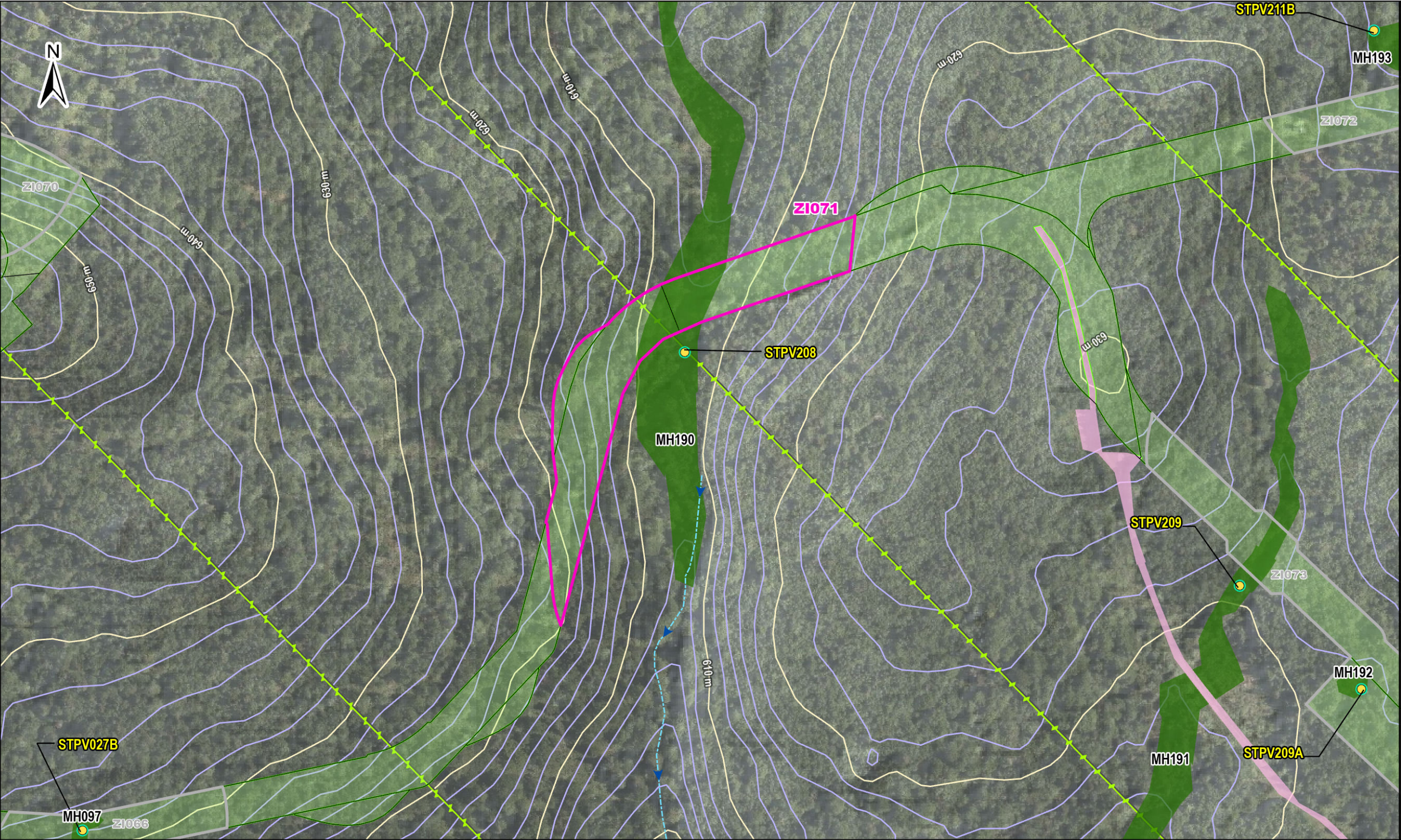
Sources :
AQréseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

Présentée

Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

Lot avec signature d'entente

Limites de lot

Milieux humides

Marécage

Autres milieux

Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

Courbes de niveau

Principales (équid. 10 m)

Supplémentaires (équid. 2 m)

Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible

MH190: 900,44 m²

MESURES D'ATTÉNUATION

Zone d'intervention : 071

Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.

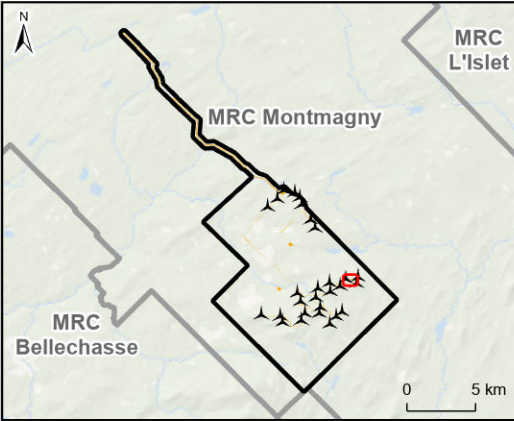
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).

C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.

E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.



Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc.

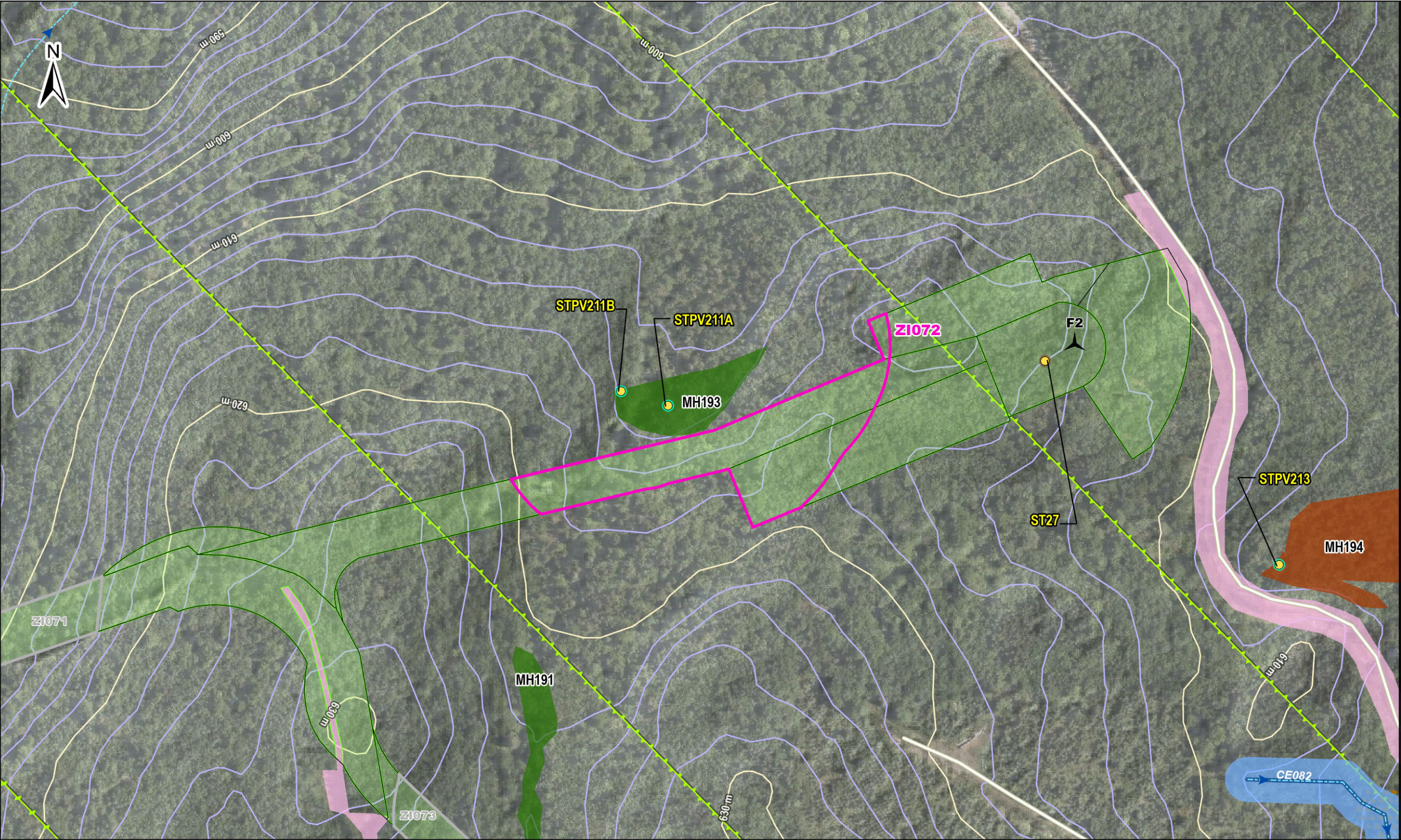
Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy

Zone d'intervention 071 sur 96

Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

Sources : AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m
Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7



Résultats d'inventaire

- Station de caractérisation écologique terrestre
- Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

- Éolienne (28)
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée
- Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente
- Limites de lot

Zones sensibles

- Érablière à potentiel acéricole (DDE)

Milieux humides

- Marécage
- Tourbière

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Autres milieux

- Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

- Chemin

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)

Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible

Aucun empiètement dans cette zone d'intervention

MESURES D'ATTÉNUATION

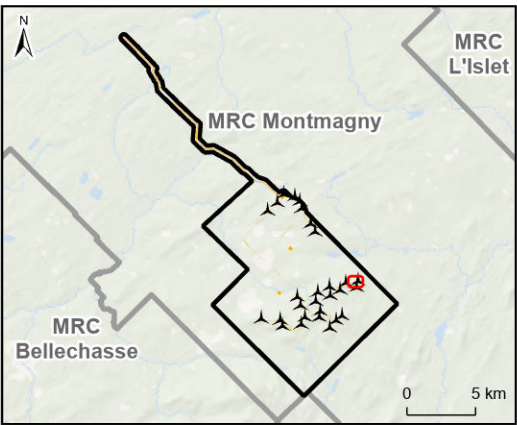
Zone d'intervention : 072

Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

Aucune mesure liée au déboisement dans cette zone d'intervention



Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

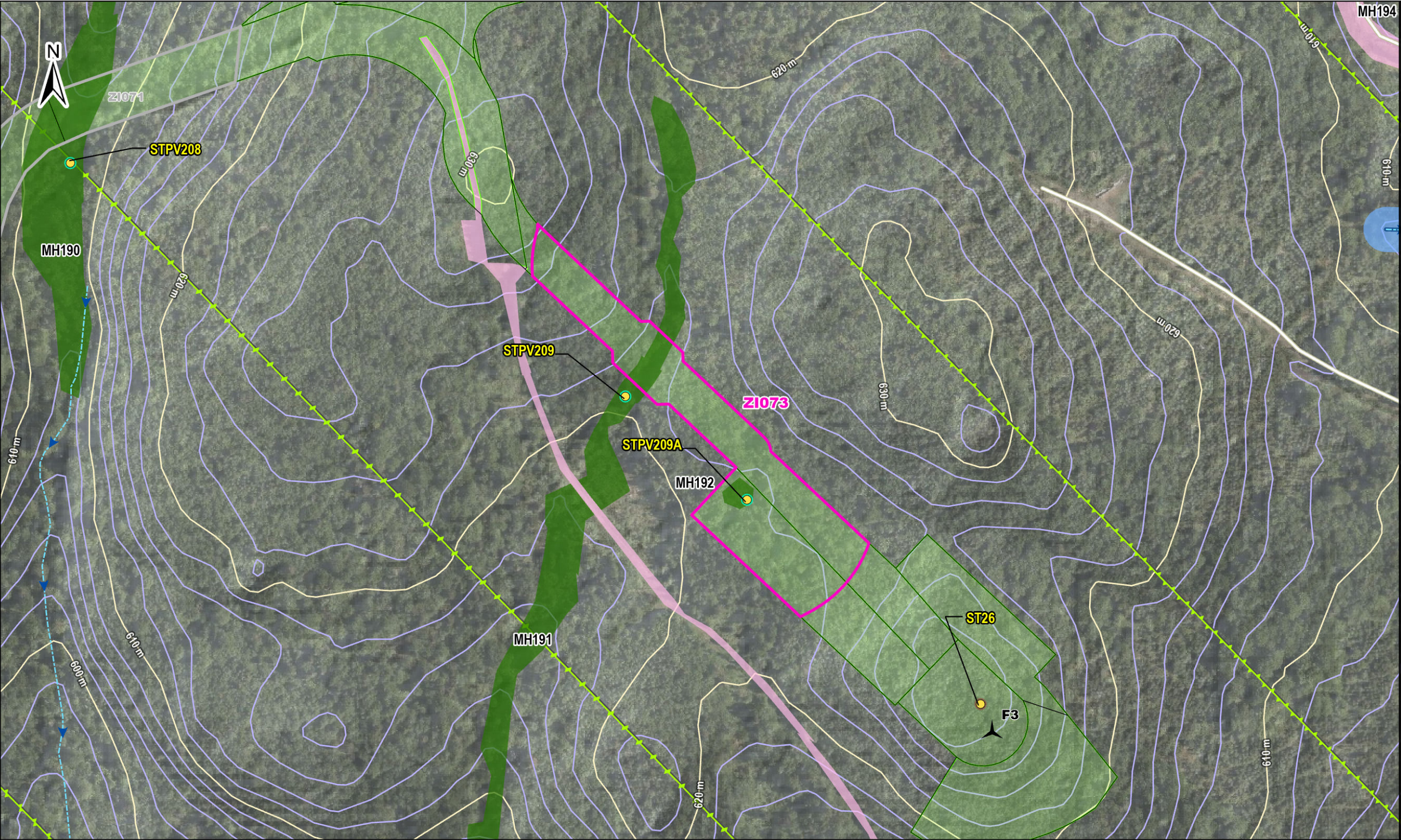
Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy

**Zone d'intervention
072 sur 96**

Zones d'interventions et
mesures d'atténuation en
milieu sensible

Sources :
AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m
Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7



Résultats d'inventaire

- Station de caractérisation écologique terrestre
- Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

- Éolienne (28)
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée
- Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente
- Limites de lot

Milieux humides

- Marécage
- Tourbière

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Autres milieux

- Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

- Chemin

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)
- Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible
MH191: 294,46 m ²
MH192: 156,84 m ²

MESURES D'ATTÉNUATION

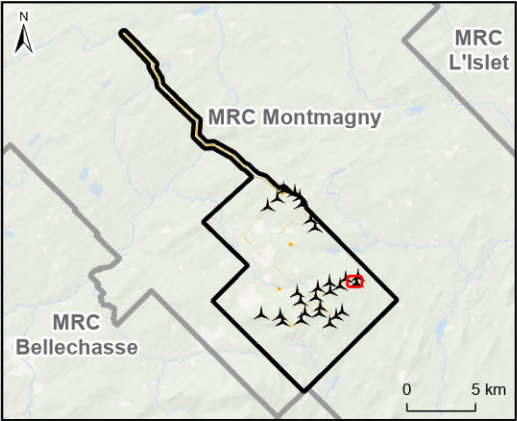
Zone d'intervention : 073

Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.



Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

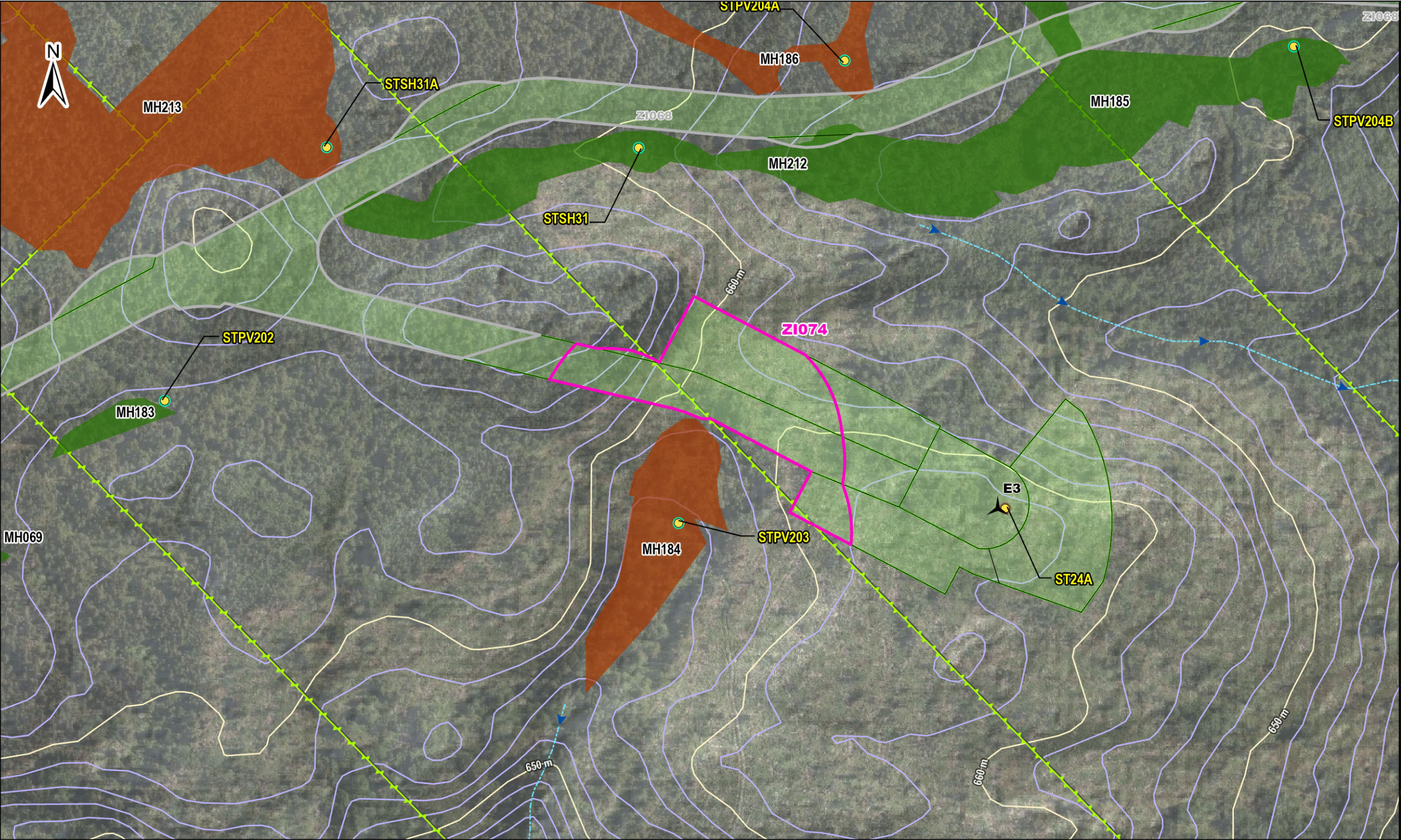
Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy

**Zone d'intervention
073 sur 96**

Zones d'interventions et
mesures d'atténuation en
milieu sensible

Sources :
AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m
Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7



Résultats d'inventaire

- Station de caractérisation écologique terrestre
- Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

- Éolienne (28)
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée
- Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente
- Limites de lot

Milieux humides

- Marécage
- Tourbière

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)
- Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible

Aucun empiètement dans cette zone d'intervention

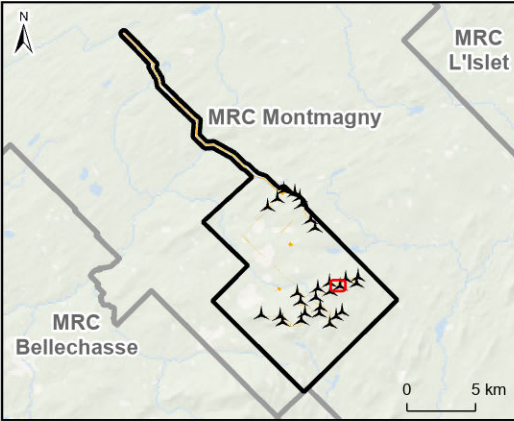
MESURES D'ATTÉNUATION Zone d'intervention : 074

Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

Aucune mesure liée au déboisement dans cette zone d'intervention



Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy

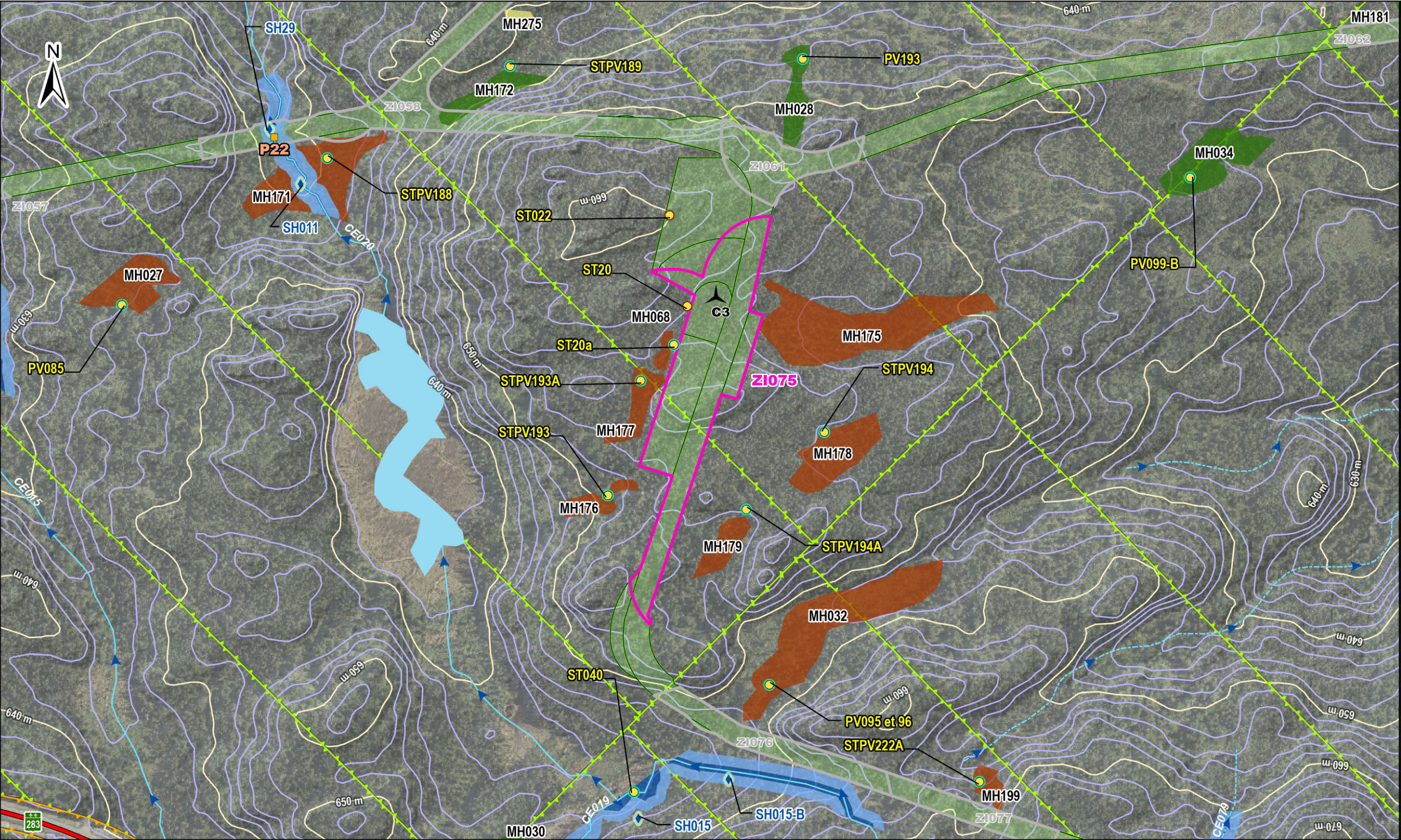
Zone d'intervention 074 sur 96

Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

Sources :
AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Station de caractérisation écologique terrestre
- Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

- Éolienne (28)
- Traverse de cours d'eau prévue à construire
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée
- Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente
- Lot du MTQ, public ou municipal
- Limites de lot

Milieux humides

- Marécage
- Tourbière
- Photointerprété

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement permanent
- Cours d'eau à écoulement intermittent
- Plan d'eau

Autres éléments

- Autoroute, route nationale et régionale

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)
- Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible

Aucun empiètement dans cette zone d'intervention

MESURES D'ATTÉNUATION

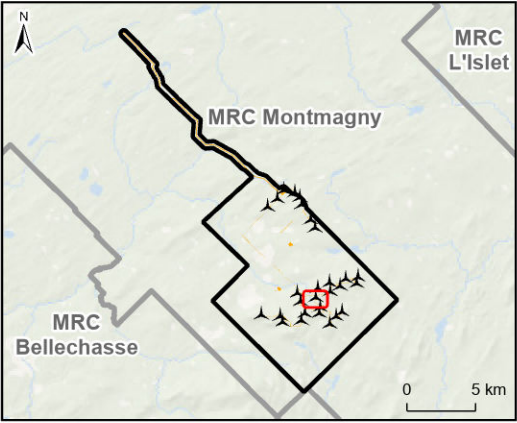
Zone d'intervention : 075

Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

Aucune mesure liée au déboisement dans cette zone d'intervention



Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy

**Zone d'intervention
075 sur 96**

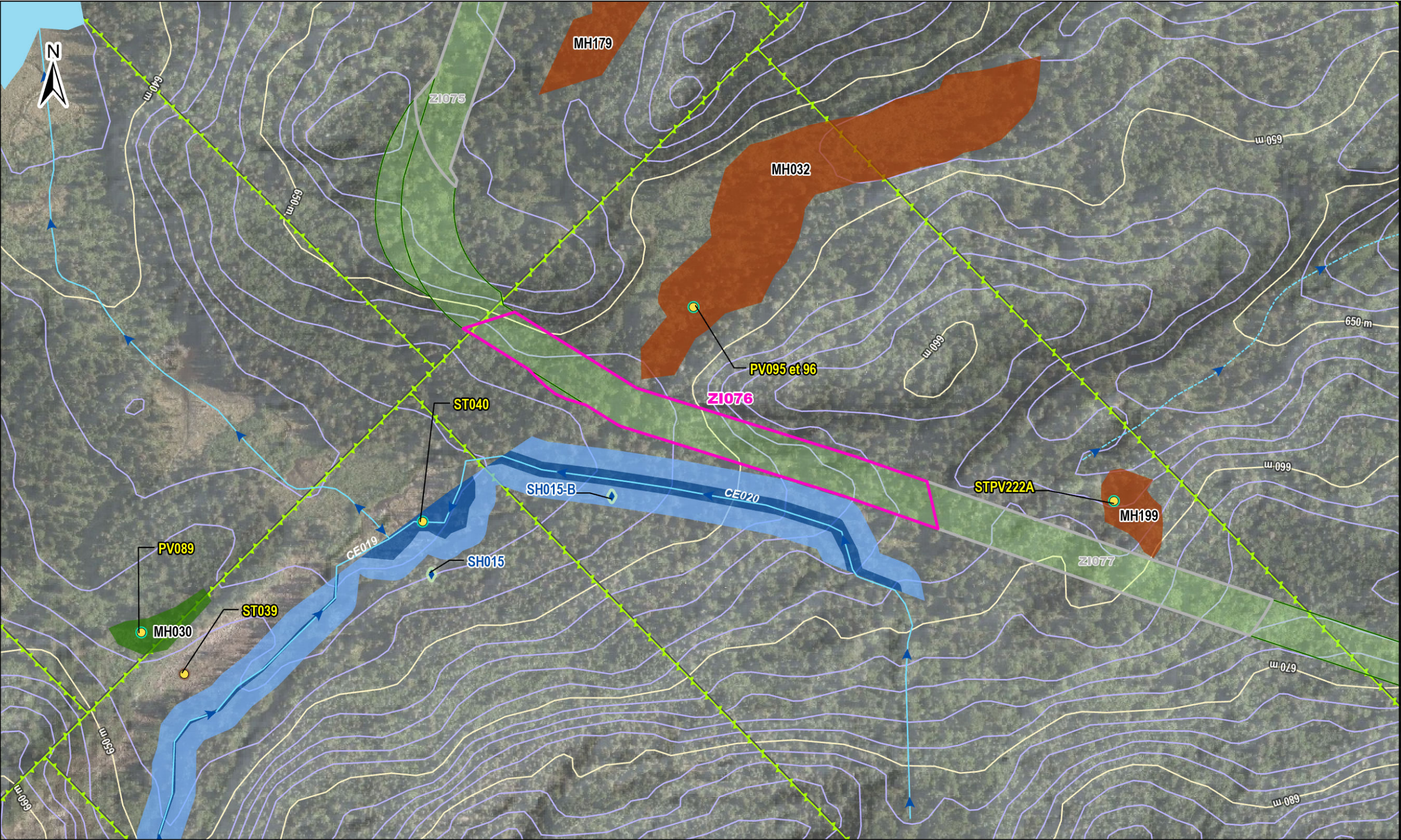
Zones d'interventions et
mesures d'atténuation en
milieu sensible

Sources :
AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 40 80 m
Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Station de caractérisation écologique terrestre
- Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée
- Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente
- Limites de lot

Milieux humides

- Marécage
- Tourbière

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement permanent
- Cours d'eau à écoulement intermittent
- Plan d'eau

Autres éléments

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)
- Limites municipales

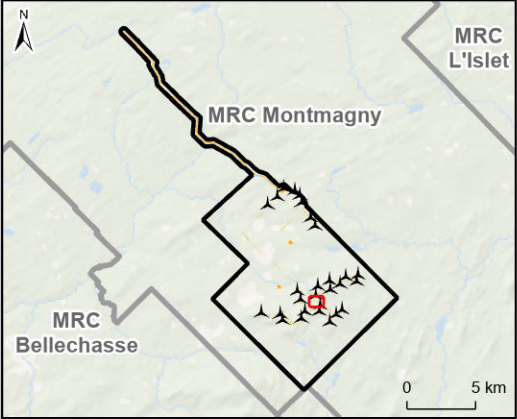
Superficie des empiètements en milieu sensible

Aucun empiètement dans cette zone d'intervention

MESURES D'ATTÉNUATION

Zone d'intervention : 076

- Mesures générales:
- A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
 - B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
 - C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.
- Déboisement:
- Aucune mesure liée au déboisement dans cette zone d'intervention



Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy

Zone d'intervention 076 sur 96

Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

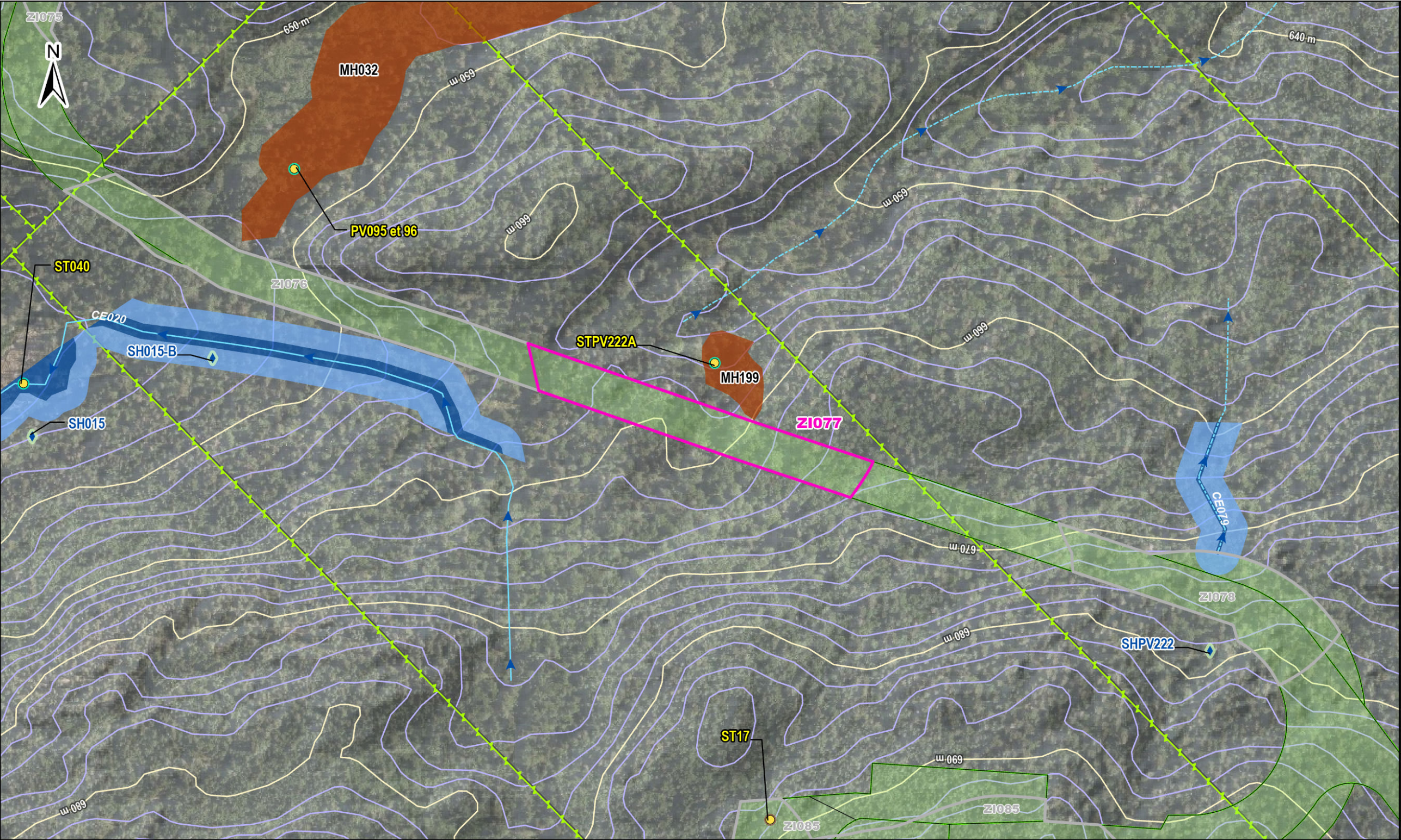
Sources :
AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Station de caractérisation écologique terrestre
- Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée
- Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente
- Limites de lot

Milieux humides

- Tourbière

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement permanent
- Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)
- Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible

Aucun empiètement dans cette zone d'intervention

MESURES D'ATTÉNUATION

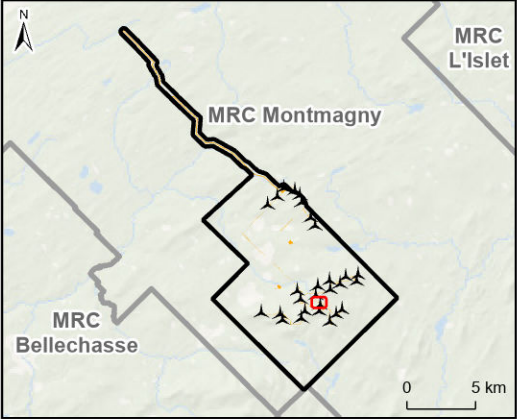
Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

Aucune mesure liée au déboisement dans cette zone d'intervention

Zone d'intervention : 077



Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy

Zone d'intervention 077 sur 96

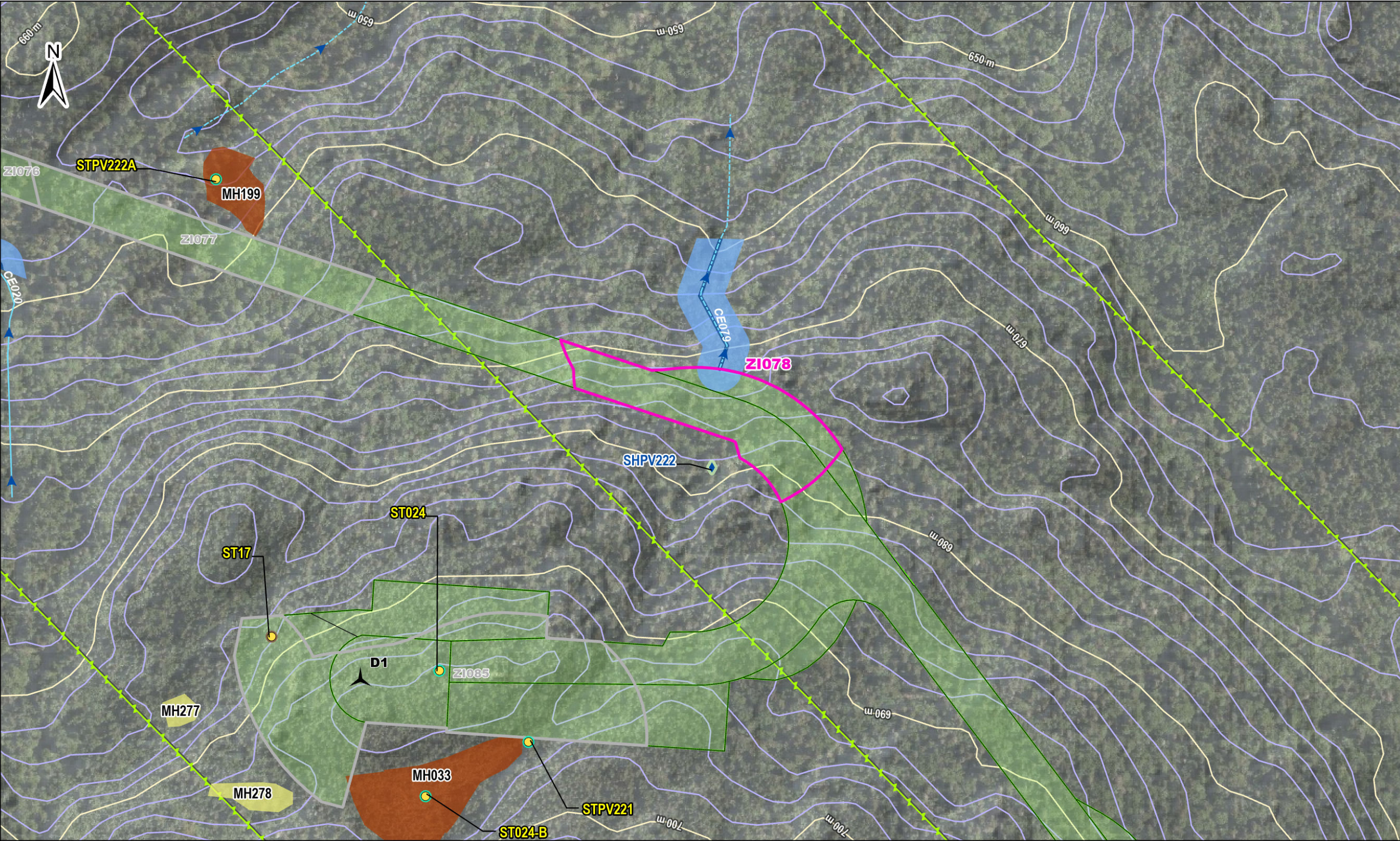
Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

Sources :
AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m
Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

Station hydrique

Station de caractérisation écologique terrestre

Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

Éolienne (28)

Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

Présentée

Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

Lot avec signature d'entente

Limites de lot

Milieux humides

Tourbière

Photointerprété

Milieux hydriques

Littoral

Rive

Hydrographie et sens d'écoulement

Cours d'eau à écoulement permanent

Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

Courbes de niveau

Principales (équid. 10 m)

Supplémentaires (équid. 2 m)

Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible

CE079 (Littoral): 1,60 m²

CE079 (Rive): 181,15 m²

MESURES D'ATTÉNUATION

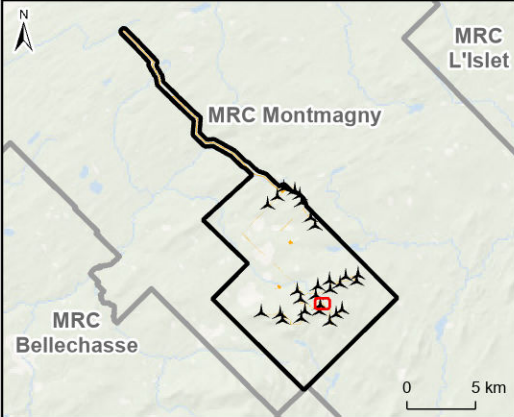
Mesures générales:

- A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
- B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
- C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

- D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
- E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
- F - Limiter le passage de la machinerie dans le lit des cours d'eau à un aller-retour et aucun travail à partir du cours d'eau ne sera réalisé.

Zone d'intervention : 078



Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy

Zone d'intervention 078 sur 96

Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

0 20 40 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

Sources : AQRéseau+, 2022 GRHQ, 2019 SDA, 2023 Configuration 29

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

Station hydrique

Station de caractérisation écologique humide

Traverse de cours d'eau prévue à construire

Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

Présentée

Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

Lot avec signature d'entente

Limites de lot

Milieux humides

Tourbière

Milieux hydriques

Littoral

Rive

Hydrographie et sens d'écoulement

Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

Courbes de niveau

Principales (équid. 10 m)

Supplémentaires (équid. 2 m)

Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible

CE080 (Littoral): 41,78 m²

CE080 (Rive): 666,90 m²

MESURES D'ATTÉNUATION

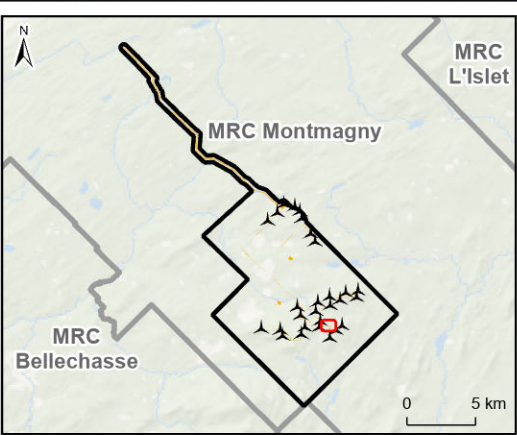
Zone d'intervention : 079

Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
F - Limiter le passage de la machinerie dans le lit des cours d'eau à un aller-retour et aucun travail à partir du cours d'eau ne sera réalisé.



Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy

Zone d'intervention 079 sur 96

Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

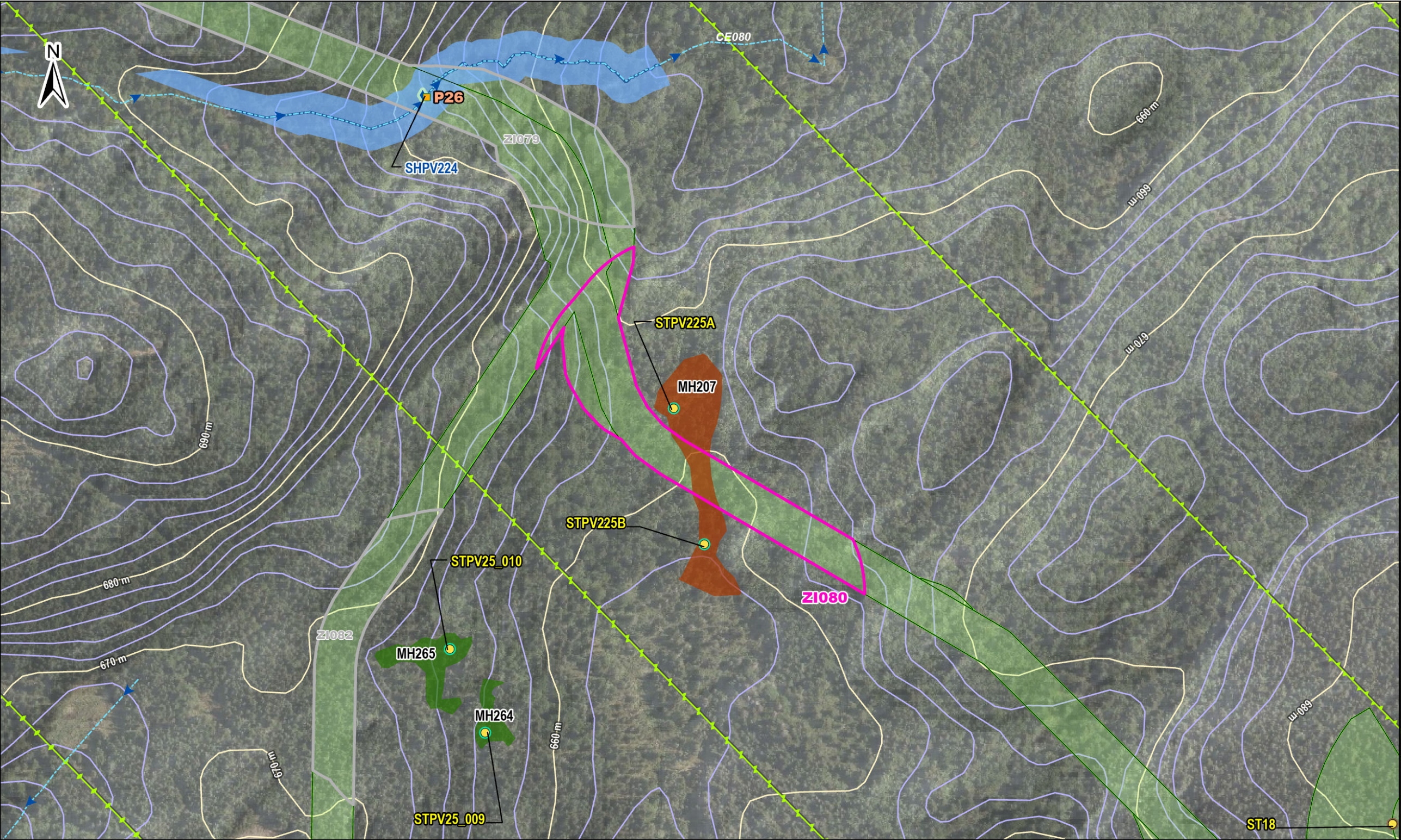
Sources :
AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Station de caractérisation écologique terrestre
- Station de caractérisation écologique humide
- Traverse de cours d'eau prévue à construire
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée
- Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente

Limites de lot

Milieux humides

- Marécage
- Tourbière

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)
- Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible

MH207: 309,82 m²

MESURES D'ATTÉNUATION

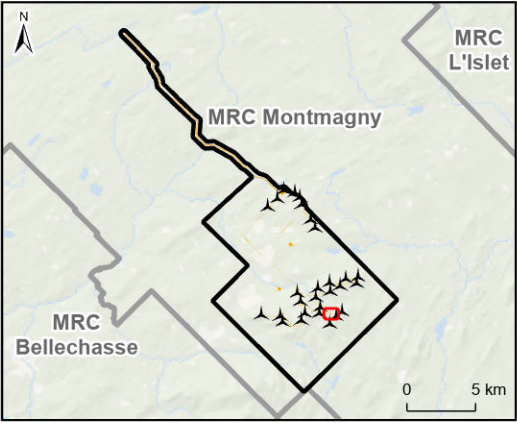
Zone d'intervention : 080

Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.



Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy

**Zone d'intervention
080 sur 96**

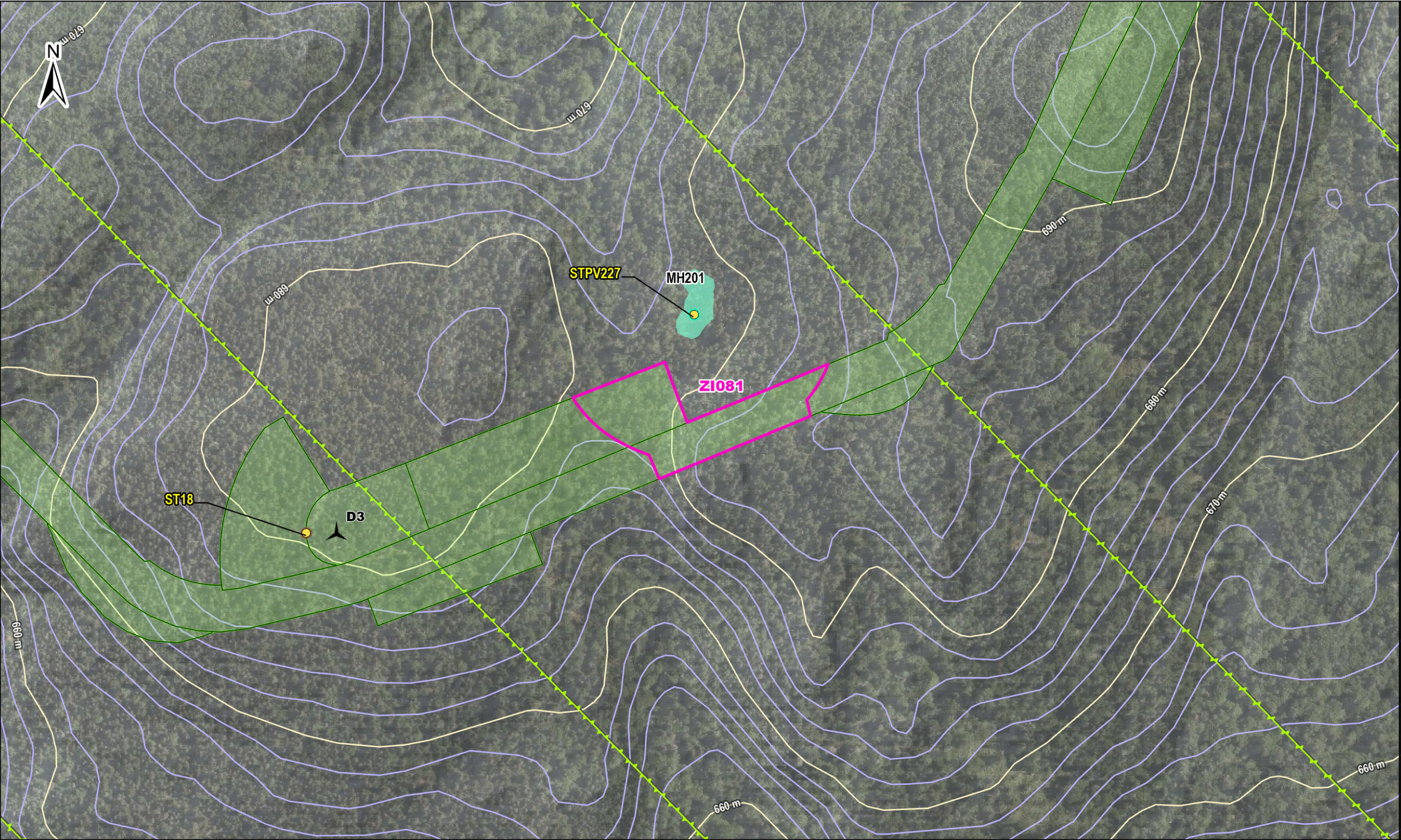
Zones d'interventions et
mesures d'atténuation en
milieu sensible

Sources :
AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m
Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

- Station de caractérisation écologique terrestre
- Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

- Éolienne (28)
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente
- Limites de lot

Milieux humides

- Marais

Autres éléments

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)

Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible

Aucun empiètement dans cette zone d'intervention

MESURES D'ATTÉNUATION

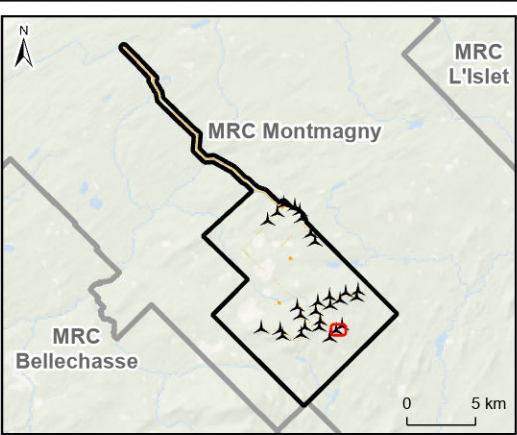
Zone d'intervention : 081

Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

Aucune mesure liée au déboisement dans cette zone d'intervention



Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

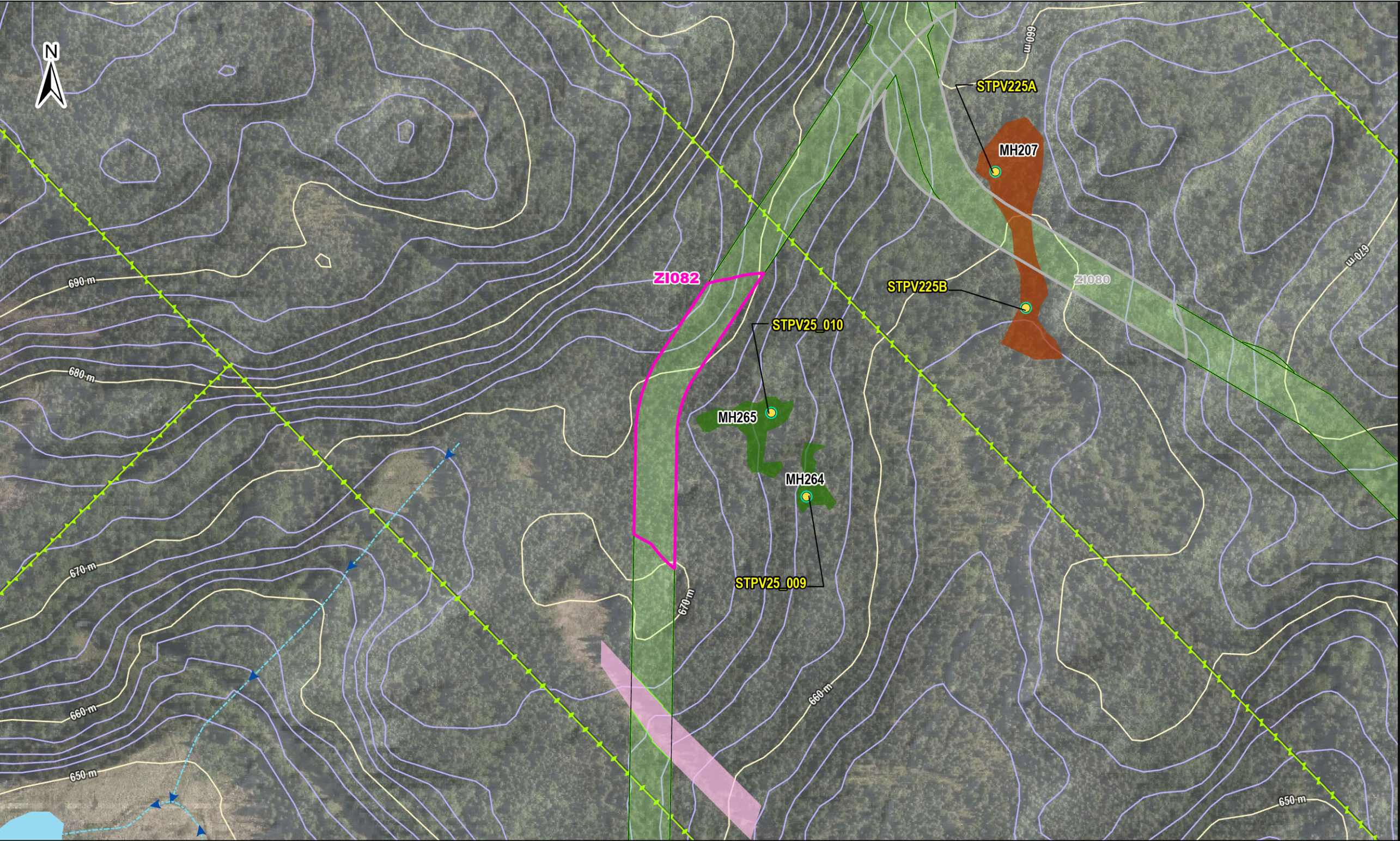
Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy

**Zone d'intervention
081 sur 96**

Zones d'interventions et
mesures d'atténuation en
milieu sensible

Sources :
AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m
Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7



Résultats d'inventaire

Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

Présentée

Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

Lot avec signature d'entente

Limites de lot

Milieux humides

Marécage

Tourbière

Autres milieux

Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

Cours d'eau à écoulement intermittent

Plan d'eau

Autres éléments

Courbes de niveau

Principales (équid. 10 m)

Supplémentaires (équid. 2 m)

Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible

Aucun empiètement dans cette zone d'intervention

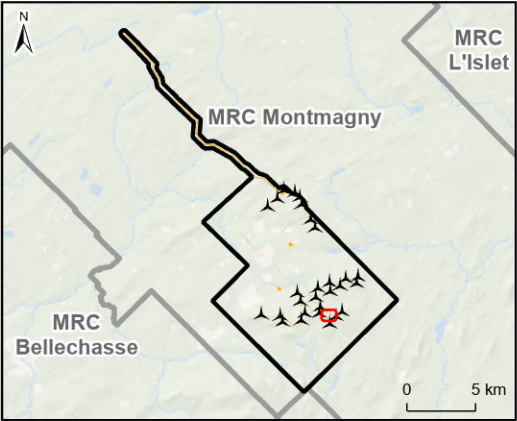
MESURES D'ATTÉNUATION

Zone d'intervention : 082

- Mesures générales:
- A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
 - B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
 - C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

Aucune mesure liée au déboisement dans cette zone d'intervention



Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy

Zone d'intervention 082 sur 96

Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

Sources :

AQréseau+, 2022

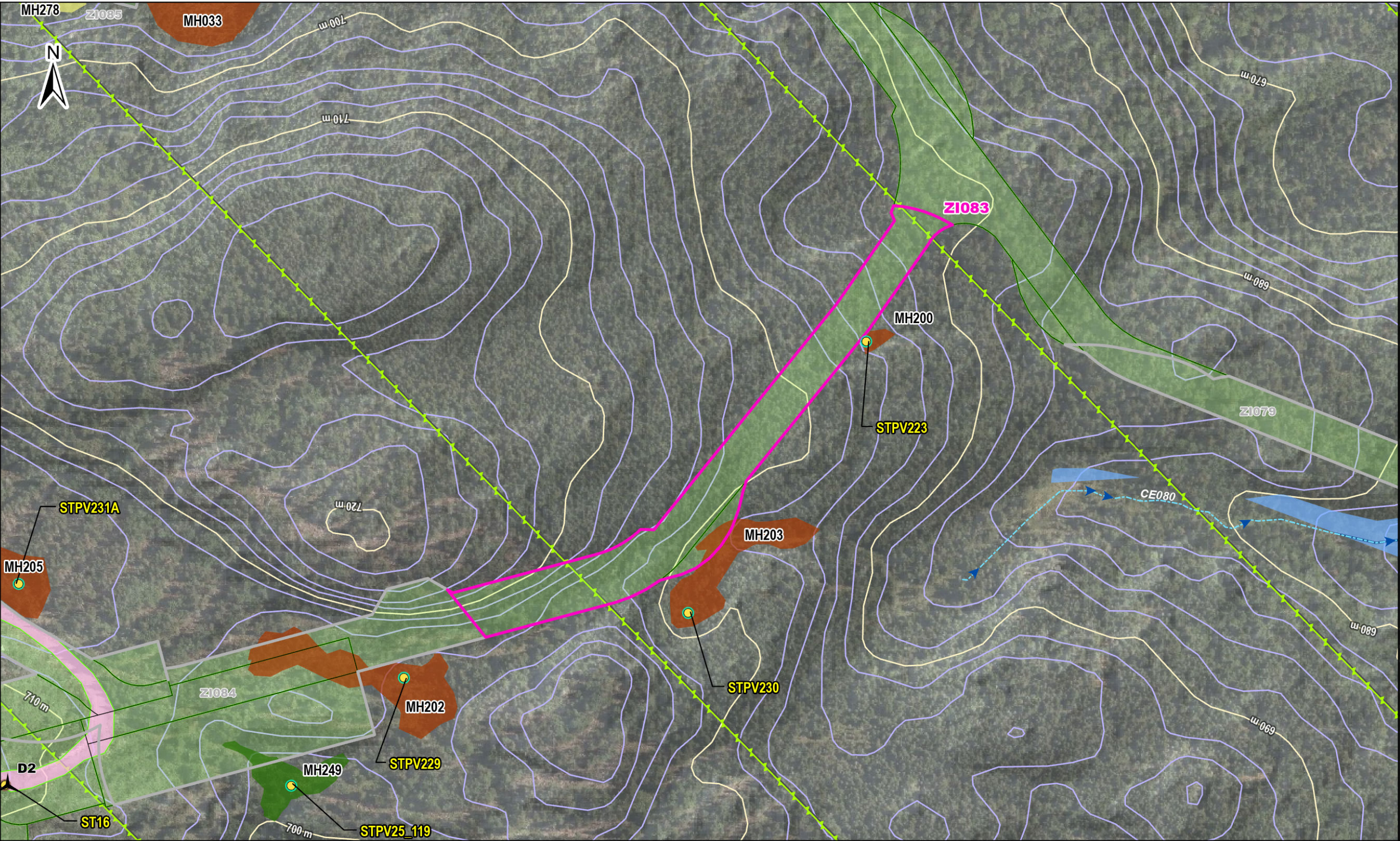
GRHQ, 2019

SDA, 2023

Configuration 29

0 20 40 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7



Résultats d'inventaire

- Station de caractérisation écologique terrestre
- Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

- Éolienne (28)
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée
- Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente
- Limites de lot

Milieux humides

- Marécage
- Tourbière
- Photointerprété

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Autres milieux

- Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)
- Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible

MH203: 150,12 m²

MESURES D'ATTÉNUATION

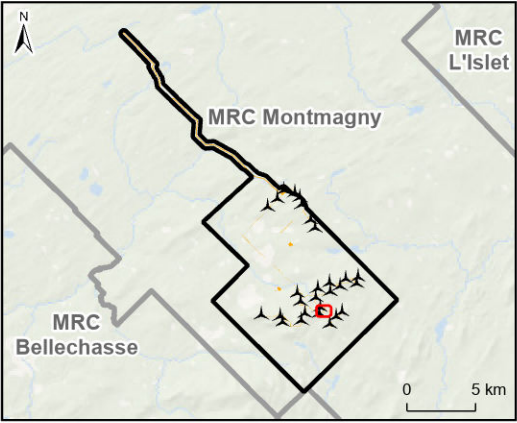
Zone d'intervention : 083

Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.



Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy

Zone d'intervention
083 sur 96

Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

Sources :
AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7



Résultats d'inventaire

- Station de caractérisation écologique terrestre
- Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

- Éolienne (28)
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée
- Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente

Limites de lot

Milieux humides

- Marécage
- Tourbière

Autres milieux

- Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)

Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible
MH202: 844,48 m ²
MH249: 119,26 m ²

MESURES D'ATTÉNUATION

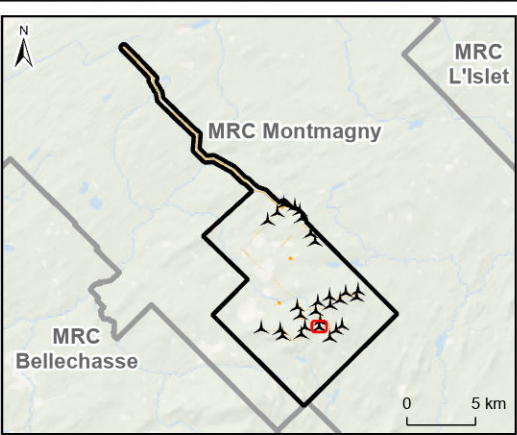
Zone d'intervention : 084

Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.



Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy

**Zone d'intervention
084 sur 96**

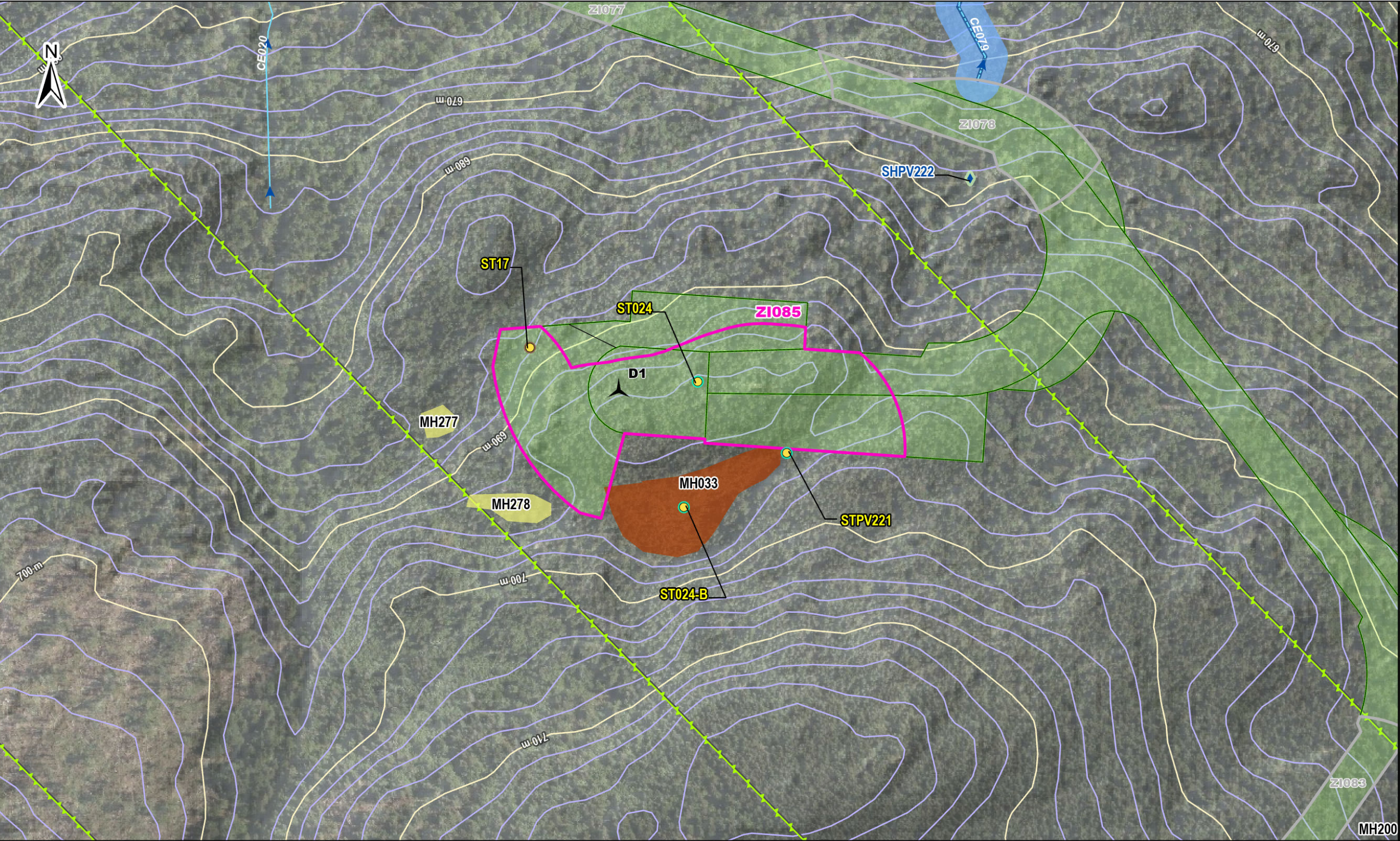
Zones d'interventions et
mesures d'atténuation en
milieu sensible

Sources :
AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m
Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Station de caractérisation écologique terrestre
- Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

- Éolienne (28)
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée
- Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente

Limites de lot

Milieux humides

- Tourbière
- Photointerprété

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement permanent
- Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)

Limites municipales

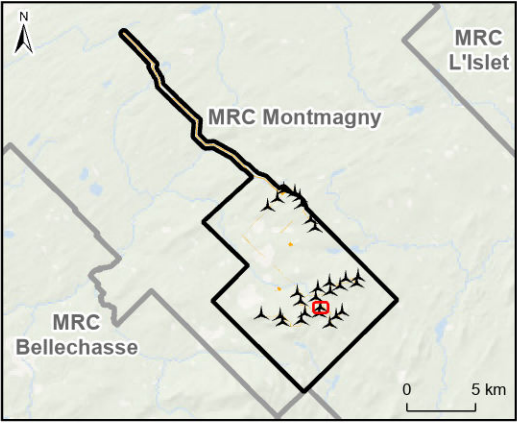
Superficie des empiètements en milieu sensible

MH033 : 7,56 m²

MESURES D'ATTÉNUATION

- Mesures générales:**
- A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
 - B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
 - C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.
- Déboisement:**
- D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
 - E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.

Zone d'intervention : 085



Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

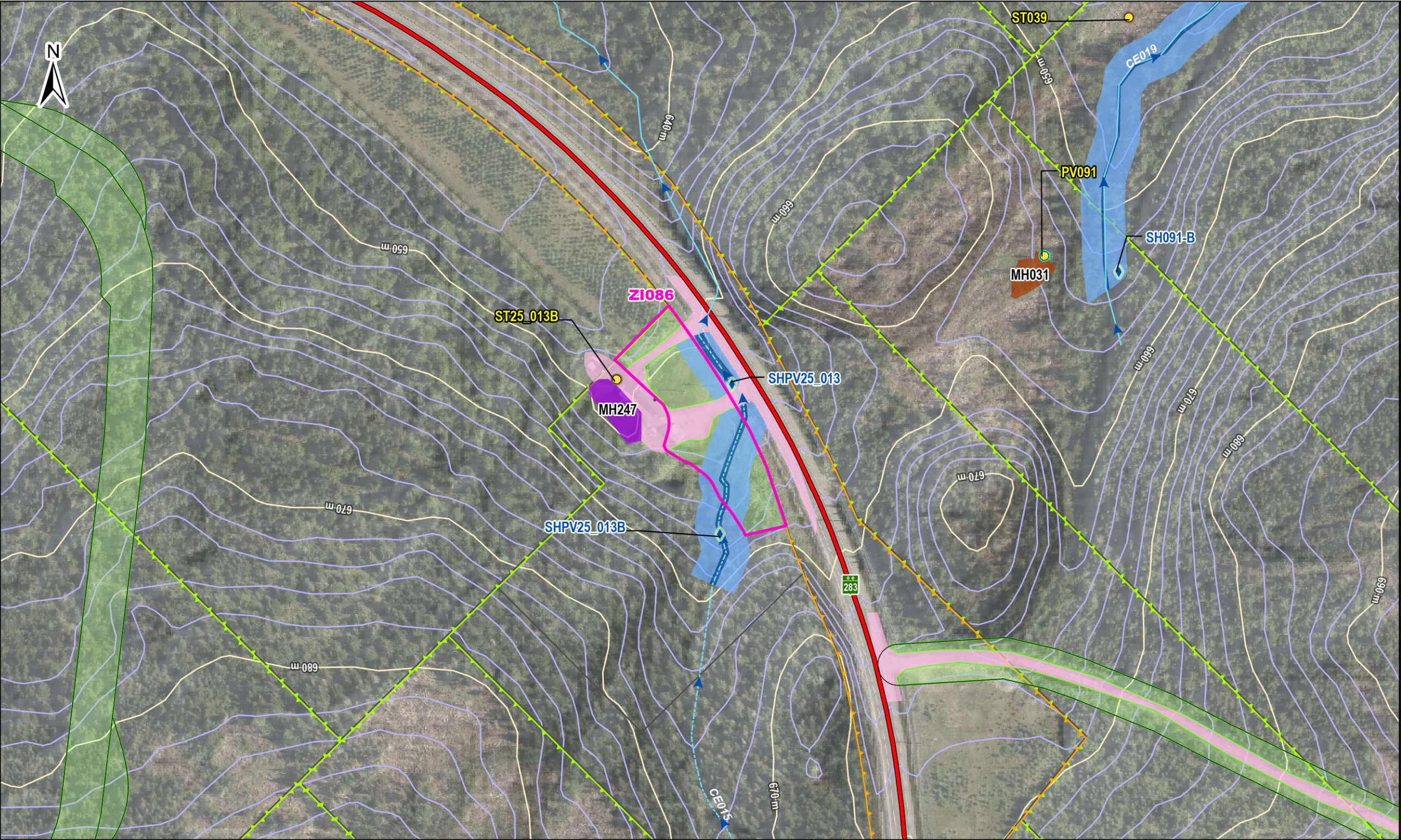
Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy

**Zone d'intervention
085 sur 96**

Zones d'interventions et
mesures d'atténuation en
milieu sensible

Sources :
AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m
Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Station de caractérisation écologique terrestre
- Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente
- Lot du MTQ, public ou municipal
- Limites de lot

Milieux humides

- Tourbière
- Étang

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Autres milieux

- Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement permanent
- Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

- Bâtiments

Courbes de niveau

- Autoroute, route nationale et régionale
- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)
- Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible

CE015 (Littoral): 135,11 m²

CE015 (Rive): 1,210,13 m²

MESURES D'ATTÉNUATION

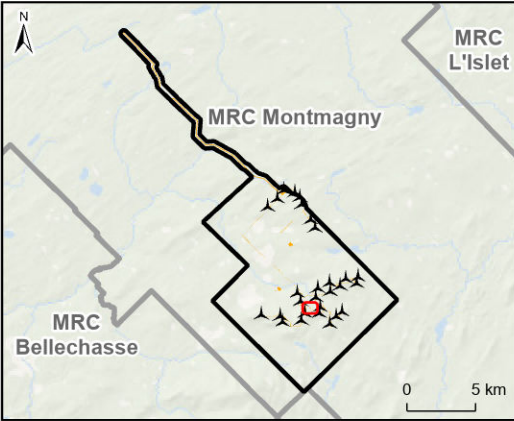
Mesures générales:

- A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
- B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
- C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

- D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
- E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
- F - Limiter le passage de la machinerie dans le lit des cours d'eau à un aller-retour et aucun travail à partir du cours d'eau ne sera réalisé.

Zone d'intervention : 086



Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy

**Zone d'intervention
086 sur 96**

Zones d'interventions et
mesures d'atténuation en
milieu sensible

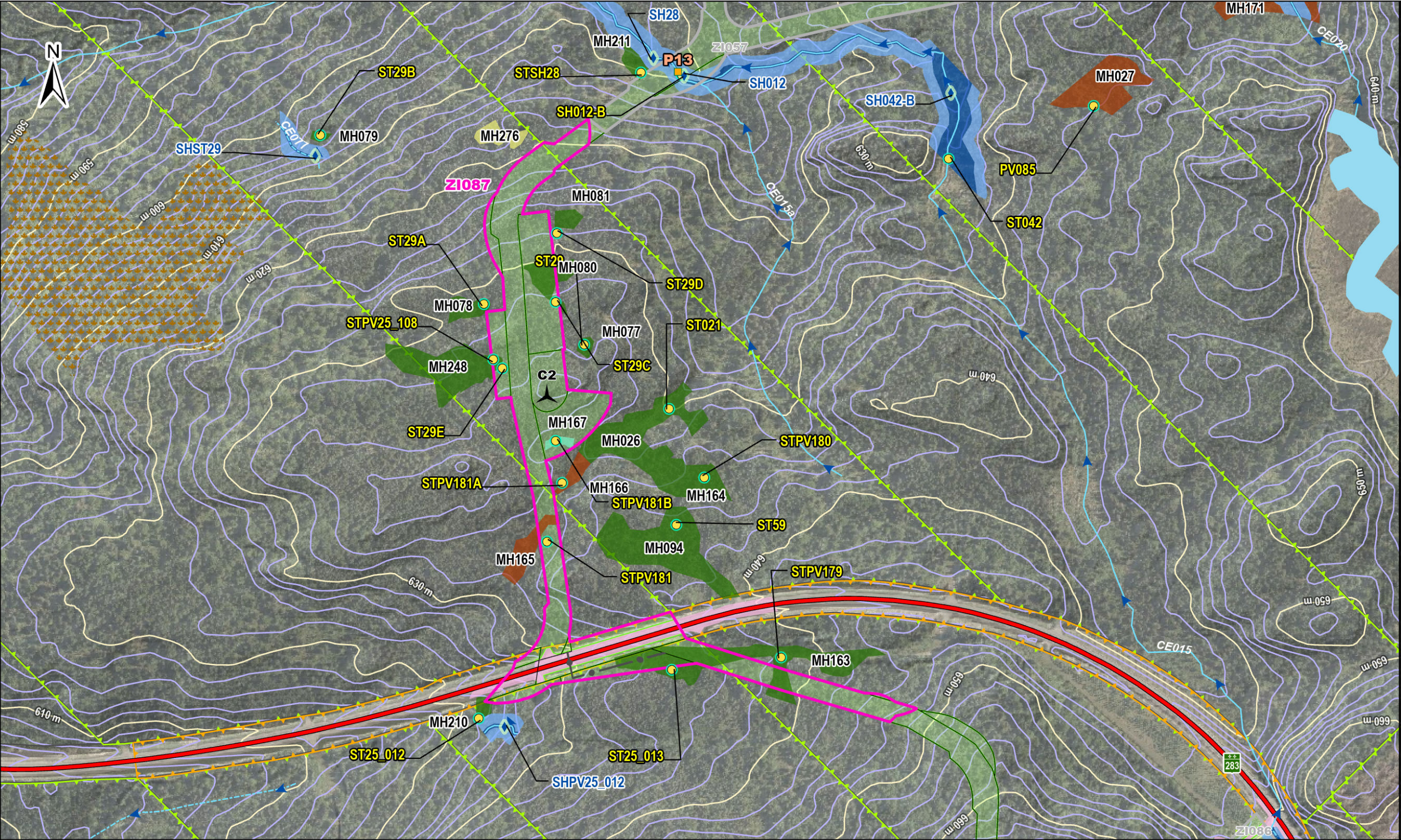
Sources :
AQréseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

- Éolienne (28)
- Traverse de cours d'eau prévue à construire
- Reseau collecteur (RC)
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée
- Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente
- Lot du MTQ, public ou municipal
- Limites de lot

Zones sensibles

- Érablière à potentiel acéricole (DDE)

Milieux humides

- Marais
- Marécage
- Tourbière
- Photointerprété

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Autres milieux

- Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement permanent
- Cours d'eau à écoulement intermittent
- Plan d'eau

Autres éléments

- Autoroute, route nationale et régionale

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)
- Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible			
MH026	4,40 m ²	MH167	238,81 m ²
MH080	796,71 m ²	MH210	459,47 m ²
MH163	1,479,64 m ²	MH211	938,86 m ²
MH165	223,76 m ²	MH248	128,51 m ²

MESURES D'ATTÉNUATION

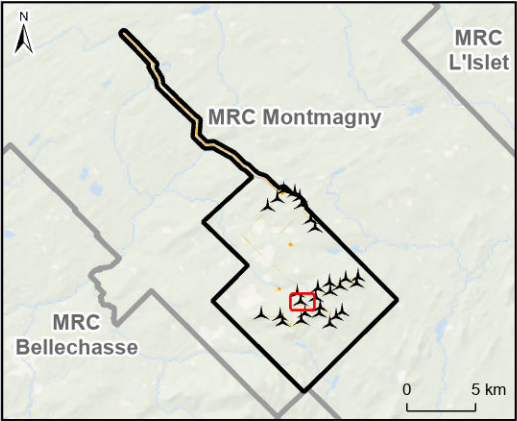
Mesures générales:

- A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
- B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
- C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

- D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
- E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
- F - Limiter le passage de la machinerie dans le lit des cours d'eau à un aller-retour et aucun travail à partir du cours d'eau ne sera réalisé.

Zone d'intervention : 087



Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy

**Zone d'intervention
087 sur 96**

Zones d'interventions et
mesures d'atténuation en
milieu sensible

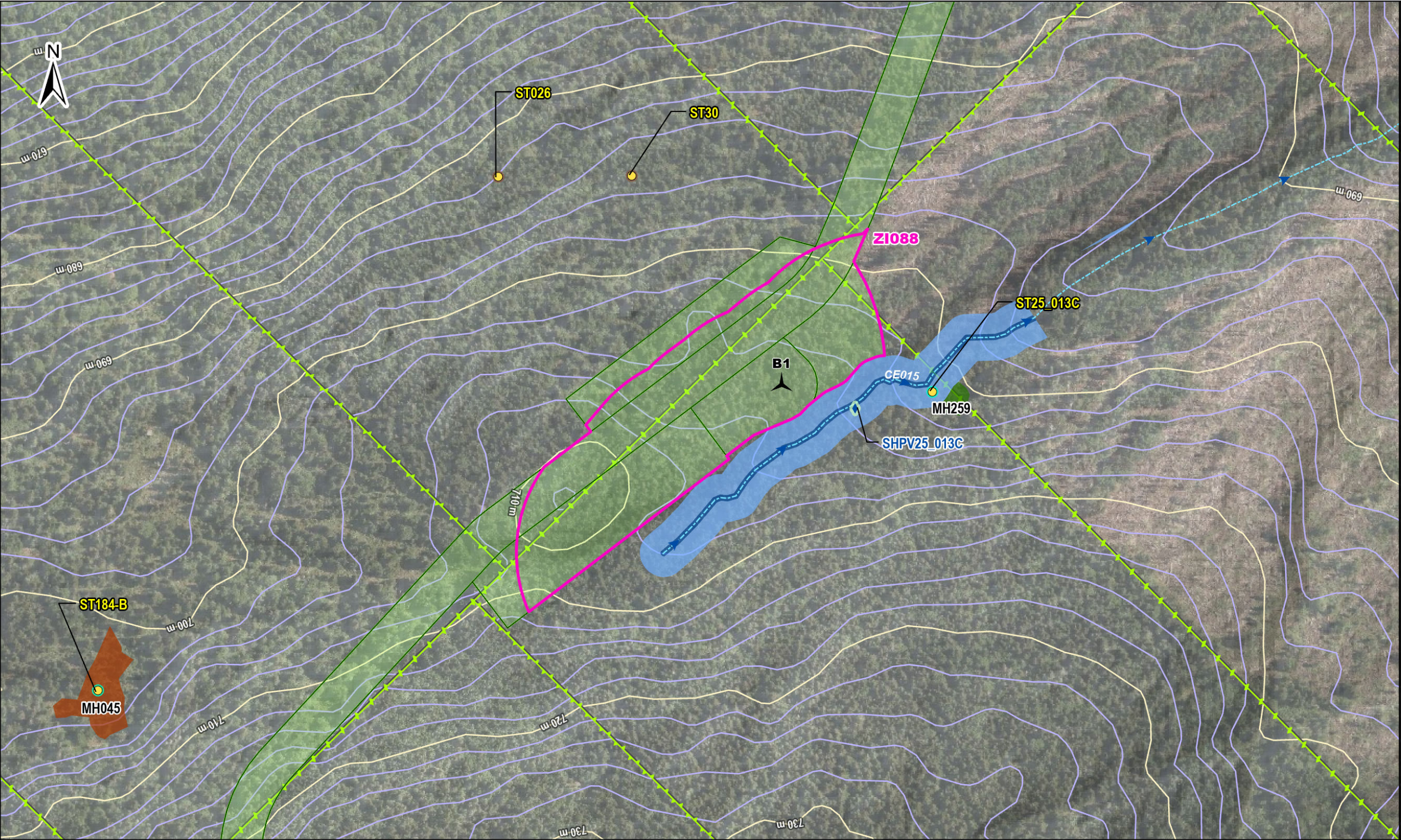
Sources :
AQréseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 40 80 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Station de caractérisation écologique terrestre
- Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

- Éolienne (28)
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente

Limites de lot

Milieux humides

- Marécage
- Tourbière

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)
- Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible

Aucun empiètement dans cette zone d'intervention

MESURES D'ATTÉNUATION

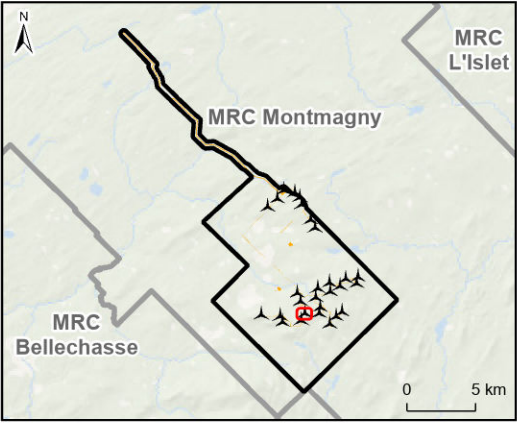
Zone d'intervention : 088

Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

Aucune mesure liée au déboisement dans cette zone d'intervention



Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy

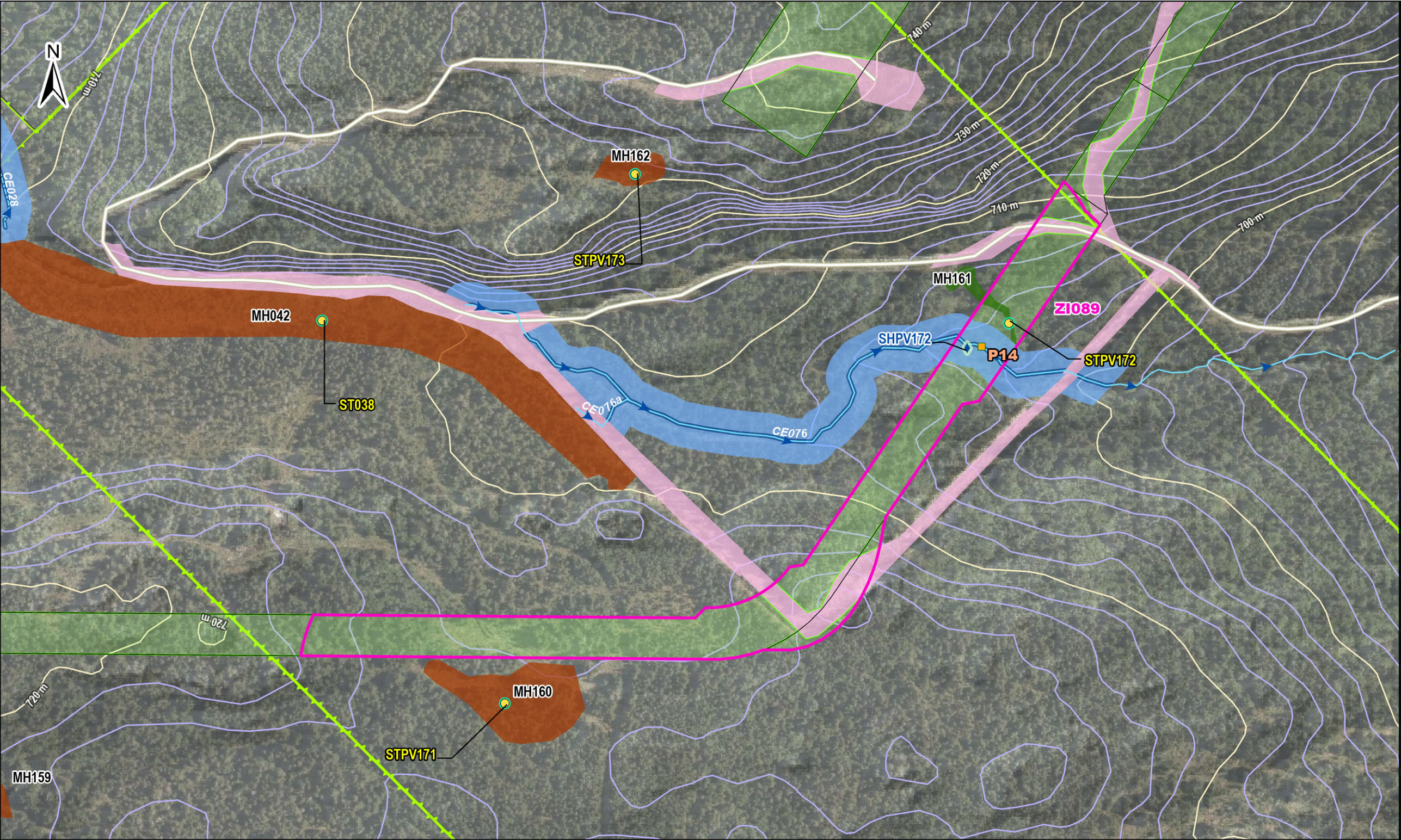
**Zone d'intervention
088 sur 96**

Zones d'interventions et
mesures d'atténuation en
milieu sensible

Sources :
AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Station de caractérisation écologique humide
- Traverse de cours d'eau prévue à construire
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente
- Limites de lot

Milieux humides

- Marécage
- Tourbière

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Autres milieux

- Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement permanent
- Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

- Chemin

Courbes de niveau

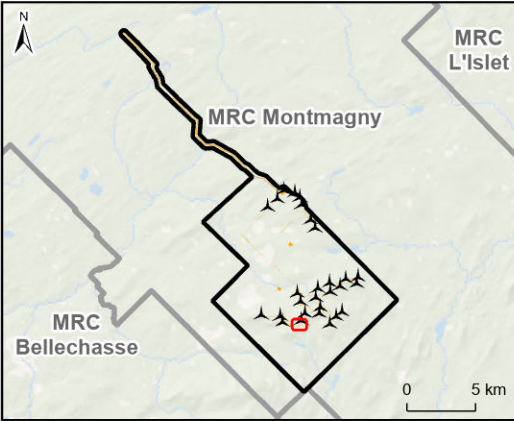
- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)
- Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible
CE076 (Littoral): 60,74 m²
CE076 (Rive): 543,51 m²
MH161: 89,34 m²

MESURES D'ATTÉNUATION

Zone d'intervention : 089

- Mesures générales:**
- A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
 - B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
 - C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.
- Déboisement:**
- D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
 - E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
 - F - Limiter le passage de la machinerie dans le lit des cours d'eau à un aller-retour et aucun travail à partir du cours d'eau ne sera réalisé.



Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy

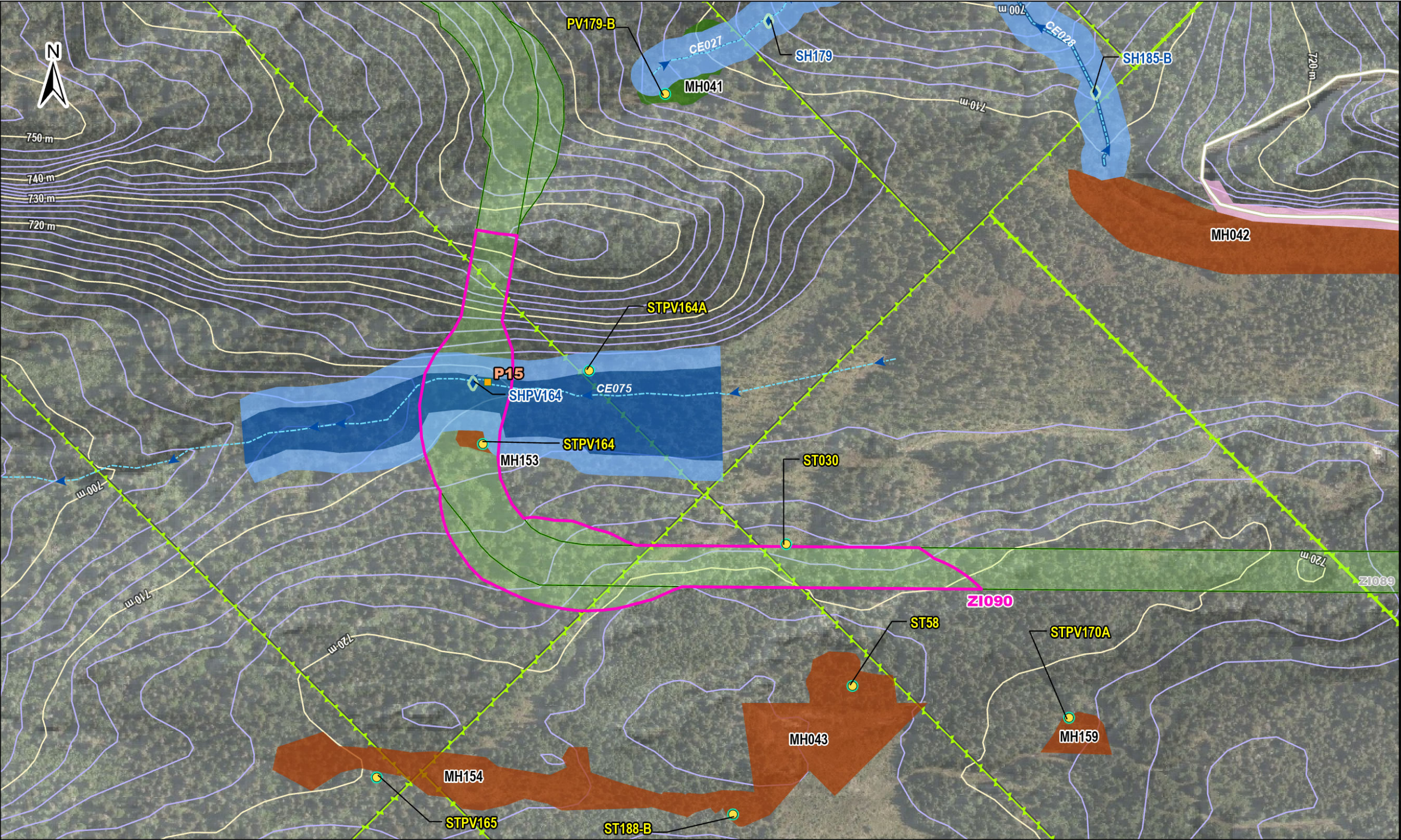
**Zone d'intervention
089 sur 96**

Zones d'interventions et
mesures d'atténuation en
milieu sensible

Sources :
AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Station de caractérisation écologique humide
- Traverse de cours d'eau prévue à construire
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée
- Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente
- Limites de lot

Milieux humides

- Marécage
- Tourbière

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Autres milieux

- Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

- Chemin

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)
- Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible
CE075 (Littoral): 771,10 m ²
CE075 (Rive): 905,33 m ²
MH153: 121,87 m ²

MESURES D'ATTÉNUATION

Zone d'intervention : 090

Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.

B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).

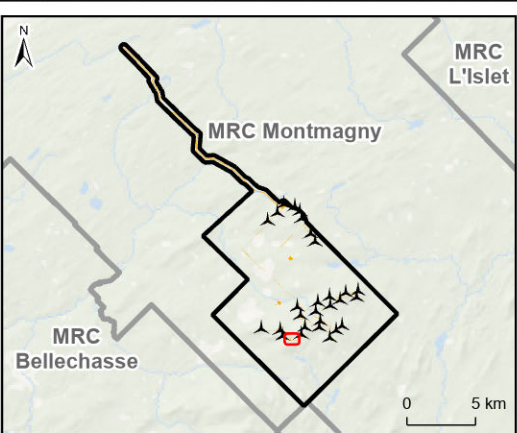
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.

E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.

F - Limiter le passage de la machinerie dans le lit des cours d'eau à un aller-retour et aucun travail à partir du cours d'eau ne sera réalisé.



Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy

Zone d'intervention
090 sur 96

Zones d'interventions et
mesures d'atténuation en
milieu sensible

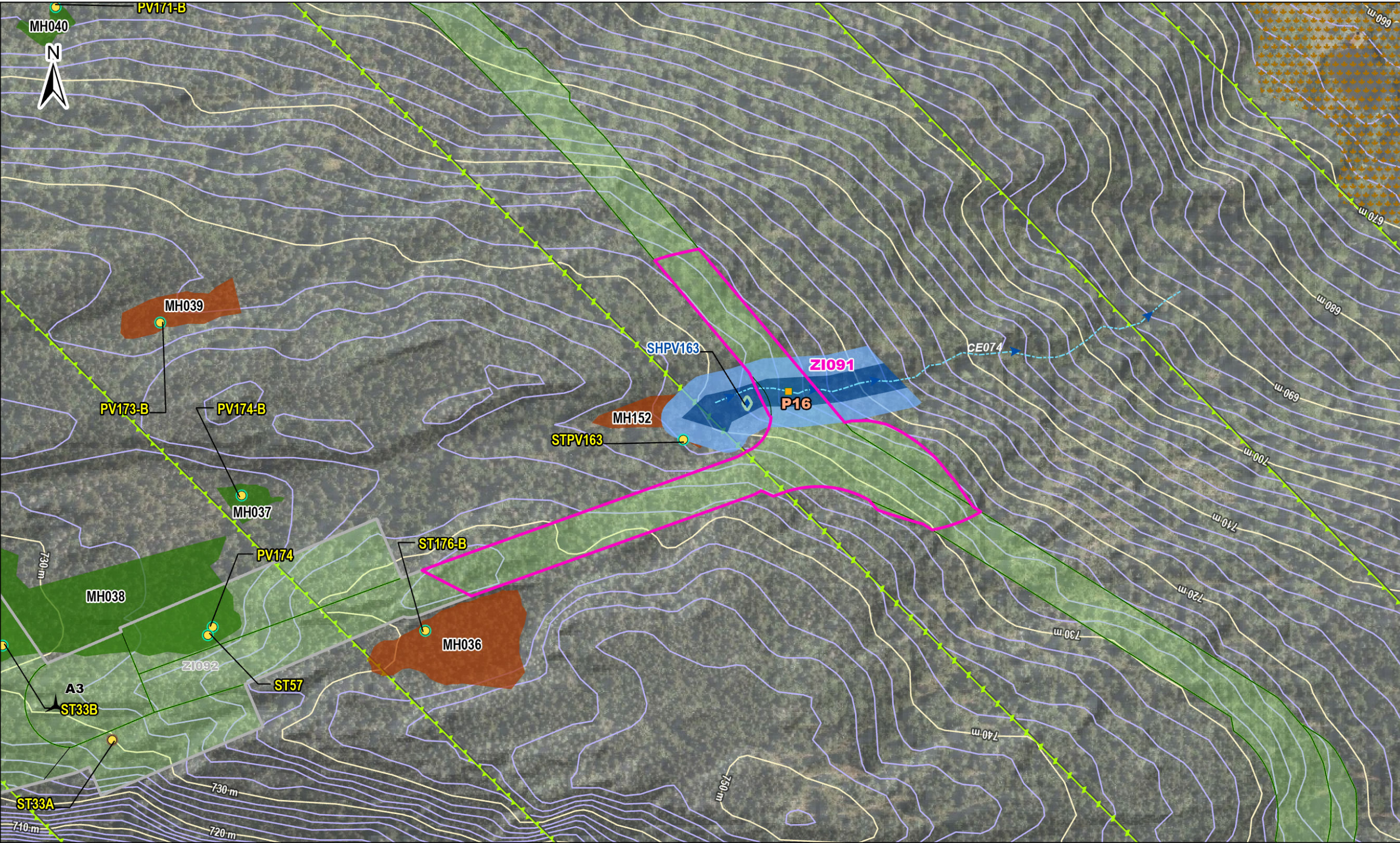
0 20 40 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

Sources :
AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Station de caractérisation écologique terrestre
- Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

- Éolienne (28)
- Traverse de cours d'eau prévue à construire
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée
- Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente
- Limites de lot

Zones sensibles

- Érablière à potentiel acéricole (DDE)

Milieux humides

- Marécage
- Tourbière

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

- Bâtiments

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)
- Limites municipales

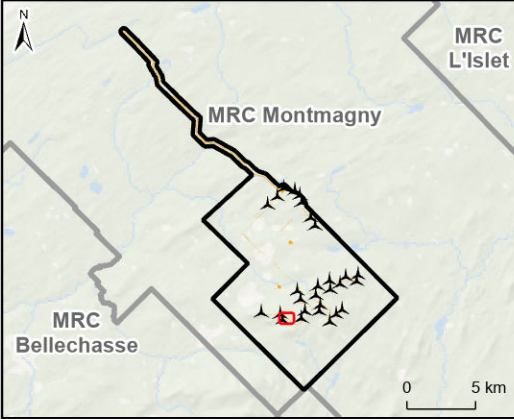
Superficie des empiètements en milieu sensible

CE074 (Littoral): 392,49 m²
CE074 (Rive): 571,86 m²

MESURES D'ATTÉNUATION

- Mesures générales:
- A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
 - B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
 - C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.
- Déboisement:
- D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'ornièrage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
 - E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
 - F - Limiter le passage de la machinerie dans le lit des cours d'eau à un aller-retour et aucun travail à partir du cours d'eau ne sera réalisé.

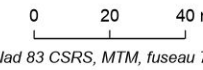
Zone d'intervention : 091



Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc. Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy

Zone d'intervention 091 sur 96

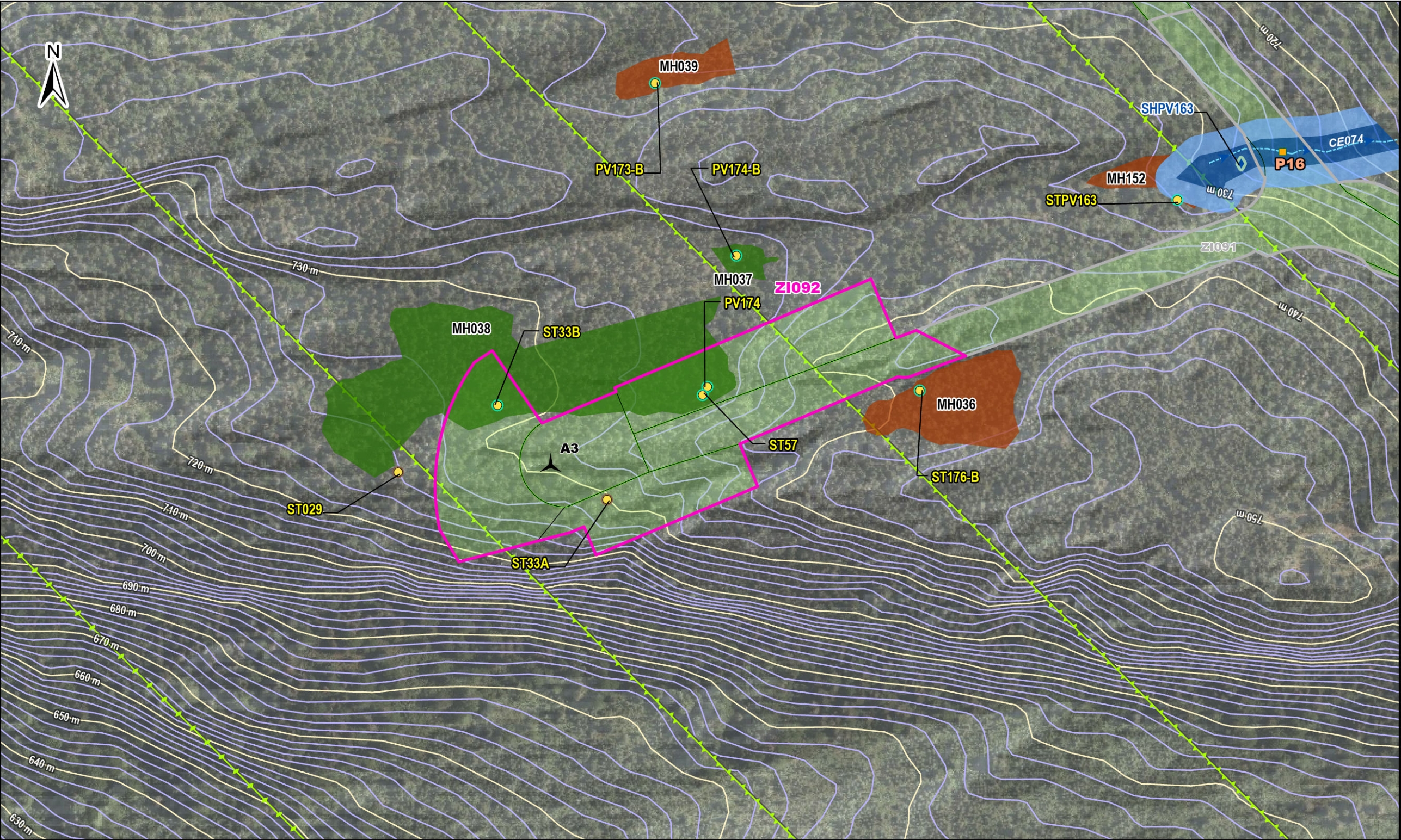
Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible



Sources :
AQréseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Station de caractérisation écologique terrestre
- Station de caractérisation écologique humide

Infrastructures du projet – config. 29

- Éolienne (28)
- Traverse de cours d'eau prévue à construire
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée
- Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente
- Limites de lot

Milieux humides

- Marécage
- Tourbière

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

Courbes de niveau

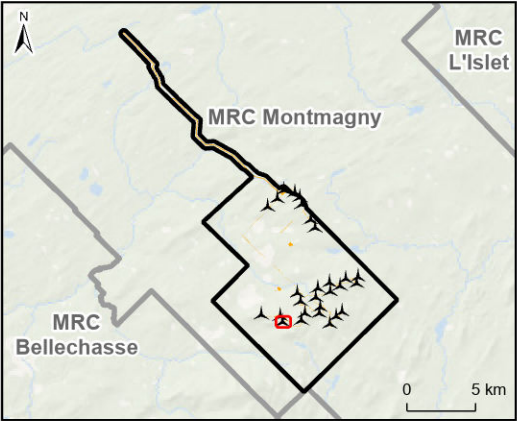
- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)
- Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible

MH038 : 2,279,75 m²

MESURES D'ATTÉNUATION Zone d'intervention : 092

- Mesures générales:
- A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
 - B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
 - C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.
- Déboisement:
- D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
 - E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.



Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

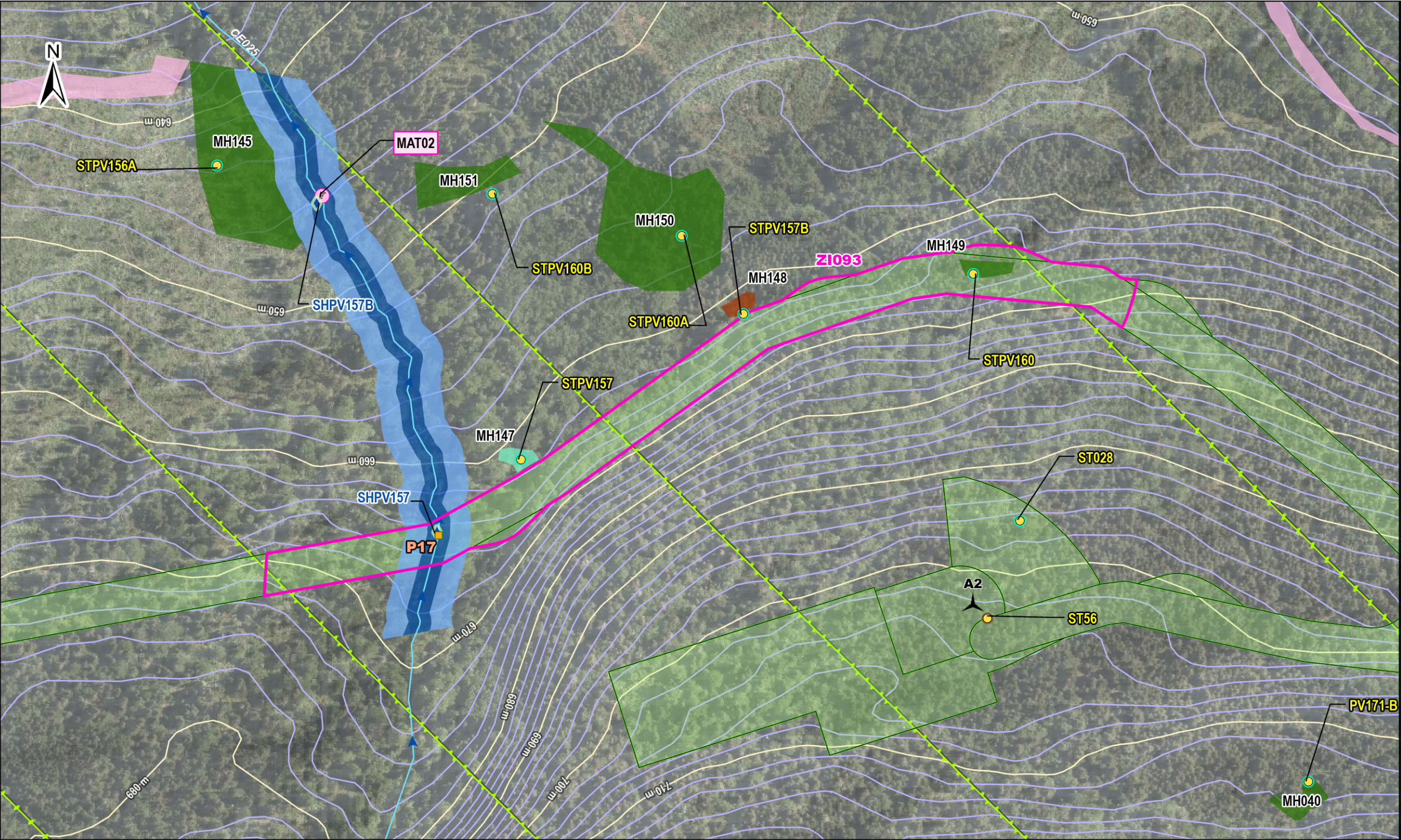
Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy

**Zone d'intervention
092 sur 96**

Zones d'interventions et
mesures d'atténuation en
milieu sensible

Sources :
AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m
Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Station de caractérisation écologique terrestre
- Station de caractérisation écologique humide
- Espèces floristiques en situation précaire
 - Matteuccie fougère-à-l'autruche
- Infrastructures du projet – config. 29
 - Éolienne (28)
 - Traverse de cours d'eau prévue à construire
 - Emprise du projet
- Zone d'intervention en milieu sensible
 - Présentée
- Déboisement - Déclaration de conformité
 - Déboisement demandé en déclaration de conformité
- Lots
 - Lot avec signature d'entente

Limites de lot

Milieux humides

- Marais
- Marécage
- Tourbière

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Autres milieux

- Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement permanent

Autres éléments

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)

Limites municipales

MESURES D'ATTÉNUATION

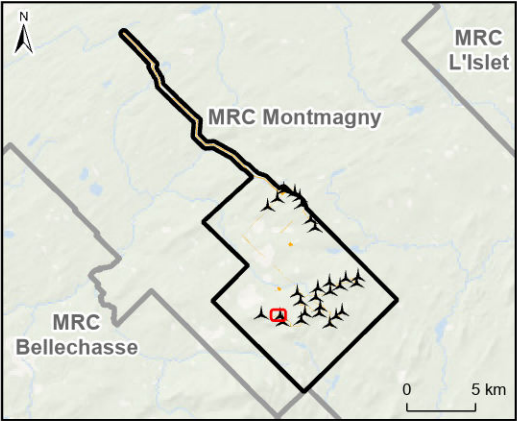
Mesures générales:

- A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
- B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
- C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

- D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
- E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
- F - Limiter le passage de la machinerie dans le lit des cours d'eau à un aller-retour et aucun travail à partir du cours d'eau ne sera réalisé.

Zone d'intervention : 093



Superficie des empiètements en milieu sensible

CE025 (Littoral): 255,76 m²

CE025 (Rive): 458,07 m²

MH149: 177,14 m²

Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien
Saint-Paul-de-Montminy

**Zone d'intervention
093 sur 96**

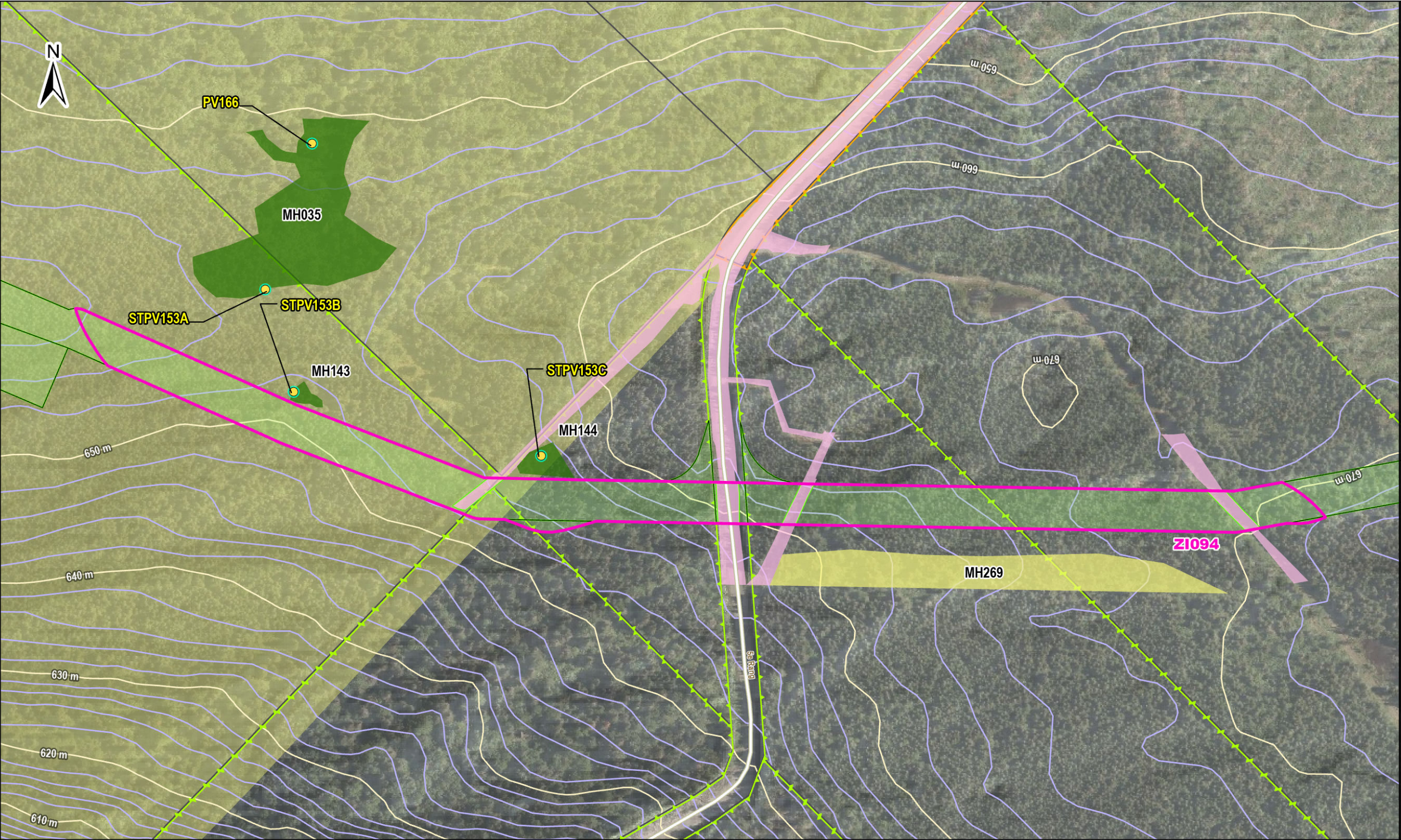
Zones d'interventions et
mesures d'atténuation en
milieu sensible

0 20 40 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

- Station de caractérisation écologique humide
- Emprise du projet
- Zone d'intervention en milieu sensible**
- Présentée
- Déboisement - Déclaration de conformité**
- Déboisement demandé en déclaration de conformité
- Lots**
- Lot avec signature d'entente
- Lot du MTQ, public ou municipal
- Limites de lot

Territoire agricole protégé (CPTAQ)

- Zone agricole
- Milieux humides**
- Marécage
- Photointerprété
- Autres milieux**
- Anthropique
- Autres éléments**
- Chemin
- Courbes de niveau**
- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)
- Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible

Aucun empiètement dans cette zone d'intervention

MESURES D'ATTÉNUATION

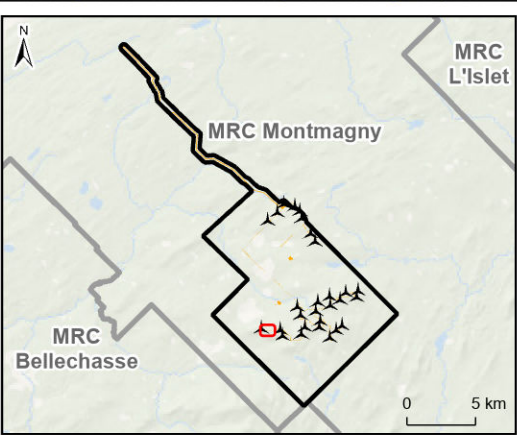
Zone d'intervention : 094

Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

Aucune mesure liée au déboisement dans cette zone d'intervention



Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy

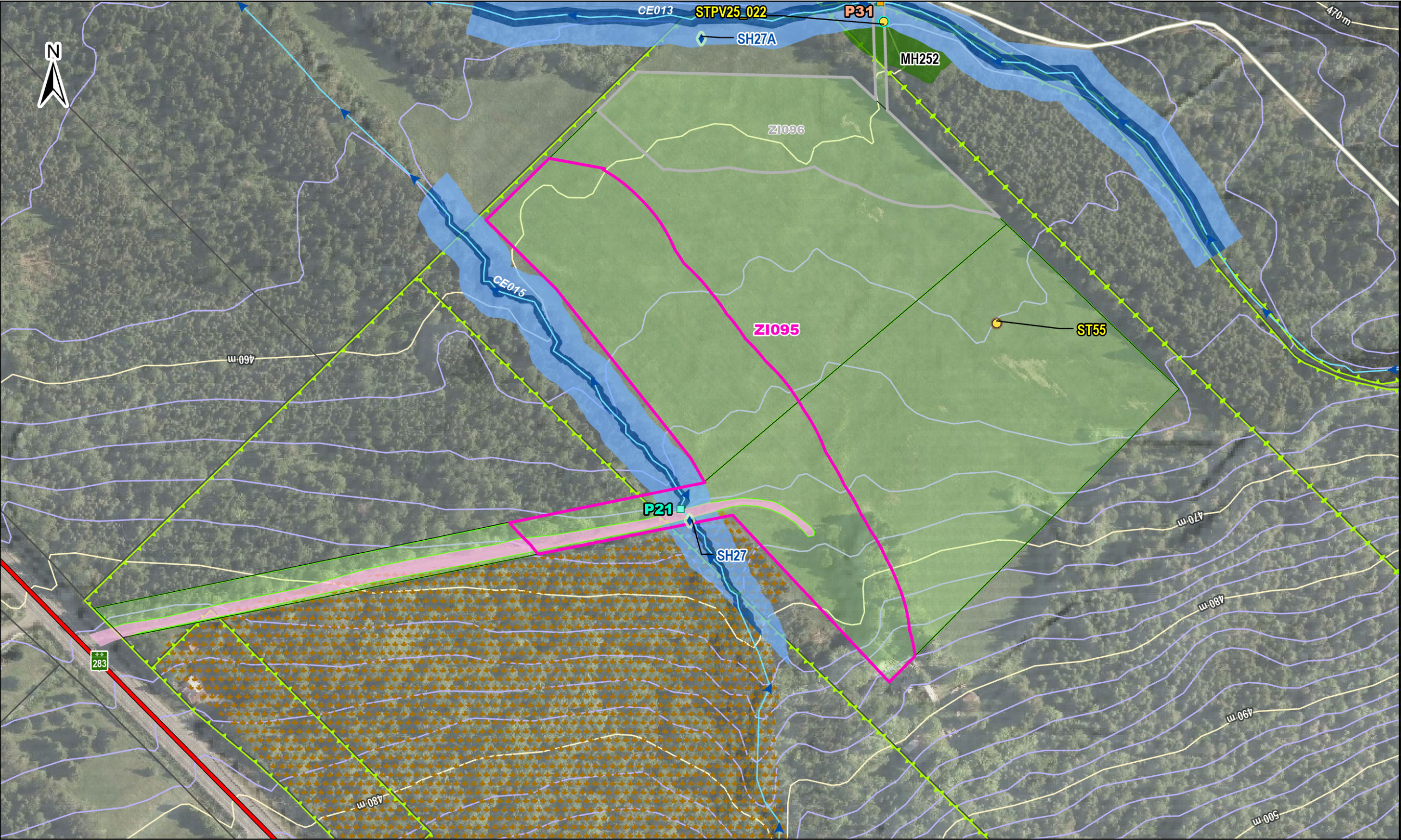
Zone d'intervention 094 sur 96

Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

0 20 40 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

Sources :
AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29



Résultats d'inventaire

- Station hydrique
- Station de caractérisation écologique terrestre
- Station de caractérisation écologique humide
- Traverse de cours d'eau prévue à améliorer
- Traverse de cours d'eau prévue à construire
- Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

- Présentée
- Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

- Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

- Lot avec signature d'entente
- Limites de lot

Zones sensibles

- Érablière à potentiel acéricole (DDE)

Milieux humides

- Marécage

Milieux hydriques

- Littoral
- Rive

Autres milieux

- Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

- Cours d'eau à écoulement permanent

Autres éléments

- Autoroute, route nationale et régionale
- Chemin

Courbes de niveau

- Principales (équid. 10 m)
- Supplémentaires (équid. 2 m)
- Limites municipales

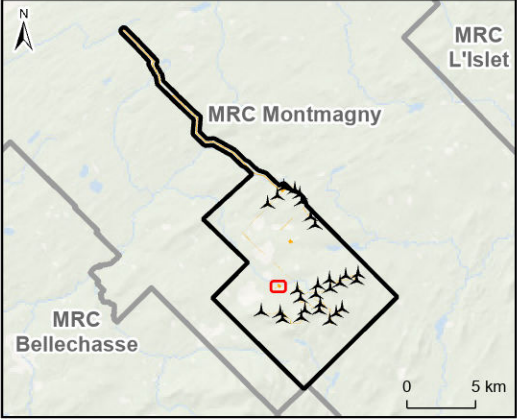
Superficie des empiètements en milieu sensible
CE015 (Littoral): 63,11 m²
CE015 (Rive): 287,03 m²

MESURES D'ATTÉNUATION

- Mesures générales:
- A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
 - B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
 - C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

- Déboisement:
- D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
 - E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
 - F - Limiter le passage de la machinerie dans le lit des cours d'eau à un aller-retour et aucun travail à partir du cours d'eau ne sera réalisé.

Zone d'intervention : 095



Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy

Zone d'intervention 095 sur 96

Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

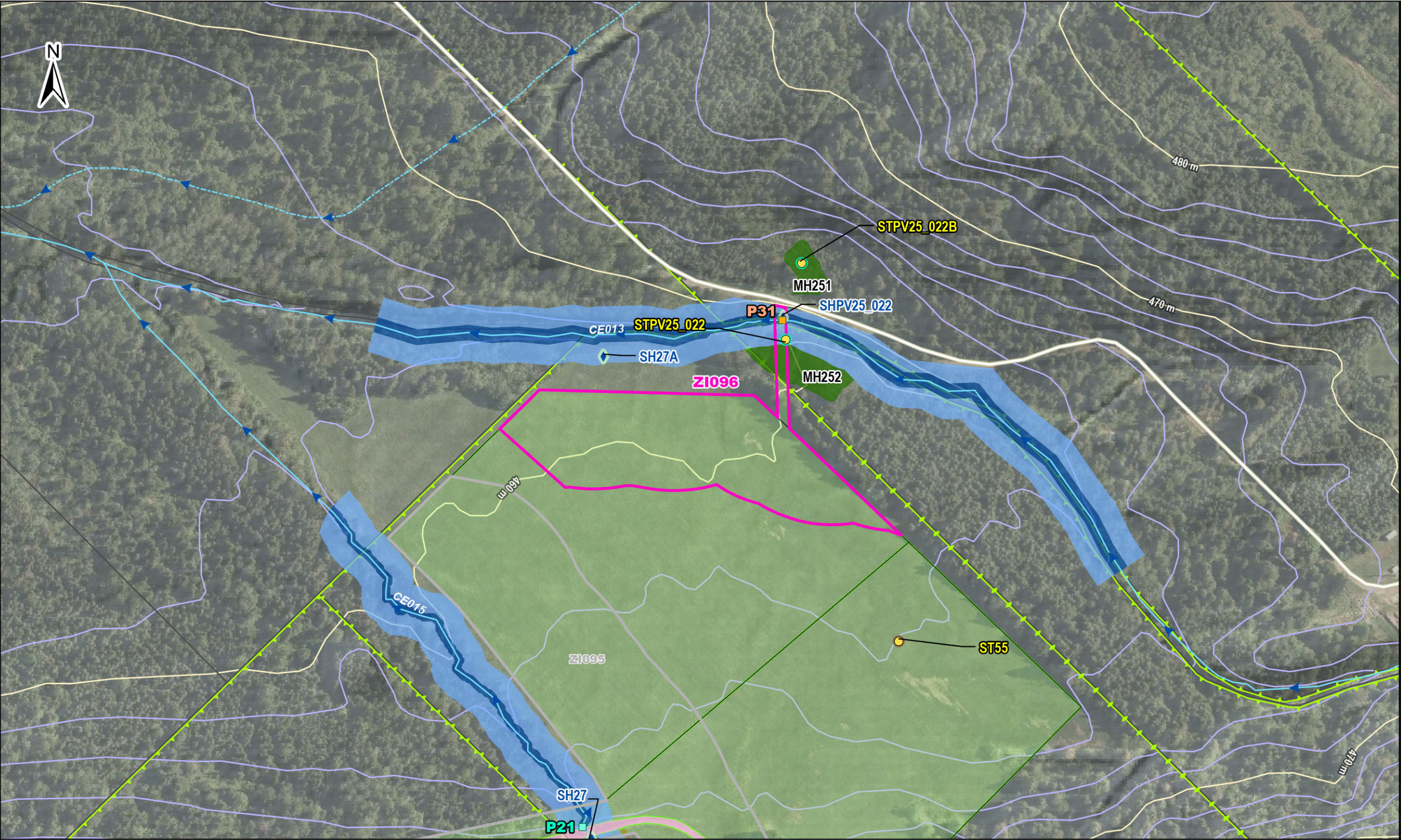
0 20 40 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

Sources : AQuresau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

Station hydrique

Station de caractérisation écologique terrestre

Station de caractérisation écologique humide

Traverse de cours d'eau prévue à améliorer

Traverse de cours d'eau prévue à construire

Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

Présentée

Non présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

Lot avec signature d'entente

Limites de lot

Zones sensibles

Érablière à potentiel acéricole (DDE)

Milieux humides

Marécage

Milieux hydriques

Littoral

Rive

Autres milieux

Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

Cours d'eau à écoulement permanent

Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

Chemin

Courbes de niveau

Principales (équid. 10 m)

Supplémentaires (équid. 2 m)

Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible
CE013 (Littoral): 28,65 m ²
CE013 (Rive): 71,23 m ²
MH252: 91,97 m ²

MESURES D'ATTÉNUATION

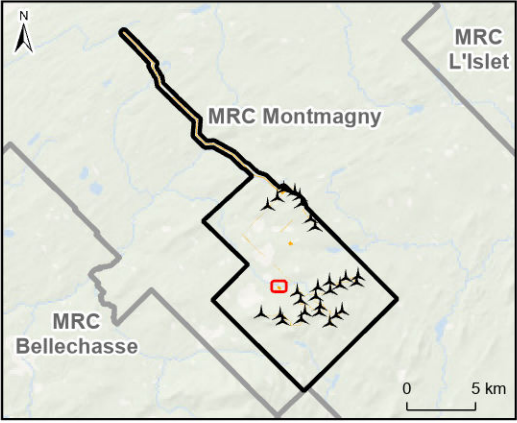
Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
F - Limiter le passage de la machinerie dans le lit des cours d'eau à un aller-retour et aucun travail à partir du cours d'eau ne sera réalisé.

Zone d'intervention : 096



Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy

Zone d'intervention 096 sur 96

Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

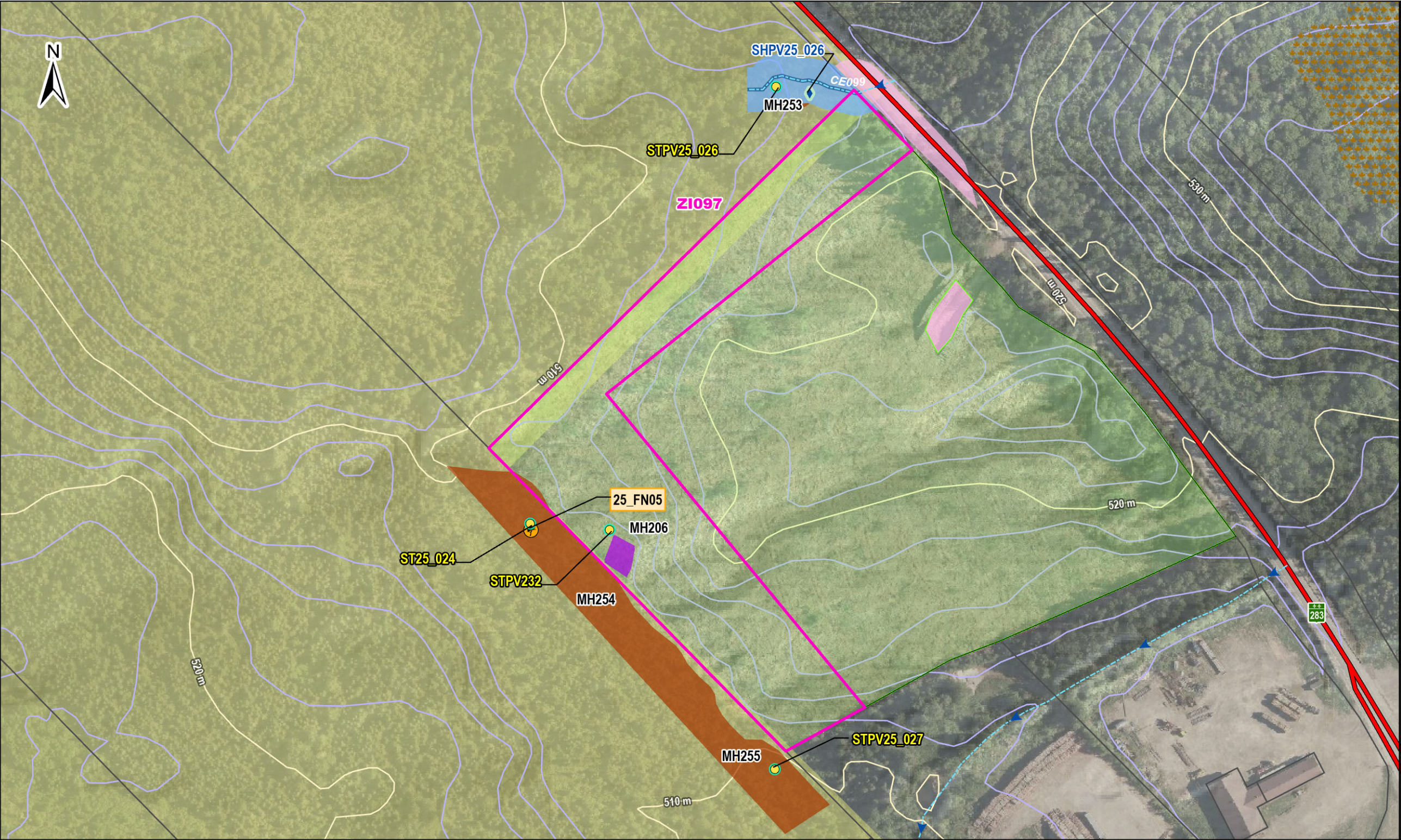
0 20 40 m

Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

Sources : AQRéseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

19/12/2025

Pesca



Résultats d'inventaire

Station hydrique

Station de caractérisation écologique humide

Espèces floristiques en situation précaire

Frêne noir

Infrastructures du projet – config. 29

Emprise du projet

Zone d'intervention en milieu sensible

Présentée

Déboisement - Déclaration de conformité

Déboisement demandé en déclaration de conformité

Lots

Limites de lot

Territoire agricole protégé (CPTAQ)

Zone agricole

Zones sensibles

Érable à potentiel acéricole

(DDE)

Milieux humides

Tourbière

Étang

Milieux hydriques

Littoral

Rive

Autres milieux

Anthropique

Hydrographie et sens d'écoulement

Cours d'eau à écoulement intermittent

Autres éléments

Autoroute, route nationale et régionale

Courbes de niveau

Principales (équid. 10 m)

Supplémentaires (équid. 2 m)

Limites municipales

Superficie des empiètements en milieu sensible
CE099 (Littoral): 5,42 m²
CE099 (Rive): 128,24 m²
MH206: 190,85 m²
MH254: 63,66 m²

MESURES D'ATTÉNUATION

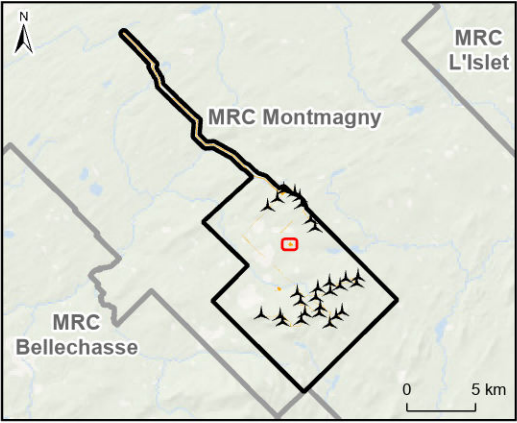
Zone d'intervention : 097

Mesures générales:

A - Lavage des véhicules et la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
B - Ravitaillement des véhicules et de la machinerie à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau (RADF).
C - Remettre en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction.

Déboisement:

D - Utiliser des méthodes de déboisement limitant l'orniérage : déboisement des MHH en hiver (sur sols gelés) avec des équipements mécanisés, abattage manuel lorsque l'abattage mécanisé ne peut être réalisé en hiver. Utiliser de la machinerie montées sur chenilles, sur des pneus surdimensionnés ou utiliser des matelas de bois lorsque la capacité portante des sols est faible.
E - Limiter la circulation dans les milieux humides et hydriques qui se trouvent dans les zones d'empiètement temporaire pour favoriser la reprise naturelle de la végétation après les travaux.
F - Limiter le passage de la machinerie dans le lit des cours d'eau à un aller-retour et aucun travail à partir du cours d'eau ne sera réalisé.



Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc.

Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy

Zone d'intervention 097 sur 96

Zones d'interventions et mesures d'atténuation en milieu sensible

Sources :
AQréseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 29

0 20 40 m
Nad 83 CSRS, MTM, fuseau 7

19/12/2025

Pesca

Annexe B Justificatifs détaillés par zone d'intervention

Tableau 1 Liste des justifications des empiétements par zone d'intervention pour les travaux de déboisement sous déclaration de conformité

Zone d'intervention	Description des justificatifs
ZI001	Le tracé de la ligne de transport privée d'électricité doit respecter le critère de conception suivant : le respect de la linéarité.
ZI002	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : des milieux humides en direction nord et est, et un milieu hydrique en direction nord. Le déboisement du tracé du chemin évite complètement les milieux humides et hydriques suivants : MH219; CE094. Le positionnement du chemin est une demande du propriétaire du lot.
ZI003	La configuration tient compte de la présence de la contrainte suivante : une érablière en direction est. Le tracé de la ligne de transport privée d'électricité doit respecter le critère de conception suivant : le respect de la linéarité. L'utilisation du chemin existant a été privilégiée afin de minimiser l'empiétement global du projet sur les milieux sensibles.
ZI004	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : un milieu humide en direction est, un milieu hydrique en direction est et des érablières en direction sud-est. Le tracé de la ligne de transport privée d'électricité doit respecter les critères de conception suivants : le respect d'une distance minimale avec le réseau routier existant et le respect de la linéarité.
ZI005	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : des érablières en direction est et ouest. Le tracé de la ligne de transport privée d'électricité doit respecter les critères de conception suivants : le respect d'une distance minimale avec le réseau routier existant et le respect de la linéarité.
ZI006	Le tracé de la ligne de transport privée d'électricité doit respecter le critère de conception suivant : le respect de la linéarité. Le tracé du chemin évite le projet de réserve de biodiversité Notre-Dame. La ligne de transport privée d'électricité doit traverser perpendiculairement la route 283.
ZI007	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : un milieu humide en direction ouest et un milieu hydrique en direction ouest. Le tracé de la ligne de transport privée d'électricité doit respecter les critères de conception suivants : le respect d'une distance minimale avec le réseau routier existant et le respect de la linéarité. Le tracé du chemin évite complètement les milieux humides et hydriques suivants : CE037; MH257.
ZI008	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : un milieu humide en direction ouest et un milieu hydrique en direction ouest. Le tracé de la ligne de transport privée d'électricité doit respecter les critères de conception suivants : le respect d'une distance minimale avec le réseau routier existant et le respect de la linéarité. Le tracé du chemin évite complètement les milieux humides et hydriques suivants : CE038; MH258. Un angle a été ajouté au tracé de la ligne de transport privé afin de permettre l'installation des pylônes en dehors des milieux humides et hydriques présents.
ZI009	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : des milieux humides en direction est et ouest. Le tracé de la ligne de transport privée d'électricité doit respecter les critères de conception suivants : le respect d'une distance minimale

Zone d'intervention	Description des justificatifs
	avec le réseau routier existant et le respect de la linéarité. Le tracé du chemin évite complètement les milieux humides et hydriques suivants : MH076; 223.
ZI010	La configuration tient compte de la présence de la contrainte suivante : un milieu humide en direction est. Le tracé de la ligne de transport privée d'électricité doit respecter les critères de conception suivants : le respect d'une distance minimale avec le réseau routier existant et le respect de la linéarité. Le tracé du chemin évite complètement les milieux humides et hydriques suivants : CE036; MH225.
ZI011	Le tracé de la ligne de transport privée d'électricité doit respecter les critères de conception suivants : le respect d'une distance minimale avec le réseau routier existant et le respect de la linéarité.
ZI012	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : un milieu humide en direction nord et un milieu hydrique en direction sud. Le tracé de la ligne de transport privée d'électricité doit respecter les critères de conception suivants : le respect d'une distance minimale avec le réseau routier existant et le respect de la linéarité.
ZI013	La configuration tient compte de la présence de la contrainte suivante : un milieu humide en direction est. Le tracé de la ligne de transport privée d'électricité doit respecter le critère de conception suivant : le respect de la linéarité.
ZI014	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : un milieu humide en direction est et une érablière en direction ouest. Le tracé de la ligne de transport privée d'électricité doit respecter le critère de conception suivant : le respect de la linéarité. Le tracé du chemin évite complètement les milieux humides et hydriques suivants : MH281.
ZI015	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : un milieu hydrique en direction est et des érablières en direction sud-est. Le tracé de la ligne de transport privée d'électricité doit respecter le critère de conception suivant : le respect de la linéarité. Le tracé du chemin évite complètement les milieux humides et hydriques suivants : MH282.
ZI016	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : un lot sans entente conclue en direction ouest et une érablière en direction est. Le tracé de la ligne de transport privée d'électricité doit respecter le critère de conception suivant : le respect de la linéarité.
ZI017	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : un milieu humide en direction ouest, un lot sans entente conclue en direction ouest et des érablières en direction est et ouest. Le tracé de la ligne de transport privée d'électricité doit respecter le critère de conception suivant : le respect de la linéarité.
ZI018	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : une pente forte en direction nord, un milieu humide en direction ouest, un milieu hydrique en direction ouest et des lots sans entente conclue en direction nord-est. Le tracé de la ligne de transport privée d'électricité doit respecter le critère de conception suivant : le respect de la linéarité. Le tracé du chemin évite complètement les milieux humides et hydriques suivants : MH256.
ZI019	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : des milieux humides en direction sud-ouest, un milieu hydrique en direction sud, des lots sans entente conclue en direction nord-est et des érablières en direction nord-est.

Zone d'intervention	Description des justificatifs
	Le tracé de la ligne de transport privée d'électricité doit respecter le critère de conception suivant : le respect de la linéarité. L'utilisation du chemin existant a été privilégiée afin de minimiser l'empiètement global du projet sur les milieux sensibles. Le tracé du chemin évite complètement les milieux humides et hydriques suivants : MH111; MH112; MH115.
ZI020	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : un milieu humide en direction sud, un milieu hydrique en direction sud et des lots sans entente conclue en direction nord-est. Le tracé de la ligne de transport privée d'électricité doit respecter le critère de conception suivant : le respect de la linéarité. L'utilisation du chemin existant a été privilégiée afin de minimiser l'empiètement global du projet sur les milieux sensibles.
ZI021	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : un milieu humide en direction est, un milieu hydrique en direction ouest et des lots sans entente conclue en direction nord-est et ouest. Le tracé de la ligne de transport privée d'électricité doit respecter le critère de conception suivant : le respect de la linéarité.
ZI022	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : des milieux hydriques en direction est et ouest. Le tracé de la ligne de transport privée d'électricité doit respecter le critère de conception suivant : le respect de la linéarité. Le tracé du chemin évite complètement les milieux humides et hydriques suivants : Rivière Fraser.
ZI023	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : un milieu humide en direction ouest et un milieu hydrique en direction ouest. Le tracé de la ligne de transport privée d'électricité doit respecter le critère de conception suivant : le respect de la linéarité. Le tracé du chemin évite complètement les milieux humides et hydriques suivants : MH233; MH234.
ZI024	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : un milieu humide en direction est, un milieu hydrique en direction est et une érablière en direction ouest. Le tracé de la ligne de transport privée d'électricité doit respecter le critère de conception suivant : le respect de la linéarité. Le tracé du chemin évite complètement les milieux humides et hydriques suivants : MH121; MH124; MH235; MH260.
ZI025	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : un milieu humide en direction nord, un milieu hydrique en direction nord et des érablières en direction sud-est. Le tracé de la ligne de transport privée d'électricité doit respecter le critère de conception suivant : le respect de la linéarité. Aucun empiètement n'est prévu. Le cours d'eau sera traversé à l'aide d'un pont temporaire qui sera démantelé à la fin de la construction du parc éolien. Le tracé du chemin évite complètement les milieux humides et hydriques suivants : CE054; CE055.
ZI027	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : un milieu humide en direction est et un milieu hydrique en direction ouest. Le tracé de la ligne de transport privée d'électricité doit respecter le critère de conception suivant : le respect de la linéarité. Le tracé du chemin évite complètement les milieux humides et hydriques suivants : MH124.
ZI028	La configuration tient compte de la présence de la contrainte suivante : une érablière en direction est. Le tracé de la ligne de transport privée d'électricité doit respecter le critère de conception suivant : le respect de la linéarité.

Zone d'intervention	Description des justificatifs
ZI029	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : un milieu humide en direction est, un milieu hydrique en direction sud et une érablière en direction nord. Le tracé de la ligne de transport privée d'électricité doit respecter le critère de conception suivant : le respect de la linéarité.
ZI030	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : un milieu hydrique en direction nord et une érablière en direction sud. L'utilisation du chemin existant a été privilégiée afin de minimiser l'empiètement global du projet sur les milieux sensibles. Le tracé du chemin évite complètement les milieux humides et hydriques suivants : MH126.
ZI031	La configuration tient compte de la présence de la contrainte suivante : une érablière en direction sud. L'utilisation du chemin existant a été privilégiée afin de minimiser l'empiètement global du projet sur les milieux sensibles.
ZI032	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : des milieux humides en direction nord, est, sud et ouest, un milieu hydrique en direction nord et une érablière en direction sud. Le tracé du chemin doit respecter le critère de conception suivant : un rayon de courbure maximal pour le passage des composantes. Le tracé du chemin évite complètement les milieux humides et hydriques suivants : MH087; MH096; CE007; CE058.
ZI033	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : un milieu humide en direction nord, des milieux hydriques en direction nord-ouest et une érablière en direction ouest. Le tracé du chemin évite complètement les milieux humides et hydriques suivants : CE007; CE058.
ZI034	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : des milieux humides en direction est et ouest, un milieu hydrique en direction ouest et un lot sans entente conclue en direction sud. L'utilisation du chemin existant a été privilégiée afin de minimiser l'empiètement global du projet sur les milieux sensibles. Le tracé du chemin évite complètement les milieux humides et hydriques suivants : deux milieux humides photointerprétés.
ZI035	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : des milieux humides en direction nord et sud, un milieu hydrique en direction nord et des lots sans entente conclue en direction nord-est. Le tracé du chemin doit respecter le critère de conception suivant : un rayon de courbure maximal pour le passage des composantes. L'utilisation du chemin existant a été privilégiée afin de minimiser l'empiètement global du projet sur les milieux sensibles. Le tracé du chemin évite complètement les milieux humides et hydriques suivants : MH128.
ZI036	La configuration tient compte de la présence de la contrainte suivante : un milieu humide en direction est. Le tracé du chemin doit respecter le critère de conception suivant : un rayon de courbure maximal pour le passage des composantes. L'utilisation du chemin existant a été privilégiée afin de minimiser l'empiètement global du projet sur les milieux sensibles.
ZI037	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : des milieux humides en direction est et sud et ouest. L'utilisation du chemin existant a été privilégiée afin de minimiser l'empiètement global du projet sur les milieux sensibles. Le tracé du chemin évite complètement les milieux humides et hydriques suivants : MH059.
ZI038	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : des milieux hydriques en direction sud-est. L'utilisation du chemin existant a été privilégiée afin de minimiser l'empiètement global du projet sur les milieux sensibles.

Zone d'intervention	Description des justificatifs
ZI039	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : des milieux humides en direction est et nord-ouest. L'utilisation du chemin existant a été privilégiée afin de minimiser l'empiètement global du projet sur les milieux sensibles.
ZI040	La configuration finale du projet évite complètement les milieux humides et hydriques à proximité.
ZI041	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : des milieux humides en direction sud-est et des milieux hydriques en direction sud-est. L'utilisation du chemin existant a été privilégiée afin de minimiser l'empiètement global du projet sur les milieux sensibles.
ZI042	L'utilisation du chemin existant a été privilégiée afin de minimiser l'empiètement global du projet sur les milieux sensibles.
ZI043	La configuration finale du projet évite complètement les milieux humides et hydriques à proximité.
ZI044	La configuration tient compte de la présence de la contrainte suivante : une érablière en direction nord. L'utilisation du chemin existant a été privilégiée afin de minimiser l'empiètement global du projet sur les milieux sensibles. Le talus du chemin adjacent au cours d'eau s'écoulant dans le fossé du chemin sera stabilisé afin de minimiser la sédimentation.
ZI045	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : des milieux humides en direction nord-ouest et des érablières en direction nord-est et ouest. L'utilisation du chemin existant a été privilégiée afin de minimiser l'empiètement global du projet sur les milieux sensibles.
ZI046	L'utilisation du chemin existant a été privilégiée afin de minimiser l'empiètement global du projet sur les milieux sensibles.
ZI047	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : des milieux humides en direction est et ouest. Le propriétaire du lot a demandé que le tracé du chemin du réseau collecteur soit aligné au plus près de son boisé afin de minimiser le déboisement. Le site sera remis en état après les travaux. Ce tronçon est entièrement situé en zone CPTAQ.
ZI048	La configuration tient compte de la présence de la contrainte suivante : un milieu hydrique en direction est. Aucune traverse de cours d'eau n'est prévue et aucun déboisement ne sera réalisé dans le littoral ou la rive du cours d'eau. L'installation du réseau collecteur sera effectuée au moyen d'un forage directionnel sous le littoral du cours d'eau et en dehors de la rive. Le tracé du chemin évite complètement les milieux humides et hydriques suivants : CE010. Le propriétaire du lot a demandé que le tracé du chemin du réseau collecteur soit aligné au plus près de son boisé afin de minimiser le déboisement. Le site sera remis en état après les travaux. Ce tronçon est entièrement situé en zone CPTAQ.
ZI049	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : un milieu humide en direction est et un milieu hydrique en direction ouest. Aucune traverse de cours d'eau n'est prévue et aucun déboisement ne sera réalisé dans le littoral ou la rive du cours d'eau. L'installation du réseau collecteur sera effectuée au moyen d'un forage directionnel sous le littoral du cours d'eau et en dehors de la rive. Le tracé du chemin évite complètement les milieux humides et hydriques suivants : MH135. Le propriétaire du lot a demandé que le tracé du chemin du réseau collecteur soit aligné au plus près de son boisé afin de minimiser le déboisement. Le site sera remis en état après les travaux. Ce tronçon est entièrement situé en zone CPTAQ.
ZI050	La largeur d'emprise a été réduite de 5 m, passant de 15 m à 10 m pour l'installation du réseau collecteur par forage directionnel. La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : un milieu humide en direction est et un milieu hydrique en

Zone d'intervention	Description des justificatifs
	direction est. Le cours d'eau sera traversé à l'aide d'un pont temporaire qui sera démantelé à la fin de la construction du parc éolien. L'installation du réseau collecteur sera effectuée au moyen d'un forage directionnel sous le littoral du cours d'eau et en dehors de la rive. Le propriétaire du lot a demandé que le tracé du chemin du réseau collecteur soit aligné au plus près de son boisé afin de minimiser le déboisement. Le site sera remis en état après les travaux. Ce tronçon est entièrement situé en zone CPTAQ.
ZI051	La largeur d'emprise a été réduite de 5 m, passant de 15 m à 10 m pour l'installation du réseau collecteur par forage directionnel. Le cours d'eau sera traversé à l'aide d'un pont temporaire qui sera démantelé à la fin de la construction du parc éolien. L'installation du réseau collecteur sera effectuée au moyen d'un forage directionnel sous le littoral du cours d'eau et en dehors de la rive. Le propriétaire du lot a demandé que le tracé du chemin du réseau collecteur soit aligné au plus près de son boisé afin de minimiser le déboisement.
ZI052	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : des milieux humides en direction est et ouest. L'utilisation du chemin existant a été privilégiée afin de minimiser l'empiètement global du projet sur les milieux sensibles. Le propriétaire du lot a demandé que le tracé du chemin du réseau collecteur soit aligné au plus près de son boisé afin de minimiser le déboisement.
ZI053	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : des milieux humides en direction est et ouest. L'utilisation du chemin existant a été privilégiée afin de minimiser l'empiètement global du projet sur les milieux sensibles. Le tracé du chemin évite complètement les milieux humides et hydriques suivants : MH267; MH272; MH273. Le propriétaire du lot a demandé que le tracé du chemin du réseau collecteur soit aligné au plus près de son boisé afin de minimiser le déboisement.
ZI054	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : des milieux humides en direction est et ouest. Le tracé du chemin évite complètement les milieux humides et hydriques suivants : MH021. L'empiètement est nécessaire afin de conserver la linéarité du tracé du réseau collecteur.
ZI055	La configuration a été optimisée pour éviter le cours d'eau CE014. La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : un milieu humide en direction est, un milieu hydrique en direction ouest et des érablières en direction sud-ouest. Aucune traverse de cours d'eau n'est prévue et aucun déboisement ne sera réalisé dans le littoral ou la rive du cours d'eau. L'installation du réseau collecteur sera effectuée au moyen d'un forage directionnel sous le littoral du cours d'eau et en dehors de la rive. Le tracé du chemin évite complètement les milieux humides et hydriques suivants : MH023; CE014. L'empiètement est nécessaire afin de conserver la linéarité du tracé du réseau collecteur.
ZI056	La configuration tient compte de la présence de la contrainte suivante : un milieu humide en direction sud. Le tracé du chemin évite complètement les milieux humides et hydriques suivants : MH025; MH168; MH169; MH170.
ZI057	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : des milieux humides en direction nord, est et ouest et des milieux hydriques en direction est et ouest. Le tracé du chemin doit respecter les critères de conception suivants : un rayon de courbure maximal pour le passage des composantes

Zone d'intervention	Description des justificatifs
	et la proximité d'une jonction de chemin. Le tracé du chemin évite complètement les milieux humides et hydriques suivants : MH168; MH169.
ZI058	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : des milieux humides en direction est et sud. Le tracé du chemin doit respecter les critères de conception suivants : un rayon de courbure maximal pour le passage des composantes et la proximité d'une jonction de chemin. Le tracé du chemin évite complètement les milieux humides et hydriques suivants : MH027; MH275.
ZI059	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : des milieux humides en direction nord et sud-est et des milieux hydriques en direction sud-est. Le tracé du chemin évite complètement les milieux humides et hydriques suivants : MH029; MH174; CE078a.
ZI060	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : une pente forte en direction est et un milieu humide en direction nord. L'utilisation du chemin existant a été privilégiée afin de minimiser l'empiètement global du projet sur les milieux sensibles.
ZI061	La configuration finale du projet évite complètement les milieux humides et hydriques à proximité.
ZI062	La configuration finale du projet évite complètement les milieux humides et hydriques à proximité.
ZI063	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : des milieux humides en direction nord et est et sud. Le tracé du chemin doit respecter le critère de conception suivant : un rayon de courbure maximal pour le passage des composantes. Le tracé du chemin évite complètement les milieux humides et hydriques suivants : MH182.
ZI064	La configuration tient compte de la présence de la contrainte suivante : un milieu humide en direction est. Le tracé du chemin évite complètement les milieux humides et hydriques suivants : MH071.
ZI065	La configuration tient compte de la présence de la contrainte suivante : un milieu humide en direction est. Le tracé du chemin doit respecter les critères de conception suivants : un rayon de courbure maximal pour le passage des composantes et la proximité d'une jonction de chemin.
ZI066	La configuration tient compte de la présence de la contrainte suivante : une pente forte en direction est.
ZI067	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : une pente forte en direction nord et un milieu humide en direction sud.
ZI068	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : des milieux humides en direction nord, est et sud et ouest. Le tracé du chemin doit respecter les critères de conception suivants : un rayon de courbure maximal pour le passage des composantes et la proximité d'une jonction de chemin. Le tracé du chemin évite complètement les milieux humides et hydriques suivants : MH183; MH186.
ZI069	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : une pente forte en direction nord et un milieu humide en direction est. Le tracé du chemin doit respecter le critère de conception suivant : un rayon de courbure maximal pour le passage des composantes. Le tracé du chemin évite complètement les milieux humides et hydriques suivants : MH213.

Zone d'intervention	Description des justificatifs
ZI070	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : des pentes fortes en direction nord et est et un milieu humide en direction nord.
ZI071	La configuration tient compte de la présence de la contrainte suivante : un milieu humide en direction est. Le tracé du chemin doit respecter le critère de conception suivant : un rayon de courbure maximal pour le passage des composantes.
ZI072	La configuration finale du projet évite complètement les milieux humides et hydriques à proximité.
ZI073	La configuration tient compte de la présence de la contrainte suivante : une pente forte en direction est.
ZI074	La configuration finale du projet évite complètement les milieux humides et hydriques à proximité.
ZI075	La configuration finale du projet évite complètement les milieux humides et hydriques à proximité.
ZI076	La configuration finale du projet évite complètement les milieux humides et hydriques à proximité.
ZI077	La configuration finale du projet évite complètement les milieux humides et hydriques à proximité.
ZI078	La configuration tient compte de la présence de la contrainte suivante : un milieu hydrique en direction nord. Le tracé du chemin doit respecter le critère de conception suivant : un rayon de courbure maximal pour le passage des composantes.
ZI079	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : des milieux hydriques en direction nord-est. Le tracé du chemin doit respecter le critère de conception suivant : un rayon de courbure maximal pour le passage des composantes.
ZI080	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : des milieux humides en direction nord et sud.
ZI081	La configuration finale du projet évite complètement les milieux humides et hydriques à proximité.
ZI082	La configuration finale du projet évite complètement les milieux humides et hydriques à proximité.
ZI083	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : une pente forte en direction ouest, un milieu humide en direction est et un milieu hydrique en direction est. Le tracé du chemin doit respecter le critère de conception suivant : un rayon de courbure maximal pour le passage des composantes. Le tracé du chemin évite complètement les milieux humides et hydriques suivants : MH200.
ZI084	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : des pentes fortes en direction nord et sud, des milieux humides en direction nord et est et sud. L'utilisation du chemin existant a été privilégiée afin de minimiser l'empiètement global du projet sur les milieux sensibles. L'amélioration du chemin sera réalisée du côté opposé au milieu sensible afin de minimiser l'empiètement sur celui-ci. Le tracé du chemin évite complètement les milieux humides et hydriques suivants : MH204; MH205.
ZI085	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : des milieux humides en direction sud et ouest. Le tracé du chemin évite complètement les milieux humides et hydriques suivants : MH277; MH278.
ZI086	La configuration tient compte de la présence de la contrainte suivante : un milieu humide en direction ouest. L'utilisation du chemin existant a été privilégiée afin de minimiser l'empiètement global du projet sur les milieux sensibles. Le tracé du chemin évite complètement les milieux humides et hydriques suivants : MH247.
ZI087	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : des milieux humides en direction nord, est, sud et ouest et une érablière en direction ouest.

Zone d'intervention	Description des justificatifs
	Le tracé du chemin évite complètement les milieux humides et hydriques suivants : MH077; MH078; MH081; MH94; MH164; MH164. L'empiètement a été minimisé en inversant l'aire de travail de l'éolienne
ZI088	La configuration finale du projet évite complètement les milieux humides et hydriques à proximité.
ZI089	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : des pentes fortes en direction nord-ouest, des milieux humides en direction nord et sud et un milieu hydrique en direction ouest. Le tracé du chemin évite complètement les milieux humides et hydriques suivants : MH042; MH160.
ZI090	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : un milieu humide en direction sud et des lots sans entente conclue en direction nord-est. Le tracé du chemin doit respecter le critère de conception suivant : un rayon de courbure maximal pour le passage des composantes. Le tracé du chemin évite complètement les milieux humides et hydriques suivants : MH041; MH043; MH154; MH159; CE027; CE028.
ZI091	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : un milieu humide en direction ouest et des lots sans entente conclue en direction nord-est. Le tracé du chemin doit respecter le critère de conception suivant : un rayon de courbure maximal pour le passage des composantes. Le tracé du chemin évite complètement les milieux humides et hydriques suivants : MH036; MH152.
ZI092	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : une pente forte en direction sud et des milieux humides en direction nord et sud. Le tracé du chemin évite complètement les milieux humides et hydriques suivants : MH037.
ZI093	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : des pentes fortes en direction sud-est et un milieu humide en direction nord. Le tracé du chemin doit respecter le critère de conception suivant : une pente longitudinale maximale de 10%. Le tracé du chemin évite complètement les milieux humides et hydriques suivants : MH145; MH147; MH148; MH150; MH151.
ZI094	La configuration finale du projet évite complètement les milieux humides et hydriques à proximité.
ZI095	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : un milieu hydrique en direction ouest et une érablière en direction sud. L'utilisation du chemin existant a été privilégiée afin de minimiser l'empiètement global du projet sur les milieux sensibles.
ZI096	La largeur de l'emprise associée à la sortie de secours a été optimisée et réduite, passant de 20 m à 5 m. La configuration tient compte de la présence de la contrainte suivante : un lot sans entente conclue en direction ouest. Le cours d'eau sera traversé à l'aide d'un pont temporaire qui sera démantelé à la fin de la construction du parc éolien. L'aménagement d'une sortie de secours est requis afin de respecter les normes de santé et de sécurité applicables à l'aire de travail où sera installée l'usine de préparation du béton de ciment. L'empiètement dans le milieu hydrique est minimal.
ZI097	La configuration tient compte de la présence des contraintes suivantes : des milieux humides en direction nord et ouest. Le tracé du chemin évite complètement les milieux humides et hydriques suivants : MH255.

Pesca